

**L'histoire des mœurs et coutumes des Française racontée à la jeunesse /
P. Dufart, éditeur.**

Contributors

Lamé Fleury, M. (Jules Raymond), 1797-1878
Dufau, P.-A. (Pierre-Armand), 1795-1877

Publication/Creation

Paris : A. Allouard ; St. Petersburg : J. Hauer, 1844.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/tzwjapp4>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

L'HISTOIRE
DES
MOEURS ET COUTUMES
DES FRANÇAIS

RACONTÉE A LA JEUNESSE;

PAR

M. LAMÉ FLEURY,

AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES D'ÉDUCATION.



P. DUFART, ÉDITEUR.

PARIS,

A. ALLOUARD, LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE,
QUAI VOLTAIRE, N° 21.

A ST-PÉTERSBOURG, CHEZ J. HAUER ET CIE,
PERSPECTIVE DE NEWSKY, N° 3.

1844.

32033/A

O

XI

24

LAME

32033/A

COURS D'HISTOIRE

RACONTÉE

AUX ENFANTS ET A LA JEUNESSE,

ADOPTÉ

POUR LA MÉTHODE ÉLÉMENTAIRE DE M. LÉVI.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET ,

RUE DE VAUGIRARD , N^O 9.

615

L'HISTOIRE
DES
MOEURS ET COUTUMES
DES FRANÇAIS

RACONTEE A LA JEUNESSE;

PAR

M. LAMÉ FLEURY,
AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES D'ÉDUCATION.



P. DUFART, ÉDITEUR.

PARIS,
A. ALLOUARD, LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE,
QUAI VOLTAIRE, N° 21.

A ST-PÉTERSBOURG, CHEZ J. HAUER ET C^{IE},
PERSPECTIVE DE NEVSKI, N° 3.

1844.



AVERTISSEMENT.

L'UN des résultats les plus remarquables qu'ait obtenus de nos jours la science de l'histoire, c'est, sans contredit, d'avoir fait comprendre à ceux qui s'en occupent, que la connaissance des faits généraux est insuffisante, sans les conséquences et les enseignements que l'on doit tirer de leur étude.

C'est ainsi qu'après avoir parcouru les diverses périodes de l'existence d'une nation, on a été conduit à chercher ce que pouvait être cette nation à une époque donnée de son histoire; de là devait ressortir la néces-

sité de considérer sous un point de vue tout nouveau les éléments de sa formation, les vicissitudes de sa langue, de sa littérature, de ses usages, de ses mœurs publiques et privées, et en général les progrès successifs de sa civilisation, sans lesquels le récit de la plupart des événements demeure insignifiant ou inexplicable.

L'étude de ces différentes parties de l'histoire a fixé depuis longtemps l'attention d'une multitude d'hommes sérieux; et des travaux importants d'érudition nationale ont été entrepris, dans un but analogue, par les Pasquier, les Ducange, les Montfaucon, les Lebeuf, les Sauval, les Delamarre, les Daniel, les Lacurne de Sainte-Palaye, les Legrand-d'Aussy, les Lenoir et les Willemin.

Loin d'être abandonnée de nos jours, cette étude a produit, tout récemment encore, un grand nombre de documents précieux, auxquels ont concouru la plupart des savants de notre époque, tels que MM. de Barante,

Guizot , Thierry , de Caumont , Naudet , Monteil , Onésime Leroy , et cette foule de travailleurs infatigables , dont le labeur apporte chaque jour quelque pierre nouvelle à la construction de tout édifice intellectuel.

Cependant , jusqu'à présent , aucun écrivain n'avait cru devoir tenter d'inspirer à la jeunesse le goût de cette branche d'instruction , dont les éléments trop divisés semblaient échapper à une analyse suivie ; et nous avons pensé qu'un ouvrage qui , en ne supposant à de jeunes lecteurs que des notions historiques , succinctes , mais arrêtées , les initierait aux innombrables détails de la vie intime des générations passées , aurait certainement pour effet de leur inculquer des idées exactes sur la marche progressive de la raison humaine.

C'est dans ce but que nous publions aujourd'hui ce volume , où nous avons tâché de réunir , sous un format commode , les documents les plus propres à devenir la source

d'un nouvel enseignement, dont les éléments se trouvent, en quelque sorte, placés à la portée de chacun, comme autant de termes de comparaison palpables et visibles.

Il n'est pas d'ailleurs hors de propos, de faire remarquer que notre Exposé des mœurs et coutumes nationales se fonde constamment sur des faits nombreux et incontestables; et que, sans ôter à l'histoire toute la dignité qui lui appartient, nous avons eu soin de justifier par des exemples authentiques, les moindres circonstances qui ont servi de base à notre travail.

L'HISTOIRE
DES
MOEURS ET COUTUMES
DES FRANÇAIS

RACONTÉE A LA JEUNESSE.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU MOYEN AGE.

LORSQUE vous avez étudié l'histoire de France, cette histoire qui a dû fixer toute votre attention, mes jeunes amis, vous aurez probablement remarqué qu'elle est presque entièrement remplie de guerres, de traités, d'événements mémorables de toute espèce, dont le récit, tout en excitant le plus vif intérêt, ne laisse presque plus de place à un grand nombre d'autres faits importants,

que vous auriez sans doute aussi été fort désireux de connaître.

C'est qu'il fallait d'abord apprendre l'origine de notre Nation, les épreuves qu'elle a glorieusement traversées à toutes les époques de son existence, et faire connaissance avec ces hommes éminents par leurs actions, leurs vertus ou leur mérite, dont les noms seuls suffisent quelquefois pour caractériser tout le siècle où ils ont vécu.

Mais à côté de ces faits multipliés dont votre mémoire s'est enrichie, n'avez-vous pas songé souvent combien il eût été intéressant pour vous de connaître les Mœurs, les Usages, les Coutumes, les Divertissements, la Vie Intérieure et Domestique de cette nation généreuse et vaillante, dont les qualités héroïques vous avaient inspiré un noble orgueil et une glorieuse émulation?

Ne vous êtes-vous pas demandé quelquefois, si les Gaulois conquis par Jules César, les Francs victorieux sous Clovis et sous Charlemagne, les Français féodaux de Hugues Capet, les fiers combattants de Bouvines et de la Massoure, les ligueurs et les calvinistes de nos guerres de religion, la cour élégante

et polie de Louis XIV, ne différeraient pas dans leur costume, leurs habitudes, leurs habitations, leurs repas publics et particuliers, des Français du temps de Napoléon et de ceux de nos jours?

En voyant, de siècle en siècle, changer les mœurs des conquérants de la Gaule, s'adoucir leur barbarie, se dissiper leur ignorance, cette pensée a dû vous venir quelquefois, qu'auprès de cette histoire dramatique qui faisait l'objet de vos études, devait se trouver une autre histoire non moins curieuse à connaître, qui vous apprendrait par quelle marche progressive et graduée, ces hommes si féroces sous les Mérovingiens, si ambitieux sous la postérité de Charlemagne, si turbulents sous les premiers règnes de la troisième race, sont devenus successivement le peuple le plus doux et le plus policé de la terre.

C'est que la Providence, mes bons amis, conduit les nations, à travers les épreuves qu'elle leur suscite, vers un but inévitable et solennel, comme elle dirige les pas de chacun de nous, selon ses vues impénétrables, dans le court trajet qu'elle nous permet de

parcourir sur la terre : l'existence des peuples est passagère comme celle des hommes ; avec cette différence pourtant, que la vie des nations compte des siècles , tandis que la nôtre s'écoule rapidement en quelques années.

Les Rois, les Princes, les Seigneurs, les Personnages élevés en dignité ou en mérite, dont les noms sont liés invariablement aux grands événements de l'histoire, ne formaient point seuls d'ailleurs, à aucune époque, ces générations Gauloises et Franques, mêlées de Visigoths et de Bourguignons, qui sont devenues plus tard notre nation française : une multitude d'hommes de toute origine, de toute classe, de toute condition, agissaient et vivaient en même temps, sur ce territoire et dans ces villes, où il semblerait parfois, à lire la plupart des historiens, que quelques hommes effaçaient tous leurs contemporains. Chaque période même eut ses classes distinctes, ses conditions particulières, où chacun venait prendre place à son tour.

Sous les Mérovingiens, par exemple, autour des rois se groupait le Clergé formé des évêques et des moines, qui avaient consacré par la religion l'élévation de Clovis et de ses

successeurs. Après le clergé, se plaçaient les « Leudes ou Fidèles », compagnons habituels des princes, qui, après avoir partagé la gloire et les périls de leurs maîtres, partageaient aussi leurs richesses ; et les « Antrustions » ou Convives du roi, sorte de serviteurs volontaires et dévoués qui formaient autour du monarque une garde vaillante et redoutable, selon la coutume ordinaire aux Francs, même lorsqu'ils habitaient encore les forêts Germaniques.

Ces Leudes et ces Antrustions, les uns Francs d'origine, les autres appartenant à la race des Gaulois, recevaient en présent, de leurs chefs, des biens et des domaines, qui prenaient le titre de « Bénéfices » lorsqu'ils devaient retourner au prince après la mort du possesseur, ou celui de terres « Saliques » lorsqu'elles devaient appartenir de père en fils à la race Salienne : et la loi Salique, cette loi que les Francs avaient apportée avec eux de l'autre rive du Rhin, estimait leur vie et leurs biens fort au-dessus de la vie et des biens de tous les autres habitants de la Gaule.

Après ceux-ci venaient les Gallo-Romains,

c'est-à-dire cette nation formée du mélange des Gaulois de naissance avec les Romains établis dans ces provinces, avant l'invasion germanique : la loi salique ne leur accordait pas la même protection qu'aux Francs d'origine ; et les vainqueurs, tout en leur laissant la jouissance entière de leurs terres, les regardaient comme une race Conquise fort inférieure à la race Conquérante. A la vérité, cette distinction tendait à s'effacer de jour en jour, et sous les derniers Mérovingiens, elle avait presque entièrement disparu. Dans les villes, les Affranchis, auxquels appartenaient tous les artisans et les ouvriers qui exerçaient les différents métiers, formaient la dernière classe des hommes libres : dans les campagnes, l'esclavage antique avait pris une autre forme ; et l'esclave appelé « Serf », d'un mot latin qui veut dire serviteur, quoique appartenant au maître du sol qu'il habitait, ne pouvait être séparé de la « Glèbe », c'est-à-dire de la terre que ses bras rendaient féconde.

Ainsi, mes jeunes amis, sous la première dynastie des rois Francs, la totalité des habitants de la Gaule, car on ne peut encore donner le nom de nation à cette multitude d'hom-

mes de toute origine , dont le langage même était différent , se divisait en quatre Classes bien distinctes d'hommes libres : le Clergé , d'abord composé de Romains et de Gaulois , auquel les Francs ne tardèrent pas à se mêler ; les Leudes et les Antrustions possesseurs de Bénéfices ou de terres Saliques ; les Gallo-Romains établis dans les Gaules avant la conquête germanique , et enfin les affranchis qui formaient le menu peuple des villes ; quant aux esclaves , vous savez trop bien quelle était leur condition chez les anciens peuples , pour que je doive vous rappeler ici leur misère et leur abjection.

Les désastres qui troublèrent les derniers règnes des Carlovingiens modifièrent sensiblement la distinction des races et des conditions : le clergé continua d'occuper le premier rang dans l'État ; mais ce clergé était déjà devenu national et ne se composait presque plus que de la race conquérante , dans laquelle la race conquise était venue se confondre. Les leudes et les antrustions avaient disparu ; mais à leur place s'élevaient les Ducs , les Comtes , les Marquis ou comtes des frontières , qui , de simples magistrats ou chefs

militaires, étaient parvenus à se rendre possesseurs indépendants des provinces qu'ils avaient arrachées aux successeurs de Charlemagne, et que le faible Charles le Chauve leur permit de conserver de père en fils (877). Ces Seigneurs commencèrent alors la Noblesse française, ou la classe des « Gentilshommes » que l'on vit plus tard occuper le premier rang de la nation, réduire les rois eux-mêmes à un titre sans autorité, et faire peser sur le peuple une oppression, qui donna bientôt naissance à un nouvel ordre de choses, en produisant la Féodalité.

A ce mot de Féodalité, mes jeunes amis, il vous souvient sans doute d'avoir lu quelque part, que ce nom rendu si odieux par la tyrannie que les seigneurs faisaient peser sur leurs vassaux, devint pourtant à une certaine époque, le seul moyen de salut qui restât à la nation franque, pour ne point s'anéantir dans les catastrophes qui désolèrent le règne des derniers Carlovingiens. Avec la féodalité, naquirent des devoirs réciproques entre le Suzerain et le Vassal ; la société tout entière se trouva composée d'un échafaudage d'hommes liés entre eux par

l'obligation mutuelle de se servir et de se protéger. L'autorité du roi, qui formait l'échelon le plus élevé de la féodalité, s'étendit de proche en proche jusqu'au moindre serf de son plus humble vassal. C'était déjà l'ordre substitué à un immense et incalculable désordre; et par l'élévation au trône de Hugues Capet, comte de Paris, qui était en même temps le plus puissant des seigneurs féodaux, on vit s'établir une véritable royauté française, également éloignée de la monarchie barbare de Clovis, et de la royauté impériale qui n'avait pu survivre à Charlemagne.

A l'avènement de la dynastie Capétienne, la Féodalité régnait donc seule et sans partage; et toutes les conditions, depuis celle du roi jusqu'à celle du dernier vassal, se trouvaient confondues dans la hiérarchie féodale. Le clergé comme la noblesse était alors soumis à ce régime universel, auquel il n'était permis à personne de se dérober.

Cependant le moment approchait où une classe ignorée jusqu'alors, allait naître de cette première tentative d'ordre et de régularité : vous n'avez point oublié peut-être l'écla-

tante révolution qui créa spontanément les Communes en France, au ^xⁱ^e siècle, sous le règne de Louis le Gros. Ce fut à la vérité la première et la plus rude atteinte portée à la féodalité qu'elle attaquait par sa base, et dont on aurait pu dès lors prévoir la ruine inévitable et prochaine : mais avec les communes, naquit dans les villes un ordre nouveau d'hommes libres, de Citoyens qui acquirent promptement le titre de « Communiers » ou de « Bourgeois ». Délivrée désormais de la tyrannie féodale, armée pour sa propre défense, et le service du roi qui la protégeait, la Bourgeoisie du Moyen Age forma un troisième ordre qui prit bientôt le rang qui lui appartenait, à côté du Clergé et de la Noblesse, sous la dénomination de « Tiers État ». Les marchands des villes, les artisans enrichis par le travail et par l'industrie des métiers, grossirent successivement les rangs de cette bourgeoisie naissante, dans laquelle les rois trouvèrent, avec le temps, un puissant auxiliaire contre les exigences de la noblesse.

L'une des époques les plus importantes de notre histoire fut certainement, vous le savez, le milieu du ^xⁱⁱⁱ^e siècle, où le plus sage

et le plus pieux de nos rois, puisa dans une dévotion éclairée et sincère, des institutions bien supérieures aux idées de son temps. Je veux parler des Établissements de Saint-Louis, dont la conséquence fut de créer l'ordre des « Gens de Robe ou de Loi » en appelant les Clercs, c'est-à-dire les seuls savants de son époque, à juger les procès et les crimes, pour abolir la coutume absurde du duel judiciaire, aussi ancienne que la monarchie elle-même. Les Gens de Robe substitués alors sous le nom de Baillis ou de Sénéchaux, à ces juges militaires qui prononçaient sur la vie et la liberté de leurs concitoyens, l'épée au côté et la main appuyée sur un bouclier, montrèrent aisément qu'ils connaissaient d'autre droit que celui de la force. Appelés successivement, sous les règnes suivants, à exercer un pouvoir immense, ils se virent bientôt seuls admis dans le Parlement, devenu cour souveraine du royaume; et marchant en tête de la bourgeoisie, ils atteignirent, en peu d'années, un rang au moins égal à celui qu'avaient occupé jusqu'à cette époque la noblesse et le clergé.

Ainsi, en dehors de ces deux conditions prédominantes jusqu'alors au-dessous de la royauté, s'était formée, par la marche du temps, une classe nombreuse de citoyens libres, studieux, éclairés, énergiques; et la Bourgeoisie tenait désormais dans ses mains une puissance capable de lutter avec succès contre les envahissements des autres pouvoirs. Le Tiers État, sorti du peuple lui-même, comprenait donc alors avec la magistrature, les bourgeois des villes, c'est-à-dire les commerçants et les artisans eux-mêmes : ses rangs se grossissaient chaque jour de tous les Français industriels et habiles, qui s'élevaient au-dessus de la condition de ceux que l'on nommait gens de « Poëste » ou de « Corps », dont le sort, dans les villes, était presque semblable à celui des serfs des campagnes, c'est-à-dire que leurs biens ne passaient point à leurs enfants, et que tout le fruit de leur travail appartenait au maître qui les possédait.

Tel fut, mes bons amis, pendant un grand nombre de siècles, l'aspect général qu'offrit notre nation, jusqu'à l'époque mémorable où la Révolution française, en s'efforçant de dé-

truire des abus aussi anciens que la monarchie, entraîna la monarchie elle-même.

En écoutant attentivement l'exposé rapide que je viens de vous tracer de la société française au moyen âge, vous comprendrez aisément tout ce que j'aurai à vous dire sur l'histoire des mœurs, des usages, des arts, des préjugés, des cérémonies, des habitudes de la vie publique et privée des Français, que je veux vous raconter à présent : et vous ne serez point étonnés de retrouver à tout moment dans mes récits, ces distinctions continuelles de Clergé, de Noblesse, de Bourgeoisie, qui ont en quelque sorte disparu de nos jours, où la seule distinction véritable n'est plus que celle de l'éducation et de la bonne conduite, sans acception de naissance, de fortune et de position sociale.



LES ARMES ET LES ARMOIRIES.

L'UN des premiers objets qui a dû frapper votre attention en commençant à étudier l'histoire de France, mes jeunes amis, a sans doute été le courage farouche et indomptable avec lequel les Francs, en peu d'années, accomplirent la conquête des Gaules, dont ils dépossédèrent les Romains, et les autres peuples qui en occupaient déjà les provinces.

Aussi la plupart des récits Mérovingiens que j'ai fait passer sous vos yeux, sont-ils entièrement remplis de guerres et de combats de toute espèce; la Nation Franque, dès son apparition dans les Gaules, se montre conquérante et belliqueuse; et c'est sous le point de vue militaire, que nous devons d'abord apprendre à connaître nos ancêtres; l'histoire des armes et armures dont ils se servirent aux diverses périodes de la monarchie, me paraît donc être l'une des premières études qui doivent nous occuper.

Vous n'avez point sans doute oublié la description vraiment effrayante que je vous ai faite dans un autre livre, de ces terribles envahisseurs des Gaules : à peine vêtus d'un sarrau de toile grossière, ils marchaient au combat, chaussés d'une sorte de guêtres de peau de cheval, attachées aux pieds par une longue courroie, dont les deux côtés s'entrelaçaient autour de chaque jambe. Leur front nu était surmonté d'une épaisse touffe de cheveux retroussée sur le sommet de la tête : une lourde épée suspendue à une ceinture de cuir ; un large bouclier carré attaché au bras gauche ; une courte hache à double tranchant, et la redoutable « Francisque », sorte de javelot garni de fer et armé de deux crochets aigus, que leur main droite maniait avec adresse, complétaient cet accoutrement aussi disgracieux que bizarre. L'usage de l'arc et de la fronde leur était peu familier ; et ils regardaient, en général, les armes de jet comme indignes d'hommes de cœur.

Cet armement, tout singulier qu'il nous paraisse aujourd'hui, continua probablement d'être employé sous Clovis et ses premiers successeurs ; mais ceux-ci, en adoptant

promptement les usages romains, introduisirent, selon toute apparence, chez la nation franque les armes offensives et défensives familières aux anciens maîtres du monde. Mais vous allez me demander peut-être ce que veulent dire ces mots : « Armes Offensives et Défensives », et je vais essayer de vous en donner une idée.

Lorsqu'un guerrier se dispose à marcher contre un ennemi, son premier soin doit être de se pourvoir d'armes capables de le frapper de près ou de l'atteindre de loin; mais en même temps le sentiment de sa propre conservation lui inspire les moyens de se préserver le mieux possible des coups et des blessures que celui-ci ne manquera pas de lui porter. Ainsi chez les anciens peuples, l'épée, la lance, la hache d'armes, la francisque, l'arc et la fronde qui lancent des flèches et des pierres, étaient des armes destinées à l'attaque ou à l'offense, c'est-à-dire purement « Offensives », tandis qu'au contraire le Casque, la Cuirasse, le Bouclier, qui servaient à la défense, recevaient le nom d'armes Défensives. Eh bien, mes amis, ces moyens d'attaque et de résistance ont varié selon les

temps, et vous n'aurez point de peine à comprendre les changements qu'ils ont subis aux différentes époques de notre histoire.

Pendant toute la durée de la dynastie Mérovingienne, on peut présumer que les Francs ne connurent point d'autres armes que celles que je viens de nommer, si ce n'est pourtant que Charlemagne ordonna, que désormais chaque soldat fût armé d'un bouclier, d'une lance, d'un arc, de deux cordes, et de douze flèches, avec casque et cuirasse. Ce prince lui-même, dont l'exemple fut promptement suivi par les seigneurs de sa suite, prit la coutume de se couvrir les bras de manches de mailles de fer, et les jambes de lames du même métal, qui préservaient ses membres des coups et des blessures auxquels il s'exposait vaillamment dans les combats; ses successeurs imitèrent le mieux qu'ils purent ce qui avait été pratiqué sous son règne, et il paraît vraisemblable qu'ils augmentèrent progressivement la force et le poids des armes défensives qu'il avait adoptées.

Mais sous les premiers rois de la troisième race, c'est-à-dire dans le cours des x^e et

XI^e siècles, un changement fort remarquable s'opéra dans l'armement des Français; les Chevaliers, ou plutôt les Gentilshommes qui avaient seuls à cette époque le privilège de combattre à cheval, commencèrent à se couvrir de la tête aux pieds d'une sorte de tricot de mailles de fer, impénétrable aux coups de la plus rude épée, dont ils fabriquèrent un vêtement de guerre qui reçut le nom de « Haubert », d'un mot latin qui signifie blanc, parce que les mailles de fer poli dont il était formé, constamment entretenues, et parfaitement brillantes, semblaient être de cette couleur. Les mailles de ce haubert quoique très-serrées, étaient pourtant assez flexibles pour ne point gêner les mouvements de l'homme qui le portait; et le guerrier, entièrement couvert de cette espèce de chemise de fer, qui lui tombait jusqu'au-dessous des genoux, avait également la tête défendue par un capuchon ou une coiffe de mailles tenant au haubert, qu'il rejetait en arrière lorsqu'il se reposait; mais sur lequel, au moment du combat, il plaçait son « Heaume », sorte de casque forgé de plusieurs pièces de fer élevées en pointe,

qui lui couvrait la tête et le visage, au moyen d'une visière mobile faite de grillages que l'on pouvait lever et baisser à volonté.

L'usage de ce vêtement de guerre, appelé aussi « Habit-Maillé », fut presque seul répandu en Europe pendant quatre ou cinq cents ans, et les intrépides Normands, que Guillaume le Conquérant conduisit en Angleterre vers la fin du ^x^e siècle, ne portaient point d'autre armure. Or, vous comprendrez aisément que si le haubert des guerriers de ce temps était presque impénétrable aux coups de la lance ou de l'épée, il n'en était pas de même contre les effets de la pluie et de l'humidité; et l'on imagina, dès le siècle suivant, de revêtir par-dessus cette armure une robe sans manches, ouverte sur les côtés, à laquelle on donna le nom de « Cotte d'Armes », destinée à préserver l'habit-maillé des inconvénients de la pluie. Un ceinturon de peu de largeur fixait les plis de la cotte d'armes au bas de la poitrine, et un second ceinturon beaucoup plus large, et placé sur les hanches, soutenait la lourde épée dont se servaient les combattants de cette époque.

Outre cette épée, les Chevaliers portaient

aussi à la ceinture une sorte de poignard fort court, appelé « Dague », ou « Coustil », dont ils ne faisaient usage qu'après avoir terrassé leur ennemi , pour le frapper de plus près. Cette arme meurtrière avait reçu le nom de « Miséricorde » , parce que dès qu'un chevalier était renversé par son adversaire , et que celui-ci tirait sa dague pour le tuer, il ne pouvait racheter sa vie, qu'il ne demandât merci ou miséricorde. Mais l'arme principale des Chevaliers du moyen âge était la lance , que , pendant les premiers siècles, ils portèrent d'une longueur démesurée et décorée d'une banderole de couleur, usage que l'on fait remonter jusqu'au temps des croisades ; mais au commencement du ^{xiv}^e siècle , sous Philippe de Valois , lorsque les Chevaliers prirent la coutume de combattre alternativement à pied et à cheval , ils adoptèrent des lances plus grosses , plus courtes et ornées d'une forte poignée, qui servait en même temps de défense aux mains de l'homme d'armes , contre les coups qui pouvaient lui être adressés.

Ce fut aussi vers la même époque, pendant les longues guerres que la France eut à soutenir contre les Anglais , que l'on vit d'autres

armes défensives prendre la place de l'habit-maillé. Des tubes de fer battu, et fortement trempé, revêtirent successivement toutes les parties du corps des chevaliers de cette période. Sous les noms de Cuirasse, de Brassards, de Gantelets, de Cuissards et de Grèves, l'homme de guerre de ce temps se couvrit la poitrine, les bras, les mains, les jambes, et même jusqu'à la pointe des pieds, de plaques de fer capables de résister aux plus rudes atteintes de la lance ou de l'épée; par cette innovation, il se trouva renfermé dans une sorte de rempart, comme la tortue dans son écaille; et l'on donna le nom « d'Armure Articulée » à cette nouvelle espèce d'armes défensives, parce que toutes les pièces qui la formaient, étaient réunies aux articulations des bras et des jambes, de manière à laisser à l'homme qui en était revêtu, la liberté de mouvement nécessaire pour combattre.

Le Heaume qui formait l'armure de tête des guerriers du moyen âge, était le plus souvent surmonté d'un Cimier, représentant des cornes d'animaux sauvages, ou des oiseaux dont les ailes étaient déployées. Le Cimier des rois de France était une couronne placée au-dessus

du casque, et qui en augmentait considérablement le poids. La partie antérieure de cette coiffure militaire qui devait être à l'épreuve de la hache d'armes et de la massue, était encore une visière mobile formée de petites grilles, ou de deux plaques de fer, dont l'une appelée « la Vue », en se relevant sous le front du casque, permettait au guerrier de se découvrir le haut du visage, tandis que l'autre, nommée « le Ventail », en rentrant sous la mentonnière du casque, donnait à l'homme de guerre la faculté de respirer plus librement, hors du combat.

Au-dessous de cette mentonnière, se trouvait une sorte de collet de fer battu descendant jusqu'aux épaules, et qui se joignait à la cuirasse par un collier de métal. Ce fut un semblable collier qui faillit coûter la vie à Philippe Auguste à la journée de Bouvines (1214), lorsqu'un soldat allemand, ayant saisi ce monarque par cette pièce de son armure, le renversa de son cheval, comme vous l'avez vu dans le récit de cette bataille. Un « Pennache ou Panache » de couleur tranchante, flottait ordinairement sur le casque des chevaliers, presque toujours doré, ar-

genté ou poli, selon la dignité du personnage qui le portait; et vous pouvez vous rappeler la belle parole de Henri IV à ses troupes, avant la bataille d'Ivry, lorsqu'il leur donnait pour point de ralliement, dans la mêlée, la plume blanche dont sa tête était surmontée.

Jusque vers le milieu du ^x^e siècle, les Français avaient conservé le bouclier large et carré des anciens Francs; mais à cette époque ils adoptèrent des boucliers très-allongés, arrondis par le haut et très-pointus par le bas, assez semblables de forme aux cerfs-volants dont les enfants se servent dans leurs jeux. Ces boucliers étaient en bois couvert de cuir bouilli, ou d'autres matières dures capables de résister au choc de la lance. Ils étaient le plus souvent cerclés de lames de fer, ou renforcés de bandes métalliques qui partant du centre, se divisaient en rayons à la surface; mais ce qui les rendait assez remarquables dès cette époque, c'est que la plupart richement peints de couleurs tranchantes et variées, offraient des figures bizarres de lions, de griffons, et d'autres animaux réels ou imaginaires, par lesquels

les seigneurs et les capitaines se faisaient reconnaître de leurs soldats, lorsque la visière du casque leur couvrait le visage.

Cependant l'usage de ce large bouclier ne fut pas de longue durée dans les armées françaises : dès le temps de la première croisade, mais surtout au XII^e siècle, les chevaliers réduisirent considérablement les dimensions de cette arme défensive, qui reçut le nom de « Rondelle » lorsqu'elle était circulaire, ou celui « d'Écu » lorsqu'on lui conservait la forme allongée en usage au siècle précédent. L'écu, devenu ainsi plus portatif et moins embarrassant, se trouva alors généralement adopté par les Chevaliers français, qui prirent même l'habitude de suspendre à leur ceinture ce léger ornement dont les couleurs et les devises qu'ils y inscrivaient servaient à les distinguer entre eux.

Quand je vous ai représenté, mes bons amis, dans une des histoires que vous avez lues, les seigneurs du moyen âge revêtus de ces armures dont le poids était énorme, et montés sur de grands et forts chevaux de bataille, qu'ils nommaient leurs « Palefrois ou leurs Destriers », je crois vous avoir fait

remarquer que la valeur du guerrier de ce temps consistait principalement dans sa force personnelle, qui lui permettait, dans les combats, de pousser son cheval en avant sur des hommes à demi nus, dont les flèches et les épées venaient s'émousser contre la trempe impénétrable de son armure. Aussi l'homme d'armes de cette époque, c'est ainsi que l'on nommait le cavalier pesamment armé, avait-il tout l'avantage dans les batailles; et tant qu'il demeurait à cheval, il semblait invulnérable aux coups qui lui étaient adressés de toutes parts; mais s'il se trouvait renversé, soit par le choc d'autres cavaliers, soit par la chute ou la mort de son palefroi, il était à l'instant même privé de tout moyen de résistance, parce que le poids écrasant de son armure l'empêchait de se mouvoir et de se relever, sans l'assistance des sergents et des écuyers, dont chaque homme d'armes était ordinairement accompagné. On rapporte même à ce sujet qu'à la journée de Fornoue (1496), l'une de ces batailles meurtrières dont l'histoire de ces siècles est remplie, plusieurs des cavaliers italiens qui avaient été renversés sous leurs chevaux, ne furent égorgés, que

lorsque les solides armures dans lesquelles ils étaient renfermés, eurent été brisées par les valets de l'armée victorieuse, à coups de massues de fer et de maillets de plomb, dont la plupart des piétons étaient armés.

Or, comme la vie ou au moins la liberté de l'homme d'armes dépendait de sa force et de la résistance de son coursier de bataille, on commença, vers la fin du XIII^e siècle, à couvrir aussi les chevaux d'une sorte de housse en mailles de fer, d'un tissu semblable au haubert du chevalier; le poids énorme de cette armure la fit pourtant remplacer, dès le siècle suivant, par un caparaçon de cuir bouilli, renforcé de lames de fer qui couvraient presque entièrement la tête, le poitrail et les flancs de l'animal. Cette arme défensive du cheval reçut le nom de « Bardes », et le coursier ainsi harnaché s'appelait cheval « Bardé »; mais ce qui ajouta singulièrement à la force de ce caparaçon, ce fut une espèce de masque de métal ou de cuir bouilli, appelé le « Chanfrein » du cheval, qui couvrait entièrement la partie antérieure de la tête, ce qui fit donner le même nom à cette partie de l'armure. Ce chanfrein se trouva

même plus tard transformé en arme offensive, lorsqu'on plaça, vers le milieu du front de l'animal, une longue et forte pointe de fer, capable de transpercer tout ce qui s'exposerait à son impétuosité. Les seigneurs et les chevaliers français mettaient une grande magnificence à cette partie du harnais, qu'ils firent quelquefois fabriquer en or, et incruster de pierreries d'un prix considérable. Les chanfreins les plus ordinaires étaient d'acier, de cuivre doré, ou de cuir bouilli ; et l'usage de cette arme défensive ne fut entièrement abandonné, que lorsque les cavaliers eux-mêmes quittèrent l'armure articulée, pour adopter un vêtement de guerre plus commode et plus léger.

Pendant les premiers siècles de la monarchie, les Francs, dont la valeur bouillante et la force de corps ne connaissaient point d'ennemi invincible, préférèrent l'épée et la lance à toute autre arme offensive ; ils dédaignaient alors les armes de jet, telles que l'arc et la fronde, qui convenaient mal à leur impatience de se mesurer corps à corps ; mais la nécessité d'employer contre leurs adversaires les mêmes moyens que ceux-ci leur

opposaient, les obligea enfin, malgré leur répugnance naturelle, à les adopter à leur tour. On vit même, dès le milieu du ^{xii}^e siècle, sous le règne de Louis le Gros, se répandre dans les armées françaises l'usage de « l'Arbalète », sorte d'arc de bois, de corne ou d'acier, monté sur un chevalet ou Arbre portatif, dont la corde, double et fortement bandée avec un instrument de fer, lançait au loin de grosses flèches aiguës appelées « Carreaux », et même des balles de plomb, dont l'effet était aussi sûr que meurtrier. Les soldats qui les portaient, d'abord en petit nombre dans les armées, reçurent le nom « d'Arbalétriers », et, plus tard, celui de « Cranequiniers », lorsqu'ils combattaient à cheval, du nom d'un instrument de fer appelé « Cranequin », dont ils se servaient pour bander leur arbalète.

Tel fut, lors de l'apparition de ce nouveau moyen de destruction, l'effroi qu'il répandit parmi les nations de l'Europe, qu'en 1139, du temps de Louis le Jeune, un pieux concile assemblé à Latran, défendit solennellement l'usage de cette arme meurtrière, dans les guerres entre les nations Chrétiennes; mais cette défense, renouvelée sous Philippe Au-

guste par le pape Innocent III, ne put prévaloir contre l'adoption presque générale que cette arme avait reçue en Europe ; et, lorsque l'intrépide Richard Cœur de Lion fut tué, sous les murs de Limoges, d'un coup de Carreau d'arbalète, on ne manqua pas de répéter que ce prince était justement puni, d'avoir introduit cette invention pernicieuse parmi les peuples de la Chrétienté, parce que l'on comptait dès lors un grand nombre d'Arbalétriers dans les rangs de l'armée anglaise. Quoi qu'il en soit, l'usage de l'arbalète continua d'être suivi en Europe jusqu'au xvi^e siècle, et même pendant une partie du xvii^e ; et l'on doit considérer les premières armes de ce genre employées au moyen âge, comme préluant à l'apparition des armes à feu et à l'invention de la poudre à canon, attribuée, ainsi que vous l'avez pu lire dans un autre livre, aux Arabes, qui l'introduisirent en Espagne.

Ce fut, comme il vous en souvient sans doute, à la célèbre journée de Crécy, gagnée sur Philippe de Valois, par Édouard III (1346), que l'on fit usage pour la première fois, sur un champ de bataille, de ces terribles « Canons », dont les effets devaient avant

peu changer totalement l'art militaire en Europe. Vous savez que la surprise causée par la détonation de cette arme nouvelle, autant que l'impétuosité indomptable de la noblesse française à l'aspect de l'ennemi, produisirent tout le désastre de cette journée, si fatale à la France. Les premiers Canons dont on se servit alors étaient en bois, quelques-uns même en cuir bouilli, cerclé de fer, et ne pouvaient, par conséquent, supporter qu'une légère charge de poudre, sans exposer ceux qui les tiraient, à tous les périls d'une explosion qui aurait fait voler le canon en éclats. Ils lançaient au loin des boulets de pierre ou de grosses balles de plomb, dont les ravages suffisaient pour porter la mort et l'effroi dans les rangs ennemis. Bientôt après, on ne se servit plus que de Canons de fer, bien autrement solides que les précédents; et Louis XI fut le premier de nos rois qui, vers le milieu du ^{xv}^e siècle, fit fondre des Canons de bronze, c'est-à-dire d'un mélange de cuivre et de fer, beaucoup plus lourds, mais aussi beaucoup plus durables que la fonte de fer, dont on ne se sert plus depuis longtemps que pour les canons embarqués sur les navires. C'est au

grand attirail nécessaire au transport des canons, de la poudre et des boulets, que l'on donne le nom « d'Artillerie ». Charles VIII, lorsqu'il passa les Alpes, en 1492, pour conquérir le royaume de Naples, fit traîner son artillerie par un grand nombre de bœufs attelés; et François I^{er}, à la bataille de Marignan, (1515), comptait déjà dans son armée plus de quatre mille chevaux, uniquement affectés au service de cette arme. Les Canons de bronze, dont on se servait alors à la guerre étaient d'une forme très-allongée; et, à cause de cela, on leur avait donné le nom de « Couleuvrines ou Serpentes », parce que l'on trouva sans doute qu'ils représentaient assez bien une couleuvre ou un serpent.

L'invention de la poudre à canon, comme vous le concevrez sans peine, n'aurait presque aucunement changé l'art militaire jusqu'alors suivi en Europe, s'il eût toujours été aussi difficile de transporter les armes à feu, dont l'usage se fût trouvé restreint aux sièges ou à la défense des châteaux forts et des villes fortifiées; mais, dès le milieu du x^v^e siècle, on commença à fabriquer une espèce d'Arbalète, sur l'arbre de laquelle, au lieu d'un arc, on

adapta un petit canon de fer, qu'un homme pouvait aisément porter sur son épaule, et qu'il tirait ensuite, en y mettant le feu avec une mèche, après l'avoir placé devant lui, sur une sorte de fourchette de fer, qu'il plantait en terre, partout où il se trouvait.

Cette première arme à feu portative reçut d'abord le nom de « Canon » ou de « Couleuvrine à main », et enfin celui « d'Arquebuse ». Ce fut, à peu de changements près, la seule arme de ce genre dont on se servit pendant les guerres qui remplirent l'Europe pendant la plus grande partie des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles ; et l'on sait même qu'à la bataille de Morat, où les Suisses défirent complètement les Bourguignons de Charles le Téméraire (1476), les vainqueurs comptaient dix mille couleuvrines à main dans les rangs de leur armée. Les soldats, d'abord en petit nombre, qui faisaient usage de l'arquebuse, reçurent le nom « d'Arquebusiers », par lequel on les distinguait des « Piquiers » ou « Hallebardiers », qui continuaient d'être armés de piques ou de hallebardes, sorte d'armes blanches qui avaient remplacé la lance pour les troupes à pied.

Cependant les perfectionnements rapides que reçurent successivement les armes à feu portatives, en multiplièrent bientôt l'usage chez toutes les nations de l'Europe; à l'arquebuse à mèche succéda l'arquebuse à « Rouet », où une simple roue mise en mouvement par une chaînette intérieure, en produisant le choc d'une pierre à feu, remplaçait avantageusement la mèche dont on s'était servi précédemment, pour enflammer la poudre; mais au commencement du xvii^e siècle, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, on vit l'arquebuse elle-même faire place au « Mousquet », dans lequel un ressort mobile remplaça le Rouet jusqu'alors en usage. Les premiers soldats qui furent armés de Mousquets reçurent naturellement le nom de « Mousquetaires »; ils furent d'abord en petit nombre dans les troupes françaises; mais vers la fin du règne de Louis XIV, presque toute l'infanterie fut armée de mousquets, auxquels, pour suppléer à l'absence des piques et des halberdards qui furent totalement abandonnées, on adapta une lame aiguë qui reçut le nom de « Bayonnette », parce que ce fut, dit-on, sous les murs de Bayonne que l'on fit usage

pour la première fois de cette arme meurtrière.

Ce fut ainsi, mes jeunes amis, que l'on arriva de proche en proche jusqu'au Fusil, devenu de nos jours plus portatif et plus maniable, qui depuis plus de cent ans, à peu de différence près, est la seule arme en usage dans les troupes européennes; mais cette adoption presque exclusive des armes à feu produisit encore un autre résultat, ce fut l'abandon presque total des armures défensives, dont on reconnut bientôt l'insuffisance contre les terribles effets de l'artillerie. Dès le ^{xvii}^e siècle, les hommes renoncèrent successivement à se charger inutilement du poids énorme d'une armure complète, et ne conservèrent d'autre arme défensive que le casque et la cuirasse, destinés encore à défendre la tête et la poitrine contre les effets des armes blanches.

Cependant l'ancienne coutume d'orner les boucliers de dessins coloriés et de figures bizarres, que nous avons vu adopter dès le temps des Croisades, avait donné lieu à un usage qui devint, aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, le signe indicatif de la noblesse française, toute

militaire pendant cette période. Sous le nom « d'Armoiries », chaque famille noble eut son écu ou son écusson caractérisé par des couleurs et des signes qui lui devinrent propres, et qui servirent à la distinguer des autres familles de la même origine.

Tantôt, c'étaient des croix de diverses formes, des lions, des léopards, des coquilles, indiquant que le possesseur de l'écusson faisait remonter l'antiquité de sa race jusqu'à l'époque des Croisades en Orient; tantôt, des figures d'astres ou d'animaux, tels qu'un soleil, un croissant, une étoile, un aigle, un cygne, ou des parties détachées du manoir féodal, comme une tour, des créneaux, des palissades, rappelaient quelque voyage lointain, quelque glorieux fait d'armes, quelque action honorable pour les aïeux de la famille dont l'écu était ainsi décoré. Quelques-uns, dont l'illustration était purement militaire, plaçaient dans leurs armoiries des pièces de leur armure, telles que des éperons, des lances, des maillets, des épées, des casques surmontés de leur cimier; ou bien, pour représenter le goût de la chasse, l'un des privilèges exclusifs de la noblesse du moyen âge, des cors, des oiseaux de proie, des faucons,

des lévriers : parfois l'écusson d'un gentilhomme figurait des fourrures diversement découpées et coloriées, ou des draperies représentant la couleur ordinairement tranchante de la doublure de son manteau.

On ajoutait le plus souvent à ces signes distinctifs de chaque maison noble, une inscription ou « Devise », qui faisait connaître, en peu de mots, l'origine de sa noblesse, ou le genre de mérite qui la distinguait. Quelquefois aussi cette Devise était accompagnée d'un emblème relatif à la situation présente et au caractère de la famille ou du personnage qui l'avait adoptée. Celle de la maison de Bourbon, avant son avènement au trône de France, était une épée nue, avec ces mots : « Elle Pénétrera ». Au ^{xiv}^e siècle, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, dont l'impatience et la vivacité ne pouvaient admettre aucun délai à l'accomplissement de ses désirs, avait choisi pour devise : « Moult me Tarde ! » Pendant les guerres de religion, l'un des princes de Lorraine avait pris pour emblème un Lierre embrassant une Pyramide. Or, chacun sait que le lierre étouffe l'arbre qu'il étreint pour s'élever, et personne n'ignore quelle était alors l'ambition de la maison de Guise (^{xvi}^e s.).

L'usage des armoiries devint tellement général parmi la noblesse française, que non-seulement chaque gentilhomme, chaque seigneur, chaque prince, chaque roi même eut son écusson ainsi figuré; mais encore le Sceau ou le cachet qu'il apposait au bas de ses lettres pour tenir lieu de signature, la cotte d'armes des capitaines et des chevaliers, la livrée de leurs valets, et jusqu'aux robes des dames, furent chargés de ces ornements caractéristiques. Je dois même vous faire remarquer que cette mode devint à cette époque, pour le petit nombre de personnes qui se piquaient alors d'être instruites, l'occasion d'une étude nouvelle que l'on nomme la science du « Blason », dont le but était de déchiffrer en quelque sorte, à la première vue de l'écusson d'un gentilhomme, l'origine de sa noblesse, l'histoire de sa maison, et jusqu'à l'antiquité de sa race. Cette science avait principalement pour objet de former un langage propre à indiquer en peu de mots tous les détails d'un écusson armorié, sans en négliger aucune partie.

Mais ce n'était pas seulement sur leurs boucliers, sur leurs sceaux ou sur leurs vêtements, que les rois et les seigneurs du moyen

âge faisaient représenter les armoiries de leur maison, la « Bannière », c'est-à-dire l'étendard qu'un grand nombre d'entre eux faisaient porter à la guerre, et sous laquelle leurs vaisseaux étaient tenus de venir combattre, était également décorée des couleurs de leur écusson. Cet étendard, de forme carrée, était attaché à une lance armée d'un fer aigu; il recevait le nom de « Pennon » lorsqu'il se découpait en forme de flamme; et nous verrons plus tard que tous les seigneurs ne pouvaient pas indistinctement adopter pour enseigne la Bannière ou le Pennon.

Les rois de France eux-mêmes eurent dans tous les temps un étendard, qu'ils faisaient porter dans leurs armées. La plus ancienne de ces bannières, sous la première race, fut la « Chape de saint Martin », c'est-à-dire le manteau de ce bienheureux apôtre des Gaules, que Clovis fit peindre ou broder sur son étendard royal, en l'honneur de ce saint personnage qu'il avait adopté pour l'un des patrons du royaume. On croit que cette Chape était faite de peaux de brebis, parce que pendant plusieurs siècles, sans que l'on connût l'origine de cette coutume, quelques

villes de France étaient soumises à l'obligation d'envoyer chaque année à l'église de Saint-Martin de Tours, où se trouvait le tombeau du glorieux martyr, un certain nombre de peaux d'agneaux pour acquitter une redevance appelée « le Mantel de saint Martin. »

Cette bannière sacrée fut à peu près la seule connue en France, jusqu'au commencement du XII^e siècle, mais, à cette époque, elle fut remplacée par une autre enseigne appelée « l'Oriflamme », ainsi nommée, parce qu'elle était de taffetas couleur de feusans broderies ni figures, découpée par en bas en trois flammes d'étoffe terminées par des houppes de soie verte, et montée sur une lance dorée. Cet étendard royal dont on faisait remonter l'origine jusqu'à Dagobert I^{er}, fondateur de l'abbaye de Saint-Denis, n'était dans le principe que la bannière de cette abbaye, dont les rois de la troisième race depuis Hugues Capet se nommaient les « Avoués », c'est-à-dire les défenseurs; il était confié dans les batailles à quelque chevalier d'une valeur éprouvée, qui prenait le titre de « Porte-Oriflamme. » Le roi lui-même venait le recevoir à genoux des mains de l'abbé de Saint-Denis, lorsque le

royaume était menacé de quelque guerre dangereuse; et Louis le Gros fut le premier qui se rendit en personne à la célèbre abbaye pour le recevoir, lorsqu'en 1124, une invasion en Champagne de l'empereur d'Allemagne, Henri V, à la tête d'une armée considérable, l'obligea d'appeler à la défense de son trône, non-seulement les seigneurs ses vassaux, mais encore les bourgeois des communes, les paysans et les prêtres eux-mêmes, qui se rassemblèrent en foule autour de la bannière royale.

Depuis cette époque, plusieurs de nos plus grands rois, tels que saint Louis, partant pour sa première croisade en Égypte (1248), Philippe le Bel (1304) et Philippe de Valois (1328), marchant contre les Flamands, suivirent l'exemple de Louis le Gros leur aïeul, en faisant flotter l'Oriflamme dans les occasions périlleuses: le Porte-Oriflamme la détachait alors de la lance dorée pour la suspendre à son col, et ne l'élevait à la vue des troupes qu'au moment d'en venir aux mains. On croit que cet étendard national fut pris par les Mahométans à la funeste bataille de la Massoure (1250), où, comme vous savez,

saint Louis tomba lui-même au pouvoir des Infidèles; et qu'une autre bannière, à laquelle on avait donné le même nom, cessa entièrement d'être portée dans les armées, après la prise de Paris par les Anglais sous Charles VI, soit que l'on ait jugé plus prudent à cette époque de ne plus l'exposer aux hasards de la guerre, soit qu'elle eût été perdue pendant les vicissitudes de cette lutte désastreuse qui remplit une partie du xv^e siècle.

Ce n'est pas, mes bons amis, que l'Oriflamme fût le seul étendard déployé par les rois de France à la tête de leurs vassaux, et il paraît même que la bannière royale varia de couleur et de forme, selon les différents règnes. Celle de Philippe Auguste à la journée de Bouvines (1214) était bleue de ciel, parsemée de fleurs de lis d'or; sous Charles V et Charles VI, l'étendard de France était blanc, avec une croix rouge au milieu; Charles VII fit à la fois porter devant lui une bannière de satin cramoisi, semée de soleils d'or, et une autre de velours bleu, brodée de fleurs de lis. Louis XI et François I^{er} adoptèrent un étendard marqué d'une croix blanche; et pendant les guerres de religion du xvi^e siècle,

Henri III et Henri IV arborèrent une enseigne appelée la « Cornette blanche », parce que cette couleur distinguait la bannière royale de celles des autres princes et seigneurs si nombreuses à cette époque de discordes civiles.

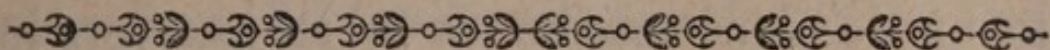
Il y avait encore dans les armées, au moyen âge, une coutume singulière que je ne dois point vous laisser ignorer, parce qu'elle paraît avoir été commune à tous les peuples de l'Europe; c'était d'aborder les ennemis dans un combat avec de grands cris, soit pour les effrayer, soit pour exciter la valeur des assaillants et couvrir le bruit des armes. Cet usage était en pleine vigueur au XIV^e siècle, sous Philippe de Valois; mais ces clameurs guerrières n'étaient pas toujours des voix confuses et tumultueuses, et l'on doit les regarder plutôt comme des signaux différents que les combattants jetaient d'un commun accord pour se rallier et se secourir mutuellement, lorsque la poussière, la distance, ou l'obscurité ne leur permettait plus de se reconnaître; on appelait cela le « Cri d'Armes » de chaque nation, et vous pouvez vous souvenir, que lorsque les premiers Croisés se

mirent en marche après le concile de Clermont, en 1096, le cri général était : « Dieu le veult !... Dieu le veult ! »

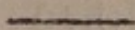
Lorsqu'on portait l'Oriflamme à la tête des troupes sous Louis le Gros, le cri d'armes des Français était « Montjoie-Saint-Denis ! » à cause de la bannière royale appartenant à cette abbaye. Mais il paraît plus vraisemblable que cette clameur belliqueuse, qui fut celle de notre nation pendant plusieurs siècles, n'était dès lors qu'une sorte d'invocation dans le péril adressée à l'un des plus puissants patrons de la France, comme saint Jacques était celui des Espagnols, et saint Georges celui des Anglais, pendant la même période. Quoique ce Cri fût celui de toutes les troupes de la même nation, chaque seigneur ou capitaine à qui appartenait le droit de lever bannière, avait encore son cri d'armes particulier. Ainsi la noble maison de Montmorency, l'une des plus anciennes de la monarchie, puisqu'elle faisait remonter sa source jusqu'au premier guerrier Franc qui reçut le baptême à Reims après Clovis, avait pour cri d'armes et pour devise de ses armoiries « Dieu Aide au premier Baron Chrétien » ; et celui de l'illustre Dugues-

clin était « Notre-Dame-Guesclin », qui servit plus d'une fois de ralliement aux Français sous Charles V.

Quelquefois aussi le Cri d'armes proféré dans une bataille, était un signal de détresse pour rallier les combattants autour d'une bannière en péril d'être prise ou abattue, et l'on criait alors « à la Recousse », d'un vieux mot français qui signifiait délivrance, parce qu'il s'agissait alors de délivrer la bannière, ou celui qui la portait, du danger qui le menaçait. Quoi qu'il en soit, le Cri d'armes fut aboli dans les armées françaises sous Charles VII, en même temps que les bannières des seigneurs, qui se trouvèrent dispensés de conduire leurs vassaux à la guerre, après que ce prince eut créé les compagnies d'ordonnance, ainsi que vous avez pu le lire dans d'autres livres.



LA CHEVALERIE.



LORSQUE j'ai tâché de vous expliquer, dans l'histoire de France, au temps du roi Henri I^{er}, mes jeunes amis, quelles cérémonies accompagnaient la réception d'un chevalier et les principaux devoirs qu'il était appelé à remplir, il ne m'a pas été possible de vous faire connaître en quelques mots toute l'importance de la chevalerie, qui était à cette époque le rang le plus illustre qu'un homme de guerre pût ambitionner. Aussi ne pourriez-vous conserver qu'une idée tout à fait incomplète de cette glorieuse institution, si vous n'appreniez aujourd'hui comment elle contribua plus que toute autre, non-seulement à adoucir les mœurs farouches des hommes du moyen âge, mais encore à répandre tant d'éclat sur les faits les plus mémorables de cette période reculée.

En effet, quoique l'on fasse communément

remonter l'origine de la chevalerie jusqu'au temps de Charlemagne, ce fut surtout vers le milieu du ^xⁱ^e siècle, qu'elle acquit une brillante renommée, lorsqu'on vit, dans l'espace de quelques années, des Chevaliers français se couvrir d'une gloire immortelle en Italie et en Sicile, avec les fils de Tancrède de Hauteville; en Angleterre, avec Guillaume le Conquérant, et enfin en Palestine, avec Godefroi de Bouillon, dont la valeur fonda à Jérusalem même un royaume chrétien, que trois générations de héros défendirent pendant soixante-dix années contre tous les efforts des Infidèles. C'est qu'à cette époque la Chevalerie était à la fois une récompense pour le courage et un engagement solennel de marcher jusqu'à la mort dans les voies de la gloire et de la vertu. Aussi comprendrez-vous aisément qu'il n'appartenait point à tous les Français de recevoir cette dignité, que l'on a nommée depuis le temple d'honneur, parce qu'on n'y parvenait que par degrés, et après avoir subi de longues et rudes épreuves.

La première condition imposée à celui qui aspirait à la Chevalerie, était d'appartenir par sa naissance à la noblesse française, dont

j'ai eu occasion de vous faire connaître l'origine. Jusqu'à l'âge de sept ans, le jeune gentilhomme, qui recevait dès sa naissance le titre de « Damoisel » ou de « Damoiseau », était élevé sous les yeux de sa mère ; mais aussitôt qu'il avait atteint cet âge, on le retirait des mains des femmes, pour le conduire auprès de quelque haut baron ou de quelque Chevalier de grande renommée, où, sous la dénomination de Page ou de Varlet, sa première éducation se bornait le plus souvent à écouter le récit des grands coups d'épée et des prouesses des Chevaliers du temps passé, qui lui inspirait tout d'abord le vif désir de les suivre et de les imiter. C'était alors, avec la science du Blason, qui lui apprenait à reconnaître au premier coup d'œil les armoiries de tous les seigneurs qui venaient visiter son noble maître, la seule instruction qu'il fût permis d'acquérir à un jeune gentilhomme, tant la Noblesse de ce temps, fière de son ignorance, méprisait tout ce qui pouvait l'éloigner de la profession des armes.

A l'âge de quatorze ans, le Damoiseau, vêtu d'une tunique blanche, était conduit à l'autel par son père et sa mère, tenant chacun en

main un cierge allumé, pour y recevoir d'un prêtre une épée bénite, qu'il ceignait à son côté. Dès lors il prenait le titre « d'Écuyer », qui l'obligeait à se livrer à tous les exercices les plus propres à acquérir la vigueur et l'agilité nécessaires à un homme de guerre, à cette époque surtout où l'adresse et la force du corps décidaient le plus souvent de la victoire.

Le jeune Écuyer avait en même temps divers devoirs à remplir envers le seigneur auquel il était attaché. Tantôt, sous le nom d'Écuyer du corps, il accompagnait son maître à la chasse et à la guerre, portait sa bannière dans les batailles, et faisait les honneurs de sa maison dans les cérémonies d'apparat.

Tantôt, avec le titre d'Écuyer Tranchant, on le voyait, debout dans les festins, s'exercer à découper avec grâce et propreté les viandes qu'il était chargé d'offrir aux dames et aux illustres convives.

Dans d'autres temps, sous le nom d'Écuyer des Écuries, son devoir était de dresser les palefrois de guerre de son noble seigneur, ou sous celui d'Écuyer de la chambre, de veiller à la conservation de la vaisselle d'or et d'argent, dont l'usage était alors fort répandu

dans les maisons princières des hauts barons.

Enfin, on appelait Écuyers d'honneur, ceux que les chevaliers retenaient auprès de leur personne, et auxquels ils confiaient la garde des prisonniers qu'ils faisaient dans les combats; et ce poste était souvent fort dangereux à occuper, puisqu'à la bataille de Pavie, en 1525, un gentilhomme, nommé Saint-Séverin, qui remplissait auprès de François I^{er} les fonctions d'écuyer d'honneur, fut percé de coups sous les yeux de ce prince, qu'il cherchait à couvrir de son corps.

C'était en s'acquittant de semblables devoirs, et en affrontant de pareils périls dans des voyages, des batailles, où tout au moins dans des tournois, où il combattait pour la gloire et l'honneur des dames, que le jeune gentilhomme, qui aspirait à la Chevalerie, atteignait, après plusieurs années d'épreuves, l'âge de vingt et un ans, avant lequel il n'était permis à personne, si ce n'est aux princes du sang royal, de recevoir cette dignité militaire.

L'écuyer que sa naissance et ses prouesses appelaient enfin à l'honneur d'être fait Chevalier, vêtu d'une longue tunique de drap gris

brun, qui lui tombait jusqu'aux talons, et que ne distinguait aucun ornement d'or ou de fourrure, se rendait à cheval à la chapelle ou à l'abbaye où sa réception devait s'accomplir; le harnais du cheval même, quel que fût le rang de son cavalier, était de la plus grande simplicité, et consistait en une pièce de même étoffe que la tunique de celui-ci, plissée et attachée sur la selle, en forme de petite housse.

Aussitôt son arrivée, deux écuyers d'honneur, qui attendaient le récipiendaire avec une nombreuse assemblée, le conduisaient, au son des instruments de musique, dans une salle voisine, où ils le dépouillaient de son vêtement, et le plongeaient entièrement nu dans un bain préparé à cet effet. C'était à la sortie de ce bain, que les mêmes écuyers revêtaient le jeune gentilhomme de l'habit de Chevalier, qui était de soie cramoisie, et entièrement doublé d'une fourrure précieuse; un manteau descendant jusqu'à terre, en forme de Chape, c'est-à-dire arrondi par le bas, complétait cet équipage, dans lequel on conduisait le jeune homme à la salle du festin, où rien ne le distinguait plus alors des autres

princes et chevaliers, si ce n'est que seul de l'assemblée il avait la tête découverte.

Après le festin, le poursuivant de chevalerie, c'est ainsi qu'on nommait celui qui aspirait à la recevoir, était pompeusement conduit dans une chapelle, pour y passer la nuit en prières, ce que l'on appelait « Faire la Veille des Armes. » Le plus souvent, à la vérité, cette cérémonie était abrégée, et la Veille des armes était réduite à quelques heures, pourvu cependant que le nouveau chevalier se trouvât dès l'aube du jour dans la chapelle, où il était censé avoir passé toute la nuit, à prier Dieu de lui accorder la grâce de bien vivre et de bien mourir.

En effet, dès que le jour paraissait, des prêtres, le revêtant de sa robe vermeille, le conduisaient aux pieds des autels, où ils lui faisaient prêter serment, en présence de la noble et nombreuse assemblée qui se trouvait réunie dans l'église, de n'épargner ni sa vie ni ses biens pour défendre la religion, faire la guerre aux Infidèles, et protéger les veuves, les orphelins et les opprimés. Après ce serment solennel, des écuyers, des seigneurs et quelquefois même des dames et des demois-

selles du plus haut rang revêtaient le candidat de toutes les marques extérieures de la Chevalerie ; les uns lui chaussaient des éperons dorés , en commençant par le gauche , les autres lui passaient le haubert , la cotte de mailles , la cuirasse , les brassards et les gantelets. Puis on le conduisait, tête nue et désarmé , devant le roi ou le seigneur le plus qualifié de l'assemblée , qui lui plaçait de sa propre main l'épée et le ceinturon de Chevalerie , puis le faisant mettre à genoux à ses pieds , lui donnait un léger soufflet sur la joue , et trois coups de son épée nue sur l'épaule ou sur le col , ce que l'on appelait « l'Accolade » ou « l'Accolée » , en prononçant ces paroles ou d'autres semblables : « De par Dieu , Notre Dame et mon Seigneur Saint-Denis , je te fais Chevalier. » Puis , le relevant aussitôt , il l'embrassait cordialement , et les écuyers du nouveau chevalier lui apportaient le heaume ou le casque , la lance et l'écu ou le bouclier décoré de ses armoiries. Alors on lui amenait son cheval de bataille , sur lequel s'élançant aussitôt , il caracolait avec grâce en présence de l'assemblée , en brandissant sa lance et faisant flamboyer son épée. La ré-

ception d'un chevalier était le plus souvent suivie de toutes sortes de jeux et d'exercices guerriers, dont j'aurai bientôt occasion de vous parler, et dans lesquels le nouveau dignitaire s'efforçait de déployer son courage et son adresse.

Je vous prie de remarquer ici, mes jeunes amis, qu'aucune des cérémonies observées pour la réception d'un Chevalier ne manquait d'une signification propre à faire comprendre toute l'importance de la chevalerie. Ainsi, le bain dans lequel il était plongé, avant de commencer la Veille des armes, exprimait que celui qui entrait en Chevalerie devait être lavé de toute souillure ; la robe vermeille dont il était revêtu en échange de son vêtement d'écuyer, signifiait qu'il devait désormais être toujours prêt à verser son sang pour tenir son serment ; le soufflet sur la joue et les trois coups du plat de l'épée, qui lui conféraient l'accolade, lui apprenaient qu'il devait être résolu à tout endurer, pour remplir dignement son devoir de chevalier ; enfin, les éperons dorés que lui chaussaient les dames, lui rappelaient qu'un chevalier doit se montrer toujours disposé à voler à leur défense.

L'une des occasions les plus ordinaires où la chevalerie était conférée aux écuyers qui s'en étaient rendus dignes, était celle des Tournois, dont vous avez vu d'assez fréquents exemples dans les histoires que vous connaissez. Ces sortes de jeux ou d'exercices militaires, qui avaient reçu dans plusieurs pays de l'Europe le nom de « Combats Français », parce que c'était en effet en France qu'ils avaient pris naissance, vers la fin du ^x^e siècle, étaient suivis avec une ardeur incroyable par les Chevaliers de notre nation, toujours avides de faire preuve de bravoure et d'adresse. C'étaient pour eux autant d'occasions solennelles, non-seulement de mériter l'estime des rois, des princes et des seigneurs, justes appréciateurs de la véritable valeur; mais encore d'obtenir de la main des dames et damoiselles, qui ne manquaient pas d'assister à ces exercices périlleux, quelque faveur ou quelque prix, qu'elles ne refusaient jamais au courage.

Les Tournois, ainsi nommés dans notre langue, parce que les combattants qui venaient y prendre part « Tournoyaient » en effet dans l'espace sablé et entouré de toiles et d'écha-

faudages qui leur servait de lice ou d'arène, avaient pour objet non-seulement de donner aux spectateurs une image vivante de la guerre, sans en offrir tous les dangers, mais encore d'accoutumer les chevaliers et les écuyers qui venaient y disputer les prix, à tous les exercices de force et d'adresse qui leur acquéraient ensuite tant de renommée dans les combats réels où la « Prouesse », c'est-à-dire la valeur personnelle et d'homme à homme, avait alors une si grande part.

Tantôt on donnait le nom de « Pas d'armes » à des combats simulés où les chevaliers plus ou moins nombreux, qui descendaient dans la lice, se partageaient en deux troupes pour représenter ce qui se pratiquait, à la guerre pour la défense ou l'attaque d'un pont, d'un défilé, d'un passage de rivière ou de tout autre poste difficile et important à garder ou à conquérir.

Tantôt, sous le nom de « Castille », qui s'est conservé dans le langage familier pour exprimer une dispute, c'était une tour ou un château fort élevé en bois ou en gazon, dont il s'agissait pour les uns de s'emparer de vive force, tandis que les autres em-

ployaient de semblables moyens pour repousser les assaillants et les précipiter des remparts qu'ils essayaient d'escalader.

D'autres fois on donnait le titre de « Combats à la foule » ou « Trespignées » à des luttes où deux troupes de chevaliers et d'écuyers, armés de toutes pièces, se mêlant l'une à l'autre, s'efforçaient de remporter l'avantage, en renversant par l'impétuosité de leur choc les cavaliers du parti opposé. Les Cris d'armes des assaillants, les tourbillons de poussière qui les environnaient, les hennissements des chevaux, le bruit des armures qui s'entre-choquaient et des lances qui volaient en éclats, donnaient aux spectateurs la représentation d'une véritable bataille, où souvent même l'illusion était complétée par des blessures graves, mais toujours involontaires, que se faisaient entre eux les combattants, dont l'ardeur était stimulée par les nombreux regards fixés sur leurs moindres actions.

Mais de tous les combats usités dans les Tournois, celui qui excitait au plus haut degré l'intérêt de ceux qui en étaient témoins, c'était la « Joute », ou combat corps à corps de deux chevaliers qui, montés sur des palefrois

richement caparaçonnés, couverts d'armures étincelantes et de cottes d'armes armoriées, leur écu décoré de devises et de symboles ingénieux, fondaient d'abord l'un sur l'autre, la lance en arrêt, pour se renverser; puis, lorsque cette arme venait à se briser entre leurs mains, tiraient leurs épées, saisissaient la masse d'armes suspendue à l'arçon de leur selle, et quelquefois même s'appréhendant mutuellement dans leurs bras vigoureux, luttaient ainsi jusqu'à ce que l'un d'eux, épuisé de fatigue ou renversé sur la poussière, demandât merci et s'avouât vaincu.

Ce n'est pas, mes jeunes amis, que les armes dont on faisait usage dans les Tournois fussent du nombre de celles que je vous décrivais il n'y a pas longtemps; il était strictement ordonné, au contraire, dans ces jeux chevaleresques, de se servir d'armes « Courtoises », c'est-à-dire de glaives sans pointe ni tranchant, et de lances à fer « Émoulu » ou arrondi, dont on ne devait point d'ailleurs frapper son adversaire autrement que de haut en bas, et jamais à la tête ni sur les membres; mais cette précaution ne prévint pas toujours les accidents funestes auxquels don-

nèrent lieu ces sortes d'exercices ; où il serait difficile d'énumérer combien de chevaliers périrent , soit en tombant avec leurs coursiers de tout le poids de leurs armes , soit écrasés sous les pieds des chevaux , soit étouffés par la poussière , soit enfin percés de part en part par les tronçons de lances ou d'épées qui , traversant les armures de la meilleure trempe , leur faisaient des blessures mortelles.

Rarement les spectateurs accourus joyeux à ces sortes de fêtes , s'en retournaient sans avoir à déplorer quelque'une de ces sanglantes catastrophes , dont le retour était si fréquent au commencement du XIII^e siècle , que l'un de nos plus grands rois , Philippe Auguste , dont la valeur ne saurait être suspectée , avait fait jurer à ses jeunes fils , de ne jamais combattre dans un tournoi sans sa permission (1203). Personne n'ignore d'ailleurs que le dernier de ces jeux périlleux qui fut célébré en France (1559) , coûta la vie au roi Henri II lui-même , blessé mortellement dans une joute par le comte de Montgomery , d'un éclat de lance qui , après avoir traversé la visièrre de son casque , pénétra profondément dans l'œil gau-

che, d'où il ne put être arraché sans causer la mort du monarque, qui ne survécut que onze jours à cette horrible blessure : mais pendant toute la durée du moyen âge, ni les dangers attachés à ces exercices, ni le souvenir des malheurs fréquents dont tant de familles avaient été frappées, ne prévalurent contre le goût passionné de la noblesse française pour ces jeux guerriers, auxquels les dames et les damoiselles elles-mêmes prenaient un intérêt d'autant plus vif, que c'était presque toujours en leur honneur, que les plus fiers champions venaient faire assaut de courage et de courtoisie.

Dès que l'annonce d'un tournoi était répandue dans l'une des provinces de France, les Chevaliers et les seigneurs Bannerets, qui se livraient journellement dans leurs châteaux à tous les exercices qui pouvaient les disposer à s'y montrer avec honneur, faisaient leurs préparatifs pour paraître d'une manière brillante à ces fêtes militaires, où souvent leurs exploits devaient avoir pour témoins les plus illustres personnages du royaume. Les plus riches armures, les plus magnifiques livrées des pages et des écuyers, les

coursiers les plus légers et les plus impétueux étaient réservés pour ces occasions solennelles.

Tandis que ces préparatifs s'achevaient à la fois dans les différents châteaux de la province, et que la lice elle-même était disposée pour le jour fixé, on exposait le long des murs du cloître de quelque monastère voisin, les écus armoriés de tous les gentilshommes qui avaient annoncé l'intention de combattre; et ces écus restaient pendant plusieurs jours exposés à la vue des seigneurs, des dames et des damoiselles, à qui un héraut d'armes était chargé de faire connaître ceux dont l'écusson pouvait attirer leurs regards : mais si, dans ce nombre, l'une d'elles apercevait l'écu de quelque chevalier dont elle eût sujet de se plaindre, soit qu'il eût mal parlé d'elle, soit qu'il eût manqué à l'un des nombreux devoirs que la chevalerie imposait envers les dames, il lui suffisait de toucher le « Timbre », c'est-à-dire l'écu de ses armes, pour que les juges du tournoi lui en interdissent l'entrée, au moins jusqu'à ce qu'il fût parvenu à se justifier. Cependant cette exposition publique des timbres de tous les champions qui se proposaient

d'entrer dans la lice n'était pas toujours observée, puisqu'il arriva fréquemment que l'on admit des chevaliers étrangers ou qui désiraient rester inconnus, et vous vous rappelez sans doute le premier exploit du jeune Duguesclin, qui, revêtu d'une armure que lui avait prêtée un obligé chevalier en se retirant d'un tournoi, obtint le prix du courage, et fit en même temps éclater sa piété filiale, en abaissant sa lance devant son père qui s'avancait pour le combattre, sans se douter que l'étranger qui venait de terrasser plusieurs guerriers redoutables, n'était autre que son fils à peine adolescent, qu'il avait laissé dans le manoir paternel peu de jours auparavant.

Lorsque le jour fixé pour l'ouverture du tournoi était arrivé, on voyait les dames châtelaines des pays environnants, magnifiquement parées et accompagnées de leurs suivantes les plus remarquables par leur beauté et l'élégance de leur costume, venir prendre place sur les «Hours» ou échafauds dressés autour des lices, où les nobles concurrents devaient venir disputer le prix de la victoire ! Des loges ou gradins tapissés de riches étof-

fes, et surmontés de pavillons armoriés, de bannières flottantes, de banderoles et d'écussons, étaient disposés d'avance pour recevoir les rois, les reines, les princes, les princesses, les dames et damoiselles de leur cour, et enfin les anciens chevaliers à qui leur âge avancé ne permettait plus de descendre dans la carrière, mais qui venaient encore applaudir leurs jeunes successeurs, dont les exploits leur rappelaient leurs propres prouesses.

Des juges, revêtus du titre de « Maréchaux de camp », et choisis parmi les plus illustres capitaines ou les chevaliers les plus renommés, avaient une place réservée dans l'arène, pour présider à la joute qui allait s'ouvrir, et s'assurer qu'aucun des assaillants n'enfreignait les lois de la chevalerie, soit en se servant d'armes défendues, soit en blessant le cheval de son adversaire, soit en frappant son ennemi dont la tête se trouvait découverte, soit enfin en se réunissant plusieurs contre un seul combattant.

En même temps un certain nombre de hérauts d'armes, placés autour des lices, avaient les yeux fixés sur les moindres gestes des combattants, afin d'inscrire et de rap-

porter exactement les grands coups de lance et d'épée qui seraient donnés ou reçus dans chaque joute, tandis qu'une foule de jongleurs et de ménétriers, munis de toutes sortes d'instruments de musique guerrière, se tenaient prêts à célébrer les exploits qui allaient s'accomplir sous les yeux de la noble assemblée.

Tout à coup le bruit retentissant des fanfares annonçait l'entrée des chevaliers qui déployaient à l'envi l'un de l'autre la plus grande magnificence dans leur équipement et celui de leurs écuyers. Dès que la barrière était ouverte devant eux, ils s'avançaient à cheval, vêtus de robes longues et flottantes, appelées « Paletots » ; et marchant à pas lents dans la lice, ils saluaient gracieusement les dames dont chacun d'eux se glorifiait d'être l'esclave ou le serviteur. Celles-ci leur permettaient même, dans cette occasion, de prendre hautement de semblables titres, en joignant à cette faveur le don d'un joyau ou enseigne, tel qu'une écharpe, un voile, une manche de leur robe, un bracelet, ou un nœud de rubans enrichi de pierreries, dont chaque chevalier avait la permission d'orner le cimier de

son casque, le fer de sa lance, en guise de banderole, ou même de décorer les armoiries de sa cotte d'armes et de son écu. Quelquefois, au milieu du tumulte de l'action, ce gage précieux, au moyen duquel chaque dame pouvait distinguer dans la mêlée le chevalier qu'elle avait adopté pour son serviteur, était enlevé ou arraché par un adversaire plus heureux ou plus adroit; mais aussitôt la dame s'empressait de lui envoyer d'autres faveurs, pour remplacer celles qu'il avait perdues, et relever ainsi son courage que cette disgrâce eût pu abattre.

Cependant l'assemblée entière n'était pas moins attentive que les dames elles-mêmes, aux prouesses qui s'accomplissaient sous ses yeux; chaque coup de lance ou d'épée où l'un des combattants faisait preuve de bravoure, d'adresse et d'agilité, excitait des cris unanimes; et les ménétriers faisaient éclater les sons retentissants de leurs trompettes, à travers lesquels on distinguait la voix des hérauts proclamant les noms des vainqueurs, et faisant entendre ces exclamations, qui portaient au comble l'enthousiasme des spectateurs : « Honneur aux Fils des

Preux ! » pour rappeler aux combattants qu'ils étaient les dignes successeurs des anciens preux de Charlemagne, dont tout bon chevalier devait s'efforcer d'imiter la vaillance et la vertu.

Lorsque enfin le champion qui, au dire des assistants, avait mérité le prix du courage et de la courtoisie, était proclamé par les juges du camp, vainqueur de tous ses rivaux, les hérauts et les ménestrels faisaient entendre les cris, mille fois répétés, de « Largesse ! Largesse ! » c'est-à-dire libéralité ; car la générosité et le désintéressement de tout bon chevalier devaient se manifester dans toutes les occasions envers ceux qui célébraient sa gloire, en leur abandonnant les dépouilles des vaincus, les destriers et même les riches armures qu'il avait conquis sur ses adversaires. La seule récompense que le vainqueur dût ambitionner, récompense d'autant plus flatteuse, qu'elle était remportée à la vue de tant de nobles seigneurs et d'illustres châtelaines, était de recevoir de quelque princesse, ou de la main même de la dame en l'honneur de laquelle il avait combattu, un simple « Chapel de Roses », une chaîne

d'or ou une écharpe brodée, comme un gage solennel du triomphe qu'il venait d'obtenir.

Or, il faut vous dire que les brillantes cérémonies dont vous venez de lire la description n'avaient lieu qu'en temps de paix, et le plus souvent même, à l'occasion de l'avènement des rois, de la naissance ou du mariage des princes de leur famille.

Mais lorsqu'on créait des chevaliers en temps de guerre, ce qui avait lieu quelquefois au moment de livrer bataille, il devenait impossible de déployer une pareille pompe. Si de vaillants écuyers, à l'instant même du combat, souvent même au plus fort du danger, étaient jugés dignes de recevoir cette glorieuse distinction, qui semblait doubler leur force et leur courage, c'était le prince ou le général d'armée qui leur donnait l'accolade, en les décorant du titre de Chevalier. Aussitôt après cette cérémonie, qui n'exigeait que peu d'instant, le prince désignait parmi les assistants quelque ancien et vaillant chevalier, pour chausser les éperons au nouveau reçu, et l'accompagner ensuite aux postes les plus périlleux. Lorsqu'une chapelle se trou-

vait à proximité, le nouveau dignitaire allait y faire la veille des armes ; mais si c'était au pied des remparts d'une ville assiégée, sous lesquels on avait entrepris de pratiquer une mine, c'était dans cette mine même, que l'on regardait avec raison comme le poste le plus dangereux, qu'il devait accomplir cette formalité.

Quelquefois aussi, c'était à la suite d'une bataille sanglante et meurtrière, que les rois et les princes conféraient la Chevalerie aux nobles écuyers qui s'étaient distingués par leur valeur ; et vous n'avez point oublié sans doute que François I^{er}, lui-même, sur le champ de bataille de Marignan (1515), voulut être armé Chevalier par l'illustre Bayard, que toute l'armée avait, d'une commune voix, proclamé le plus vaillant guerrier de cette terrible journée.

Aussitôt après sa réception, le Chevalier jouissait de tous les honneurs attribués à son nouveau rang : on lui décernait les titres de « Sire, Messire », ou « Monseigneur », qui n'appartenaient alors à aucune autre classe de personnes ; il pouvait prendre place à la table même du roi, honneur que n'obtenaient pas

même les princes du sang royal, avant qu'ils eussent reçu l'ordre de chevalerie ; le monarque même, en lui écrivant, l'appelait son « Amé et Féal » (cher et fidèle ami) ; il lui était permis de faire surmonter d'une Girouette en forme de bannière ou de pennon, la maison qu'il habitait ; la femme d'un simple chevalier portait le titre de « Noble Dame » ou de « Madame », tandis que celle d'un écuyer, simplement qualifié de « Monsieur » et de « Damoiseau », quelle que fût d'ailleurs sa naissance ou le rang de son mari, gardait toute sa vie le titre de « Damoiselle. » Aux Chevaliers seuls appartenait le droit de porter la lance, le heaume, la double cotte de mailles, le haubert, la cotte d'armes armoriée, l'or, l'hermine, le velours et l'écarlate. Eux seuls pouvaient se faire représenter armés de toutes pièces sur le sceau dont ils se servaient. Leur personne enfin était considérée comme inviolable et sacrée ; et un écuyer coupable d'avoir frappé un chevalier, hors le cas de légitime défense, était condamné à avoir le poing coupé.

A la vérité, on distinguait, au moyen âge, plusieurs ordres différents de chevaliers : les

seigneurs titrés, tels que les princes, ducs, comtes ou barons, qui avaient mérité de recevoir la Chevalerie, étaient désignés par le nom de Hauts Chevaliers.

Le second ordre était celui des chevaliers « Bannerets », ou de ceux qui, par leur richesse et le nombre de leurs vassaux, avaient le droit de lever Bannière, c'est-à-dire d'assembler autour de leur étendard, et de conduire à la guerre vingt-cinq gentilshommes au moins complètement armés.

Le troisième ordre enfin était celui des « Bacheliers » ou « Bas Chevaliers », qui, ayant mérité par leur naissance et leur valeur de recevoir la Chevalerie, n'étaient cependant point assez riches pour faire suivre leur bannière d'un pareil nombre d'hommes d'armes.

Du reste, la forme même de l'étendard du chevalier Banneret suffisait pour le distinguer du simple Bachelier : la première était carrée, tandis que le pennon du second se terminait en pointe, de sorte que lorsqu'un bas chevalier s'était rendu digne par sa valeur d'être élevé au rang de banneret, il suffisait au roi qui lui conférait cette dignité, de faire

couper en sa présence la pointe de son pennon, pour le transformer en bannière.

Mais si rien n'était plus illustre au moyen âge que cette chevalerie, dont les rois et les hommes les plus éminents s'honoraient avec raison de faire partie, c'est que les services qu'elle rendait à la société encore informe de cette époque ne se bornaient point à paraître avec éclat dans les tournois, ou même à s'illustrer par des exploits dans les guerres que la France avait à soutenir. Il y avait encore parmi les chevaliers, à quelque rang qu'ils appartenissent, de vaillants guerriers qui, désespérant de trouver d'assez fréquentes occasions de signaler leur prouesse, quittaient volontairement le foyer paternel, ou, comme on disait alors, leurs « Cendres casanières », pour aller au loin chercher des aventures et des périls, en remplissant les devoirs que leur imposait le serment qu'ils avaient prêté de ne rien négliger pour devenir chevaliers parfaits.

Ce fut là, mes jeunes amis, l'origine de ces champions voyageurs que l'on a nommé depuis « Chevaliers Errants », et dont vous savez sans doute que Michel Cervantes, l'un des plus piquants écrivains que l'Espagne ait

produits, n'a montré que le côté ridicule, dans son roman de « Don Quichotte », le plus amusant et le meilleur de ces paladins d'un autre âge. Mais si les erreurs et l'extravagance attribuées à ces chercheurs d'aventures ont caractérisé d'une manière si frappante les abus de la chevalerie errante, elles ne doivent pas faire méconnaître tout ce qu'avait alors de noble et de sérieux, le caractère héroïque de ces guerriers aventureux, qui se vouaient pieusement au service de la justice et de l'humanité, semblables à ces demi-dieux de la mythologie grecque, à qui l'antiquité avait élevé des autels, pour avoir délivré leur patrie des brigands et des monstres qui l'infestaient.

Tantôt on voyait ces héros du moyen âge, s'associant plusieurs ensemble, se mettre en « Queste » de quelque chevalier de grande renommée, qui avait disparu dans quelque expédition lointaine, ou courir à la délivrance de quelque noble dame, dont le château était assiégé par un ennemi déloyal; tantôt, suivis de leurs seuls écuyers, mais toujours couverts de leur forte armure, ils traversaient des contrées sauvages, et s'en allaient même jus-

qu'à la Terre-Sainte, pour éprouver leur valeur contre les mécréants. C'était ce qu'ils nommaient, dans le langage chevaleresque de ce temps, faire une « Emprise », c'est-à-dire une entreprise d'armes, qu'ils s'engageaient par serment, aux pieds des autels, à conduire à bonne fin, et dont ils portaient, sur leur personne ou sur leur armure, quelque signe visible, tel qu'une chaîne figurée sur leurs armoiries, ou un anneau d'or, d'argent ou de fer au bras et à la jambe gauches, symboles de l'engagement solennel qu'ils avaient pris en présence de Dieu même, de ne point déposer les armes qu'ils n'eussent accompli leur promesse. Ces chaînes et ces anneaux ainsi portés, dont l'usage remontait, dit-on, jusqu'aux peuples de la Germanie, chez lesquels ils étaient le signe de l'esclavage, rappelaient à chaque pas à nos paladins qu'eux aussi devaient être esclaves de la parole qu'ils avaient donnée; et, comme rien n'était plus sacré au monde pour un chevalier que la foi jurée, la mort même lui semblait préférable au malheur d'y paraître infidèle.

C'est ainsi que l'on raconte dans l'histoire du maréchal de Boucicaut, l'un des plus il-

lustres guerriers français du XIV^e siècle, que ce héros fut l'auteur d'une association de treize chevaliers, qui, honteux de voir des dames et damoiselles obligées de porter jusqu'aux pieds du roi lui-même, leurs plaintes contre des seigneurs déloyaux qui les dépouillaient de leurs biens, sans que la chevalerie tout entière se levât pour leur défense, jurèrent de se dévouer pendant cinq ans à servir la cause du sexe le plus faible. Les Treize Champions qui s'armèrent pour cette entreprise d'armes prirent le titre de « Chevaliers de la Dame Blanche à l'Écu Vert », parce que chacun d'eux adapta, depuis cette époque, à son bras gauche, un écu d'or émaillé de vert, sur lequel était représentée une dame entièrement vêtue de blanc. Ces associations, dont on trouve d'assez fréquents exemples dans l'histoire de la chevalerie, n'étaient point d'ailleurs de vains simulacres de vaillance et de prouesse; et la plupart du temps, elles donnèrent lieu à des exploits de plus d'un genre, où les héros chargés de l'accomplissement d'une Emprise, se signalèrent non-seulement dans les tournois, par des joutes à armes courtoises, mais encore dans des

combats réels, que l'on nommait alors « A Outrance », parce que la vie et la liberté du vaincu appartenaient au vainqueur, où ils exposaient leur existence avec autant de bravoure que de désintéressement.

Le but glorieux pour lequel ils s'armaient ainsi d'un commun accord, formait d'ailleurs, entre les paladins du moyen âge, une touchante union appelée « Fraternité d'armes », par laquelle ils s'engageaient les uns envers les autres, à s'aider mutuellement de « Corps et d'Avoir » jusqu'à la mort, c'est-à-dire à mettre en commun leurs biens et leurs maux, à ne jamais abandonner leurs frères d'armes, dans quelque péril qu'ils se trouvassent, et même à soutenir pour eux, dans certains cas, l'entreprise qu'ils avaient jurée, s'ils venaient à périr avant de l'avoir accomplie.

Ce n'est pas, mes jeunes amis, qu'à côté des exemples si multipliés de courtoisie, de courage, de prudence et de loyauté, que donnaient nos anciens chevaliers, on ne trouve aussi fréquemment des traits non moins remarquables de l'ignorance, de la rudesse et de la superstition qui caractérisaient l'époque où ils vivaient : des pratiques ridicules,

et qui nous paraissent aujourd'hui puériles, se mêlaient aux actions les plus éclatantes de ces hommes, dont le moindre n'hésitait jamais à braver la mort sous les formes les plus horribles.

Ainsi, avant d'ouvrir à deux champions ennemis le « Champ Clos », c'est-à-dire la lice où ils devaient combattre à outrance, les juges du combat leur faisaient jurer sur l'Évangile, que leurs armes n'avaient été l'objet d'aucun « Enchantement, Sortilège ou Maléfice. »

Bertrand Duguesclin, le plus parfait modèle des capitaines de son siècle, défié par un chevalier anglais qui avait fait vœu de ne point « Dormir dans un lit » avant qu'il eût combattu le héros français, accepta le défi qui lui était adressé, et dont il fut sans doute obligé de se faire donner lecture par son chapelain, parce que lui-même n'avait jamais pu apprendre à lire; mais il eut soin de se faire servir, avant ce combat périlleux, trois soupes au vin, en l'honneur des trois personnes de la Sainte Trinité, pour se concilier la faveur divine.

La Hire, l'un des plus illustres compagnons

d'armes de Jeanne d'Arc et de Dunois, dont l'épée contribua puissamment à purger le sol français de la domination étrangère, sous Charles VII, n'allait point au combat, sans adresser dévotement à Dieu cette prière, qui exprime assez toute la grossière superstition des guerriers de son temps : « Mon Dieu, « fais pour La Hire, ce que tu voudrais qu'il « fît pour toi, s'il était Dieu, et que tu fusses « La Hire. »

Ainsi, les qualités et les défauts les plus opposés se trouvaient réunis dans ces mêmes hommes, à qui la chevalerie avait inculqué une sorte de caractère tellement sacré, qu'on l'a comparé quelquefois à celui des prêtres mêmes, dont le ministère pacifique et religieux est si opposé aux devoirs que ces fiers batailleurs étaient appelés à remplir. Ignorants, crédules, superstitieux, avides, presque barbares, comme tous les hommes des siècles auxquels ils appartenaient, la Chevalerie les élevait au-dessus de leurs contemporains, en leur imposant l'obligation de se montrer pieux, patients, humains, fidèles à leur parole, dévoués aux faibles, qu'ils étaient tenus de protéger; elle seule suffisait pour

transformer de grossiers soldats en héros magnanimes ; et celui qui, après l'avoir obtenue, violait le serment solennel qu'il avait prêté, soit par un acte de lâcheté, soit en manquant de respect et de loyauté envers les dames, méritait, par cela seul, de se voir ignominieusement dégradé des honneurs dont il avait cessé d'être digne.

Honteusement traîné sur un échafaud, à la vue d'une ville entière, toutes les pièces de l'armure dont il avait avili la noblesse par ses méfaits, étaient successivement brisées en sa présence et foulées aux pieds ; il voyait son écu, dont le blason était effacé et la pointe renversée, suspendu à la queue d'une cavale (sorte de monture réservée alors aux seuls roturiers et aux gentilshommes dégradés de noblesse), qui le traînait dans la fange, au milieu des huées de la populace ; les hérauts d'armes, en proclamant publiquement la cause de son infamie, lui adressaient les paroles les plus outrageantes, qu'il était forcé d'endurer sans en tirer vengeance. Le roi d'armes l'appelait trois fois à haute voix, et trois fois les hérauts répondaient qu'il n'existait plus de chevalier

de ce nom, puisque celui que l'on qualifiait ainsi auparavant, n'était plus qu'un « Traître, Déloyal et Foy-mentie. »

Enfin des prêtres récitaient autour du coupable les prières des morts ; et après lui avoir versé sur la tête un bassin d'eau chaude, comme pour effacer le sacré caractère qu'il avait reçu de l'accolade, on le tirait en bas de l'échafaud, en lui passant des cordes sous les bras, et on le transportait sur une civière, couvert d'un drap mortuaire, jusqu'à l'église la plus prochaine, où l'on chantait de nouveau sur lui les vêpres des morts.

Pour être condamné à subir cet effroyable châtiment, il fallait, à la vérité, que le chevalier Félon, c'est-à-dire parjure à ses serments, eût commis quelque action infâme et déshonorante. De pareils exemples étaient heureusement fort rares, mais une faute légère, ou même une simple omission aux devoirs de la Chevalerie, pouvait exclure un chevalier de la table de ses confrères. S'il osait y prendre place, avant d'avoir noblement réparé sa faute, chacun d'eux avait le droit de venir tirer la nappe devant lui, ou même un héraut d'armes, se présentant tout à coup au milieu du festin,

pouvait frapper le coupable d'une sorte de réprobation, en coupant la nappe avec un couteau, autour de la place qu'il occupait à table (on appelait cela « Trancher la Nappe »), déclarant ainsi, par un témoignage public, que le chevalier qui avait manqué à son serment, n'était plus digne de s'asseoir désormais parmi ses illustres convives.

Dans tout le cours du récit que je viens de vous faire, mes jeunes amis, j'ai eu occasion de vous parler plusieurs fois des Hérauts d'armes chargés, comme vous venez de le voir, de rappeler aux chevaliers les devoirs qu'ils avaient à remplir, et de leur infliger le blâme ou le châtiment qu'ils encouraient en manquant à leur serment. C'est que ces hérauts, en effet, appartenaient aussi à la Chevalerie, et ne parvenaient également au grade qu'ils occupaient, qu'après des épreuves longues et parfois difficiles à traverser.

Sous le titre de « Chevaucheurs d'Armes », ils devaient d'abord, pendant plusieurs années, s'attacher au service d'un prince ou d'un seigneur, dont ils se reconnaissaient les serviteurs en portant son écusson ou ses armoiries sur le bras droit. Lorsque, pendant ce temps

d'épreuve plus ou moins prolongé, un Chevaucheur avait mérité la confiance de son maître par la discrétion, la diligence et la fidélité dont il avait fait preuve, celui-ci pouvait l'élever au rang de « Poursuivant d'Armes », par une cérémonie dans laquelle, après avoir versé sur la tête du récipiendaire une coupe pleine d'eau et de vin, le seigneur lui donnait un nouveau nom, et lui passait autour du col une tunique à lui appartenante, en ayant soin, par une bizarrerie assez remarquable, que des deux manches de ce vêtement, l'une lui tombât sur la poitrine, et l'autre entre les deux épaules. Le Poursuivant, jusqu'à ce qu'il fût parvenu au grade de héraut d'armes, devait conserver ainsi cette sorte d'habillement. Comme le Chevaucheur, il portait les armoiries de son seigneur, mais sur le bras gauche ; et c'était seulement après avoir accompli sept années de service en cette qualité, qu'il pouvait être élevé au rang de Héraut d'armes, ce qui n'avait ordinairement lieu qu'à la guerre, dans un jour de bataille ou dans la solennité d'un tournois, célébré à la naissance, au couronnement ou au mariage des Rois et des Reines.

Ce grade conférait la noblesse à celui qui

l'avait obtenu ; son seigneur le gratifiait en même temps d'une terre ou d'un fief, qui lui donnait le droit de porter des armoiries qu'il transmettait à ses enfants. Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que le nouveau Héraut changeait encore de nom, comme il l'avait fait en devenant Poursuivant d'armes, pour recevoir celui d'une province, d'un ordre de chevalerie, et quelquefois aussi de l'un des signes principaux des armoiries du prince ou du seigneur auquel il appartenait.

Ce fut ainsi que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, donna le titre de « Toison d'Or » à son premier héraut d'armes, en l'honneur de l'ordre de ce nom qu'il avait institué ; l'un des hérauts du roi d'Angleterre, Edouard III, était nommé « Jarretière » pour un semblable motif ; et Louis XI appela « Mont-Saint-Michel », celui de l'ordre de Saint-Michel, dont il était le fondateur, au ^{xiv}^e siècle. Les ducs d'Orléans, de la maison de Valois, appelaient « Porc-Épic » le héraut de leur famille, à cause de l'animal de cette espèce placé dans leur écusson, comme à la même époque et pour la même raison, les hérauts d'armes

des ducs d'Anjou et de Bretagne portaient les noms de « Croissant » et « d'Hermine ».

Le plus haut rang auquel un héraut pût parvenir était celui de « Roi d'Armes », qu'il n'obtenait qu'après de longs et glorieux services à la cour et à la guerre. De nobles chevaliers remplirent quelquefois ces fonctions, qui n'avaient rien que d'honorable, puisque celui qui en était revêtu, représentait la personne même du maître qu'il servait, dans la plupart des occasions solennelles.

Les Rois d'armes, dont l'institution paraît presque aussi ancienne que la monarchie, puisqu'un officier de ce titre existait déjà auprès de Dagobert I^{er}, s'engageaient par serment à défendre et à conserver en toute occasion l'honneur des Dames et des Damoiselles; et la loyauté était un devoir tellement sacré pour un Roi d'Armes, qu'il était sans exemple qu'un de ces officiers eût jamais manqué à sa parole. Aussi leur personne était-elle inviolable pour tout le monde, quelle que fût la mission dont ils étaient chargés envers les ennemis de leur maître. Ils tenaient un registre exact de toutes les actions des chevaliers et des nobles; et il n'y avait pas de

tournois ou de combats en champ clos, qu'un Roi d'Armes n'y présidât, afin de s'assurer par sa présence qu'aucun des combattants n'enfreignait les lois de la chevalerie, dont le maintien était confié à sa surveillance.

Le plus élevé en dignité de tous les Rois d'armes de France, était celui qui avait l'honneur de représenter la personne même du Roi. Il portait le titre de « Premier Roi d'Armes », et était obligé de changer son nom propre contre celui de « Montjoie-Saint-Denis », que le monarque lui-même lui conférait dans une cérémonie, où le Connétable du royaume, le revêtant pour un moment du manteau royal, lui posait une couronne sur la tête, à la vue de tous les hérauts et poursuivants d'armes dont il devenait le chef suprême. Vous pouvez même vous souvenir à ce sujet, d'avoir lu quelque part, qu'après la bataille d'Azincourt, Henri V, roi d'Angleterre, ayant trouvé au nombre des prisonniers que cette journée venait de mettre en sa puissance, Montjoie, premier Roi d'armes de Charles VI, ordonna qu'il fût traité avec les plus grands égards; et que, de plus, par une sorte de déférence chevaleresque, qu'un guerrier même vain-

queur ne perdait jamais envers un Roi d'armes, ce fut à cet officier qu'il s'en rapporta, pour donner un nom à la victoire signalée qu'il venait de remporter sur les armées françaises.

A présent, mes jeunes amis, lorsque vous verrez, dans des livres d'histoire, tant de belles actions et de traits de vertus auxquels des chevaliers français de tous les siècles, tels que Duguesclin, Boucicaut, La Hire, Xaintrilles, Bayard, ont attaché leurs noms, vous n'aurez point de peine à comprendre combien était utile en même temps que glorieuse, cette institution de la Chevalerie, formée sous les auspices de la Religion, au milieu d'une nation presque barbare : mais vous regretterez sans doute, comme moi, que ces vaillants capitaines aient terni l'éclat de leurs vertus guerrières par le mépris qu'ils affectaient pour le savoir des hommes laborieux, qui tentèrent les premiers, de dissiper les ténèbres du moyen âge. Préférant leur ignorance aux doctes travaux des magistrats et des hommes instruits dont François I^{er} récompensa le mérite, en leur conférant le titre de « Chevaliers-Ès-Loix ou Ès-Lettres », les rudes batailleurs

du xvi^e siècle ne purent voir sans jalousie, ces savants mais pacifiques personnages, qu'ils avaient cru flétrir jusqu'alors du titre de Clercs, décorés d'une dignité que leurs ancêtres et eux-mêmes avaient conquise par leurs grands coups d'épée; et la Chevalerie perdit presque entièrement, à leurs propres yeux, le caractère héroïque qui, durant tant de siècles, leur avait tenu lieu des vertus moins farouches, qui manquèrent seules à la plupart d'entre eux, pour être placés au niveau des plus grands hommes de tous les âges.

LES COSTUMES JUSQU'AU XVI^e SIÈCLE.

JULES CÉSAR qui fut non-seulement le plus grand capitaine de son temps, mes jeunes amis, mais encore le plus habile observateur des mœurs des nations parmi lesquelles il vivait, n'a pas dédaigné de citer comme un trait particulier du caractère des Gaulois, l'extrême mobilité de l'esprit de ce peuple, toujours avide de changement et de nouveauté.

Ce caractère distinctif, nous devons en convenir, semble s'être perpétué, comme un type national, chez leurs descendants, où, malgré le mélange des races diverses qui ont concouru à former notre nation, l'inconstance et l'amour du changement n'ont pas cessé de se manifester chez les Français de toutes les époques; mais c'est surtout en matière de modes, d'ajustements et de costumes, que l'on doit être frappé de ces variations continues, dont il faut peut-être aussi attribuer la

cause à la délicatesse du goût ou au désir du perfectionnement, autant qu'à l'inconstance des idées.

Avant l'époque de la conquête romaine, le Costume des Gaulois était la « Chasuble » (en latin « Casula », petite maison), vêtement sans manches, large et commode, qui offre beaucoup de ressemblance avec la blouse que portent encore aujourd'hui les habitants de nos campagnes. Une simple tunique à manches pour les deux sexes, et, pour les hommes, une sorte de pantalon large et flottant, complétaient cet habillement qui paraît avoir été commun à toutes les classes de la nation. Ce pantalon, qui portait le nom de « Braie » (en latin « Bracca »), avait fait donner par les Romains le surnom de « Braccata » à toute la Gaule située en deçà des Alpes, pour la distinguer de la Gaule située au delà de ces montagnes, qu'ils désignaient par le surnom de « Togata », parce que les habitants de cette contrée, beaucoup plus voisins de Rome, avaient adopté depuis long-temps la Toge romaine.

Ces peuples portaient également par-dessus ce costume une espèce de manteau, appelé en

latin « Sagum » ouvert par-devant, retenu au col par une agrafe, et dont l'étoffe variait suivant les saisons. On croit que les personnages de distinction portaient ce manteau en fourrures ; mais le plus grand nombre employait pour cet usage, un tissu grossier de laines teintées de différentes couleurs, et mélangées de manière à produire des raies en forme d'Échiquier, tout à fait semblables au Tartan bariolé de nuances diverses, que portent encore aujourd'hui les montagnards écossais, descendus évidemment, comme les Gaulois, de l'antique Race Celtique.

Le costume des femmes différait peu de celui des hommes ; elles portaient volontiers des bracelets, des colliers, des anneaux, des chaînes d'or et d'autres ornements ; mais la plus belle parure à leurs yeux était une coiffure de cheveux roux, ou du moins une chevelure saupoudrée d'une sorte de poussière roussâtre, produite au moyen d'une lessive de chaux : elles prétendaient par cet artifice faire ressortir davantage la fraîcheur de leur teint, qu'elles croyaient entretenir en se frottant le visage avec de l'écume de bière.

Après la conquête romaine, l'ancien vête-

ment national se trouva naturellement modifié, surtout dans les villes, par l'habillement des vainqueurs, et la toge, la chlamyde et la tunique remplacèrent progressivement la chasuble et le manteau dont les Gaulois avaient jusqu'alors fait usage. Les bottines de ce peuple, appelées en latin « Caligæ », chaussure très-préférable aux sandales romaines, demeurèrent conservées ; et personne n'ignore que le surnom de Caligula fut donné au fils de Germanicus, par les soldats de son père, au milieu desquels il avait été élevé, parce que ce prince enfant portait déjà des bottines gauloises.

L'invasion des Francs (v^e siècle) n'apporta que peu de changements à la forme des vêtements alors en usage dans les Gaules. La plupart des Barbares eux-mêmes n'avaient point d'autres habits que le Sagum, d'où vint plus tard le mot « Sayon », sorte de casaque de gros drap, attachée au col par une agrafe ; et leur chaussure était une espèce de guêtres de peau de blaireau, grossièrement préparée. Les nobles seuls, pour distinction, portaient des sayons d'une étoffe plus fine, qu'ils doublaient de peaux mouchetées, et de

différentes espèces , dont ils avaient sans doute l'habitude de se vêtir dans les pays du nord d'où ils tiraient leur origine. Outre ce sayon ainsi garni de fourrures, les principaux Francs se servaient d'une sorte de pantalon fort étroit, de diverses couleurs , et montant jusqu'au col , assez semblables aux vêtements que l'on fait encore porter aujourd'hui aux jeunes garçons.

La simplicité des modes de cette période ne permettait pas une grande différence entre l'habillement des deux sexes : aussi le costume des femmes franques consistait-il le plus souvent en une tunique brodée de fil , couleur de pourpre et sans manches, par-dessus laquelle elles endossaient une robe de laine. Les femmes , comme les hommes , avaient presque constamment la poitrine et les bras nus. Quelques-unes seulement se paraient de colliers et de chaînes d'or ; mais leurs plus riches ornements étaient les précieuses fourrures, dont nous verrons bientôt la mode se perpétuer pendant tout le moyen âge.

Cette sorte d'habillement sauvage, qui pouvait parfaitement convenir à une nation guer-

rière et vagabonde par caractère, n'offrait aucun avantage que des peuples, devenus sédentaires, pussent être jaloux de conserver. Aussi paraît-il vraisemblable que le costume romain devint bientôt celui des conquérants; et l'histoire nous apprend que Clovis et ses successeurs, dans les occasions solennelles, revêtaient la pourpre romaine, qu'ils regardaient dès lors comme le signe caractéristique de la souveraineté.

La principale distinction que conservèrent les Francs dans les habitudes extérieures, après leur établissement dans les Gaules, fut celle de la Chevelure, qu'ils continuèrent de porter longue et dont l'usage, comme vous savez, fit donner le nom de Rois Chevelus aux princes francs de la première dynastie. Cette distinction, interdite aux peuples conquis, appartenait si évidemment à la race conquérante, que lorsqu'un Franc se faisait couper les cheveux à la manière des Romains, il était aussi réputé avoir renoncé à sa nation, pour descendre à la condition des vaincus. Sous les premiers Mérovingiens, les Francs se coupaient les cheveux tout autour du col, et ne les conservaient dans

toute leur longueur , que sur le sommet de la tête , où ils les relevaient en les attachant. Aux Princes seuls de la famille régnante appartenait le droit de laisser leurs cheveux flotter sur leurs épaules , sans les retrousser ; et vous pouvez vous souvenir d'avoir lu , dans l'Histoire de France , que porter les ciseaux dans la chevelure d'un prince Franc , c'était le déclarer indigne du trône auquel l'appelait sa naissance. Les Gaulois soumis devaient couper leurs cheveux au niveau du col , et la Chevelure continua , pendant toute la durée de la première dynastie , à distinguer la race conquérante de la race conquise.

L'habillement des femmes , pendant la période Mérovingienne , suivit à peu près la même marche que celui des hommes ; mais , dès la fin du ^{vi}^e siècle , on vit se former une sorte de costume national , qui n'était plus , à proprement parler , ni gaulois , ni romain , ni franc. Les femmes particulièrement adoptèrent une première tunique à larges manches , qui en recouvrait une seconde à manches étroites ; un voile fort ample orna leur tête ; et elles s'enveloppèrent presque entièrement d'un manteau à Capuchon , retenu

sur le devant de la poitrine par une agrafe appelée « Fermail ». Ce large manteau, qui vraisemblablement n'était usité qu'en voyage, paraît avoir été commun aux deux sexes pendant toute cette période, où le goût des ornements et des bijoux à l'usage des femmes semble aussi avoir pris un nouvel essor, par l'adoption de larges plaques dorées et incrustées de perles, que quelques-unes d'elles commencèrent à porter sur leur robe, à la hauteur des épaules et des genoux.

Les progrès des modes Franques paraissent avoir été peu marqués depuis le VI^e jusqu'au VIII^e siècle, où nous retrouvons les femmes encore couvertes d'un long voile, et simplement vêtues d'une robe montante jusqu'au col, mais assez courte du bas pour laisser voir les pieds chaussés de bottines lacées sur le cou-de-pied.

Le costume de Charlemagne lui-même, dont les écrivains contemporains nous ont transmis la description, peut donner une juste idée de la forme du vêtement en usage parmi les Francs, au commencement de la seconde Dynastie. Ce monarque, s'il faut les en croire, ne portait en hiver qu'un simple pourpoint de

peau de loutre, sur une tunique de laine bordée de soie; il jetait sur ses épaules un sayon de couleur bleue, et se servait pour chaussure, de bandes de diverses couleurs croisées les unes sur les autres, ou de bottines de cuir rouge et doré, à semelles de bois, si exactement faites pour chaque pied, que les cinq doigts y étaient marqués, même extérieurement.

Les seuls vêtements alors en usage parmi le peuple étaient le Sayon ou robe de dessous, et le Rochet fourré ou robe de dessus, qui ne différait guère selon les conditions de ceux qui le portaient, que par la qualité de la fourrure dont il était garni: les princes et les seigneurs bordaient leurs rochets de martre zibeline ou de « Menu vair », sorte de petit-gris, fort à la mode pendant tout le moyen âge: le rochet des hommes du peuple se garnissait de peau de chat; et Charlemagne lui-même, qui ne négligeait aucune partie de l'administration de son vaste empire, avait fixé par un capitulaire, le prix que chacun pouvait mettre à ses fourrures, suivant sa condition.

On doit ajouter cependant que, dès cette époque, on commença à voir suspendu par

une ganse ou une chaîne à la ceinture des personnages de distinction « l'Escarcelle ou Aumonière », petit sac destiné à contenir l'argent réservé aux aumônes. Cette mode ne fut d'abord suivie que par les Pèlerins, dont le nombre était déjà fort considérable, à cause de la multitude de lieux de pèlerinage accrédités jusqu'aux Croisades; mais elle devint ensuite commune à toutes les classes de personnes, et se perpétua en France pendant une longue suite d'années.

Le costume des femmes de la même époque consistait également en deux tuniques, endossées l'une sur l'autre; la tunique de dessous, plus longue et plus étroite, avaient des manches justes au poignet et formant à cet endroit un grand nombre de plis; les manches de la tunique de dessus étaient amplement ouvertes, et souvent ne dépassaient pas le coude. Des bandes brodées garnissaient le col, les manches et le bas de la robe, et dessinaient par-devant une large couture du haut en bas; cette première robe était fixée autour du corps par une ceinture placée au-dessus des hanches. Un voile également brodé couvrait la tête, enveloppait les épaules, et

descendait jusqu'à terre. La chevelure longue que cachait presque entièrement ce voile retombait naturellement sur les épaules, et ne se prolongeait point encore en nattes tressées, comme l'usage en vint plus tard (IX^e siècle).

Pendant cette longue période de troubles et de misères qui remplit la totalité des règnes Carlovingiens, la forme du costume national subit peu de variations. Cependant on connaît une figure de Charles le Simple, mort au commencement du x^e siècle (929), qui nous représente ce prince vêtu d'une longue tunique, sur laquelle s'étend une «Dalmatique», sorte de manteau raccourci, emprunté aux Orientaux de ce temps, et entièrement doublé d'hermine, fourrure qui devait être alors d'un prix considérable; mais ce qui doit particulièrement fixer l'attention sur ce monument d'une époque si reculée, c'est la forme toute nouvelle des chaussures de ce monarque, consistant en souliers fort découverts, et dont le bout commence à former une légère pointe.

Des changements assez marqués semblent avoir été apportés par le XII^e siècle à l'habillem-

ment des femmes françaises, dont nous ne pouvons guère nous faire une idée que par les sculptures assez grossières, que présentent encore quelques édifices religieux de cette période. La plupart des figures de reines ou de saintes, parvenues jusqu'à nous, portent un costume qui semble avoir été général à cette époque. Leurs cheveux très-longs, sont partagés en tresses nattées ou entrecoupées de bandelettes; leur corps est revêtu d'une sorte de chemise, bordée d'un galon de broderies, et qui paraît être d'un tissu fin mais apprêté, comme les étoffes légères dont on se sert encore aujourd'hui sous les climats chauds. La partie inférieure du corps est couverte d'une jupe formant un grand nombre de plis, et leurs épaules sont chargées d'un manteau richement brodé. Il est assez remarquable que, pendant ce siècle et les suivants, les jeunes filles, avant leur mariage, portaient les cheveux flottants, et les vêtements de la forme la plus simple.

C'est au XIII^e siècle, mes jeunes amis, que le costume national semble avoir pris la forme qu'il devait conserver pendant tout le

reste du moyen âge. Les monuments contemporains de Saint-Louis nous montrent les hommes de ce temps, vêtus d'une tunique courte, fendue par-devant dans toute sa longueur, et fermée au sommet par un double rang de boutons, non sur le milieu de la poitrine, mais obliquement vers le haut de l'épaule droite. Cette garniture de boutons s'appelait une « Boutonnière » ; elle était souvent en or ou enrichie de pierres précieuses, et forma, jusqu'au ^{xv}^e siècle, un des bijoux les plus recherchés par les personnages de distinction.

Les hommes de cette même époque avaient la tête nue, les cheveux courts, et retombant de chaque côté du visage en forme d'S. Ils portaient un ample surtout, que l'on a nommé « Surcot », parce qu'il était destiné à être endossé par-dessus la tunique ou la « Cotte » que nous venons de décrire. Au commencement de ce siècle, le Surcot était le plus souvent sans manches, soit pour imiter la Cotte d'armes des chevaliers, soit pour laisser paraître la robe d'étoffe plus riche qu'il recouvrait, soit enfin pour donner plus d'aisance à la marche ; il était habituellement

garni d'un Capuchon, dont l'usage commençait à devenir universel. Lorsque, quelques années plus tard, on ajouta des manches au surcot, on les élargit indéfiniment, on les fendit de diverses manières, en les découpant autour des emmanchures. Quant à la chaussure, ordinairement de couleur noire, et serrée au-dessus du cou-de-pied, elle montrait dès lors une tendance à s'effiler en pointe, qui semblait déjà laisser entrevoir le changement que cette partie du costume allait subir dans le siècle suivant.

L'habillement des femmes du même temps offrait beaucoup de ressemblance avec celui de l'autre sexe; c'était encore le surcot, mais déjà d'une coupe plus élégante, et ouvert autour des emmanchures, de manière à laisser voir la taille au travers. Quelques années plus tard le surcot des dames fut bordé, ou plutôt cuirassé de fourrures, dont l'usage n'avait pas cessé d'être général parmi les Français; et les dames nobles adoptèrent la mode bizarre mais distinctive, d'une jupe, portant à droite les armoiries de leur mari, et à gauche celles de leur famille.

A l'imitation des hommes, les femmes de la fin du XIII^e siècle portaient les cheveux courts, partagés en deux masses, tombant de chaque côté du visage et légèrement bouclés; quelques femmes du même temps les réunissaient sur les oreilles en deux touffes nattées ou renfermées dans une sorte de Réseau, appelé « Crestine ou Crespine ». On peut encore rapporter à cette époque, l'usage de tenir les enfants emmaillottés, et entièrement privés du mouvement de leurs membres, sous un tissu de bandes fortement croisées.

Mais c'est surtout au commencement du XIV^e siècle, que le costume français paraît avoir atteint son plus haut degré de recherche et de magnificence. Le luxe a fait alors des progrès rapides, autant dans la coupe des habits que dans le choix des étoffes qui servent à leur confection. Le Surcot du siècle précédent, quoique portant encore le capuchon, est ouvert du côté droit depuis l'épaule jusqu'en bas. La robe des hommes est longue et à manches ouvertes, pour laisser paraître celles d'un vêtement plus étroit, appelé « Justaucorps », serrées au poignet, et

garnies jusqu'au coude d'une rangée de boutons, destinée à remplacer par son élégance la bouttonnière du dernier siècle.

C'est aussi vers la même époque, que l'on voit éclater le luxe extravagant, et commun aux deux sexes, des manches démesurément larges, traînant presque à terre et découpées en festons sur les bords. Il en est bientôt de même de celles du justaucorps, ridiculement élargies, et couvrant les mains, de manière à rendre l'usage des gants totalement inutile. Cependant l'habillement que nous venons de décrire, paraît appartenir spécialement aux jeunes gens, toujours plus esclaves de la mode que les hommes graves. Ceux d'un âge plus mûr, nobles ou bourgeois, sans s'affranchir entièrement des exigences du temps, portent le « Mantel » ou petit manteau fendu, mais le plus souvent la Houppelande à manches larges et pendantes; presque tous ont le camail à capuchon, qui prélude ainsi à l'invention du « Chaperon » que nous allons bientôt voir apparaître.

En même temps, le costume des dames de qualité prend plus d'élégance et de majesté;

leur tête porte une riche couronne à Fleurons, ou semée de pierreries, marque distinctive du rang qu'elles occupent; leur robe longue et traînante est serrée à la taille. Quelques-unes ont le Surcot largement découpé sur les bras, et réduit de chaque côté à une bande étroite qui laisse apercevoir le buste.

Une amélioration vraiment notable se manifeste donc alors dans la forme des vêtements des deux sexes; mais aussi c'est pendant cette période, que les variations de la mode sont les plus rapides et les plus diverses. Vers le milieu de ce siècle, tous les habits tendent à diminuer d'ampleur et à se rapprocher de la coupe du justaucorps. Les Chevaliers et Damoisels (les Fashionables de l'époque) portent ce vêtement étroit et rembourré, de manière à rendre la poitrine très-saillante; ils ont la barbe courte, mais fourchue, et leur chevelure, naturellement disposée, retombe avec grâce des deux côtés du visage, en formant un bourrelet autour du col. Le costume féminin suit à peu près la même marche; il se distingue par une élégante simplicité, et l'invention des corsets rem-

bourrés vient donner, sinon plus d'aisance, du moins plus de dignité à la taille des femmes.

Mais ce qui caractérisa plus particulièrement le costume du xiv^e siècle, mes jeunes amis, ce fut l'adoption presque générale des souliers « à la Poulaine », dont la pointe, ridiculement effilée, se recourbait en cornes de béliers. On faisait remonter l'origine de cette bizarre chaussure à FOULQUES LE RÉCHIN, ou le Querelleur, comte d'Anjou, mort au commencement du xii^e siècle, ou à Geoffroi Plantagenet, son fils, fondateur de la maison royale d'Angleterre de ce nom, mort en 1151, qui, pour cacher, dit-on, la difformité de ses pieds, se fit faire des souliers à pointes recourbées, en forme de queue de scorpion, qui reçurent le nom de « Chaussure à la Poulaine », soit du nom de celui qui les inventa, soit du mot de Pologne; que l'on nommait alors « la Poulaine », contrée où l'on prétend que cette mode singulière avait pris naissance.

Quoi qu'il en soit, cette chaussure, qui se propagea rapidement dans tous les pays de l'Europe, devint si générale en France, que le

roi Charles V lui-même, pour mettre un frein au luxe extravagant qui en fut la conséquence, fixa par un édit (1368) la dimension que chacun, selon son rang, pouvait donner à la Poulaine de ses souliers. Celle des princes et barons fut réglée à deux pieds de longueur; celle des simples gentilshommes à un pied, et celle du peuple enfin à un demi-pied seulement; et c'est de là sans doute qu'est venue dans notre langue cette façon proverbiale de désigner un personnage riche et puissant, en disant de lui « Qu'il est placé sur un grand pied dans le monde ». Mais ce qui n'est pas moins à remarquer que la bizarrerie de cette mode, c'est que cette chaussure, dont nous ne pouvons aujourd'hui comprendre l'élégance, se maintint en France jusqu'à la fin du xv^e siècle, sous le règne de Louis XI, quoique, pendant près de deux cents ans, elle eût été l'objet de la censure amère des prédicateurs eux-mêmes, qui ne cessaient de déclamer en chaire contre cette invention aussi incommode que ridicule.

Une autre innovation des premières années du xiv^e siècle, fut le changement qui s'opéra dans la coiffure des dames. Jusqu'à ce mo-

ment, le voile diversement relevé ou le réseau enveloppant les cheveux, avait été à peu près la seule coiffure des femmes de toute condition; mais vers le milieu de ce siècle, on vit apparaître une sorte de bourrelet appelé « Escoffion », qui, en se rapprochant du turban oriental, n'était pas tout à fait sans grâce, surtout lorsqu'il descendait sur le front en forme de cœur.

A ce premier essai de coiffure féminine succéda quelques années plus tard l'usage des « Cornes », sorte de bonnet élevé qui prit bientôt tant de hauteur et de largeur, que l'on fut forcé, dans certains endroits, d'exhausser les portes des maisons, pour permettre aux femmes ainsi coiffées d'entrer et de sortir. Cette coiffure extravagante qui fut, dit-on, inventée en Flandre, portait le nom de « Hennins », et dura, en France, pendant la plus grande partie des règnes de Charles VI et de Charles VII : la hauteur ridicule que lui donnaient la plupart des dames françaises leur attira, comme les souliers à la poulaine, les réprimandes de plusieurs prédicateurs de l'époque, qui tonnèrent tellement contre cette mode bizarre, que, dans les lieux où ils prê-

chaient, le Hennin faisait promptement place au lourd Escoffion, ou du moins à une Corne moins élevée.

La coiffure des hommes de ce siècle avait à peu près suivi une marche analogue, et le camail avait été le seul habillement de tête qu'eussent employé les Français dans leur costume civil, lorsque vers le milieu du xiv^e siècle, toutes les classes sans distinction, adoptèrent le « Chaperon », sorte de bourrelet en drap, auquel était adaptée une manche de même étoffe, longue et étroite, que l'on tournait plusieurs fois autour du col, et de plus une petite pièce de drap plissé, qui, pendante sur l'oreille, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, était destinée à garantir le visage du soleil ou du vent.

La mode de cette sorte de coiffure qui régna presque sans partage jusqu'à la fin du xv^e siècle, devint, en peu d'années, commune à toutes les classes de la nation. Quoique l'on ait cru que l'usage en fût connu sous les deux premières races, il paraît certain que jusqu'au règne de Charles VI, les hommes de toute condition ne s'étaient couvert la tête que d'un simple bonnet de laine, pour

les gens du peuple, et de velours pour le Roi, les princes et les chevaliers. Ce dernier recevait alors le nom de « Mortier », et il était pourvu, comme le Chaperon, d'une ou deux cornes pendantes, par lesquelles on le prenait, et qui lui servaient en même temps d'ornement.

Les grands seigneurs portaient leurs mortiers garnis d'hermine ou de menu vair; ceux des magistrats étaient rouges, doublés de peaux blanches, et les docteurs ou avocats en avaient de noirs, garnis des mêmes peaux. La patte pendante, que les juges et les professeurs de l'université ont encore de nos jours attachée sur l'épaule, paraît tirer son origine de cette ancienne coiffure; et c'est pour cela que le peuple désignait autrefois par le titre de « Chaperons fourrés » les magistrats et les docteurs décorés de cette distinction.

Ce n'est pas, mes bons amis, que pendant cette période, le Chaperon lui-même ne subit, dans sa forme primitive, de nombreuses modifications qui le rendirent quelquefois méconnaissable, mais on pouvait le distinguer encore à travers toutes les vicissitudes de la mode, à sa cornette plissée, qui était tantôt

relevée en crête de coq (d'où vient sans doute le mot « Cocarde »), tantôt rabattue et pendante sur l'épaule. Les élégants du ^{xiv}^e siècle supprimaient volontiers la longue manche, d'un effet généralement peu gracieux, mais les gens de robe et les bourgeois ne l'abandonnaient que rarement, parce qu'ils regardaient cet accessoire comme inhérent au Chaperon, dont la couleur servit plus d'une fois de signe de ralliement dans les troubles civils qui divisèrent les Français sous les règnes du roi Jean et de Charles V. Quant aux hommes âgés et d'un caractère pacifique, ils préféraient dès lors à l'usage du chaperon, un « Chapel » de feutre, qu'ils portaient encore par-dessus le camail, et qui est évidemment devenu par la suite des temps le Chapeau rond dont nous nous servons encore aujourd'hui.

Je dois aussi vous faire remarquer comme appartenant au costume du ^{xiv}^e siècle, la mode des vêtements « Mi-partis », c'est-à-dire formés de deux ou de plusieurs couleurs tranchantes, dont les figures bizarres de nos jeux de cartes peuvent assez bien donner une idée. Cet usage singulier, qui paraît avoir été propre à la noblesse de tous les pays, pen-

dant une grande partie du moyen âge , peut être regardé comme une conséquence des armoiries , dont tout l'effet, à défaut d'un dessin correct , ne pouvait être produit que par le contraste des couleurs. Mais il est d'autant plus à propos d'en signaler l'usage, que nous les verrons s'effacer plus tard du costume national , à mesure qu'un meilleur goût viendra présider aux modes françaises.

Pendant les premières années du xv^e siècle, la forme des vêtements se rapprocha beaucoup , comme on devait s'y attendre , de celle de l'âge précédent ; mais on vit alors s'ajouter au Surcot du dernier siècle , des manches plus longues et plus larges que jamais , dans lesquelles les bras ne furent point engagés , et dont la vogue s'établit chez les deux sexes sous le règne de Charles VI. On les appelait « Manches à l'ange » , parce que si le vent les faisait voltiger , elles ressemblaient aux grandes ailes que l'on prête ordinairement aux figures d'anges. On les désignait aussi par le nom de manches « Perdues » , à cause de leur inutilité réelle , ou peut-être de l'énorme quantité d'étoffe qui entrait dans leur confection. Ces manches étaient le plus

souvent profondément échancrées, et doublées de fourrures ou d'étoffes précieuses de couleurs tranchantes, et propres à faire contraste à celle du vêtement.

La coupe du Surcot lui-même avait aussi subi de nombreuses variations; plus ample que dans la période précédente, il fut ouvert par-devant ou fendu en arrière, pour que le cavalier n'éprouvât aucune gêne dans ses mouvements. Tantôt son collet fut montant; tantôt il n'eut point de collet, et s'échancra en pointe entre les épaules pour laisser apercevoir, soit une doublure d'étoffe plus ou moins riche, soit le vêtement de dessous.

Une recherche et un luxe toujours croissants, que l'on peut attribuer à l'exemple de la fastueuse Isabeau de Bavière, caractérisèrent les modes françaises de cette époque; les bijoux et l'orfèvrerie devinrent de plus en plus communs sur les vêtements, et aucun homme de distinction ne se montra plus en public, sans porter à sa ceinture une gibecière à cadenas d'or, qui remplaçait l'Escarcelle du temps passé, croisée avec le petit « Coustil ou Canivet », sorte de poignard élégant, parfaitement conforme au caractère

de cette période de luxe et de barbarie ; mais aucune partie du vêtement des deux sexes n'éprouva plus de variations pendant le x^v^e siècle, que la coiffure des dames dont les Bourrelets, les Cornes, les Escoffions de l'époque précédente, furent remplacés par des bonnets pyramidaux, pointus comme « Clochiers » (Clochers), selon l'expression d'un écrivain de ce temps, assez semblables à ceux que portent encore aujourd'hui les paysannes de quelques cantons du Calvados.

Ces hauts bonnets, que l'on confond quelquefois avec le hennin flamand, laissaient le front largement découvert, et attirèrent par là l'animadversion des moralistes de l'époque ; il est même probable que les reproches d'immodestie adressés à ce genre de coiffure devinrent, peu de temps après, l'origine d'une mode nouvelle ; ce fut d'abord l'addition au bonnet pyramidal, d'une cornette pendante jusqu'au bas de la taille, et bientôt après (1461) celle de deux longs voiles, qui, tombant de chaque côté du sommet de la coiffure, reçurent le nom de « Grands Papillons », parce que l'on compara ces voiles aux ailes de cet insecte : quelquefois aussi

le bonnet Pyramidal était couvert d'un grand « Crespe » traînant jusqu'à terre, que la plupart des dames retroussaient autour de leur bras. Cette coiffure féminine éprouva de nombreux changements pendant cette période, mais on doit regarder le haut bonnet, quels que fussent ses accessoires, comme le type spécial des modes au milieu du xv^e siècle.

La forme de cette coiffure variait d'ailleurs à l'infini, selon la qualité des personnes qui la portaient : aux Dames de qualité, dit un contemporain, appartenait le chaperon de « Veloux » noir, haut d'une coudée au moins, tandis que les femmes de médiocre maison devaient se contenter de Chaperons de drap, faits de plusieurs larges lés ou bandes entortillées autour de la tête, dont les longues ailes, ajoute le même écrivain, tombaient de chaque côté, comme « Oreilles d'âne ». De là, mes bons amis, vint une distinction qui demeura longtemps en France dans le langage et dans les mœurs, entre les femmes des diverses conditions, telles que les dames nobles ou châtelaines, et les simples bourgeoises ; les unes portant le titre de « Dames à Chape-

rons de velours », les autres celui de « Dames à Chaperons de drap. »

Quoique cette distinction n'existât point d'une manière aussi tranchée dans le costume masculin, le chaperon des hommes n'était point resté étranger aux caprices de la mode : tandis que les personnes graves et les riches bourgeois conservaient exclusivement le chaperon à bourrelet et à longue cornette pendante jusqu'à terre, les jeunes élégants et ceux qui se piquaient de suivre plus exactement le goût du jour, avaient adopté le Chapeau à Bec, enrichi d'une torsade ou d'une chaîne d'or : mais il est bon de remarquer, que si le chaperon national résistait encore à tant de vicissitudes, on ne le portait déjà plus que rabattu, c'est-à-dire rejeté derrière l'épaule, avec la longue cornette engagée dans la ceinture, ou tortillée autour du col, afin de contre-balancer son poids, et de l'empêcher de tomber à terre.

Le règne de Charles VII, sans doute à cause des malheurs dont il fut rempli, n'apporta d'abord que peu de changements au costume des deux sexes ; mais lorsqu'après l'expulsion des Anglais, la France commença enfin à

respirer de cinquante années de misères, on vit bientôt la mode reprendre son empire, et au faste extravagant de la cour d'Isabeau de Bavière, succéder un costume prétentieux, mais austère, qui semblait prélude déjà au règne du farouche Louis XI. Les manches gigantesques et perdues des surcots firent place à des manches étroites et collantes ; si les robes des dames furent encore extrêmement décolletées et ouvertes même jusqu'à la ceinture, un corsage de velours noir remédiait complètement aux inconvénients de cette mode exagérée. Quoique l'usage du corset baleiné (introduit seulement au xvi^e siècle) ne fût point encore connu en France, les dames de ce temps n'en serraient pas moins étroitement leur taille, jusqu'à se gêner la respiration, d'une large ceinture de velours couverte d'orfèvreries ; elles garnissaient en outre le collet, les manches et le bas de leurs robes, d'une large bande d'étoffe ou de fourrure traînant jusqu'à terre.

Quant au costume habituel des hommes de ce temps, les seigneurs et les riches bourgeois continuaient de porter l'ample robe du siècle précédent, avec ou sans ceinture,

souvent ouverte des deux côtés également; mais les jeunes gens commençaient dès lors à se vêtir d'un « Pourpoint » très-court, qui descendait à peine au bas de la taille, vêtement dont PHILIPPE DE COMINES, dans ses Mémoires, signale l'inconvenance, et que l'on peut regarder en effet comme caractérisant plus particulièrement le règne de Louis XI, dont chacun sait que cet auteur fut contemporain.

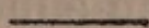
Ce Pourpoint, sorte de camisole extrêmement étroite, était fermé sur la poitrine par des aiguillettes, et attaché à des hauts-de-chausses parfaitement serrés, tandis que par une sorte de contraste, que peut seule expliquer la bizarrerie de la mode, les élégants, pour paraître avoir la poitrine plus large, s'appliquaient de chaque côté un surcroît d'épaules, appelé « Mahoitre », et formant une sorte de membres artificiels. Pour compléter cet équipage ridicule, le goût extravagant des souliers à la poulaine avait repris avec une nouvelle fureur; et le luxe des parures et des chaînes d'or, jusqu'alors réservées aux nobles et aux chevaliers, s'était tellement propagé parmi les bourgeois,

que les premiers se plaignaient d'être confondus avec le peuple ; tandis que les valets eux-mêmes des grands seigneurs se montraient vêtus de satin, de damas, de velours et d'autres étoffes de soie, dont vous savez peut-être que Louis XI établit à Tours la première fabrique que l'on eût encore vue en France.



LES MODES SOUS LOUIS XII

ET SES SUCCESSEURS.



CEPENDANT, mes jeunes amis, la marche du temps et les caprices de la mode ne sont pas, dans l'histoire du costume, le seul élément que nous devions consulter. La direction générale des idées, les circonstances imprévues, le caractère de certains personnages éminents, et quelquefois même leurs infirmités, ont suffi pour hâter ou pour ralentir les progrès de l'habillement. C'est ainsi que nous venons de voir les habitudes fastueuses de la cour de Charles VI, excitées par le luxe immodéré d'Isabeau de Bavière, se modifier sensiblement sous Charles VII, et prendre un tout autre caractère sous le règne sinistre de Louis XI : nous allons voir maintenant Charles VIII, son successeur, malgré la brièveté de son règne, exercer une influence non moins remarquable sur les modes françaises.

En effet, ce prince né avec une conformation disgracieuse, une taille épaisse, une tête disproportionnée, des bras courts, des pieds mal conformés, devait naturellement remettre en vigueur l'usage de la robe longue, à manches fendues, transformée cette fois en véritable manteau ou « Manteline », sous laquelle on portait une tunique à manches plus justes, pour pouvoir, au besoin, passer les bras dans les amples manches du surtout. Aussi les courtisans, pour flatter leur maître jusque dans ses faiblesses, s'affublèrent-ils bientôt d'un vêtement tellement traînant, que l'on conçoit à peine aujourd'hui qu'ils pussent marcher sans trébucher. Ce fut aussi à l'avènement de ce prince, jeune et d'humeur guerrière, que la noblesse française prit des airs délibérés et fanfarons, qu'elle manifesta par l'habitude de tenir en main une petite canne, et surtout par l'adoption de légers bonnets posés de travers sur l'oreille, et fréquemment surmontés de « Pennaches » ou plumets, inclinés de côté.

L'influence toute différente du caractère de son successeur, Louis XII, prince bourgeois, s'il en fut jamais, et déjà parvenu à l'âge mûr,

ne se fit pas moins sentir sur les vicissitudes des costumes. La robe raccourcie tout à coup jusqu'à la hauteur du genou, prit alors la forme d'une ample capeline fermée jusqu'au col, à plis nombreux, et à manches fendues. Le bonnet devint plat, et les larges souliers à « Bec de canard » ou « à la Guimbarde » firent disparaître entièrement ce qui restait encore de la ridicule Poulaine. La légère badine, adoptée par la noblesse sous Charles VIII, continua seule de marquer le passage du xv^e au xvi^e siècle.

L'habillement des femmes, à la même époque, ne subit pas des variations moins sensibles; leur coiffure surtout revêtit enfin des formes vraiment gracieuses; on ne vit plus dès lors de bonnets pyramidaux, plus de ces longues cornettes, dont les dames s'étaient affublées pendant plus de cinquante ans. Ils furent remplacés par de petites coiffes arrondies, encadrant parfaitement le visage ou d'élégants turbans, dont la souplesse moelleuse se faisait sentir à travers un réseau de perles et de [pierreries. A la vérité, une grande variété régnait encore dans cette partie du costume : tantôt la coiffure fut un di-

minutif des anciens capuchons, espèce de serre-tête détaché, dans lequel les cheveux étaient renfermés; tantôt c'était un bandeau orné de pierres précieuses, et terminé de chaque côté par de larges écussons qui couvraient les deux oreilles. Mais enfin celle qui parut prévaloir à cette époque fut la simple « Coiffe », sorte de bonnet plat plus ou moins orné, introduit par Anne de Bretagne à la cour de France, où elle l'avait apporté de sa province. Le seul changement que cette princesse fit à cette coiffure fut d'y ajouter un voile noir orné de franges rouges, qu'elle adopta, comme signe de deuil, après la mort de Charles VIII, son premier époux. Les femmes de noble maison imitèrent cette mode assez gracieuse; et les riches bourgeoises s'en emparèrent, en y ajoutant des agrafes d'or et même des perles. Le reste du costume féminin prit également un caractère de simplicité qu'il n'avait point eu jusqu'alors; les robes à manches très-larges, dites à la « Grand'gorre », furent échancrées carrément sur la poitrine; le plus souvent elles étaient sans ceinture, ou parées seulement d'une ceinture lâche, placée sur les

hanches, modification qui caractérise particulièrement le commencement du xvi^e siècle.

Une innovation assez remarquable qui devait bientôt jouer un rôle important dans l'habillement des hommes, signala aussi cette période. On avait vu, pendant la plus grande partie du siècle précédent, les gens du peuple, même sous le sayon dont ils étaient vêtus, porter de longues Chausses, sorte de bas montant jusqu'au-dessus des genoux; mais, dans les dernières années du règne de Louis XII, ces chausses prirent la forme d'une espèce de caleçon collant, qui devait bientôt s'élargir dans sa partie supérieure, se boursoufler, et se tailler enfin de mille manières.

C'est également à la même époque que l'on commence à apercevoir dans le costume de cour, des ouvertures ou « Taillades » aux manches bouffantes des justaucorps. Cette mode bizarre fut, dit-on, importée de Flandre, le pays des belles toiles, pour laisser voir la finesse du linge magnifique, dont le goût devint général; aussi, dans le principe, le pourpoint seul eut-il des taillades, mais on les prodigua bientôt avec une telle extravagance,

sur toutes les parties de l'habillement, que les prédicateurs du temps, seuls censeurs qui combattissent alors les aberrations de la mode, s'en émurent, et tonnèrent en pleine chaire contre cette singulière innovation.

La bourgeoisie, comme il arrive presque toujours, ne resta pas longtemps en arrière des nouvelles modes de la cour. L'ample robe fourrée des bourgeois du moyen âge prit la forme d'un manteau : les longues manches de cette espèce de surtout, fendues près de l'épaule, permirent aux bras de se dégager de cet incommode fourreau. la tunique courte qui se laissait apercevoir sous ce premier vêtement, et que quelques-uns portaient déjà seule, eut des manches « Gibbeuses » ou bouffantes, subitement rétrécies près du poignet, qui reçurent dès lors le nom de manches à « Ventre de Cornemuse »; elles formaient, en quelque sorte, un ballon au-dessous de chaque épaule, et se divisaient en outre, au pli de chaque bras, par une ouverture qui laissait paraître la chemise de fine toile de Flandre.

En même temps, presque tous les bourgeois adoptèrent pour coiffure deux bon-

nets posés l'un sur l'autre, mode qui n'avait rien d'étrange ni de nouveau chez les Français, puisque de tout temps on avait vu des espèces de bonnets ou de calottes se loger sous le chaperon, le chapel de feutre, et le camail d'étoffe. Mais au xvi^e siècle, ces deux bonnets prirent la même forme, avec cette seule différence que celui de dessus devait être de la même étoffe que le manteau. Quelques-uns des plus élégants, sans doute, commencèrent aussi à renfermer leurs cheveux dans une sorte de résille, que surmontait une toque à plume rejetée sur le côté, mode élégante et coquette qui devait bientôt être générale. Quant à la chaussure, les souliers à la guimbarde, devenus de plus en plus découverts, n'étaient plus tenus aux pieds que par une bride légère, qui les attachait sur le cou-de-pied.

Telle était, mes bons amis, la situation du costume national, lorsque François I^{er}, jeune, beau et d'humeur chevaleresque, vint lui imprimer un nouveau caractère d'élégance et de simplicité, que firent bientôt prévaloir les avantages personnels du nouveau monarque.

On vit alors la robe, de plus en plus raccourcie, et perdant entièrement sa forme et ses dimensions caractéristiques, se transformer en un simple manteau, ou plutôt en une véritable tunique de dessous. Mais, soit fermée en tunique, soit ouverte en manteau, la robe se taillait sur la poitrine, de manière à laisser voir une tunique intérieure, presque toujours de riche étoffe de soie ou chargée de broderies, et surtout le tissu éblouissant de blancheur d'une chemise froncée, plissée, brodée ou découpée; car la passion du beau linge de Flandre était alors parvenue au plus haut degré.

Les Italiens venus en France du temps de François I^{er} ajoutèrent au simple pantalon, ou plutôt aux chausses en usage sous le règne précédent, un retroussis d'étoffe plissée, et couverte par bandes lâches, d'une couleur différente de celle du dessous. Ce nouveau vêtement prit le nom de « Trousse »; et quoiqu'il fût assez semblable au costume que portent encore aujourd'hui les faiseurs de tours que nous voyons sur les places publiques, les étoffes précieuses dont on se servit souvent pour le confectionner, et les taillades dont il

fut orné, ne laissèrent pas que de lui donner une certaine élégance.

C'est à François I^{er} lui-même qu'il faut rapporter une mode nouvelle introduite dans la coiffure des hommes de ce temps. Ce prince, qui, pendant toute sa jeunesse, avait porté les cheveux longs et la barbe rase, ainsi que cela se pratiquait en France depuis plusieurs siècles, ayant été blessé à la tête, en 1521, par un tison ardent que lui lança en jouant le comte de Montgomery (ce nom devait être funeste à la maison de Valois), fit entièrement raser sa chevelure, et laissa croître sa barbe pour ne pas, disait-il, ressembler à un moine.

Cette mode, qui était déjà fort répandue en Italie, où peut-être François I^{er} en avait pris le goût, devint bientôt générale en France, où le clergé lui-même l'adopta : la nécessité de couvrir le front désormais dépouillé de cheveux, détermina sans doute alors l'adoption des bonnets plats, de velours, de fourrures ou d'étoffes variées, que l'on commença pourtant à retrousser de diverses manières, quoiqu'ils affectassent encore une sorte de simplicité, qu'ils ne tardèrent point à perdre sous les règnes suivants. Nous les verrons bientôt

transformés en toquets élégants , s'enrouler, se taillader, se déchiqueter au gré de mille fantaisies , et se poser enfin tellement inclinés sur l'oreille , qu'ils y semblaient en équilibre.

Cependant le costume masculin , en acquérant plus d'élégance , était loin d'avoir obtenu en même temps plus de gravité ; mais , en général , l'abus des couleurs tranchantes qui avait presque résisté jusqu'alors à toutes les variations de la mode , parut s'affaiblir dès le commencement du xvi^e siècle. La vogue des habits blasonnés , mi-partis de plusieurs couleurs et armoriés de devises ou de symboles , si universellement répandue dans les deux siècles précédents , ne fut plus en usage que pour les livrées des valets , qui atteignirent même bientôt un si haut degré de faste et de dépense , que le roi Henri II , à la cour duquel Catherine de Médicis avait pourtant introduit le goût d'un luxe immodéré , se vit forcé , pour obvier à ce désordre toujours croissant (1547) , de défendre à toute personne , quel que fût son rang , d'habiller ses pages ou laquais d'une autre étoffe que de drap , avec une bande ou broderie de soie ou de velours , usage qui ,

comme vous savez, s'est conservé jusqu'à nos jours.

Le costume des dames de cette époque suivit à peu près la même marche d'élégance et de simplicité. Encore coiffées, à la cour de Henri II, de cette espèce de petit turban à réseau de pierreries qui avait été en vogue au commencement de ce siècle, on vit bientôt cette coiffure se réduire aux plus minces proportions, tandis que les cheveux crêpés en petits ailerons, aux deux côtés du visage, lui déroberent mal à propos ses plus agréables contours.

Henri II fut le premier roi de France qui ait porté des bas de soie tricotés à l'aiguille; ce fut aux noces de la duchesse de Savoie, sa sœur (1559), qu'il étala, dit-on, pour la première fois, ce luxe inusité : les bas que l'on avait portés avant cette époque étaient en étoffe de soie ou de laine, et formaient dans l'habillement des hommes ces espèces de pantalons que l'on nommait des hauts-de-chaus-ses. Il est donc probable que si les bas de soie de Henri II furent signalés alors comme le résultat d'un faste remarquable, c'est que la façon en était toute nouvelle, et vraisembla-

blement d'un prix considérable, qu'ils conservèrent pendant longtemps encore, puisque l'on trouve dans un compte particulier des dépenses de Henri IV (1607) la somme d'un écu payée par ce prince à une certaine femme, pour avoir « Racoustré » les bas de soie de la Reine.

Cependant, mes jeunes amis, les troubles religieux qui ensanglantèrent la seconde moitié du xvi^e siècle, et l'austérité qu'affectèrent, dès le principe, les plus chauds partisans de la Réforme, dans leurs habitudes extérieures, devaient exercer et exercèrent en effet une influence remarquable sur la nouvelle variation que subit, dans cette période, le costume national; mais il fallait auparavant traverser le règne efféminé de Henri III, où les incroyables bizarreries de la mode atteignirent le comble du luxe et de l'extravagance.

Une affectation vraiment grotesque, excitée par l'exemple du monarque lui-même et du déplorable favoritisme qui l'entourait, parut présider au mauvais goût qui signala cette époque. Les petits maîtres de ce temps, le visage fardé de rouge et placardé de mouches noires, revêtirent des chausses collantes à

trousses volumineuses, tailladées et rembourrées de crin, de laine ou d'étoupe; ils s'affublèrent de petits mantelets, qui atteignant à peine au coude, ne couvraient le plus souvent qu'une épaule; le justaucorps étriqué qu'ils adoptèrent s'allongea par-devant en panse de polichinelle; leur col fut entouré d'une fraise immense « Godronnée » comme on disait alors, et plissée à tuyaux d'orgue, que soutenaient des fils d'archal. Le front de ces élégants était couvert d'un petit chapeau d'étoffe froncée, sorte de ridicule toquet emprunté à la coiffure des femmes. Cependant on doit remarquer que, depuis Charles IX, cette dernière partie du costume avait été modifiée par la nouvelle tournure donnée à la toque, qui, serrée d'un lien autour de la forme et aplatie au sommet, tendait dès lors, en s'exhaussant, à devenir le chapeau moderne.

Mais ce n'est plus seulement, à cette époque, la forme bizarre du vêtement des deux sexes et les rapides variations de la mode, qui caractérisent l'accroissement du luxe sous le règne de Henri III. L'usage du drap d'or et d'argent vint confondre toutes les condi-

tions, et introduisit dans les habitudes de la nation une somptuosité qu'elle n'avait point connue jusqu'alors : les habits des deux sexes, façonnés de ces précieuses étoffes, furent surchargés des plus riches ornements de toute espèce, tels que broderies, cordons et rubans de velours brodés d'or et d'argent. Le luxe des bijoux fut porté à tel point par les hommes et les dames de toutes conditions, que Henri III, lui-même, le plus fastueux des princes, se vit forcé de faire une nouvelle tentative, pour réprimer ce désordre, en défendant à toutes personnes, autres que les princes et princesses du sang, ducs et duchesses, de porter de plus riches étoffes que du velours, du satin, du damas, du taffetas et autres tissus de soie, sans aucun enrichissement, si ce n'est en doublure. Ce fut à grand'peine que les seigneurs, chevaliers et gentilshommes, obtinrent de porter des chaînes d'or au col, des boutons d'or à leur pourpoint, et une enseigne de pierreries ou d'orfèvrerie émaillée à leur bonnet ou chapeau, avec épées, ceintures et éperons dorés ou argentés.

Quant aux dames et demoiselles (on ne

donnait alors ce titre qu'aux femmes et filles de gentilshommes), il leur fut aussi permis de porter sur leur tête des perles ou pierreries montées d'or émaillé ou non émaillé; des pendants d'oreilles, colliers, chaînes, ceintures, chapelets et boutons d'or à leurs manches et ouvertures de manteaux; et de plus d'avoir jusqu'à cinq pierres précieuses à leurs livres d'heures; ce qui les distinguait, à leur grande satisfaction sans doute, des dames à chaperon de drap, ou bourgeoises, qui ne pouvaient garnir leurs livres de prières que de quatre pierres fines, et ne porter qu'une chaîne d'or ou un chapelet du même métal, avec des anneaux émaillés ou non émaillés.

En même temps, le luxe des broderies, galons ou « Parements » de toute espèce, tels que dentelles d'or, d'argent ou de fil, introduit en France sous les Médicis, était arrivé à son plus haut degré de vogue. C'était de ce genre de tissus ou de broderies que se composaient ces larges collets, ces fraises immenses, alors communes aux deux sexes. Les élégants du xvi^e siècle mettaient un prix considérable à une sorte de dentelle à jour, appelée « Point Coupé ou Compté », qui se

fabriquait particulièrement en Bretagne, et ne se composait que de petites pièces carrées ou de festons séparés, que l'on savait alors assembler et coudre ensemble avec beaucoup d'art.

Les troubles de la Ligue et l'heureux avènement de Henri IV, qui devaient naturellement amener une réaction favorable aux idées austères du Protestantisme, eurent bientôt fait disparaître ce qui avait survécu des modes ridicules du règne précédent. On vit successivement pendant la guerre civile les couleurs tranchantes s'effacer entièrement, et les formes bizarres du costume se modifier totalement pour faire place à des ajustements plus sérieux, mais évidemment empreints d'une certaine raideur prétentieuse, qui semble caractériser dans l'histoire toutes les époques d'examen et de réformation générale.

A ces immenses fraises empesées, qui avaient été communes aux deux sexes, quelques années auparavant, succédèrent de larges collets rabattus sur les épaules, et ouverts par-devant. Les manches du vêtement des hommes, dont la partie supérieure consis-

tait en une espèce de veste courte , ornée de rubans froncés ou plissés , furent régulièrement tailladées de petites ouvertures propres à laisser voir la couleur du vêtement de dessous ; ces manches se terminaient à l'extrémité du poignet par des manchettes de mousseline ou de dentelle. Les Trousses n'étant plus rembourrées, reprirent de l'ampleur et descendirent jusqu'au genou ; et le manteau de velours doublé de satin cessa d'être étri-qué, pour envelopper réellement le corps. Le chapeau de feutre à bords modérément larges et orné d'une plume de couleur, les bas de soie, les souliers à bouffettes, la barbe longue et les cheveux courts, complétèrent le costume particulier à cette époque de notre histoire.

Malheureusement, les femmes étaient bien loin encore de participer à cette amélioration du costume de l'autre sexe. Quoique vêtues plus convenablement que sous le dernier règne, elles adoptèrent avec fureur des col-lettes immenses , qui s'élevant en arrière d'un pied de hauteur, au moyen de fils de lai-
ton, s'ouvraient par-devant en s'aplatissant. Leur taille, prodigieusement amincie et étran-

glée dans des corsets baleinés et terminés en « Pointes d'Aiguille », se trouva, pour ainsi dire, implantée dans une sorte de tonnelet rembourré, appelé « Vertugadin », qui tirait, dit-on, son origine d'une mode espagnole. A voir ces grandes cottes appelées « Robes à Fraises », dont le bas, attaché au bord d'un large cerceau, ne donnait pas moins de dix à douze pieds de circonférence à la dame qui les portait, on eût cru que la fraise du temps de Henri III était, en effet, descendue sur les hanches, tant leurs larges plis d'étoffe apprêtée formaient un volume considérable autour de cette partie du corps. En même temps, les femmes abandonnèrent presque entièrement l'usage des chaperons, pour se coiffer en cheveux, et souvent avec des plumes blanches, semblables à celles que Henri IV portait habituellement à son chapeau.

Cependant la réforme salutaire qui avait paru s'opérer dans le costume, pendant le règne de ce monarque (xvii^e siècle), et dont la cause remontait évidemment à l'austérité que les guerres de religion avaient introduite dans les mœurs publiques, parut s'arrêter sous Louis XIII, son successeur. La coupe

des vêtements subit , à la vérité , une forme plus sérieuse ; le Pourpoint , plus ample , descendit jusqu'aux genoux ; le haut-de-chausses conserva la plus grande partie de l'aisance qui lui avait été donnée sous Henri IV. Le manteau dont l'usage ne fut plus obligatoire que selon les saisons , conserva une longueur convenable ; le chapeau de feutre , à larges bords et orné de plumes , devint la coiffure exclusive des classes aisées ; la mode des fourrures , si généralement répandue pendant les siècles précédents , s'effaça progressivement , mais les progrès du luxe ne furent point arrêtés pour cela. L'usage des draps et étoffes d'or et d'argent , des pierres , des boutons d'orfèvrerie , des aiguillettes , nœuds et rubans de jarretière , ou cordons de chapeaux , devint plus que jamais universel. Les plus modérés , qui consentaient à ne porter que des habits de velours , de satin ou d'autres étoffes de soie , se chamarrèrent depuis le collet jusqu'au bas de leurs manteaux , sur toutes les coutures ou boutonnières de leurs pourpoints , et même jusqu'au milieu du dos , d'une profusion de broderies de soie ,

ou au moins d'un double galon d'or large d'un doigt (1634).

Depuis les guerres civiles, ou peut-être même depuis les siècles de la chevalerie, la noblesse française avait pris l'habitude de ne jamais paraître en public sans avoir l'épée au côté ; cette mode , qui introduisit vraisemblablement celle des écharpes, que l'on portait, selon les époques, tantôt en ceinture, tantôt en baudrier , amena sous Louis XIII, le luxe de cette partie de l'équipement militaire , adoptée désormais par les mœurs privées ; les écharpes et les baudriers brodés d'or et de pierreries , firent partie obligée du costume d'un élégant du ^{xvii}^e siècle , où personne n'eût osé se montrer en habit habillé, sans porter une Rapière ou longue épée, ornée d'un nœud de ruban plus ou moins riche , suspendue horizontalement au côté gauche.

Jusqu'au ^{xvi}^e siècle , les hommes avaient eu le col habituellement nu ; nous avons vu à cette époque éclater avec fureur la vogue des fraises et des collerettes , qui dura depuis Henri II jusqu'à Henri IV ; sous Louis XIII ,

cette mode fut abandonnée pour celle des Rabats de dentelle, avec des nœuds de rubans fort larges, auxquels succédèrent quelques années après les cravates en Point de France, ou en mousseline nouée, soutenues intérieurement par un carton léger qui leur donnait de la consistance.

La manière de porter la barbe n'avait pas éprouvé moins de variations en France. Longue et presque inculte sous les deux premières dynasties et les plus anciens rois de la troisième, ce fut Louis VII qui, le premier, se rasa entièrement le menton, par esprit de pénitence, après l'incendie de Vitry, cause de sa Croisade en Palestine (1141); et cette mode, d'un usage si facile, se conserva, comme nous l'avons vu, jusqu'à François I^{er}. Les successeurs de ce prince suivirent à peu près son exemple jusqu'au xvii^e siècle; mais au commencement du règne de Louis XIII, les Français, quittant la barbe longue, se bornèrent à laisser croître leur moustache et un petit bouquet de poils au-dessous de la lèvre inférieure, mode qui fut entièrement abandonnée sous Louis XIV.

En même temps le règne de Louis XIII

était marqué en France par l'introduction d'une mode nouvelle qui devait, en quelque sorte, caractériser le costume du xvii^e siècle : je veux parler de ces vastes Perruques à longs cheveux, retombant sur les épaules, dont l'usage fut substitué pour la première fois à celui des cheveux naturels. On en attribue l'origine au goût prononcé que le monarque lui-même manifestait pour les longues chevelures que les courtisans de l'ancienne cour, privés par l'âge de cette parure naturelle, s'empressèrent de remplacer par des moyens artificiels (1630). D'abord, on les composa seulement de quelques cheveux que les fabricants passaient un à un au moyen d'une aiguille sur un canevas, pour mieux imiter la nature, en laissant à nu la partie qui devait cacher le sommet de la tête, habituellement couverte d'une calotte de laine ou de velours. A ces perruques, dont il nous reste de nombreux modèles dans les peintures de ce temps, succédèrent bientôt celles qu'on nomma « In-Folios », à cause de leur immense volume.

Les boucles qui en descendaient, couvraient totalement les deux épaules, tandis que le

toupet qu'elles formaient par-devant, s'élevait de plus d'un pied au-dessus du front. Ce goût ridicule prit avec une telle fureur que les hommes firent de ces perruques monstrueuses le principal ornement de leur parure, et qu'une belle perruque blonde, qui était la couleur la plus recherchée à cette époque, atteignit quelquefois le prix énorme de mille écus (plus de 4 500 francs de notre monnaie actuelle). Cette mode bizarre de perruques occasionna un engouement si général, que l'on vit alors les plus jeunes enfants, sur les bras de leurs nourrices, affublés eux-mêmes de cet attirail ridicule.

Les élégants de ce temps ne se laissaient jamais voir sans être attifés de cette incommode coiffure, qu'ils remplaçaient seulement à l'armée, à la campagne, ou le matin à la ville, par des perruques moins amples, appelées « Cadenettes » qui les dispensaient, en quelque sorte, d'une toilette aussi soignée et que l'on nomma pour cela « Coiffure à la Paresseuse ». Pendant la campagne de Flandre (1672), Monsieur, frère de Louis XIV, portait une de ces cadenettes, et affectait de se servir du rouge et du blanc qui faisaient

alors partie intégrante de la toilette d'une femme de qualité. Lorsque le grand Roi vint à vieillir, aux perruques blondes si recherchées auparavant, succédèrent les perruques blanches, afin d'imiter la couleur des cheveux de l'idole du siècle, jusqu'à ce qu'enfin on inventa la poudre à friser, pour suppléer à la rareté des chevelures blondes et blanches, dont on avait fait un abus si étrange pendant plus de cinquante ans.

La magnificence du siècle de Louis XIV ne pouvait demeurer et ne demeura point, en effet, sans influence sur les rapides fluctuations du goût français, si rigoureusement suivi dès lors en Europe, que Paris expédiait chaque mois aux autres capitales, des poupées habillées, destinées à tenir les étrangers au courant des moindres caprices de la mode. Aussi serait-il difficile de suivre pas à pas toutes les vicissitudes que subit le costume, pendant ce long règne, où l'esprit d'invention ne demeura point un seul instant en repos. On doit seulement signaler comme un progrès incontestable du goût public, que Louis XIV avait su rendre plus délicat et plus exercé par les merveilles de ses fêtes et de son

administration, un meilleur accord entre les différentes parties de l'habillement, et une sorte de tact et de convenance dans le choix des ajustements, qui n'avaient jamais été aussi sensibles à aucune autre époque antérieure.

Ainsi, l'on ne vit plus les vêtements des deux sexes surchargés d'ornements, de couleurs tranchantes ou appareillées avec bizarrerie. La nuance du baudrier d'un élégant dut être assortie à celle de son justaucorps; et les franges de ses gants furent rigoureusement semblables aux garnitures de son habit.

Le justaucorps lui-même, malgré son nom significatif, se portait alors ample et long; ce vêtement à manches aisées, à gros plis sur les hanches, et à grandes poches sur les côtés, était garni par-devant de rubans et de boutonnières, et l'on avait soin de le tenir strictement boutonné depuis le haut jusqu'en bas, de manière à serrer étroitement la taille, tandis que tout le reste du costume était ridiculement large. Les fashionables de ce siècle érudit prétendaient que ce vêtement n'était autre que l'ancien « Carraquin ou Casaquin »

des Gaulois , dont ils faisaient remonter l'origine jusqu'à Caracalla.

Les in-folios du commencement de ce siècle perdirent successivement la plus grande partie de leur immense volume (1674) ; sous le nom de perruques « à la Cavalière », d'une forme très-dégagée sur les oreilles et moitié crêpées , moitié bouclées , on les maintenait vers le milieu par un nœud placé directement sous la cravate , qui se terminait sous le menton par une grosse boucle de ruban couleur de feu. La coiffure ordinaire des hommes était le grand chapeau à hauts bords , garnis de plumes de toutes couleurs.

Le soulier de cuir noir, lustré, orné de lisérés d'or autour de l'ouverture des oreilles , était la chaussure habituelle de cette époque, où l'usage des bottes était exclusivement réservé pour l'équitation et pour la chasse. Louis XIV se fit remarquer un jour dans une partie de ce genre , par l'élégance et la forme de ses bottes , enrichies d'un rang de boutons d'or sur le devant de la jambe , depuis le genou jusqu'au cou-de-pied , avec agréments d'or du même côté. La tige de ces bottes , bordée et piquée , que l'on appelait



alors du nom de Canon, laissait passer un autre canon plus large, d'étoffe magnifiquement brodée.

Les dames du xvii^e siècle ne pouvaient pas, pour l'élégance et le bon goût du costume, rester en arrière de l'autre sexe. Les habitudes plus simples et moins austères dans les relations de la vie privée, qui avaient entièrement effacé les mœurs farouches du moyen âge, modifièrent successivement l'usage de la toilette. On ne s'habilla plus avec recherche, ni pour visiter ses amis, ni pour de simples promenades, et les femmes prirent la coutume de substituer à la robe habillée, des vêtements plus larges et plus commodes que l'on désigna par le nom de manteau.

Cependant elles n'en continuèrent pas moins de chamarrer leurs jupes courtes, faites en tabliers, et presque toujours de satin blanc broché de fleurs d'or ou de couleurs, de plusieurs rangs de magnifiques dentelles appelées «Point» de France ou d'Angleterre, dont la mode avait succédé à celle du Point coupé du xvi^e siècle. Une riche palatine de ce précieux tissu, fortement bouillonnée, était l'accompagnement obligé de ce costume, et leurs

gants courts se garnissaient d'une multitude de petits rubans ou seulement d'un simple nœud (1678).

La chaussure des dames de qualité était le plus souvent des souliers de cuir blanc, que l'on appelait alors couleur de « Frangipane ». Les élégantes donnaient la préférence aux souliers garnis d'une double dentelle, avec boutons d'or et d'argent sur le milieu; tandis que d'autres plus recherchées encore dans leur mise, et poussant au dernier degré les raffinements du luxe, se chaussaient de brocart d'or et d'argent, c'est-à-dire d'étoffes de soie brochées de ces métaux précieux.

Mais si depuis plus de cent ans, la mode des dentelles s'était constamment soutenue en France, jamais l'usage de cette parure ne fut porté aussi loin que pendant les dernières années du grand siècle. Après l'avoir prodiguée sur toutes les parties du costume des deux sexes, en fraises, en rabats, en cravates, en manchettes à triple rang et jusque sur la chaussure, on vit les dames françaises l'adopter pour leur coiffure, sous le nom de « Fontange », parce qu'elle fut apportée à la cour par une jeune personne ainsi nommée,

dont la merveilleuse beauté attira les regards de toute la cour, et celle du grand roi lui-même (1680).

Cette coiffure à son origine n'était qu'un simple nœud de ruban, artistement placé au-dessus du front, pour contenir la chevelure légèrement crêpée ; mais les imitateurs, comme il arrive toujours, outrèrent cette mode, dont la simplicité faisait peut-être tout le charme ; et, en quelques années, la coiffure des dames s'élevant successivement en triple étage jusqu'à une hauteur extravagante, se couronna enfin d'une sorte de huppe de dentelle, soutenue par des fils de laiton, que l'art du coiffeur savait rendre invisibles. Cette mode presque aussi ridicule que les volumineux Hennins du *xiv^e* siècle, se maintint en France jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand, où une anecdote que je vais vous raconter vint ruiner les édifices de cheveux, de plumes, de rubans, de dentelles, dont les élégantes du temps prenaient plaisir à surcharger leur tête.

Un jour que le Grand Roi, déjà parvenu à la dernière année de sa vie (1714), admettait les courtisans et les étrangers de distinction

à la solennité de son souper, selon l'étiquette qui régnait alors à la cour de France, une sorte de rumeur éclata tout à coup dans un coin de la salle du festin royal, à la vue de deux dames anglaises qui, contrairement à la règle strictement observée pour le costume d'apparat, n'avaient pas craint de se montrer avec des coiffures, qui par leur peu de hauteur, formaient un étrange contraste avec les échafaudages ridiculement élevés, dont toutes les autres dames étaient affublées. Le Roi lui-même, malgré la gravité solennelle dont il aimait à s'entourer, ayant appris de l'un de ses courtisans la cause de ce bruit inaccoutumé, qui mettait en émoi toute l'illustre assemblée, ordonna qu'on fît approcher les deux dames, auteurs innocents de ce trouble; mais quels furent à la fois la surprise et le désappointement de toutes les élégantes, lorsque le monarque, après avoir adressé quelques paroles bienveillantes à ces étrangères, n'hésita point à déclarer, que cette coiffure basse lui paraissait infiniment préférable à tous les ornements dont la tête des dames françaises semblait être accablée.

Je ne sais, mes jeunes amis, si vous avez

appris, que depuis de longues années, le moindre désir du vieux Roi était alors la loi suprême de tout ce qui l'entourait : aussi ces seules paroles furent-elles un véritable coup de foudre lancé sur les hautes coiffures : la plupart des dames de la cour, désespérées de n'avoir pas deviné le goût du monarque, quelque bizarre qu'il leur parût encore, passèrent la nuit entière à faire détruire ce majestueux édifice de fleurs, de rubans, de dentelles, qui, la veille encore, faisait tout l'orgueil et l'espoir de leur parure ; et, dès le lendemain, comme par un coup de baguette dans un conte de fées, toutes les élégantes ne se montrèrent plus à la cour comme à la ville, qu'avec ces coiffures réduites aux plus modestes dimensions, qui, peu d'heures auparavant, n'eussent été pour elles qu'un objet de risée et de mépris.

Mais il était encore réservé à ces mêmes dames anglaises de causer une autre révolution dans les modes du XVIII^e siècle. Quelques mois plus tard, ayant paru dans le Jardin des Tuileries, avec des robes dont l'ampleur inusitée laissait bien loin derrière elles les robes à fraises du temps de Henri IV, et

les plus volumineux vertugadins de celui de Louis XIII, elles excitèrent une si violente rumeur parmi la foule aristocratique qui se trouvait en ce moment réunie dans cette promenade, qu'en peu d'instants entourées, pressées, coudoyées par cette multitude curieuse, on ne peut prévoir en vérité ce qui leur fût arrivé, si un officier de la maison du Roi, qui se rencontra là par hasard, craignant qu'elles ne fussent étouffées dans cette espèce de tumulte, ne fût parvenu à les dérober à cette indomptable curiosité, en leur faisant ouvrir la porte d'une orangerie qui existait alors dans le jardin royal.

Eh bien ! croiriez-vous que toute cette rumeur n'avait eu d'autre cause, que de larges Cerceaux de baleine, sur lesquels les deux étrangères avaient étalé ces jupes d'une si merveilleuse ampleur, Cerceaux que l'on désigna aussitôt par le titre de « Paniers ». Je dois vous dire, à la vérité, que cette mode passablement ridicule eut quelque peine à se propager. Les premiers paniers qui furent portés en public, parurent sur le théâtre, non sans exciter encore une vive émotion ; mais on s'accoutuma si bien dès l'année suivante

(1716), à trouver que cette nouvelle mode donnait de la grâce aux comédiennes qui l'avaient essayée, que non-seulement les dames de qualité adoptèrent les paniers pour le costume de cour, et la bourgeoisie dans ses habits de cérémonie; mais que les femmes de chambre elles-mêmes; malgré la dimension exagérée que l'on avait donnée à cet ajustement, ne se montrèrent plus sans cet accoutrement incommode, dans les appartements de leurs maîtresses.

Je n'entreprendrai point de vous faire suivre pas à pas, depuis cette époque, les innombrables vicissitudes des modes françaises, dont l'histoire pourrait remplir d'énormes volumes; je ne vous parlerai point de l'usage des mouches, du fard, des fleurs artificielles, des souliers à hauts talons, introduits successivement dans la toilette des dames; je ne vous dirai pas non plus qu'aux perruques *In-folios* du temps de Louis XIV, l'autre sexe fit succéder les cheveux naturels poudrés, crêpés, frisés, retapés à « l'Oiseau royal », et plus tard en « Ailes de pigeon », c'est-à-dire retroussés sur les tempes. Mais je vous ferai remarquer qu'après des variations si

multipliées, on vit, depuis ce temps, toutes les parties de l'habillement, tendre, d'année en année, à des formes plus simples et plus gracieuses, qui ont enfin produit notre costume moderne, dont la coupe, je n'en doute pas, vous paraît infiniment préférable à tous les vêtements bizarres dont nos devanciers avaient donné l'exemple.



L'ARCHITECTURE ET LES BEAUX-ARTS.

Si vous vous reportez par la pensée, mes jeunes amis, à la barbarie des nations Germaniques qui envahirent les Gaules au ^v^e siècle, il ne vous sera pas difficile de comprendre combien ces hommes grossiers devaient être étrangers aux Arts, dont ils rencontrèrent, sans doute pour la première fois, des traces dans les villes qu'ils dévastèrent : aussi leur passage fut-il souvent marqué par la destruction des principaux monuments des cités gauloises, que les Romains avaient embellies successivement, pour la plupart, de Cirques, de Théâtres, d'Aqueducs, de Palais, de Thermes, ou bains d'eau chaude, et de Basiliques, sorte d'édifices publics, où les magistrats rendaient la justice au peuple, et où s'assemblaient les marchands pour les affaires de leur négoce.

Avant la conquête Romaine, les peuples de race Celtique, répandus sur la surface des

Gaules , n'avaient guère laissé pour souvenir de leur industrie Architecturale (car on ne peut donner le titre d'art aux produits d'un travail à peine ébauché) que quelques monuments de pierre informe et non taillée , consacrés , selon toute apparence , au culte des Druides , qui jugeaient indigne de la majesté de leurs dieux , d'être adorés dans des murailles : aussi les invoquaient-ils toujours à découvert sous la voûte du ciel ; et leurs temples , si toutefois on peut nommer ainsi les monuments de leur religion, que le temps a respectés , n'étaient autres que des enceintes , formées de pierres brutes diversement disposées.

Parmi ces pierres , qui paraissaient avoir reçu différentes destinations , quelques-unes d'un seul bloc , connues sous le nom de « Peulvans » ou « Pierres levées » , le plus souvent d'une hauteur assez considérable , étaient implantées en terre , de manière que l'extrémité inférieure fût la moins volumineuse , et servît en quelque sorte de pivot à la masse entière. Tantôt isolées, tantôt réunies en petit nombre, elles semblent avoir eu pour objet de rappeler le souvenir de quelque évé-

nement mémorable , ou de représenter des espèces d'idoles , auxquelles était accordée une vénération sauvage.

Quelques autres désignées par le nom de « Pierres Mouvantes » , consistaient en un bloc volumineux placé en équilibre sur d'autres blocs , de manière qu'une force légère pût le faire mouvoir à volonté : on croit qu'elles étaient destinées , dans certaines circonstances , à entretenir , par l'ébranlement qu'elles recevaient , quelque superstition du culte Druidique , dont les antiquaires n'ont pu , jusqu'à présent , donner aucune explication satisfaisante.

D'autres monuments de la période Celtique , appelés « Dolmens » , composés de trois blocs au moins , dont l'un large et aplati était superposé aux deux autres , formaient une espèce d'arcade grossière ou peut-être de table , probablement réservée aux sacrifices. Sur la partie supérieure de ces autels informes ; on distingue assez souvent de légères cavités , ou de petites rigoles , qui semblent avoir eu pour destination l'écoulement du sang des victimes. Ces monuments , toujours isolés , et dont la hauteur varie selon les localités , sont assez communs dans les con-

trées occidentales de l'Europe, pour qu'on ait pu les étudier avec attention.

Dans quelques-uns de nos départements du centre et de l'ouest de la France, on connaît encore sous le nom « d'Allées couvertes » de grandes galeries plus ou moins profondes, dont les murs ne sont formés que de pierres brutes parfaitement contiguës, supportant, comme dans les dolmens, une toiture de larges dalles, ou de quartiers de roche grossièrement ajustés.

Ces monuments, désignés dans quelques endroits sous le nom de « Grottes aux fées », parce que l'ignorance du peuple des campagnes n'a pas manqué d'attribuer leur construction à des êtres supérieurs à la nature de l'homme, étaient vraisemblablement consacrés à des usages religieux comme les précédents : ils n'offrent d'ailleurs rien de remarquable sous le rapport de l'art, si ce n'est pourtant la force presque inexplicable qu'ont dû employer ceux qui les ont élevés, pour mouvoir ces masses énormes, privés, comme ils l'étaient, du secours des machines indispensables à ces sortes de travaux.

Mais de tous ces vestiges d'une période

qui se perd pour nous dans la nuit des temps, les plus remarquables, mes jeunes amis, sont, sans contredit, les enceintes druidiques, papelées « Cromlechs » ou « Pierres Courbes », qui paraissent marquer les lieux où se réunissaient les peuplades celtiques, à certaines époques de l'année, soit pour quelque solennité de leur culte sauvage, soit pour obéir à une convocation nationale.

Ces enceintes, presque toujours circulaires, ne comptaient jamais moins de neuf ou douze pierres volumineuses et non taillées, au centre desquelles s'élèvent quelquefois des dolmens, qui semblent indiquer qu'elles étaient destinées à des cérémonies religieuses. Mais parmi les monuments de ce genre qui ont attiré l'attention des antiquaires, il n'en est aucun qui leur eût paru aussi digne d'être étudié que le Cromlech de CARNAC, situé dans le Morbihan, l'un des départements de l'ancienne province de Bretagne, qui ne comprend pas moins de douze cents blocs grisâtres et allongés, rangés sur onze files régulières, dans un ordre méthodique, dont il est assez facile de saisir la symétrie.

Ce sont là, mes bons amis, avec un certain

nombre de tombeaux, dont j'aurai occasion de vous entretenir plus tard, et quelques roches naturelles, qui paraissent aussi avoir été consacrées au culte Druidique, s'il faut en croire les traditions populaires dont elles sont l'objet, les seules traces qui nous soient parvenues de l'Architecture des anciens habitants de la Gaule, avant l'époque où cette contrée, que la conquête romaine venait à peine d'arracher à la barbarie, s'y trouva replongée par l'invasion des peuples Teuto-niques.

Cependant les envahisseurs germains s'étaient à peine dispersés sur ce vaste territoire, où leur race devait pousser de si profondes racines, que l'on vit se développer en eux le goût d'une architecture nouvelle, dont ils crurent sans doute emprunter les modèles aux monuments bâtis par les Romains, dans la plupart des métropoles gauloises. Devenus chrétiens en même temps que possesseurs du sol, l'un des premiers soins de Clovis et de ses successeurs fut de fonder des églises et des palais, qu'ils jugeaient également indispensables à l'affermissement de leur puissance; mais la forme pesante qu'ils donnè-

rent à ces édifices, assez semblables du reste aux basiliques Gauloises, qu'ils avaient sous les yeux, fit naître parmi eux un genre de construction, à qui son origine a fait donner le nom d'Architecture « Romane ».

Cette architecture caractérisée par l'extrême simplicité de ses dessins, le dénuement de ses piliers substitués à la colonne antique, ses fenêtres rares et étroites, l'absence presque totale des voûtes remplacées par des charpentes à découvert, le peu d'élégance de ses arcades formées d'un seul arc de cercle, la forme massive enfin de son ensemble, presque toujours construit en brique de différentes couleurs, fut la seule en usage en France, sous les deux premières dynasties, et même jusqu'au milieu du ^x^e siècle, dont tous les monuments conservèrent, à peu de chose près, le même type de solidité dépourvue d'élégance.

Ce fut pendant cette longue période, où régna presque sans partage l'Architecture Romane, qu'eurent lieu, en si grand nombre, les fondations pieuses des cathédrales de Reims par Clovis; de Saint-Martin de Tours, par Clotaire I^{er}; de Saint-Denis, par Dagobert,

d'Aix-la-Chapelle, par Charlemagne, et surtout la construction de ces redoutables châteaux forts, bâtis au x^e siècle, par la féodalité contre l'autorité royale, pendant la décadence des Carlovingiens.

A la vérité, depuis l'époque de Charlemagne (ix^e siècle), on commençait à remarquer plus d'élégance et de légèreté dans les édifices élevés par l'architecture Romane; et c'est peut-être à quelques dessins, sans doute fort incorrects, rapportés par des pèlerins qui revenaient de visiter la Terre-Sainte, que cet art dut dès lors une amélioration assez sensible, qui a fait donner à l'architecture de cette période le nom de « Byzantine », parce qu'on lui supposait quelque ressemblance avec celle des monuments grecs de Constantinople. Le goût Byzantin se manifesta principalement par des moulures sculptées en étoiles, en zigzags, en damier, ou portant des figures bizarres d'hommes et d'animaux, dans la plupart des édifices de ce temps, dont il existe encore aujourd'hui un assez grand nombre de débris imposants : mais cette modification, comme vous allez voir, n'était que le premier symptôme d'une transformation

qu'allait subir l'architecture tout entière pendant le cours du siècle suivant.

En effet, l'Europe était alors le théâtre d'événements qui devaient exercer une notable influence sur les mœurs, le caractère et même les arts des peuples qui, jusqu'à cette époque, avaient conservé les traces de leur origine barbare. C'était le temps où sept chevaliers de Normandie, avec le seul secours de leur épée, allaient fonder au loin les royaumes de Naples et de Sicile; où Guillaume le Conquérant transportait en Angleterre sa grande Féodalité normande; où les prédications de Pierre l'Ermite, en donnant le signal des Croisades, précipitaient vers l'Orient plusieurs millions de chrétiens Occidentaux, par un mouvement d'oscillation, qui ne devait pas durer moins de trois cents ans. Cette fermentation générale qui allait étendre à la fois les connaissances géographiques, la navigation, l'industrie, le commerce, les progrès de toute espèce des nations de l'Europe, ne pouvait pas demeurer sans résultat pour l'architecture, et l'on vit bientôt cet art prendre un essor que l'on avait été loin de soupçonner jusqu'alors.

La principale différence qui se manifesta , dès le XII^e siècle , dans les constructions des édifices , fut la substitution presque immédiate de l'arcade « Aiguë » à l'arcade « Cintrée » en forme d'arc de cercle , qui avait été l'un des caractères distinctifs de l'architecture Romane.

Cette forme élégante en même temps que solide , désignée sous le nom « d'Ogive » , a fait donner, de nos jours, à cette nouvelle période de l'art, celui d'Architecture Ogivale , bien mieux approprié au caractère qui la distingue , que la désignation de « Gothique » , qu'elle avait reçue fort mal à propos, puisque les Goths qui n'avaient fait que traverser l'Europe , sept siècles auparavant , ne pouvaient , en aucune façon , être regardés comme les inventeurs de ce nouveau genre d'architecture.

Dès lors , tous les obstacles qui avaient si longtemps empêché les architectes du moyen âge de rivaliser avec ceux de l'antiquité , s'évanouirent sans difficulté ; aux pesantes constructions des six premiers siècles de la monarchie , furent substituées dans les édifices religieux , des voûtes élancées et hardies ,

ornées d'élégantes dentelures , et supportées par de légers faisceaux de colonnettes : des Clochers d'une hauteur prodigieuse, à travers lesquels se jouaient l'air et la lumière , semblèrent porter jusqu'aux nues , avec leurs flèches aiguës , la pieuse adoration des chrétiens , dont la religion trouva enfin des temples dignes de leur sublime croyance.

Les moindres détails de ces monuments furent autant de chefs-d'œuvre d'élégance et de grâce ; leurs fenêtres se composèrent le plus souvent de deux ouvertures ogivales , encadrées dans une grande ogive , que soutenaient de légères colonnes , soit isolées , soit réunies. D'autres ouvertures de forme circulaire , et connues sous le nom de « Roses » ou « Rosaces » , se distinguèrent par la légèreté de leurs compartiments ; leurs portes également en Ogive , furent chargées de petites figures en bas-reliefs , représentant presque toujours des sujets tirés de l'Évangile et des livres saints , tandis que les frontons qui les couronnaient , se montraient découpés à jour , comme si la pierre fût devenue sous le ciseau , aussi facile à tailler que le papier ou la dentelle.

Cette élégante architecture, dont nous possédons heureusement un grand nombre de monuments dans presque tous les pays de l'Europe, mais surtout en Belgique, en France et en Angleterre, fut la seule pratiquée pendant une période de plus de quatre cents ans; et ce fut seulement au ^{xvi}^e siècle, lorsque la vue des ruines imposantes de l'Italie eut éveillé chez les Français le goût si pur de l'antiquité grecque et romaine, que la Renaissance déserta l'architecture Ogivale, pour adopter des formes plus correctes peut-être, mais aussi moins appropriées à la destination de nos temples chrétiens.

A la vérité, ces immenses cathédrales qui nous semblent aujourd'hui une œuvre que plusieurs générations d'hommes ne parviendraient plus à accomplir, s'élevaient en quelques années, par la piété des fidèles, qu'attirait l'espoir de mériter les grâces célestes promises aux travailleurs du temple sacré. Des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants de toute condition, rapprochés les uns des autres par le même enthousiasme religieux, venaient s'atteler volontairement aux chariots qui transportaient jusqu'au pied

de l'édifice commencé les pierres, les bois, les matériaux de toute espèce, que des artisans habiles savaient si bien employer pour concourir à l'effet général de la construction, dont le dessin était placé sous leurs yeux. Les heures de repos et les nuits mêmes s'écoulaient pour ces chrétiens laborieux dans le silence et la méditation, que suspendait seulement de temps à autre le chant des hymnes, tant la piété sincère de cette population fidèle semblait alléger pour elle les plus pénibles travaux.

Mais ce qui ne contribua pas moins peut-être que l'architecture ogivale à l'effet prodigieux des monuments religieux de cette époque, ce fut la découverte de l'art de peindre sur verre, qui ne consiste pas, comme on pourrait le croire, à fixer des couleurs sur des morceaux de verre blanc, ainsi que cela se fait pour les figures de lanterne magique. Bien loin de là, la parfaite solidité de ces précieux vitraux qui répandent dans nos églises un jour si mystérieux et si favorable au recueillement et à la prière, tient uniquement à la préparation que reçoivent de l'action du feu, les fragments de verre coloriés qui forment

ces vitraux, réunis à l'aide de légers compartiments de plomb, préparation qui rend leurs couleurs inaltérables, en leur donnant un éclat que rien ne saurait imiter. L'art de la Peinture sur Verre, trop négligé peut-être en Europe depuis plusieurs siècles, appartient en propre au moyen âge, bien plus que celui des Mosaïques, que les anciens connaissaient, mais dont nos aïeux surent également faire usage, pour l'embellissement de ces somptueuses cathédrales qui font encore aujourd'hui notre admiration.

Un art non moins remarquable, qui appartient également à la même période, est celui de la Peinture sur Émail, qui paraît avoir été connu dans les Gaules, dès le temps des Mérovingiens, où il était déjà appliqué avec succès à l'ornement des meubles et des bijoux en usage à cette époque. Les procédés qu'il mettait en œuvre étaient à peu près les mêmes que ceux de la peinture sur verre, puisque c'était également par le moyen du feu, que l'on parvenait à fixer des couleurs et des dessins ineffaçables sur l'or, sur l'argent ou sur le cuivre. Pendant la plus grande partie du Moyen Age, mais particulièrement aux

XI^e, XII^e et XIII^e siècles, ce genre de peinture fut employé dans une multitude de vases, de coupes, d'aiguières et de plateaux magnifiques; mais ce fut au XVI^e siècle, qu'il atteignit un tel degré de perfection que François I^{er} conçut la pensée de faire exécuter en Émail sur cuivre, pour son château de Madrid, une suite de vingt tableaux de grande dimension, d'après les dessins des meilleurs maîtres d'Italie. Cette précieuse collection qui devait être exécutée à Limoges, où existait alors une fabrique d'Émaux, qui a produit beaucoup d'ouvrages remarquables, ne fut point achevée pendant la vie de ce monarque, ni même pendant celle de son successeur; et l'on ignore même ce que devinrent les premiers essais auxquels avait donné lieu cette tentative faite pour perfectionner un art difficile, qui n'est plus appliqué aujourd'hui qu'aux ornements les plus délicats de l'orfèvrerie.

Au milieu de tant d'efforts qui n'avaient point été sans résultat pour améliorer les arts du dessin, ne vous semble-t-il pas extraordinaire que je ne vous aie point encore nommé la peinture proprement dite, qui a fait depuis

si longtemps tant de progrès remarquables ? C'est qu'en effet, mes jeunes amis, jusque vers la fin du ^{xiv}^e siècle (1390), la peinture en France semblait être restée en arrière de tous les autres arts, lorsqu'une heureuse découverte faite par un peintre flamand, appelé VAN-EYCK, plus connu aujourd'hui sous le nom de JEAN DE BRUGES, parce qu'il avait choisi pour demeure cette ville de Flandre, vint imprimer à cet art une impulsion qui devait bientôt produire une multitude de chefs-d'œuvre, dans presque tous les pays de l'Europe.

Jusqu'à cette époque, en Italie même, où comme vous avez pu le voir dans un autre livre, le génie de Cimabué et de Giotto avait fait renaître la peinture dès le ^{xiii}^e siècle, les peintres n'avaient su employer aucun autre procédé que des couleurs à l'eau d'œuf posées à plat, sur lesquelles ils appliquaient ensuite une sorte de vernis qui les consolidait, en leur donnant de l'éclat et de la durée. Mais l'imperfection de ce coloris, semblait condamner l'art du peintre à une éternelle enfance, lorsque Jean de Bruges, en cherchant à perfectionner un vernis qu'il se proposait

d'appliquer sur l'un de ses tableaux, inventa les couleurs à l'huile, dont il se servit aussitôt pour peindre plusieurs ouvrages remarquables, qui furent achetés par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'un des princes les plus éclairés de son siècle, et les mieux disposés à encourager les arts. Le secret de cette découverte que Jean de Bruges ne tarda point à laisser échapper, produisit une révolution totale dans l'art de peindre; et tandis que les artistes italiens s'en emparaient avec enthousiasme, le roi de France, Charles VI, que le malheur ne rendait point insensible au charme des Arts, fondait à Paris une Académie de Peinture (1400), dont l'un des premiers membres fut un peintre nommé JACQUES GRINGONEUR, à qui nous verrons plus tard attribuer, mal à propos, l'invention des Cartes à Jouer.

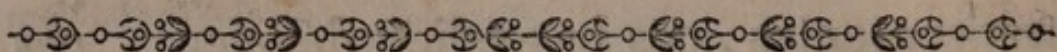
Les progrès de la Statuaire, c'est-à-dire de l'art du Sculpteur en figures, devaient suivre naturellement ceux de l'architecture; le petit nombre de monuments de ce genre qui nous sont parvenus, appartenant aux premiers temps de la dynastie mérovingienne, lorsque l'architecture Romane dominait sans partage, ne nous offrent que des statues lon-

gues, minces et raides, comme si elles eussent été serrées dans une gaine étroite; elles sont presque entièrement plates, et ressemblent, par l'inflexibilité de leurs formes, à ces antiques statues égyptiennes, où rien ne semblait indiquer l'imitation du mouvement et de la vie. Deux statues de Clovis et de Clotilde, découvertes à Paris il y a quelques années, ont suffi pour donner une idée exacte de l'imperfection de l'art à cette époque. Sous Charlemagne, à la vérité, les sculpteurs français commencèrent à donner plus de relief et de rondeur à leurs œuvres, mais la fureur bizarre des Iconoclastes dont le marteau brisait impitoyablement toutes les images, vint mettre obstacle à leurs progrès, lorsque rien d'ailleurs n'annonçait encore en eux la connaissance ni l'étude des beaux modèles de l'antiquité grecque.

Ce fut seulement après avoir longtemps, à l'exemple des anciens, taillé le bois ou l'ivoire et modelé la cire, par un procédé qui ne parut guère avoir été connu avant le XIII^e siècle, que la Sculpture entraînée par les progrès de l'Architecture Ogivale, parvint en France à produire ces élégantes Arabesques, sorte d'ornement emprunté, dit-on, aux mos-

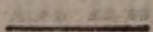
quées des Arabes , ces balustrades presque transparentes , ces bas-reliefs délicieux , ces statues si harmonieuses dans leurs moindres détails , qui signalèrent les commencements et surtout le milieu du xvi^e siècle.

Il me serait impossible , mes jeunes amis , de vous faire parcourir ici les différentes phases de cette histoire du génie de l'homme , si curieuses à étudier ; cependant je dois vous faire observer que , pendant cette période remarquable de la Renaissance , on vit presque constamment en France , comme on l'avait vu précédemment en Italie , les mêmes hommes atteindre un haut degré de perfection dans tous les arts du dessin ; et que le plus illustre de ces grands artistes , qui fut aussi l'une des plus regrettables victimes de la Saint-Barthélemy (1572) , JEAN GOUJON , surnommé le Michel-Ange français , excellait à la fois dans la Sculpture , dans la Peinture sur Verre et sur Émail , dans la Gravure des médailles , et dans l'Architecture , où ses œuvres font encore aujourd'hui le désespoir et l'admiration de tous ceux qui s'efforcent de les atteindre et de les imiter.



LES TROUBADOURS

ET LES TROUVÈRES.



APRÈS avoir vu les arts dont je vous ai entretenus jusqu'à présent, mes jeunes amis, n'arriver qu'avec tant de lenteur à un certain degré de mérite et de perfectionnement, vous ne serez point surpris, sans doute, que la Musique chez nos aïeux n'ait fait, pendant une longue suite de siècles, que des progrès presque insensibles.

Ce n'est pas que les nations les plus sauvages de toutes les époques, n'aient adopté une sorte de bruit retentissant qui frappât leurs oreilles, longtemps même avant que leurs yeux comprissent le charme de la forme ou de la couleur, qui exige un certain tact et une certaine délicatesse d'organes ; mais il y a loin de quelques sons barbares, imités de la voix de l'homme ou du cri des animaux, à cette harmonie musicale, qui excite en nous

des sensations si diverses, et quelquefois si agréables.

Ainsi je ne vous parlerai pas des instruments de cuivre, probablement grossiers et imparfaits, mais assez semblables aux Cymbales de nos jours, dont on croit que faisaient usage les anciens Druides, soit dans les cérémonies de leur culte barbare, soit pour donner aux guerriers de leur nation le signal des batailles. Nous connaissons trop peu de chose des mœurs et du caractère de ces peuples antiques, pour oser émettre sur ce point une opinion mal assurée; mais, nous savons, à n'en pas douter, que les Francs et les autres nations de race teutonique, dès l'époque même de leur invasion dans les Gaules, possédaient une sorte de musique, qui produisait sur eux l'effet d'une violente excitation guerrière.

Souvent, au moment d'un combat, ces peuples entonnaient un chant militaire dont le son rauque et guttural, comme leur idiome tudesque, offrait probablement quelque charme à leur oreille peu délicate; l'usage de ces hymnes de guerre était en pleine vigueur au ^{vi}^e siècle; et l'histoire nous a conservé les paroles

latines d'un chant guerrier attribué au roi Clo-taire II, ce farouche Mérovingien, qui fut le bourreau d'une partie de sa race. Sous Char-lemagne, cette coutume était encore observée parmi les Francs, qui adoptèrent successive-ment pour le même usage des chants natio-naux, appelés « Chansons de Guerre » ou de « Gestes », parmi lesquels on doit citer l'hymne de Roland, que les soldats français firent en-tendre, dit-on, pour la dernière fois, le jour de la fatale bataille de Poitiers (1356).

Le nom du grand empereur, qui vient de se trouver ainsi mêlé à l'une des traditions militaires les plus remarquables du Moyen Age, me conduit à vous rappeler que ce fut à ce monarque, que la musique dut peut-être, parmi nous, d'avoir échappé aux ténèbres qui environnaient alors tous les arts, comme toutes les autres connaissances humaines. Frappé de la discordance qui existait en France dans les chants religieux de son siècle, aux-quels il donnait un soin tout particulier dans son palais impérial d'Aix-la-Chapelle, ce prince obtint du pape Adrien I^{er}, qui régnait alors à Rome*, de lui envoyer deux moines italiens, qui possédaient parfaitement la mu-

* Towards the end of the 8th cent^{ry}

sique sacrée, que le pape SAINT GRÉGOIRE, l'un des prédécesseurs de ce pontife, avait composée lui-même pour l'Église romaine, et qui a conservé de son origine le nom de « Chant Grégorien ».

Cette harmonie grave et parfaitement appropriée aux paroles sacrées, que nous entendons encore aujourd'hui dans nos offices religieux, sous le nom de « Plain-Chant », devint dès lors en France la règle et le principe d'une sorte de renaissance de la musique. Depuis cette époque, cet art ne cessa plus d'être cultivé avec succès par les personnages les plus éminents de l'Église et de l'État, parmi lesquels il est à propos de citer, au ix^e siècle, l'empereur Charles le Chauve, à qui l'on attribue la composition d'une hymne destinée à l'église de Compiègne, qu'il affectionnait particulièrement; et au xi^e, le roi Robert, qui composa la musique de plusieurs cantiques pieux, encore en usage dans les solennités du culte Catholique.

Cette musique simple et austère, qui s'harmonisait si bien, pendant cette période, avec le caractère mystérieux de nos Basiliques Romanes, reçut un nouveau lustre du perfec-

tionnement apporté en Europe aux orgues d'église, dont on croit que le premier modèle fut envoyé à Pépin le Bref par un empereur de Constantinople, vers le milieu du VIII^e siècle (757). Ce fut peut-être dans le but de suppléer à l'insuffisance des voix humaines, que cet instrument fut adopté dans toutes les églises de France; mais en même temps, le parfait accord des sons qu'il produit, contribua sans doute à donner plus de justesse au chant lui-même, que l'on ne savait point encore noter alors avec cette précision qui rend aujourd'hui la musique aussi facile à déchiffrer que les signes de l'écriture la plus lisible.

Dans le temps même que cet art se trouvait ainsi en France l'objet d'une étude assez suivie, une découverte importante faite en Italie, par un Moine Toscan, nommé GUY D'AREZZO, vint tout à coup ouvrir à la musique une carrière nouvelle et faciliter ses progrès (1028). Cet homme ingénieux, qui se livrait avec ardeur, dans un but purement religieux, à l'étude du Plain-chant, inventa la gamme, c'est-à-dire les six premiers tons de l'échelle musicale, par le moyen de laquelle on régla depuis lors la manière de chanter. On ne croit pas

pourtant que cette heureuse innovation fut connue en France avant le milieu du ^xⁱ^e siècle.

Cependant les progrès de la musique instrumentale suivirent de près ceux de la mélodie vocale, et l'on vit successivement un grand nombre d'instruments, soit à cordes, soit à vent, concourir aux moyens d'exécution des compositions musicales, qui après avoir été uniquement consacrées aux chants ecclésiastiques ou nationaux, prirent vers le ^{xiii}^e siècle un caractère profane, que leurs premiers inventeurs n'avaient sans doute pas soupçonné.

A cette époque, mes jeunes amis, il n'y avait point comme aujourd'hui, de rapides moyens de communication et d'enseignement réciproque, entre les différentes provinces de France : les livres, les journaux, les théâtres, ces incalculables moteurs de la publicité, n'existaient nulle part : on ne voyageait même que rarement d'une ville à l'autre, tant les moyens de transport étaient lents et difficiles, et les routes impraticables ; il fallait donc que quelque circonstance importante, telle qu'une croisade, une guerre lointaine, un pèlerinage

nombreux, ou les détails du commerce alors borné aux spéculations des Juifs et des Lombards, fissent parvenir de proche en proche les idées et les connaissances nées dans d'autres lieux, de l'invention ou des besoins d'une civilisation plus avancée.

D'une extrémité à l'autre du royaume, la langue même était différente : les Français méridionaux ne parlaient que le « Provençal », langage harmonieux et flexible, formé du mélange des langues latine et italienne, avec l'idiome celtique, autrefois répandu sur toute la surface des Gaules. La France du Nord et de l'Est au contraire, parlait la langue Romane, composée de l'idiome Tudesque, apporté par les barbares de Germanie, auquel s'étaient mêlés successivement quelques mots latins, et un plus grand nombre de locutions propres aux anciens Gaulois. Le cours de la Loire formait la ligne de démarcation des deux langages ; et vous n'avez point oublié sans doute cette distinction, indiquée par l'histoire, des pays de Langue-d'Oc et de Langue-d'Oil*, qui ne fut complètement effacée que vers la fin du XVIII^e siècle.

Dans les provinces du Midi, à qui leur beau

** In the 12th century.*

climat , leurs rapports fréquents avec l'Espagne , l'Italie et l'Orient , avaient inculqué de bonne heure le goût des arts et de la poésie , on connaissait dès le x^e siècle , des musiciens voyageurs , appelés « Troubadours » , qui munis d'une « Vielle » ou d'une « Cithole » (instruments à cordes que l'on croit avoir eu beaucoup de ressemblance avec le violon et la guitare de nos jours) , allaient de ville en ville , de château en château , chanter sous le nom de « Lais » ou de « Sirventes » le récit plaintif ou divertissant de quelques événements célèbres ou fabuleux , propres à émouvoir et à charmer leurs auditeurs.

Ces Troubadours rencontraient un bon accueil partout où ils se présentaient ; ils étaient souvent appelés à prendre part aux fêtes et aux tournois , proclamés par les princes et les seigneurs , dont ils recevaient habituellement pour salaire , au lieu d'argent , des robes , des manteaux , des chaînes d'or , ou d'autres objets d'habillement ou de parure . Quelquefois aussi , au lieu d'exécuter eux-mêmes la musique et de débiter les vers de leur composition , ils se faisaient accompagner de chanteurs ou de joueurs d'instruments , à qui l'on

donnait le titre de « Ménestrels » et de « Jongleurs », parce qu'ils étaient le plus souvent chargés de représenter ou de figurer quelques scènes dialoguées, en langue provençale, en s'accompagnant de leurs instruments. Ces dénominations n'avaient d'ailleurs, à cette époque, rien qui pût imprimer à ces artistes ambulants, ce cachet d'abjection qui frappe aujourd'hui aux yeux du plus grand nombre, les baladins et les histrions, bien moins peut-être à cause de la bassesse de leur profession, que de la grossièreté de leurs mœurs. C'était à Toulouse, alors la cité la plus importante des provinces méridionales, que les Troubadours trouvaient le plus d'encouragement, soit auprès des Comtes souverains de cette contrée, soit au milieu de la population elle-même, mieux organisée que celle des pays de langue-d'oïl pour la musique et la poésie.

Jusqu'au ^x^e siècle, on ne vit guère ces deux arts réunis pénétrer dans les provinces du nord de la France; mais à cette époque, par le mariage de Constance, fille du comte d'Arles et de Provence avec le roi Robert, dont le nom se trouve ainsi doublement mêlé

à l'histoire des progrès de notre civilisation ; plus tard , au ^{xiii}^e siècle , par les Croisades contre les Albigeois , sous Louis VIII , et surtout par le séjour que firent en Provence un grand nombre de seigneurs de la France Romane , qui se rendaient en Italie , à la conquête du royaume de Naples , ou en Orient , à la suite de Saint-Louis ; les pays de langued'oïl eurent aussi leurs poètes et leurs musiciens , qui reçurent dans cette contrée , les noms de « Trouvères » , de « Chantères » et de « Ménestriers » .

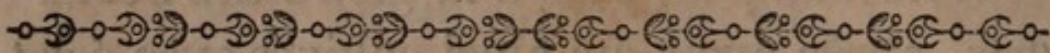
Bientôt on vit des princes mêmes , après avoir encouragé par leurs largesses la verve des poètes qui célébraient leurs vertus ou leurs exploits , se livrer aussi à ces arts mélodieux , dont la culture devait produire inévitablement l'adoucissement des mœurs rudes du moyen âge ; ce fut alors que THIBAUT , comte de Champagne , et depuis roi de Navarre , l'un des princes les plus accomplis de son temps , composa dans la langue vulgaire , c'est-à-dire dans l'idiome particulier à la France du Nord , de charmantes poésies , qui sont parvenues jusqu'à nous .

Quelques années plus tard , Charles d'An-

jou, ce frère de notre Saint-Louis, au nom duquel s'attache si fatalement le souvenir du meurtre de Conradin (1268) et celui des Vêpres Siciliennes, qu'il provoqua peut-être par son imprudente ambition (1282), se faisait accompagner dans ses expéditions guerrières, par l'un des plus spirituels Trouvères de son époque, ADAM DE HALLE, excellent poète et musicien, surnommé par ses contemporains le « Bossu d'Arras », quoiqu'il ait pris soin lui-même de nous faire connaître qu'il n'était nullement contrefait.

Pendant le siècle suivant, CHARLES D'ORLÉANS, né de l'intéressante Valentine de Milan, et de ce frère infortuné de Charles VI, à qui sa rivalité avec Jean sans Peur coûta la vie (1407), fut aussi l'un des poètes les plus élégants de cette période : tombé au pouvoir des Anglais à la journée d'Azincourt (1415), il passa vingt-cinq années dans une captivité qu'il sut adoucir par les charmes de son esprit ; et les Trouvères durent se réjouir, lorsque le fils de ce prince aimable et malheureux se trouva appelé au trône de France, où il mérita le surnom de Père du peuple (1498) : Louis XII était le fils de Charles d'Orléans.

Il ne manquait plus à la gloire des beaux-arts, après avoir été ainsi cultivés avec éclat par tant de nobles personnages, que de voir un monarque descendre sans regret d'un trône dont il était digne, pour se livrer tout entier au culte qu'il leur rendait, même au milieu des soucis de la royauté. Cette illustration devint leur partage à la fin du x^v^e siècle, lorsque RÉNÉ D'ANJOU, duc de Lorraine, comte de Provence et roi de Naples, vint se placer au premier rang parmi les Troubadours, comme Poète, Musicien, Antiquaire, Peintre même, et léguer, dans ces différents genres, à l'époque brillante de la Renaissance dont il était le précurseur, des modèles à suivre et des exemples à imiter.



LES HABITATIONS.

LORSQUE vous avez appris l'histoire des successeurs de Charlemagne, mes jeunes amis, vous n'avez point été sans remarquer cette multitude de châteaux forts, dont la France se trouva tout à coup hérissée au temps de Charles le Chauve, et dont ce prince tenta inutilement, à plusieurs reprises, d'ordonner la démolition, par des capitulaires qui ne furent point exécutés.

C'était là seulement en effet que les seigneurs féodaux trouvaient des moyens certains de défense contre les ravages des Normands; et que les vassaux venaient chercher un refuge contre ces barbares envahisseurs, avec leurs familles, leurs troupeaux et leurs instruments de labourage. Aussi les peuples des campagnes, loin de voir avec effroi, comme l'autorité royale, l'élévation de ces forteresses massives et le plus souvent inexpugnables, étaient-ils au contraire les actifs

artisans de la construction de ces épaisses murailles entourées de fossés profonds, et presque toujours surmontées d'une haute tour, connue sous le nom de « Donjon » ou de « Citadelle ».

Le lieu où s'élevaient ainsi les châteaux forts, aux x^e et xi^e siècles, étaient d'ailleurs évidemment choisis, dans le double but d'une défense opiniâtre, en cas de guerre, et d'une domination absolue sur les campagnes voisines, en temps de paix : c'était presque toujours sur quelque montagne élevée, s'avancant à l'entrée d'une vallée, comme un cap dans la mer, que ces constructions imposantes étaient bâties par leurs possesseurs. Elles se composaient le plus souvent d'une vaste cour entourée d'un rempart de terre sans maçonnerie, surmonté de palissades, et défendu par un fossé plus ou moins profond, et quelquefois aussi par l'escarpement de la montagne elle-même. Une seconde enceinte, également fortifiée, environnait le Donjon, qui servait d'habitation au seigneur Châtelain et à sa famille.

Le donjon, qui s'élevait habituellement sur une éminence naturelle ou faite de main

d'homme, n'était autre chose qu'une Tour carrée ou cylindrique, tantôt en bois, tantôt en pierre, divisée en plusieurs étages, et terminée par une plate-forme, d'où l'on découvrait tout le pays environnant, et sous laquelle s'ouvraient ordinairement des cachots souterrains, entièrement privés d'air et de lumière. Quelquefois aussi les fondations de cet édifice renfermaient des puits profonds, destinés à approvisionner d'eau les défenseurs de la tour, en cas de siège ou d'investissement.

Autour de ce donjon, et dans l'enceinte fermée par les remparts extérieurs, s'élevaient des bâtiments servant de magasins, d'écuries ou de logements pour les hommes d'armes et les vassaux du seigneur. Ces remparts eux-mêmes étaient dominés par des tours moins élevées que la citadelle, qui se remplissaient de combattants, en temps de guerre; et ce genre d'architecture militaire, qui paraît avoir pris naissance en France, ne fut guère connu en Angleterre, qu'après l'invasion de Guillaume le Conquérant dans cette île, où il introduisit toutes les mœurs féodales de la Normandie.

Les murs de chaque donjon, ordinairement élevé de trois ou quatre étages, avaient au moins dix pieds d'épaisseur ; ils étaient revêtus de pierres posées en arêtes de poisson, qui rendaient toute escalade impossible aux assaillants les plus agiles ; et le plus souvent un souterrain obscur et assez large pour livrer passage à plusieurs hommes armés, s'ouvrait au loin dans la campagne, où son entrée était soigneusement dérobée à tous les regards, afin de servir de communication secrète avec le dehors.

Rarement l'entrée principale d'un donjon était pratiquée au rez-de-chaussée de l'édifice ; c'était presque toujours, au contraire, par le premier étage, que l'on pénétrait dans ces forteresses, soit au moyen de pont-levis, s'abattant sur des fossés escarpés, soit au moyen d'échelles ou d'escaliers mobiles, que l'on détruisait au premier signal de danger.

L'intérieur de ces tristes séjours était distribué dans le même but de défense continue et de sûreté pour le Châtelain et sa famille. Chaque étage ne formait qu'une vaste salle ; et l'on ne pouvait monter de l'un à l'autre, que par des escaliers tortueux pratiqués dans l'épaisseur des murailles. La décoration

de ces appartements, entièrement conforme à celle des églises du temps, ne consistait qu'en quelques portes simples et sans sculptures, ou tout au plus embellies de quelques zigzags grossièrement travaillés; le jour n'y pénétrait que par un petit nombre d'étroites lucarnes, qui ne s'ouvraient la plupart du temps que du côté le plus inaccessible de la citadelle, et toujours à une très-grande élévation.

Aussi, le rez-de-chaussée de ces sortes d'édifices était-il complètement obscur : le premier étage ne recevait la lumière que par des ouvertures, assez semblables aux soupiraux de nos caves actuelles : au deuxième étage, appartenaient les petites fenêtres et les larges cheminées, qui caractérisaient la grande salle servant en même temps de salle d'armes et d'apparat. Quant aux appartements situés aux étages supérieurs, dont l'accès était réservé aux seuls familiers du maître, de crainte de surprise ou de trahison, ils étaient destinés au logement de la famille seigneuriale, et servaient probablement aussi de corps de garde aux soldats qui, du sommet de la tour, veillaient incessamment sur les campagnes environnantes.

Ainsi, mes bons amis, dans ces sauvages

demeures qui se multiplièrent à l'infini , pendant plusieurs siècles , dans presque toutes les provinces de France , et dont il existe encore aujourd'hui en certains lieux plusieurs ruines fort remarquables , tout était constamment disposé pour ce triste état de guerre et de violence , qui formait le caractère principal de la société au moyen âge. A la moindre apparence de danger , circonstance qui devait se reproduire à tout moment , dans un temps où il n'existait réellement de sécurité pour personne , chaque seigneur dans son château se tenait jour et nuit sur la défensive ; à peine les sentinelles placées au sommet du donjon avaient-elles fait entendre le cri d'alarme , que l'on voyait aussitôt derrière chaque porte , tomber lourdement la « Herse » , sorte de grille en fer , qui s'abaissait à volonté pour prévenir toute surprise. Chaque homme d'armes courait au poste qui lui était assigné pour la défense commune ; et les balcons de bois ou de pierre , qui régnaient à l'extérieur des étages supérieurs de l'édifice , se garnissaient de machines de guerre , prêtes à lancer des flèches aiguës , des pierres pesantes ou des flots d'huile bouillante et de bitume , sur

les assaillants quels qu'ils fussent, assez audacieux pour toucher le pied de la tour.

Telles furent, à peu de chose près, jusqu'au temps de Philippe Auguste, c'est-à-dire jusqu'au XIII^e siècle, la plupart des habitations seigneuriales, qui s'élevaient de toutes parts sur le sol de notre patrie ; mais, à cette époque, on vit distinctement l'effet produit par les premières Croisades, se faire sentir jusque dans ces impénétrables châteaux forts, où la Féodalité jusqu'alors, avait pu braver impunément la puissance royale. Les seigneurs, appauvris par ces expéditions lointaines, cessèrent de se créer à grands frais des demeures inexpugnables : l'architecture orientale modifia visiblement celle que les peuples du Nord avaient adoptée depuis leur établissement dans les Gaules ; l'Ogive, qui commençait à se montrer dans les édifices religieux, ne fut pas écartée de la construction des châteaux ; des ornements plus légers se trouvèrent substitués aux grossières moulures des époques précédentes, et un genre meilleur prit la place des lourdes constructions émanées de l'architecture Romane. Les appartements des donjons féodaux

devinrent moins spacieux , mais plus commodes ; les salles intérieures reçurent pour ornements des feuillages sculptés , auxquels venaient se marier avec une certaine grâce des têtes d'animaux fantastiques ou réels ; les dalles glacées des forteresses du x^e siècle firent place à des planchers découpés avec art ou à des pavés de briques gracieusement émaillées , véritables mosaïques figurant des armoiries ou des rosaces de différentes couleurs. Enfin , aux étroites ouvertures en usage pendant la période précédente , on vit se substituer d'élégantes fenêtres de forme ogivale , et garnies de vitraux colorés , représentant des sujets religieux ou historiques. C'est que l'architecture subissait l'influence des mœurs publiques , déjà moins farouches et moins guerrières , et préludait ainsi aux améliorations notables que les siècles suivants allaient produire.

Cependant , à mesure que les châteaux forts , par un progrès presque insensible , perdaient leur caractère sauvage et belliqueux , on pouvait remarquer que leur nombre diminuait considérablement sur toute la surface du territoire. Les dangers toujours immi-

nents qui les avaient tant multipliés, pendant la décadence rapide des Carlovingiens, avaient cessé d'exister dans la plupart des provinces du royaume; la puissance féodale n'était plus d'ailleurs la seule qui s'étendît sur le sol national; et la vie sociale, qui devait enfanter quelques années plus tard la civilisation moderne, semblait avoir déserté les altièrres forteresses qui dominaient les campagnes, pour se concentrer dans les villes, où les communes affranchies sous Louis le Gros avaient pris en moins d'un siècle un développement considérable. Aussi, dans presque toutes les provinces de France, vit-on promptement un grand nombre de villageois abandonner les champs, où ils ne trouvaient pas toujours sous les remparts du manoir féodal une protection suffisante et efficace, pour chercher un refuge auprès de la bourgeoisie des villes, qui semblaient leur offrir un asile assuré et inviolable. Ce fut également alors, que, dans les cités, les édifices publics et particuliers commencèrent à emprunter, en quelque sorte, à l'architecture féodale des donjons, qui perdaient nécessairement une partie de leur importance, quel-

ques-uns de ces caractères distinctifs, que les générations précédentes étaient accoutumées à considérer comme des signes certains de force et d'indépendance. Sous l'influence de cette pensée, chaque ville voulut avoir une tour pour placer son beffroi, c'est-à-dire la cloche qui appelait les bourgeois de la commune aux armes ou à l'assemblée. Le Donjon de l'ancienne habitation seigneuriale n'avait donc point perdu le caractère qui lui était propre, puisque le Beffroi était un des attributs de l'affranchissement; et lorsque l'abolition d'une commune était prononcée, ce qui arrivait encore assez fréquemment pendant cette période de lutte et de vicissitudes, le premier soin de ses adversaires était de démolir son beffroi.

Jusqu'au ^{xiv}^e siècle, les hôtels de ville, c'est-à-dire, les édifices consacrés à la convocation des Communiers, furent assez ordinairement construits au-dessus de l'une des portes principales de la cité; et la cloche du beffroi s'y trouvait elle-même placée dans une tourelle élevée à cet effet, au-dessus des voûtes du portail principal, ou dans une des tours latérales qui flanquaient habituellement l'en-

trée de la ville affranchie. Ce fut à une époque postérieure, lorsque le péril, qui venait le plus souvent des ennemis extérieurs des communes, eut cessé de menacer aussi fréquemment leur indépendance, que les hôtels de ville et les beffrois furent transportés dans une position plus centrale, où, quoiqu'ils conservassent encore plusieurs caractères significatifs de l'architecture militaire précédemment en usage, ces monuments reçurent dans quelques localités (à Paris, par exemple) le nom de « Parloir aux Bourgeois », qui indiquait assez que leur destination principale était la réunion des assemblées communales.

Mais ce ne fut pas seulement dans les édifices publics bâtis par la population des villes, que se firent sentir, au Moyen Age, les effets de la révolution communale; les maisons particulières qui, dans le principe, étaient plutôt des cabanes basses et humides, que des habitations humaines, commencèrent, vers le XIII^e siècle, à prendre des formes toutes différentes, quoique souvent encore, à cette époque, elles fussent construites en bois, à l'exception des fondations presque toujours en

pierres ; on vit alors un assez grand nombre de bâtimens de ce genre , s'élever de plusieurs étages , dont chacun s'avancait en saillie au dessus de l'étage inférieur. Quelques maisons entièrement construites en pierres , se distinguèrent déjà par des fenêtres encore étroites , à la vérité , mais élégamment ornées de colonnes et de diverses moulures semblables à celles en usage dans les églises. Plusieurs de ces fenêtres étaient même décorées de rosaces , tandis que d'autres se formaient de colonnettes plus légères et de moulures plus ou moins gracieuses ; mais ce qui caractérisa plus spécialement les constructions des XIII^e et XIV^e siècles , ce fut la disposition des maisons , qui , n'étant assujetties à aucun ordre , pour former des rues régulières et des communications faciles , ne présentèrent presque toujours pour façade principale , que le Pignon de l'édifice , c'est-à-dire le mur terminé en pointe , qui portait le sommet de la toiture ; c'est même de là qu'est venue dans notre langue , cette expression presque proverbiale « Avoir pignon sur Rue » , pour exprimer la qualité de celui qui possède une maison de ville.

Enfin un dernier symbole de vanité féodale ,

assez commun encore dans la plupart des cités du Moyen Age, était la construction de certaines tourelles arrondies placées à l'angle des maisons de quelques riches bourgeois, comme on vit plus tard dans les campagnes certains gentillâtres faire surmonter leur manoir, à défaut du donjon de leurs ancêtres, d'un simple pigeonnier, auquel ils attachaient encore une sorte d'orgueil seigneurial.

Maintenant, mes jeunes amis, si vous voulez vous représenter l'aspect de la plupart des cités de cette époque reculée, dont quelques-unes de nos anciennes villes de France conservent encore des types assez remarquables, figurez-vous des rues tortueuses et étroites, bordées de maisons inégales et mal éclairées, dont l'entrée même n'est point apparente; un petit nombre de croisées chargées de quelques moulures, et parfois de figures d'hommes ou d'animaux difformes; les étages de chaque maison surplombant l'un sur l'autre, de manière à empêcher l'air et le jour de pénétrer dans les rues; çà et là, quelques façades portant de grandes lucarnes circulaires, surtout à l'entablement qui soutenait la toiture; des tuyaux de cheminées arrondis au sommet, et terminés par une

galerie à jour que surmontait une sorte de chapeau ou de couvercle; et enfin de loin en loin, un certain nombre de tourelles bourgeoises, à l'angle de quelques maisons de meilleure apparence, dont l'escalier de pierre, obscur et sinueux, était le plus souvent construit dans une petite tour extérieure, au centre du monument.

Quant aux édifices publics, à l'exception des églises, des monastères et des tours de beffrois, on n'en rencontrait guère à cette époque que dans les villes principales, où la plupart du temps ils ne se distinguaient que difficilement, au milieu des constructions informes et confuses qui les encombraient de toutes parts. On eût dit, en quelque sorte, que le jour, l'air, la propreté enfin, si nécessaires à l'existence, se trouvaient bannis des habitations de nos aïeux; et ce n'est pas sans raison, qu'aux yeux de ces hommes d'humeur guerrière et vagabonde, le séjour des villes offrit, pendant plusieurs siècles, l'image trop réelle d'une sombre prison.

A la vérité, les cités du Moyen Age, moins considérables que nos villes actuelles, ne renfermaient pas une population active, in-

dustrieuse et constamment occupée, comme celle que nous voyons chaque jour se presser dans nos rues, où la multiplicité des affaires publiques et particulières occasionne un mouvement rapide et continuel. On ne connaissait pas non plus l'usage des voitures de toute espèce, dont la circulation exige des voies plus larges et des communications plus faciles. Les seigneurs, les magistrats, les ecclésiastiques, et les dames parcouraient les rues, juchés sur des chevaux ou sur des mules, dont le grelot seul avertissait les passants de se ranger. Rien n'était même plus commun que de voir deux personnes sur la même monture; et l'on trouvait de distance en distance, des espèces de degrés appelés « Montoirs » dont les cavaliers se servaient, pour se placer plus aisément en selle.

Sous les deux premières dynasties, on ne connaissait guère en France que de pesants chariots à deux ou quatre roues, appelés « Basternes », auxquels on attelait indifféremment des bœufs ou des mulets. C'était l'équipage le plus ordinaire des rois et des personnages les plus éminents de l'État et de l'Église; et la reine Clotilde voyagea dans

une semblable voiture, lorsqu'elle se rendit de Bourgogne à la cour de Clovis, pour y devenir son épouse (483). Les derniers Mérovingiens et les successeurs immédiats de Charlemagne ignoraient tout autre moyen de transport; et sous les premiers règnes des Capétiens, ce même genre de chariots était encore usité.

Vers la fin du XIII^e siècle, à ces machines roulantes, probablement difficiles à diriger dans l'intérieur des villes, on préférait les « Litières », sorte de brancard où une seule personne pouvait prendre place, et auquel on attelait l'un en avant, l'autre en arrière, deux chevaux ou deux mulets. Cent ans plus tard (1389), lorsque la reine Isabeau de Bavière fit sa première entrée à Paris, cette princesse et les nobles dames de sa suite étaient dans des litières magnifiquement décorées, qu'entouraient les plus illustres seigneurs du royaume; mais quelques années après (1405), cette même souveraine, se trouvant à Saint-Germain avec le duc d'Orléans, son beau-frère, faillit être précipitée dans la Seine par les chevaux de son chariot, effrayés par un orage, danger auquel ils n'échappèrent, que

par la présence d'esprit du postillon qui les conduisait. Ce fut aussi vers cette époque que l'on inventa les chariots « Branlants », c'est-à-dire suspendus, qui firent singulièrement valoir cette façon de se transporter.

Aussi, pendant toute la durée du ^{xv}^e siècle, l'usage de ces chariots appelés « Coches » devint-il de plus en plus commun ; et dans les circonstances solennelles, les rois, et surtout les reines, ne se servirent plus, pour faire leurs entrées dans les villes, que de pareilles voitures, couvertes de cercles dorés, sur lesquelles on étendait de riches tapisseries. Ce fut dans une voiture de cette espèce, que Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre, fit son entrée dans la ville de Bruges, où elle venait épouser Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, en 1468.

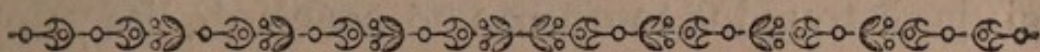
En 1533, la reine Éléonore d'Autriche, seconde femme de François I^{er}, se servit encore d'un coche pour se rendre à Marseille, où elle accompagnait son époux ; mais, quelques années après, on imagina pour cette même princesse, de placer sur un train de chariot, une sorte de petit navire ou de

cabinet , auquel on donna le nom de « Carrosses. »

Cet heureux perfectionnement fut bientôt suivi de plusieurs autres; et quoique pendant longtemps ces Carrosses fussent encore grossièrement disposés , puisqu'ils n'étaient fermés que par des rideaux de cuir , on les vit adopter par tous les personnages de distinction , et surtout par les dames. Cependant ils étaient encore assez rares au commencement du xvii^e siècle , pour que Henri IV ne possédât qu'une seule de ces voitures , pour son usage et celui de la reine : on sait même que lorsque cet excellent prince fut atteint par le couteau de Ravillac (1610), il avait fait relever les rideaux de son carrosse , pour jouir plus à son aise de la vue des préparatifs qui se faisaient dans Paris , à l'occasion du couronnement de Marie de Médicis ; et que cette circonstance contribua sans doute à permettre au régicide d'accomplir son exécration attentat.

Ce fut seulement sous Louis XIII , que l'on commença à faire des carrosses fermés ; et l'on assure que le maréchal de BASSOMPIERRE , l'un des plus brillants seigneurs de cette époque , fut le premier qui fit placer des glaces à

son équipage ; mais cette amélioration se propagea tellement en peu d'années, que vers le milieu du règne suivant, l'on vit circuler dans Paris un assez grand nombre de carrosses publics, auxquels on donna le nom de « Fiacres », parce que leur premier établissement fut créé dans une maison connue par une image du Saint de ce nom (1650). Quelques années plus tard, cette capitale posséda également d'autres carrosses, destinés à transporter d'un quartier à l'autre, pour la modique somme de cinq sous, les plaideurs et les infirmes que leurs affaires obligeaient à des courses nombreuses (1662) : de sorte que l'utile invention des Omnibus, dont beaucoup de personnes jusqu'à présent ont attribué tout le mérite à notre époque, n'est qu'un renouvellement de ce commode moyen de transport, qui avait été mis en usage sous Louis XIV.



LES AMEUBLEMENTS.



Si vous avez parcouru attentivement, par la pensée, l'intérieur de ces sombres et tristes palais, qui servaient de demeure aux seigneurs et aux personnages éminents des siècles passés, mes jeunes amis, vous ne serez sans doute pas fâchés de connaître quels meubles pouvaient garnir ces vastes salles, qui semblent avoir été le séjour d'hommes d'une nature plus grande et plus durable que la nôtre. Ces meubles, même les plus utiles et les plus nécessaires, ont dû varier de forme et d'espèce, selon les différentes périodes de nos annales; et c'est encore une histoire intéressante à étudier, que celle de l'ameublement des principales classes de la nation française aux diverses époques du Moyen Age. Il nous reste, d'ailleurs, à cet égard, un assez grand nombre de monuments authentiques et remarquables, pour que nous puissions espérer de la retracer avec quelque certitude.

Je dois d'abord vous faire observer, que si dans tous les temps on se servit de lits, de tables, de sièges et d'autres meubles non moins indispensables dans les habitudes de la vie, leur forme, leur matière et leurs ornements suivirent naturellement le goût et les idées de chaque siècle. Ainsi, sous les Rois de la première dynastie, il est vraisemblable que les Francs, trop ignorants et trop grossiers, pour imiter les beaux modèles en tous genres que leur avait légués l'antiquité grecque et romaine, ne suivirent dans la façon des meubles dont ils faisaient usage, que ces formes droites et sans grâce, dont l'architecture et les monuments de cette époque peuvent encore nous donner une idée. Peu familiarisés encore aux ^{vi}^e et ^{vii}^e siècles, avec la vie sédentaire et paisible, toute nouvelle pour eux pendant cette période, ils n'estimaient guère que les objets d'un transport facile, tels que la vaisselle et les ornements d'or et d'argent, qu'ils pouvaient aisément faire voyager avec eux. Aussi un petit nombre de meubles de fer ou de bois grossièrement travaillés convenait-il parfaitement à cette nation presque barbare, qui n'avait aucune idée des besoins d'un peuple civilisé.

Le VIII^e siècle, celui de Pepin le Bref et de Charlemagne, vint modifier sensiblement le goût peu délicat des Francs, dans presque tous les usages de la vie. Les rapports assez fréquents qui s'établirent à cette époque entre ces princes et les Empereurs grecs de Constantinople, les initièrent en quelque sorte aux arts du Bas-Empire; et le goût oriental introduisit graduellement dans les meubles, quelques-unes des formes qui devaient prévaloir dans les monuments de la période suivante; aussi quelques années plus tard, vit-on des lits surmontés d'une portion de dôme, assez semblable aux minarets de l'Asie, et soutenu par quatre colonnes Byzantines. Une estrade de plusieurs degrés servait à monter jusqu'à ce lit, que recouvrait une riche Courte-pointe de soie à bordure d'or ou d'argent. Les meubles plus simples des IX^e et X^e siècles, ayant à peu près la forme de nos canapés actuels, étaient également entourés d'une estrade plus ou moins élevée, qui semble avoir été le type de cette époque.

Le goût Architectural du siècle suivant, que j'ai eu occasion de vous faire remarquer dans l'histoire des Arts, étendit son influence sur

les meubles de cette époque, où la forme Ogivale et les élégantes colonnettes décorèrent presque tous les édifices. C'est alors qu'on vit des bois façonnés au tour entrer dans la composition des lits et des sièges, comme la colonne droite et élancée entra dans celle des monuments religieux.

Les ameublements des XII^e et XIII^e siècles, où l'architecture Ogivale atteignit son plus haut degré de splendeur en Europe, ne demeurèrent point en arrière de cette mode universelle d'ornementation. Quoique la plupart des lits que nous connaissons de cette époque, soient extrêmement variés de forme, on remarque qu'ils sont fréquemment surmontés d'une sorte de petite toiture angulaire, substituée au dôme Byzantin du IX^e siècle, et soutenue par de légères colonnes, portant des « Courtines » ou rideaux, dont l'usage se perpétua dans les siècles suivants. Seulement, au toit bizarrement aigu, évidemment emprunté aux combles des édifices de cette période, on vit, aux XIII^e et XIV^e siècles, succéder des ciels de lit plats appelés « Ciels à Gouttières », tantôt fixés au plafond par des cordages solides ou des torsades dorées; tan-

tôt supportés par des colonnes diversement ornées, auxquelles étaient suspendus les rideaux dans lesquels le dormeur pouvait s'enfermer de la tête aux pieds, comme dans un petit appartement particulier. C'est qu'en effet, dans ces salles spacieuses qu'habitaient les personnages éminents de ce temps reculé, il devait être souvent nécessaire de se créer des réduits, où il fût permis de trouver le repos et l'isolement, que la distribution des appartements modernes permet aujourd'hui de se procurer si aisément. Aussi, à cette époque, désignait-on par le nom de « Couches » des lits assez larges pour que plusieurs personnes pussent y prendre place sans se gêner, et par celui de « Couchettes » les meubles du même genre, d'une moindre dimension, mais encore doubles au moins de ceux dont on se sert à présent.

Ce fut pendant cette période, et même beaucoup plus tard, une sorte de politesse que se faisaient entre eux les personnages de distinction, que de partager la même couche lorsqu'ils se visitaient, en signe d'union et de parfait accord. Durant le séjour que fit à Paris, vers la fin du XII^e siècle, Richard Cœur de

Lion, alors héritier du trône d'Angleterre, une liaison si intime s'établit entre ce prince et le roi Louis le Jeune, qui régnait en France, que, pour ne point se quitter même la nuit, il arrivait souvent qu'ils dormissent dans le même lit (1187): l'on sait aussi que peu de jours avant le meurtre du duc d'Orléans, par les gens du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, en 1407, ces deux princes rivaux, qui avaient feint d'oublier leurs ressentiments, en recevant la communion dans une même hostie, partagèrent la même couche, comme dernière preuve d'une réconciliation sincère. Personne n'ignore pourtant quelles furent les conséquences du rapprochement simulé de ces deux hommes, dont la haine mutuelle, en causant leur perte, plongea la France elle-même dans un abîme de crimes et de misères.

La somptueuse élégance du xvi^e siècle, et de cette époque appelée la Renaissance, devait se faire ressentir et fut en effet ressentie dans les divers genres d'ameublement. Les lits royaux de François I^{er}, surmontés d'un ciel décoré de fleurs de lis d'or, formant une espèce de couronne, eurent leur chevet appuyé sur

une riche galerie dorée et découpée à jour : leurs courtines et leur « Couvertoir » (sorte de courte-pointe d'étoffe précieuse) étaient couleur de pourpre et doublés de vert, pour délasser les yeux éblouis de cette nuance éclatante. Cette mode dura sans variations jusqu'au ^{xvii}^e siècle, où l'on vit aux couchettes de la Renaissance, se substituer les « Lits à Ruelle », ainsi nommés, parce que leur chevet adossé au fond de l'appartement, permettait de ménager de chaque côté, un de ces réduits appelés Ruelles, où les beaux esprits du temps de Louis XIII et de Louis XIV venaient causer avec les personnages de distinction, qui se faisaient un plaisir de les admettre à cette intimité. Quelquefois il existait à ces lits à ruelle une petite porte à charnière pour s'y introduire, et un tabouret ou escabeau placé à la descente de cette porte, afin d'en rendre l'accès plus facile. Le ciel ou « Baldaquin » dont ils étaient surmontés, portait de magnifiques panaches et de somptueuses dorures.

La forme des sièges en usage dans les appartements ne semble pas avoir beaucoup varié pendant les premiers siècles de la mo-

narchie. Le plus ancien meuble de ce genre , qui soit parvenu jusqu'à nous , est une chaise de bronze doré , connue sous le nom de trône de Dagobert , qui appartenait de temps immémorial au trésor de l'abbaye de Saint-Denis. Déjà dégradé par le temps sous le règne de Louis le Jeune , il fut soigneusement réparé par ordre de l'abbé Suger , ministre de ce prince , et l'un des bienfaiteurs de cette église : on croit même que la galerie à jour et les bras , également en bronze doré , dont il est orné , ont été ajoutés par Suger au siège primitif , dont la forme se rapprochait de l'ancienne chaise curule , où , chez les Romains , certains magistrats avaient seuls le droit de siéger. Quoi qu'il en soit , les rois Louis le Gros et Louis le Jeune , qui appartiennent tous deux au XII^e siècle , sont représentés sur leurs sceaux , assis sur des trônes d'une forme absolument analogue , dont l'usage , à peu de différence près , se conserva jusqu'au commencement du XIV^e siècle , où le roi Jean dérogea le premier à cette coutume , en formant les bras de son trône de deux figures d'aigles , par allusion , dit-on , à l'oiseau symbolique de saint Jean l'Évangéliste , son

patron, sous les auspices duquel il avait placé son règne.

Dès l'époque Mérovingienne, on trouve, dans divers monuments d'architecture, des personnages importants, tels que des rois, des reines ou des évêques, assis sur des «Chaires» massives, surmontées d'une sorte de dais, et dont les pieds figurent presque toujours des griffes d'animaux assez grossièrement sculptées. Les personnages d'un rang inférieur prenaient place sur des sièges en forme d'X ou de pliants; d'autres avaient leur place marquée sur des «Escabeaux ou Escabelles,» sorte de tabourets en bois, plus ou moins bien travaillé; enfin l'usage des bancs ou banquettes, la plupart du temps d'une longueur considérable et d'un travail peu perfectionné, paraît avoir été fort répandu pendant toute la durée du Moyen Age. Ces longs sièges étaient le plus souvent recouverts d'un tapis ou d'une étoffe, dont la richesse se proportionnait au rang et à la dignité des personnages auxquels ils étaient destinés. On aperçoit encore aujourd'hui, dans quelques églises, un grand nombre de sièges de ce genre en bois de chêne, habilement sculptés, dont les ornements appartiennent

évidemment au goût de cette période, et il est bon de remarquer à l'occasion de ces bancs, qui paraissent principalement avoir été employés pour s'asseoir à table, que c'est de cet usage qu'est venu dans notre langue, le mot « Banquet » appliqué aux festins, où se réunissaient un certain nombre de personnes invitées.

L'usage des tables à manger, telles à peu près que nous les connaissons aujourd'hui, ne semble pas avoir été connu dans les Gaules sous les premiers règnes de la race Mérovingienne : l'antique coutume de manger couchés, léguée par les Romains aux Gaulois, avait maintenu pendant longtemps la mode des tables basses, sur lesquelles les mets étaient étalés, tandis qu'à l'entour, les convives étendus sur des amas de paille ou de foin, n'avaient qu'à allonger le bras pour se servir. Il paraît même certain qu'au temps de Charlemagne (ix^e siècle), l'usage de s'accroupir sur des coussins de plumes autour de la table à manger, comme le font encore aujourd'hui les peuples orientaux, était en vigueur, quoique depuis un certain nombre d'années les Francs, comprenant enfin combien cette

posture était incommode, eussent adopté presque généralement, pour les repas, des sièges ou escabeaux de bois, que l'on recouvrait au besoin d'un tapis pour les rendre plus doux. On sait aussi que sous Louis le Gros, au commencement du XII^e siècle, la mode des sellettes, escabeaux ou pliants en bois était fort répandue dans les habitudes de la vie domestique; c'était seulement dans les occasions de quelque solennité, que l'on employait les banquettes pour faire honneur aux convives que l'on recevait.

Ce fut au XV^e siècle que l'on inventa, sous le nom de « Hautes-Chaires » ou « Faldistoires » (d'où s'est formé plus tard le mot Fauteuil), des sièges à « Dosseret élevé », garnis d'une tenture et surmontés d'un dais sculpté. On connaît également de la même époque un joli banc à dais, avec sculptures, et recouvert d'une pièce d'étoffe que l'on nommait le « Banquier ». Ce meuble, assez semblable à nos canapés modernes, avait des coussins appelés dans le langage du temps « Couettes » ou « Carreaux. »

Enfin, mes bons amis, il paraît certain que l'usage des fauteuils, tels à peu près que nous les connaissons à présent, ne remonte guère

au delà du règne de Henri III (xvi^e siècle), où ce monarque et ses courtisans prenaient place, suivant un auteur contemporain, dans des « Chaires de velours », faites d'une façon qu'ils appelaient « Brisée », tandis que leur suite s'asseyait sur quelques-uns de ces pliants dont nous avons déjà parlé, et qui, selon le même écrivain, « étaient des Sièges qui s'ouvraient et se refermaient comme un gauffrier pris à rebours ». On doit remarquer pourtant qu'à cette époque, l'emploi de ces sortes de Chaires brisées ou Fauteuils, était encore si exclusivement réservé aux personnages de la plus haute distinction, qu'on les citait comme un raffinement prodigieux de luxe et de mollesse.

A ce que nous venons de dire des tables uniquement destinées aux repas, il faut ajouter que cette partie de l'ameublement des Francs paraît avoir été, dès le v^e siècle, l'objet d'une excessive magnificence, puisque saint Remy, évêque de Reims, mort vers l'an 533, dans un âge très-avancé, laissa par testament à ses héritiers une table d'argent ornée de figures sculptées du même métal. On sait également qu'au viii^e siècle, le trésor de Charlemagne renfermait trois précieuses

tables d'argent massif, décorées des plus riches sculptures, dont l'une représentait Rome, l'autre Constantinople, et la troisième enfin une carte géographique du monde alors connu. Ce puissant empereur possédait aussi une table d'or, dont la description n'est point parvenue jusqu'à nous. Il est à remarquer, du reste, que cette mode fastueuse de meubles d'or et d'argent fut très-généralement répandue en France pendant tout le Moyen Age, et qu'elle dura même jusqu'à la fin du ^{xvii}^e siècle, où nous verrons plus tard à quel point elle était portée au temps des désastres de Louis XIV.

Parmi les autres meubles essentiels, dont l'usage existait le plus anciennement en France, on doit citer les « Aumoires » ou « Armoires », les « Coffres » ou « Bahuts », et les « Dressoirs », sorte de Buffets dont la forme s'est conservée jusqu'à nos jours, avec les seules modifications que le goût de chaque siècle vient nécessairement apporter aux différentes modes.

Les Dressoirs, entre autres, distingués des buffets, en ce que ces derniers meubles formaient aussi armoire, étaient tout à fait

semblables à ce que l'on nomme aujourd'hui des Étagères. Ils faisaient indispensablement partie des plus riches mobiliers du Moyen Age, et leur but était évidemment d'étaler les vases, les cristaux et les précieux ornements d'or et d'argent dont le nombre était fort considérable à cette époque dans les maisons opulentes; un cérémonial rigoureux avait même fixé, pour la cour de Bourgogne, vers la fin du ^{xv}^e siècle, le nombre d'étages ou de gradins, que l'on pouvait donner aux dressoirs des dames de qualité, selon le rang qu'elles occupaient dans cette hiérarchie toute féodale qui formait alors la société française.

Ainsi, les Reines et les princesses les plus rapprochées du trône jouissaient seules des dressoirs à cinq étages, surmontés d'un dais sculpté et recouverts de riches étoffes ou de précieuses tapisseries. Quatre degrés seulement étaient accordées aux princesses du sang royal; les Comtesses et autres grandes dames obtenaient le dressoir à trois gradins, pourvu toutefois que le dais et le dressoir de ce meuble fût simplement couvert de velours, ou d'une autre étoffe de soie. Les

dames d'un rang inférieur encore, qui ne portaient d'autres titres que celui de damoiselles, parce que leurs maris n'étaient point chevaliers, avaient la jouissance du dressoir à deux degrés; les simples dames nobles, enfin, que l'on appelait alors de « Bon lieu », mais sans titres reconnus, ne pouvaient se servir que d'un dressoir sans gradins, sur lequel il était permis à chacune, selon ses moyens, d'exposer des coupes de métal plus ou moins riche, des vases, des flacons d'argent ou de cristal, des flambeaux ou des « Drageoirs », sorte de boîtes à dragées, et d'autres pièces d'orfèvrerie, que le goût du faste et de la prodigalité toujours croissant de siècle en siècle, avait fini par multiplier à l'infini.

L'usage de ces Dressoirs était devenu si ordinaire à toutes les classes, que non-seulement les princes, les nobles bannerets, les dignitaires ecclésiastiques, les simples écuyers, mais encore les bourgeois des villes, et jusqu'aux gens du peuple, eurent aussi leurs meubles de ce genre, qu'à défaut de vases ou de vaisselle d'or et d'argent, chacun surchargea, suivant ses facultés, d'ustensiles de plomb ou d'étain. Il est à remar-

quer que cette ancienne mode s'est toujours conservée dans nos campagnes, où la principale pièce de l'ameublement de la plus modeste chaumière, est encore à présent un buffet élevé de plusieurs degrés ou dressoir, chargé de vaisselle de cuivre ou d'étain, parfaitement polie, dont l'étalage est spécialement réservé aux solennités de la famille, telles que le repas des noces ou celui du baptême du premier-né.

De nos jours même, mes jeunes amis, cette mode pour ainsi dire nationale, est redevenue si générale, que le dressoir est un des ornements habituels de nos appartements. On sait aussi pertinemment qu'au Moyen Age, cette sorte de meuble, outre la vaisselle de luxe que l'on étalait volontiers dans certaines occasions, portait aussi des vases de fleurs naturelles, puisqu'il résulte de plusieurs documents authentiques, que certaines redevances féodales s'acquittaient, particulièrement envers de puissants abbés et des princes de l'Église, en bouquets de roses ou d'autres fleurs, destinés à être placés sur leurs dressoirs, aux termes de l'acte même qui fondait ces redevances.

L'usage des tapis de pied, qui forme depuis longtemps l'un des plus somptueux appareils du luxe et de l'opulence, ne paraît pas avoir été connu des Français pendant la plus grande partie de cette période. On se contentait alors, même dans les appartements royaux, pour combattre le froid et l'humidité des dalles dont ils étaient pavés, de les joncher de foin et surtout de paille fraîche, dont l'emploi était habituel au ^xⁱ^e siècle. On sait même qu'en 1027, lors de la naissance de Guillaume le Conquérant, l'illustre enfant ayant été posé, peu d'instant après sa naissance, sur la paille dont la chambre de sa mère était jonchée, saisit dans sa petite main plusieurs brins de cette paille, que l'on eut quelque peine à lui arracher, au grand étonnement des assistants, parmi lesquels une vieille femme s'écria dans le langage du temps : « Sur ma foi, cet enfant commence jeune à conquérir ». Lorsque quarante ans plus tard, l'humeur batailleuse du duc de Normandie se fut manifestée par la victoire d'Hastings, ses courtisans ne manquèrent pas de lui rappeler cette circonstance, qui fut alors regardée comme une sorte de prophétie (1066).

On sait également qu'en 1208 , Philippe Auguste ordonna qu'à l'avenir, chaque fois qu'il sortirait de Paris, la paille qui aurait servi à joncher ses appartements, appartiendrait aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, le premier et le plus considérable des hôpitaux de cette capitale.

Pendant l'été, au lieu de paille et surtout de foin, dont l'odeur aromatique n'était pas sans inconvénient, les appartements se jonchaient de verdure ou même de fleurs, dans les occasions solennelles; mais, lorsque vers le milieu du xv^e siècle, la mode s'introduisit en France de décorer les salles des palais royaux et même des « Hostels » particuliers, de dalles ou de planchers formant des dessins variés, et d'un travail vraiment remarquable, l'usage de ces sortes de jonchées s'effaça successivement; et l'on ne vit plus bientôt la verdure employée dans les appartements, que pour masquer, pendant l'été, les vastes cheminées dont la construction n'était point encore abandonnée. L'usage des jonchées de paille fut alors réservé aux églises, à certaines fêtes de l'année, particulièrement à celle de Noël, aux collèges où les écoliers

n'avaient point encore d'autres sièges pendant les classes, et enfin aux tavernes, où il était expressément ordonné, dans quelques villes, aux cabaretiers de fournir aux buveurs « Herbe et Jonchée ». Ce fut alors la seule trace qui resta de cette ancienne coutume de nos ancêtres.

C'est aussi vers le milieu du x^v^e siècle, que l'usage des tapis de pied dans les appartements, paraît avoir commencé à se répandre en France, quoique les croisades et les fréquents voyages en Orient les y eussent fait connaître depuis longtemps, puisqu'on sait que lorsque le saint roi Louis IX rendait la justice à son peuple, sous le chêne de Vincennes (xiii^e s.), on étendait un tapis sous ses pieds. Pendant de longues années, on s'était borné à placer devant les lits, des nattes de jonc longues et étroites, absolument de la forme de nos descentes de lit actuelles, mais la mode des tapis « Velus », comme on disait alors, s'établit progressivement dans les maisons royales et opulentes, où il devint de rigueur que le plancher des chambres à coucher des princesses, et même des dames nobles, fût entièrement garni jusqu'à la porte, de cette sorte de tapis.

La mode de tendre les murs des appartements de tapisseries à « Herbages » (représentant probablement des paysages verdoyants), ou à personnages, appartient également à cette période du Moyen Age ; mais on préféra pendant longtemps à cette sorte de décoration intérieure, l'usage des tentures de cuir doré ou argenté, orné des dessins les plus riches et les plus variés. L'époque précise où cette mode fut adoptée en France n'est point connue ; mais l'art de préparer les peaux de chèvre, de veau ou de mouton, destinées à ce genre d'ornementation, vint probablement de l'Orient par Constantinople, d'où il fut introduit en Europe par les Vénitiens, qui excellèrent eux-mêmes au ^{xvi}^e siècle dans cette fabrication. Les cuirs réservés à cette sorte de décoration, bien plus inaltérables aux injures du temps que les tapisseries et les autres étoffes de laine, étaient taillés d'abord en petits carrés égaux, dont on avait soin de raccorder les dessins, lorsqu'on les appliquait sur les murailles, comme on le fait aujourd'hui des papiers affectés au même usage, soit en les collant ou cousant ensemble, soit en les assurant par de petits clous, de manière à composer des

tentures fixes ou mobiles. Ces tentures presque toujours dorées ou argentées, étaient aussi revêtues de couleurs brillantes, unies ou gaufrées en relief, dont le vernis transparent modifiait agréablement l'éclat de la dorure, sans l'éteindre.

Ainsi, mes jeunes amis, vous pouvez déjà remarquer combien d'heureux changements s'étaient introduits, à cette époque, dans la décoration intérieure des appartements, où chaque détail de l'ameublement semblait être soumis aux règles caractéristiques d'un goût plus sûr et plus délicat. Aux dalles monotones et glaciales des siècles précédents, avait succédé progressivement l'élégante variété des pavés vernissés et incrustés de mastic de couleur; les tapisseries de laine à fleurs ou à personnages, partageaient avec les cuirs dorés ou argentés la tenture intérieure des maisons opulentes; aux fenêtres était appliqué le brillant éclat des vitraux colorés, dont tout l'art moderne peut à peine atteindre la perfection : enfin ces importantes améliorations furent complétées, lorsqu'on vit l'effet disgracieux des poutres et soliveaux apparents aux plafonds des appartements, que les architectes avaient regardés jusqu'alors comme

indispensables à la solidité des édifices , s'effacer sous un riche revêtement de peintures unies , ou appliquées sur des reliefs ciselés , qui se composaient le plus souvent de rosaces , d'étoiles , et de dessins agréablement variés en or et en argent , sur un fond d'azur ou de couleur.

L'un des plus somptueux ornements que le luxe ait inventés pour la richesse , manqua pourtant entièrement aux Français du Moyen Age , pour la décoration de leurs appartements : je veux parler des Glaces Étamées qui ne se propagèrent réellement en Europe que vers le milieu du ^{xvii}^e siècle. Avant cette époque , on trouvait bien dans quelques maisons de petits miroirs en métal poli , de forme circulaire , qui ne pouvaient donner à ceux qui les possédaient la moindre idée de l'élégante décoration produite par les glaces magnifiques , que l'industrie de nos jours a tant multipliées. Aux miroirs métalliques dont la reine Anne de Bretagne faisait encore usage au commencement du ^{xvi}^e siècle , succédèrent quelques années plus tard les glaces de Venise , encore de forme circulaire et de petite dimension , mais dont le volume augmenta successivement , jusqu'à l'établisse-

ment des premières manufactures de glaces étamées, dont la France est redevable au génie créateur du grand Colbert (1688). Ce fut donc sous Louis XIV seulement, que ces manufactures produisirent ces glaces majestueuses qui répandirent tant d'élégance et d'éclat dans les salons dorés de Versailles; et depuis le palais du grand roi, jusqu'à la modeste demeure de ses plus humbles sujets, on vit progressivement se répandre l'usage des glaces, dont le moindre morceau eût sans doute paru d'une valeur inappréciable aux dames et aux fashionables des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles.

Nos devanciers du Moyen Age ne connaissaient pas davantage l'emploi des pendules, dont le perfectionnement ne remonte pas non plus au delà du règne de Louis XIV. Jusqu'à cette époque, les plus somptueux appartements furent privés de cet ornement, dont la richesse et la variété sont devenues l'occasion des plus élégants travaux de la ciselure. Pendant les premiers siècles de la monarchie; « le Gnomon » ou « Cadran Solaire », dont l'invention, comme vous le savez sans doute, était attribuée par les Grecs à la plus haute

antiquité , et le silencieux Sablier, avaient été les seuls instruments mis en œuvre pour la mesure du temps ; lorsque vers la fin du VIII^e siècle, le fameux calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid, fit présent à Charlemagne d'une « Clepsydre » ou horloge d'eau, qui pouvait passer avec raison pour un petit chef-d'œuvre de mécanique. La disposition du cadran dont il nous est peut-être assez difficile aujourd'hui de concevoir une juste idée, comprenait douze petites portes représentant la division des heures. Chacune de ces portes s'ouvrait à l'heure qu'elle devait indiquer, et donnait passage à un nombre égal de petites boules blanches, qui, en tombant par temps égaux sur un timbre ou tambour d'airain, permettait à l'oreille de compter les heures. Enfin lorsque la douzième heure du jour sonnait, on voyait douze petits cavaliers se montrant à la fois, faire le tour du cadran et fermer successivement toutes les portes.

Il y avait bien loin, n'est-il pas vrai, mes jeunes amis, de cette Clepsydre, tout ingénieuse qu'elle dût paraître aux contemporains de Charlemagne, au mécanisme perfectionné qui nous donne si exactement aujourd'hui la

mesure du temps ; mais vous allez voir que nos horloges modernes ne pouvaient être que le résultat des efforts persévérants de plusieurs hommes de génie , pendant un grand nombre d'années.

Quoique l'on ait attribué dès le x^e siècle , l'invention d'une horloge dont le mouvement se réglait par un balancier, à l'un des plus savants hommes du Moyen Age , nommé GERBERT, que ses connaissances mathématiques firent soupçonner de magie (car c'était ainsi que l'ignorance expliquait alors tout ce qu'elle ne comprenait pas), il paraît certain que l'on ne doit pas faire remonter au delà du xii^e siècle , le mécanisme des horloges à roues , qui devinrent assez communes dans le cours du siècle suivant , pour que l'on trouvât des instruments de ce genre , probablement fort imparfaits , dans presque toutes les maisons aisées de cette période.

Vers le commencement du xiv^e siècle, un savant mathématicien d'Italie , appelé JACQUES DE DONDIS , inventa une horloge qui passa avec raison pour la merveille de son époque. La célébrité de cette machine ingénieuse , qui marquait , dit-on , outre les heu-

res, le cours annuel du soleil, celui des planètes, les phases de la lune, les mois et même les fêtes de l'année, valut à son auteur le surnom d'HOROLOGIUS, qui devint héréditaire dans sa famille; mais ce fut seulement sous le règne de Charles V, qu'un habile mécanicien allemand nommé HENRI DE VIC, appelé par ce monarque à Paris, fit connaître en France l'heureux perfectionnement que Jacques de Dondis avait fait subir à l'horlogerie (1370); ce prince chargea de Vic de placer dans la tour du palais, qu'il lui assigna pour demeure, une mécanique de cette espèce, qui fit donner à cet édifice le nom de « Tour de l'Horloge » qu'il a toujours conservé depuis. Cette machine sonnait les heures que marquait son cadran, par l'addition d'un marteau frappant sur un timbre sonore, de sorte que l'on put dès lors connaître les heures de la nuit, sans le secours de la lumière; ce qui n'avait point eu lieu avant cette époque, où l'on était réduit pendant l'absence du jour, à défaut de Clepsydre ou de Sablier, à mesurer le temps par des bougies de veille, dont les divisions marquées d'espace en espace, indiquaient le nombre des heures écoulées.

La ville de Dijon possède encore à présent de la même époque, une horloge du genre de celle de Henri de Vic, représentant des personnages bizarrement sculptés, placés au-dessus du portail de l'église cathédrale, et que la tradition populaire désigne par le sobriquet de « Jaquemart ». Cette machine, très-bien conservée, peut nous donner une très-juste idée de l'horlogerie de ce temps; et l'on sait qu'elle fut transportée de Courtrai en Flandre, à Dijon, par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui venait de conquérir cette ville sur les Flamands révoltés contre son autorité, en 1332.

Pendant les ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, les progrès de l'horlogerie paraissent avoir été peu remarquables; et c'est encore au règne de Louis XIV, qu'appartiennent presque tous les perfectionnements de cet art, qui produisit alors de véritables chefs-d'œuvre de mécanique et de précision. Un illustre mathématicien, nommé « HUYGHENS », ayant entrepris d'appliquer à l'horlogerie la découverte déjà ancienne du mouvement régulier d'un fil métallique portant une boule pesante, que l'on nomme « Pendule », donna naissance à ces

ingénieuses machines , que nous appelons du même nom , et auxquelles plusieurs artistes du xvii^e siècle firent bientôt subir d'importantes améliorations. Les ornements dont ces précieux instruments parurent susceptibles , exercèrent promptement le talent des plus habiles ciseleurs , qui produisirent alors de si élégants modèles en bronze doré , qu'on les regarda comme le résultat d'un luxe excessif , que le grand roi lui-même s'efforça de modérer , en défendant à toute personne de vendre ou d'acheter des boîtes de pendules avec figures ou ornements de bronze doré , et permettant seulement d'y appliquer des filets ou compartiments de cuivre ou d'étain. La mode prévalut pourtant contre cette défense , qui ne peut être attribuée qu'au désir d'adoucir la misère publique causée par les malheurs dont la France se trouvait accablée à cette époque ; et je n'ai pas besoin de vous dire que depuis de longues années , on ne fabrique guère de pendules , dont les ornements ne soient précisément du genre de ceux qui avaient été frappés d'exclusion par ce monarque.

Une autre sorte de meubles qui paraît aussi

avoir été fort répandue au Moyen Age, et dont l'usage a cessé depuis que les procédés employés pour le chauffage des appartements ont reçu de nombreux perfectionnements, était une espèce de poêle ou de brasier portable et mobile, appelé « Chauffe-doux » par les écrivains du xv^e siècle, et dont plusieurs modèles sont parvenus jusqu'à nous. Ces Chauffe-doux, habituellement en tôle de fer, avaient quelquefois la forme d'un château fort avec tours et tourelles, construit selon les principes de l'architecture féodale. L'entrée principale de ce château servait d'ouverture au poêle, divisé en deux étages par une petite grille, et dont la partie supérieure recevait la braise ou le charbon de bois qui alimentait le foyer. Il paraît certain que dans la saison d'hiver, ces Chauffe-doux étaient transportés ou promenés sur de petits chariots à roulettes dans les appartements royaux, pour y répandre une température plus élevée que celle obtenue par l'embrasement du bois entassé dans les immenses cheminées dont ils étaient décorés.

Il nous reste encore à examiner quels furent, pendant la même période de notre histoire, les moyens usités pour l'éclairage des

appartements ; et d'abord il semble vraisemblable que chez les Gaulois , et même pendant les premiers siècles de la monarchie française , on ne connut pas d'autre luminaire que celui des lampes en usage chez tous les peuples de l'antiquité.

Cependant , l'existence à Paris d'une corporation de Chandeliers , vers le milieu du XII^e siècle , ne permet pas de douter que l'emploi de la chandelle de suif ne fût fort répandu dès cette époque ; et même que l'on se servît dès lors , dans les maisons royales , comme dans les églises , de cierges ou de chandelles de cire , dont l'usage devint sans doute tellement ordinaire , pendant le siècle suivant , que Philippe le Bel , par une ordonnance de 1294 , défendit formellement aux bourgeois , bourgeois , écuyers et clercs , à moins qu'ils ne fussent Prélats , de faire porter devant eux le soir dans les rues des torches de cire.

Vous pouvez même vous rappeler à cette occasion , que deux siècles auparavant , en réponse à une raillerie insultante du roi de France , Philippe I^{er} , envers Guillaume le Conquérant , roi d'Angleterre , que son obésité retenait au lit en 1087 , ce rude batailleur fit menacer le monarque français de venir chan-

ter une messe, sur les hauteurs de Montmartre, avec dix mille lances en guise de cierges.

Il est également certain que l'usage de la chandelle se trouvait prescrit dans les palais royaux jusqu'au ^{xiv}^e siècle, par le cérémonial qui imposait aux reines veuves, pendant les six premiers mois de leur deuil, l'obligation de ne se servir absolument pour s'éclairer que de chandelle de suif.

On sait, du reste, que la mode de faire éclairer les appartements pendant les festins et même dans les occasions solennelles, par des torches de cire, que tenaient en main des esclaves ou des domestiques, fut générale en France sous les Mérovingiens; témoin le trait de cruauté attribué à un seigneur franc nommé RANCHING, que sa barbarie avait rendu célèbre sous les premiers successeurs de Clovis (^{vi}^e siècle), et qui prenait un atroce plaisir à faire dégoutter de la cire brûlante sur les jambes nues du valet qui lui servait de porte-flambeau, pendant ses repas, pour s'amuser des contorsions que la douleur arrachait à ce misérable.

Ce fut, selon toute apparence, vers le ^{xii}^e siècle, que l'on commença à se servir de

chandeliers dans les appartements ; puisqu'il est question à cette époque d'un présent de deux flambeaux d'un travail précieux , envoyé par l'empereuse Mathilde , reine d'Angleterre , à un écrivain qu'elle honorait de ses bienfaits. Cependant , du temps de Charles V (xiv^e siècle) on ne plaçait point encore sur les tables à manger , les chandelles de suif ou de cire , mais on les faisait tenir en main par des valets pendant toute la durée du repas du soir.

Deux siècles plus tard (1468) dans une circonstance importante , celle des noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York , on remarqua que la vaste salle de banquet et de bal , construite à cette occasion , sur la place du marché de la ville de Bruges , était éclairée par des candélabres de bois peints en bleu et blanc , tandis qu'aux deux extrémités de cette salle , étaient placés des chandeliers faits avec un art qui frappa d'admiration tous les témoins de cette fête. Ces chandeliers avaient la forme de châteaux forts , bâtis sur des roches escarpées , et « par les chemins qui tournoyoient autour
« desdites roches , on voyoit divers person-
« nages , hommes et femmes , conduisant dif-

« férents animaux. » La partie inférieure de ce singulier ornement , dans laquelle un homme pouvait aisément se tenir caché, était décorée de sept miroirs assez grands . Pour qu'étant mis en mouvement, tout ce qui se passait dans la salle , s'y trouvât successivement représenté. L'auteur de cette invention, qui fut considérée comme une merveille , était un chanoine de Lille , nommé JEHAN STALKIN, qui passait alors pour un habile mécanicien , quoique l'introduction d'un homme comme moteur de la machine , diminuât considérablement le mérite de son travail.

On connaissait également aux xv^e et xvi^e siècles , pour l'éclairage des églises , des palais et même des maisons particulières, des lampadaires aussi variés qu'élégants auxquels on donnait alors le nom de « Couronnes », parce qu'ils formaient en quelque sorte un cercle lumineux. Ces lampadaires étaient garnis de chandelles de cire jaune , ou simplement de petites lampes à godets, assez semblables aux verres de couleur dont on se sert aujourd'hui pour les illuminations en plein air. Mais l'invention des candélabres ou flambeaux à plusieurs branches, tels que nous les connaissons à présent, ne paraît pas

remonter au delà du ^{xvii}^e siècle , sous le règne de Louis XIV, auquel il faut encore attribuer l'adoption des Lustres et des Girandoles , dont il semble qu'il ait le premier fait naître le goût dans les fêtes pompeuses dont Versailles fut le théâtre. Les candélabres usités avant ce temps , principalement dans les églises , ne portaient qu'un seul cierge. Ils n'avaient pas moins de sept à huit pieds de hauteur , et étaient pour la plupart en or ou en argent , magnifiquement sculptés et d'un poids considérable.

Je dois à ce sujet vous faire remarquer , mes jeunes amis , que pendant la plus grande partie du Moyen Age , l'abus des meubles et des vases de métaux précieux fut tellement répandu en France , dans les maisons principales et opulentes, que l'on attribua plusieurs fois à cette cause, la disparition presque totale des monnaies d'or et d'argent qui se fit sentir dans ce royaume. Il fallut, pour remédier à ce luxe toujours croissant, qu'un grand nombre d'ordonnances royales, rendues sous les différents règnes, depuis Charles V jusqu'à Louis XIV, défendissent, sous peine d'amende, la fabrication abusive de ces meubles, jusqu'à ce que ce grand prince en

interdît formellement l'usage, pendant les guerres désastreuses que la France eut à soutenir dans les dernières années de son règne. Il ordonna même à deux reprises (1689 et 1700), que toute la vaisselle d'or et les meubles d'argent massif que pouvaient posséder les particuliers, fussent envoyés à l'hôtel des monnaies, pour être convertis en numéraire, dont la rareté augmentait de jour en jour. Le roi lui-même donna l'exemple de cette réforme, en faisant porter à la monnaie sa propre vaisselle dont la valeur était considérable, et personne n'osa plus dès lors se livrer à un genre de luxe qui eût paru insulter à la misère du peuple.

Chacun revint alors aux meubles de bois de chêne ou d'ébène sculpté, dont un grand nombre de modèles sont parvenus jusqu'à nous, surtout depuis le xvi^e siècle; et ce fut à peine si l'on vit reparaître plus tard des tables, lits, guéridons, Cabinets (sorte de meuble fermé à plusieurs étages), les uns ornés des sculptures les plus délicates, les autres en bois doré, dont Louis XIV avait également interdit l'usage pendant les malheurs publics.



LES REPAS PUBLICS

ET PARTICULIERS.



S'IL ne faut pas attacher à l'examen des repas de nos aïeux, toute l'importance qu'un spirituel écrivain de ce siècle a su imprimer à l'art de la cuisine, lorsqu'il a posé cet axiome gastronomique : « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es », il est incontestable, mes jeunes amis, que les habitudes de cette partie de la vie intime de chaque époque, ont toujours offert à l'observateur un reflet exact des mœurs qui lui sont propres.

Ainsi, chez les anciens Grecs, la sobriété des Spartiates devenue proverbiale dans l'antiquité, comme le laconisme de leurs paroles, était à la fois la base et la conséquence de l'austérité de leurs mœurs publiques; de même que chez les Romains, sous

l'Empire, les progrès de l'intempérance furent des signes certains de leur décadence.

Cette observation, qui s'applique indistinctement à toutes les nations, ne manquera pas de trouver une nouvelle justification, dans l'histoire des repas domestiques et des festins usités chez les Français, aux différentes époques de leur histoire.

En effet, lorsque dans le dernier siècle avant notre ère, César envahit la Gaule, il trouva les peuples de cette contrée livrés, sous ce rapport, aux habitudes les plus grossières de la vie barbare. S'il faut en croire un voyageur contemporain de cette époque, c'était, assis à terre ou sur des amas de foin, ayant devant eux des tables basses, que les Gaulois prenaient leurs repas, dont les mets étaient servis dans des plats de cuivre étamé; et il est bon de remarquer en passant que les anciens attribuaient à cette nation l'invention de l'étamage du cuivre. Ignorant complètement l'usage des ustensiles employés pour manger avec propreté chez les autres peuples, ils saisissaient avidement avec leurs mains, les membres entiers des viandes qu'ils déchiraient à belles dents; s'ils rencontraient quel-

que morceau qui résistât davantage à leur voracité, ils se servaient, pour le dépecer, d'une sorte de couteau qu'ils portaient habituellement suspendu à leur ceinture.

Le vin dont l'usage était familier dès cette période aux peuples de la Gaule, était apporté par des esclaves, dans une sorte de marmite en terre ou en métal, où chaque convive puisait à son tour, les uns avec des cornes de taureaux, ornées de cercles d'or ou d'argent, les autres au moyen de vases de terre, dont la forme n'est point parvenue jusqu'à nous.

De plus, pour mettre le comble au tableau dégoûtant de ces festins sauvages, plusieurs d'entre eux avaient coutume de s'abreuver dans des coupes faites de crânes humains, enchassés dans de l'or. Cet usage barbare, commun à tous les peuples de races Scandinave et Celtique, était surtout le privilège des guerriers qui avaient tué, sur un champ de bataille, l'ennemi dont la dépouille devenait ainsi, pour le vainqueur, une sorte de trophée, qui, à chaque libation, rappelait aux assistants sa victoire. Mais ce que la nature et la raison refusent également de croire, c'est que les

Gaulois , par une effroyable manifestation de respect et d'amour filial , digne d'une nation de cannibales , faisaient servir au même usage les crânes de leurs parents morts , à la mémoire desquels ils s'imaginaient sans doute rendre un hommage solennel , en les associant ainsi à leurs orgies de table.

On ne saurait révoquer en doute, mes bons amis , qu'après la conquête romaine , les moindres coutumes domestiques des vainqueurs n'aient été promptement adoptées par les vaincus ; et que le luxe de la table qui se trouvait alors porté à un si haut degré parmi les Romains , à cette époque de décadence , ne soit devenu bientôt l'objet de l'imitation des peuples de la Gaule. Aussi les usages romains , selon toute apparence , subsistaient-ils tout entiers chez les Gaulois , au v^e siècle de notre ère , lors de l'invasion des barbares de Germanie ; et ce fut seulement de cette époque , que l'on vit des habitudes nouvelles s'introduire dans la vie privée des envahisseurs , qui s'efforcèrent presque aussitôt de concilier leurs mœurs grossières avec ce qu'ils apprenaient chaque jour de la civilisation romaine.

Nous pouvons donc nous représenter, peu de temps après la conquête des Gaules, dans leurs banquets publics et particuliers, les compagnons de Mérovée et de Clovis, couchés sur des lits moelleux, à la manière antique, autour de tables élégantes, et se livrant à tout le luxe dont les Lucullus et les Vitellius de l'ancienne Rome avaient donné l'exemple.

Cependant, dès le siècle suivant, on ne retrouve plus, sous les derniers Mérovingiens, aucun souvenir de ces hideux festins gaulois que nous avons entrevus avec horreur, non plus que des somptueux festins qui avaient fait les délices des Romains de la décadence. Les petits-fils de Clovis, selon les auteurs contemporains, s'asseyaient autour d'une table, couverte d'un fin tissu de lin, à moins que par un excès de recherche, usité seulement dans les occasions solennelles, la table elle-même, sur laquelle se trouvait le banquet, ne fût aussi un objet de luxe, soit par un travail précieux, soit par la matière dont elle était fabriquée. Dans ce cas seulement, elle était couverte de verdure ou de fleurs odorantes, sur lesquelles étaient également

étalés les mets eux-mêmes, vraisemblablement avec plus de prodigalité que de discernement et de bon goût.

Cette mode de Nappes de table, qui nous sont représentées « Velues » et « Peluchées », par les historiens du *vi^e* siècle, paraît donc remonter aux premiers temps de la monarchie Franque : pendant les époques suivantes de notre histoire, ces nappes continuèrent d'être en usage, particulièrement dans les monastères, où elles recevaient le nom de « Doubliers », parce que leur largeur considérable permettait de les ployer en double, avant de les étendre sur les tables. C'est probablement de l'usage de ces Doubliers que s'est formé à une époque postérieure, celui de placer, sur la première nappe, une seconde nappe moins longue et moins large, que l'on enlevait au dernier service, par un raffinement de propreté qui s'est conservé jusqu'à nos jours ; et l'adoption de cette sorte d'ornement doit vous rappeler cette singulière coutume de trancher la nappe devant un chevalier Félon, en signe de mépris et de réprobation, ainsi que je vous le racontais, il n'y a pas longtemps, dans l'histoire de la chevalerie.

Mais si l'usage des nappes paraît avoir été assez généralement répandu en France, pendant le Moyen Age, il n'en fut pas de même de celui des serviettes de table. Il n'y a guère plus de deux cents ans que les convives, après avoir mangé, s'essuyaient la bouche et les mains avec la nappe même.

C'était seulement dans les maisons principales et opulentes, que, par une étiquette extrêmement rare, des domestiques présentaient aux invités, avant et après le repas, des serviettes de linge peluchées et quelquefois brochées d'or, soit pour essuyer leurs mains avant de se mettre à table et après l'avoir quittée; soit pour couvrir leurs pains et leurs couteaux jusqu'à ce qu'ils y eussent pris place.

L'usage des cuillères grandes et petites était connu dans les Gaules, dès le temps des princes Mérovingiens; mais pendant la plus grande partie du Moyen Age, il n'est nullement question de fourchettes, qui ne paraissent pas avoir été inventées avant le xiv^e siècle, où l'on commença à s'en servir à la cour du roi Charles V (1379). Jusqu'à cette époque, il est à peu près certain, que pour por-

ter à sa bouche les morceaux que l'on avait coupés, on se servait de couteaux appropriés à cette destination, ainsi que le font encore aujourd'hui quelques nations de l'Europe, qui emploient à cet effet des lames fort larges, et dont la pointe est arrondie. Il y eut même au ^{xvi}^e siècle, du temps du roi Henri III, un moment où ces couteaux de table étaient ornés d'un manche représentant quelque figure bizarre, et particulièrement une tête de magot chinois, qui leur avait fait donner le nom de « Couteaux de Chine ».

Cependant, si les anciens Français ignoraient, pour le service de leurs tables, tant de choses utiles et commodes, ils n'en consacraient pas moins, à cet usage, un grand nombre de vases ornés et précieux, soit par le travail, soit par la matière. Les cornes de taureau et les crânes humains, entièrement oubliés dans les Gaules, à mesure que les Francs étaient devenus moins barbares, avaient été remplacés par des coupes d'or et d'argent élégamment travaillées et de formes diverses. Mais les plus remarquables de ces vases, étaient les « Hanaps », sorte de calices montés sur un pied élevé, faits de toute sorte de

matières , depuis la terre la plus commune , jusqu'au métal le plus recherché , enrichi de pierreries et de ciselures. Les plus estimés de tous étaient les hanaps de cristal , dont le pied quelquefois en or ou en argent , était embelli des plus rares incrustations. Quelques-unes de ces coupes précieuses , déposées dans le trésor des rois ou de quelques monastères , passaient pour avoir appartenu aux personnages les plus illustres de l'histoire. On citait un de ces vases à boire , parmi les présents envoyés à Charlemagne par le calife Haraoun - al - Raschid ; et Charles le Chauve fit , dit-on , présent à l'abbaye de Saint-Denis , d'un hanap d'or pur , incrusté d'émeraude et de grenat , très-habilement ciselé , que la tradition assurait avoir appartenu au roi Salomon.

Comme on ne connaissait point encore l'usage des carafes ni des bouteilles , l'eau et le vin étaient apportés sur les tables , dans des vases de matières diverses , de formes étranges et de différents noms , tels que Pots , Aiguières , Hydres , Barils , Pintes et Quartes , auxquels on donnait le plus souvent des figures d'hommes ou d'animaux bizarres. Il

paraît cependant que jusqu'au milieu du XIV^e siècle, on se servait, pour cette destination, de vases beaucoup moins recherchés ; et l'on rapporte, à ce propos, que Philippe de Valois, recevant à sa table quatre rois ses alliés, fit apporter simplement le vin qu'il offrait à ses augustes convives, dans une outre de cuir, qui peut-être ajoutait à leurs yeux par sa vétusté, à la qualité du royal liquide, ainsi que cela se voit encore de nos jours en Espagne et dans quelques contrées méridionales de l'Europe, où les vins les plus délicats sont conservés dans des peaux de bouc goudronnées.

Mais de tous les ornements de table dont l'usage paraît avoir été le plus ordinaire au Moyen Age, dans les maisons royales ou seigneuriales, aucun ne paraît avoir été aussi particulier à cette période, qu'une sorte de vase d'or ou d'argent, destiné à contenir la salière, la serviette, le couteau et les autres objets alors usités pour le service des personnages considérables. On donnait à ce vase le nom de « Nef », parce que dans l'origine, sa forme la plus habituelle était celle d'un navire, ainsi appelé dans le langage du temps.

L'usage de cette nef, qui était le plus souvent supportée par des figures d'animaux fantastiques et fabuleux, existait en France dès le temps des premiers Capétiens; et l'on trouva dans le trésor du roi Charles V, plusieurs ustensiles de ce genre, dont l'un connu sous le nom de « Grande Nef du roi Jean », parce qu'elle avait appartenu à ce prince, représentait à chacune de ses extrémités un château fort, construit selon les principes de l'architecture militaire de l'époque. D'autres, d'un moins grand volume, avaient pour support des figures de lion, de serpents et de sirènes, enrichies de pierreries et d'émaux d'un travail précieux.

Parmi les ustensiles de table dont la tradition s'est totalement effacée parmi nous, on employait alors communément de petits plateaux appelés « Tailloirs », ou « Tranchoirs », destinés à recevoir les viandes que l'on découpait, et sur lesquels on avait coutume de placer préalablement de petits pains plats, probablement d'une pâte fort spongieuse, puisqu'ils avaient pour but principal, de s'imbiber du jus de ces viandes. Dans les maisons souveraines ou opulentes, ces Tail-

loirs étaient des pièces d'orfèvrerie presque toujours soigneusement ciselées; chez les bourgeois, l'étain suffisait au même usage, et les gens du peuple se contentaient, pour cet objet, de plateaux de terre cuite et commune.

Au nombre des vases également usités autrefois pour le service de la table, et que nous ne connaissons plus aujourd'hui, il n'est pas hors de propos de citer les « Pots à aumônes », sorte de vases à anses, plus ou moins bien sculptés, selon le goût de cette période, dans lesquels il était d'usage que les officiers des grands seigneurs jetassent, pendant le repas de leur maître, quelques pièces de viande, destinées à être distribuées aux pauvres : touchante coutume qui mêlait ainsi aux plus somptueuses recherches d'une prodigalité plus que royale, de pieuses pensées de bienfaisance et de charité !

Mais ce qui semble encore aujourd'hui, mes jeunes amis, dépasser toutes les idées que nous pouvons nous former de l'espèce de luxe du Moyen Age, c'est la prodigieuse quantité de vaisselle d'or et d'argent qui se trouvait dans les Gaules, à l'époque de la conquête

romaine , et dont les barbares Germains , lorsqu'ils se rendirent maîtres de cette contrée , contractèrent promptement le goût et l'habitude. Les rois Mérovingiens ne se servaient que de cette vaisselle précieuse , ainsi que la plupart des évêques des Gaules ; et l'on citait avec admiration quelques-uns de ces saints personnages , qui , par humilité , avaient interdit à leurs serviteurs d'employer sur leur table d'autres ustensiles que des vases de terre , de bois et de marbre. Aussi vous comprendrez aisément quel butin énorme dut procurer aux Normands qui ravagèrent la France sous les derniers Carlovingiens (ix^e s.) , le pillage des églises , des châteaux et des monastères , dont la destruction marqua leur passage dans les différentes provinces du royaume.

Ce luxe exorbitant de vaisselle métallique continua d'être usité en France , jusque vers la fin du xiii^e siècle ; mais à cette époque , telle était devenue , dans tout le royaume , la rareté de la monnaie d'or et d'argent , que le roi Philippe le Bel (1294) et plusieurs de ses successeurs , se virent contraints d'interdire la fabrication de toute espèce de pièces d'orfèvrerie. Cependant il faut croire que cette

défense ne fut point observée sous les règnes suivans , puisque deux siècles plus tard , Louis XI ayant résolu de faire entourer d'un pesant grillage d'argent massif , le tombeau de Saint-Martin de Tours , pour remercier ce bienheureux patron du royaume de l'avoir tiré des mains de Charles le Téméraire (1470), trouva le moyen de réunir l'immense quantité de métal nécessaire à l'accomplissement de ce vœu , en faisant enlever , par des commissaires délégués à cet effet , toute la vaisselle d'argent que l'on put trouver chez les plus riches bourgeois de Paris. La valeur de ce grillage était si considérable , qu'environ cinquante ans plus tard (1522), le roi François I^{er} l'ayant fait enlever du lieu saint où il était placé , en fit fabriquer une somme énorme , en une espèce de monnaie sur laquelle était représenté un Treillis , pour rappeler l'origine du métal qui l'avait produite.

Une si grande magnificence dans les ustensiles de table ne doit pas pourtant nous faire perdre de vue , la mode bien autrement répandue des vases de terre , dont les peuples anciens connaissaient assurément l'usage. Mais si ces vases , de forme diverse , et même

d'un travail souvent embelli par des dessins et des couleurs remarquables, n'étaient pas ignorés des nations de l'antiquité, c'est au ^{xv}^e siècle seulement que l'on doit faire remonter en France, l'introduction de la « Faïence », dont le nom est tiré, dit-on, d'une ville d'Italie, appelée Faënza, où se fabriquaient depuis longtemps les meilleures poteries de ce genre.

Vers le milieu du siècle suivant, il y avait à Saintes, l'une des villes méridionales de France, un simple ouvrier, nommé BERNARD PALISSY, qui, après avoir examiné, avec une sorte d'enthousiasme, quelques faïences apportées d'Italie, conçut la pensée de découvrir un nouveau procédé pour perfectionner ce genre de poterie, dont il était encore bien loin pourtant de pressentir toute l'importance.

Étranger par état à l'art du faïencier, puisqu'il avait jusqu'alors gagné péniblement sa vie à peindre des images sur vélin et des figures sur verre, et chargé d'une famille nombreuse, que son travail de chaque jour suffisait à peine à faire subsister, Palissy imagina de chercher la composition d'un émail inaltérable, qui donnât à la poterie la plus com-

mune l'apparence et la solidité de cette faïence italienne , qui lui semblait alors le plus merveilleux résultat que l'on pût obtenir.

Cette pensée, ou plutôt cette inspiration d'un grand artiste, s'empara tellement de l'esprit de cet homme de génie, que, négligeant désormais tous les travaux qui lui avaient donné jusqu'à ce moment les moyens de nourrir sa famille, il se livra tout entier à des efforts opiniâtres, mais longtemps stériles, pour atteindre ce résultat, qui lui semblait infaillible.

Après seize ans entiers, pendant lesquels il épuisa toutes les faibles ressources dont il pouvait disposer, jusqu'à se voir contraint de brûler les débris de ses meubles et les boiseries de sa maison, pour alimenter les fourneaux qui servaient à ses expériences, sans tenir aucun compte, ni du blâme de ses voisins, qui ne doutaient pas qu'il n'eût perdu la raison, ni des justes plaintes de sa femme et de ses enfants, réduits à la dernière misère, Bernard Palissy atteignit enfin le but de tant d'efforts ; et la France fut dotée d'une industrie nouvelle, qui surpassa bientôt tout ce que l'Italie avait produit jusqu'alors de plus parfait dans ce genre.

Les encouragements des rois François I^{er} et Henri II, et les bienfaits des plus grands seigneurs du royaume, devinrent la récompense de cet homme extraordinaire, dont il existe encore aujourd'hui un grand nombre d'œuvres précieusement conservées : elles sont faciles à reconnaître par le goût singulier qui portait leur auteur à placer en relief au fond des vases, des plats et des jattes de toutes formes qu'il se plaisait à façonner, des poissons, des serpents, des lézards et des reptiles de toute espèce, qui semblent encore vivants, tant leurs couleurs sont fraîches et leur position naturelle.

Quoi qu'il en soit, la Faïence et la Porcelaine dont les premiers modèles ne furent apportés d'Asie que vers la fin du xvi^e siècle, longtemps avant que le secret de la fabrication de cette dernière fût connu en France, où elle ne date que du règne de Louis XIV, firent perdre successivement le goût de la vaisselle d'or et d'argent pour les tables royales, et celui des vases de plomb ou d'étain pour celles des simples particuliers. On vit successivement le cristal, la faïence, et enfin la porcelaine, remplacer les massives pièces de métal dont nos aïeux s'étaient ser-

vis si longtemps, et si la somptuosité des banquets y perdit quelque chose, l'élégance et la propreté étant mises à la portée d'un bien plus grand nombre de personnes, se répandirent ainsi de proche en proche, jusque dans les dernières classes de la nation.

Cependant, mes jeunes amis, je m'aperçois qu'en essayant de vous décrire une partie du luxe de table des anciens Français, je néglige de vous faire connaître quels mets étaient le plus ordinairement servis dans ces festins si magnifiquement décorés. Depuis très-longtemps, sans doute, les Francs avaient cessé d'imiter la voracité dégoûtante des Gaulois, mais la gourmandise et surtout l'ivrognerie, ce vice honteux qui fait descendre les hommes au dernier degré de l'abrutissement, avait fait parmi eux de si déplorables progrès, que Charlemagne tenta d'y remédier, en leur défendant formellement de se réunir en trop grand nombre, pour célébrer des festins, où ils s'excitaient l'un l'autre à boire, jusqu'à perdre la raison (798). Cinq ou sept convives au plus, suivant le capitulaire de ce grand prince, devaient prendre place au même banquet.

Cinq siècles plus tard, un des successeurs de ce monarque, Philippe le Bel, se vit forcé de renouveler cette ordonnance, en défendant de servir, dans un repas, plus de deux mets et un potage au lard les jours ordinaires; et les jours de jeûne seulement (où l'on ne devait prendre qu'une seule fois des aliments), plus de deux potages aux harengs, et de deux autres mets. Il interdit également de placer sur un même plat, plus d'une pièce de viande, ou d'une même espèce de poisson (1294).

Cette ordonnance, n'est-il pas vrai? devrait nous donner une haute idée de la sobriété et des goûts peu recherchés de nos ancêtres. Mais je dois vous dire qu'elle ne fut pas longtemps observée, et que de nombreuses infractions à ce règlement ne tardèrent pas à se manifester. Cependant, au xvi^e siècle, sous le règne de Charles IX (1567), il n'était pas encore permis de placer sur une même table, plus de trois services successifs de six plats chacun, quel que fût le nombre des convives, en y comprenant le dessert composé, comme de nos jours, de fruits crus ou cuits, de fromages et de friandises.

Mais ce qui semble caractériser, dès cette époque, un goût réellement propre à notre nation, c'est la multiplicité des Potages, dont on servait dans chaque festin plusieurs espèces différentes; potages de toute couleur et de toute saveur, jaunes au safran, verts au jus d'herbes, blancs au lait d'amande; et vous pouvez vous rappeler comme un indice de ce goût vraiment national, les trois soupes au vin que l'illustre Duguesclin se fit servir, dans un but superstitieux, pour se préparer au combat singulier qu'il allait soutenir contre le chevalier anglais qui l'avait provoqué.

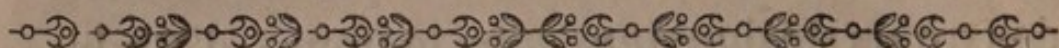
On citait particulièrement, pendant cette période, une certaine Soupe Dorée dont la recette, dans laquelle il entraît une multitude d'épices, selon le goût de cette époque, est parvenue jusqu'à nous. Mais je ne conseillerais à personne d'en faire l'essai, à moins de s'exposer au désappointement d'une Dame savante du dernier siècle, qui totalement possédée de l'amour du grec, et croyant avoir retrouvé le secret de la fameuse sauce noire des Lacédémoniens, faillit empoisonner involontairement plusieurs de ses convives, qu'elle avait pourtant choisis parmi les érudits

les plus affriandés par ce ragoût classique.

Les gourmets du Moyen Age faisaient le plus grand cas des ragoûts fortement épicés, et des sauces dans lesquelles il entraient une multitude d'aromates de différentes espèces. Les ingrédients les plus ordinaires de ces sortes de préparations étaient le sucre, la cannelle, le gingembre, le poivre, la muscade, la moutarde, le gérofle, la plupart originaires de l'Inde et des pays de l'Orient, ce qui les rendait à la fois chers et précieux : l'art de faire ces sauces si rudement aromatisées s'était même tellement compliqué vers la fin du ^{xiv}^e siècle, qu'il existait dans plusieurs grandes villes, et notamment à Paris (1394), des corporations de marchands, qui, sous le titre de Sauciers, Vinaigriers, Moutardiers, Distillateurs, étaient seuls autorisés à faire et à débiter ce genre d'assaisonnements, dont le palais de nos aïeux, sans doute moins délicat, ou l'estomac plus robuste que le nôtre, s'accommodait certainement mieux que nous ne pourrions le faire aujourd'hui.

Avec un penchant aussi prononcé pour les aliments épicés, il ne faut pas être surpris de l'usage presque continuel que faisaient les an-

ciens Français de certaines liqueurs fermentées qu'ils désignaient sous le nom « d'Hydromel » et « d'Hippocras », composées avec du vin, du miel, et d'autres substances aromatiques, telles que le musc et l'ambre. Mais de toutes les liqueurs, celle qui paraît avoir été le plus goûtée au Moyen Age, c'est « l'Eau-Rose », espèce de préparation qu'ils employaient alternativement comme Parfum dans leurs appartements, ou comme ingrédients dans leurs ragoûts, et dont il est si souvent question dans tous les historiens de ce temps, qu'on ne peut douter qu'elle ne fût extrêmement recherchée, soit par son goût, soit par sa couleur, soit enfin par l'odeur parfumée qu'elle répandait dans les salles de banquet. Au xv^e siècle, chez les plus grands seigneurs, tels que le duc de Bourgogne, dont la maison était, selon toute apparence, le type de l'élégance et du bon ton, les tables étaient presque toujours décorées de fontaines jaillissantes, d'où s'échappaient des flots d'hippocras, d'hydromel, et surtout de cette délicieuse Eau-Rose, qui charmait à la fois la vue, l'odorat, et le goût des convives.



LES ENTREMETS.

Tout ce que nous avons vu jusqu'à présent des diverses coutumes observées par nos aïeux dans leurs repas, mes jeunes amis, ne pourrait vous donner qu'une idée fort incomplète de leurs habitudes sous ce rapport, si je n'essayais de vous décrire encore quelques-uns des usages singuliers, dont leurs festins devenaient l'occasion.

Ainsi, je ne dois pas vous laisser ignorer quelle profusion de mets, les Gaulois d'abord et ensuite les Francs, après la conquête, se plaisaient à entasser sur leurs tables, lorsqu'ils y admettaient des convives, moins par gourmandise peut-être, que pour satisfaire l'appétit vorace qui semble avoir caractérisé l'estomac de ces hommes du Nord. Les viandes, qui formaient alors presque exclusivement la nourriture de ces barbares, étaient empilées sur un même plat, de manière à figurer des espèces de pyramides,

soit avec d'énormes quartiers de bœuf, de mouton, et surtout de porc; soit avec une ou même plusieurs douzaines de poulets, ou de quelque autre espèce de volailles. Aussi, dès le v^e siècle, un poète contemporain, pour célébrer la somptuosité gastronomique de l'un des derniers princes Visigoths qui régnèrent dans les Gaules, vante-t-il, avec une complaisance qui ne paraît point exagérée, l'élégance Grecque, l'abondance Gauloise et la célérité Italienne, que l'auguste monarque avait su établir dans le service de sa table. Cet usage d'empiler ainsi des viandes sur un même plat, pour en former ce que l'on appelait un mets, paraît s'être conservé bien longtemps dans les habitudes françaises; et il n'est personne qui ne se rappelle à cette occasion cette fameuse description que fait Boileau d'un repas ridicule du xvii^e siècle, où « Trois lapins s'élevaient sur un lièvre flanqué de deux poulets étiques », pour satisfaire l'appétit de trois ou quatre convives.

Cette prodigalité fut sans doute la cause qui déterminà à diverses époques plusieurs de nos Rois à régler, par des lois, la dépense des Festins, comme l'avaient fait

avant eux Charlemagne, et plus tard Philippe le Bel; mais tous essayèrent vainement de remédier, par ce moyen, autant que par l'exemple de leur propre frugalité, à ce genre de luxe toujours croissant, auquel la féodalité, en laissant vivre isolément chaque seigneur dans son château, au gré de son caprice, n'avait fait que donner encore un plus grand développement.

Cependant, si cet usage immodéré de viandes entassées avec tant d'abondance et si peu de délicatesse, paraît avoir ainsi prévalu chez les Français pendant toute la durée du Moyen Age, et même jusqu'au siècle de Louis XIV, il ne faut pas croire pour cela que cette prodigalité fût le seul luxe culinaire, connu de nos devanciers. La multiplicité des mets s'accrut avec le perfectionnement que reçut la manière de les préparer : aux innombrables potages, aux piles pyramidales de viandes de toute espèce, vinrent s'ajouter des pâtisseries grasses ou sucrées, des gibiers recherchés, des poissons succulents, des fritures exquises, et enfin des confitures sèches et liquides, dont l'art paraît avoir atteint son plus haut degré pendant le xvii^e

siècle , s'il faut en croire les récits de tous les contemporains.

Cette multitude de mets dont les tables seigneuriales se trouvaient ainsi surchargées dans les occasions importantes , telles que les repas de noces des princes et les réceptions qu'ils se faisaient entre eux , était quelquefois apportée par des hommes à cheval , et armés de toutes pièces. Il semblait que cette nation eût peine à rompre entièrement, dans ces circonstances , avec les habitudes guerrières de ses aïeux ; et je dois vous faire remarquer à ce propos , que cette coutume existe encore aujourd'hui en Angleterre , au banquet solennel qui suit ordinairement à Westminster, le couronnement des rois et des reines de la Grande-Bretagne.

Cet usage , qui subsistait en France aux XII^e et XIII^e siècles , paraît cependant avoir été entièrement abandonné dans la période suivante : à la cour même des ducs de Bourgogne , où tout le cérémonial de la féodalité semblait s'être réfugié , les plats étaient apportés sur les tables , par un certain nombre de seigneurs et de chevaliers désignés à cet effet pour les banquets officiels, tous

..

revêtus de la livrée ducale , et portant au cou des chaînes d'or , en signe de servage et d'obéissance ; plus tard on imagina pour ce service , de faire apporter les mets sur des chariots peints en or et en argent , et même au moyen de mécaniques ingénieuses , qui , descendant , à un signal donné , du plafond entre ouvert , venaient déposer , dans la salle du banquet , les plats tout dressés , et même les tables entièrement servies.

Cependant quelque singuliers que nous paraissent ces usages déjà si éloignés de nos mœurs actuelles , rien ne doit aujourd'hui nous sembler plus étrange , que l'ordre observé par les convives dans les circonstances dont nous parlions tout à l'heure , et le cérémonial dont il était accompagné. Dès que tous les personnages invités étaient entrés dans la salle du banquet , et avant que chaque convive eût pris à table la place que lui assignait la hiérarchie féodale , des cors de chasse placés dans un endroit indiqué de la salle du festin , « Cornaient l'Eau » , c'est-à-dire donnaient le signal de se laver les mains dans des bassins que présentaient à chaque convié les pages et les chevaliers servants. Le droit de

faire ainsi Corner l'Eau à sa table, était un des privilèges de la plus haute noblesse; et il n'appartenait qu'aux seigneurs suzerains, qui s'en montraient extrêmement jaloux, de faire donner, par des cors ou d'autres instruments de musique, le signal de leurs repas et de leurs fêtes.

Aussitôt le service des viandes terminé, les domestiques enlevaient la nappe, et les convives se lavaient une seconde fois les mains avec les mêmes cérémonies, avant qu'on apportât les « Épices », c'est-à-dire les dragées et les autres sucreries. C'était alors le moment des chansons à boire, des propos joyeux, et surtout celui où les ménestrels et les jongleurs étaient admis à jouer de leurs instruments, à réciter des fabliaux, et à représenter quelques scènes plaisantes ou analogues à la disposition d'esprit des nobles assistants.

Dans la plupart des circonstances solennelles, telles que les mariages des princes, leurs entrevues politiques et les pompeuses visites qu'ils se faisaient quelquefois les uns aux autres, on n'attendait pas toujours la fin du banquet, pour occuper l'assemblée de

différents spectacles, propres à l'émouvoir ou à l'intéresser. Ces scènes, presque toujours muettes, et dont les sujets variaient à l'infini, recevaient alors le nom « d'Entremets », parce qu'elles s'exécutaient le plus souvent dans l'intervalle du service d'un mets à un autre.

C'était assez ordinairement une sorte de représentation théâtrale, accompagnée de machines, où l'on voyait des hommes et des animaux accomplir une action quelconque, ou figurer quelque trait connu de l'histoire ou de la fable. Elles avaient lieu quelquefois autour de la table même du festin, mais souvent aussi sur un échafaudage dressé à l'une des extrémités de la salle, que séparait des spectateurs un grand rideau, ou « Courtine », derrière lequel se préparaient les personnages et les décorations de la scène qui devait être représentée.

L'usage de ces entremets était connu en France dès le XIII^e siècle, sous le règne même de saint Louis : au commencement du siècle suivant, Philippe le Bel en fit célébrer plusieurs assez remarquables à Saint-Denis, lorsqu'il conféra la chevalerie à ses trois fils

(1313). Ce fut aussi dans une sorte d'entremets, qu'eut lieu, quelques années plus tard (1338), à l'instigation de Robert d'Artois, le fameux « Vœu du Héron », qui décida, dit-on, Édouard III, roi d'Angleterre, à déclarer la guerre à Philippe de Valois. Vers le milieu du ^{xv}^e siècle (1453) le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, se servit d'un semblable moyen, pour engager une nouvelle croisade contre les Turcs Ottomans, qui venaient de s'emparer de Constantinople, en proposant à la noblesse française qu'il avait réunie à Lille, sous prétexte d'une fête, de prendre les armes pour la défense de la religion. On sait que cette tentative n'eut d'autre résultat que le « Vœu du Faisan », dont la seule conséquence fut de donner au brillant Bourguignon une occasion favorable au déploiement de sa magnificence et de sa courtoisie.

Dans cette circonstance importante où rien n'avait été négligé, on avait élevé à l'une des extrémités de l'immense salle du festin, construite, tapissée et décorée avec un luxe plus que royal, un vaste échafaudage, caché d'abord par un rideau, sur lequel fut représentée, comme entremets, en plusieurs scènes, la

conquête de la Toison d'or, par Jason, fable fort à la mode à cette époque à la cour de Bourgogne, à cause de l'ordre de chevalerie que Philippe le Bon avait institué sous ce titre, quelques années auparavant, dans ses vastes États.

En même temps, les longues tables autour desquelles avait pris place l'illustre assemblée, étaient ornées de plusieurs pièces représentant des châteaux, des navires, des forêts, des animaux, et enfin des personnages assis sur des rochers, d'où découlaient des sources d'eau-rose ou d'hippocras. Mais rien ne surpassait, s'il faut en croire le récit d'un des témoins et même des acteurs principaux de cette solennité, une église avec ses vitraux coloriés, placée sur l'une des tables, dont la cloche faisait entendre ses tintements, et où quatre chantres vivants entonnaient de temps à autre des « Motets » ou airs appropriés à la circonstance ; tandis que sur une seconde table, figurait un immense pâté renfermant tout un orchestre de vingt-huit musiciens, pourvus de leurs instruments, qu'ils faisaient résonner aux oreilles de l'assemblée, chaque fois que le rideau s'abaissait sur l'un des ex-

ploits fabuleux de l'héroïque Jason, combattant tour à tour et domptant, au moyen des charmes que lui avait confiés la magicienne Médée, les monstres mythologiques chargés de défendre la précieuse Toison.

Ce fut aussi dans cette solennité que le duc de Bourgogne, fidèle au but qu'il se proposait, fit paraître sous le nom de « Madame Sainte-Église », montée sur un éléphant que conduisait un géant, le personnage de la Chrétienté éplorée, venant solliciter les secours de la chevalerie contre les envahissements de l'Islamisme. Ce personnage, qui débita un grand nombre de vers plaintifs adressés à la noble assistance, avait été confié à OLIVIER DE LA MARCHE, l'un des gentilshommes de la cour de Bourgogne, à qui nous devons de curieux Mémoires sur cette cérémonie remarquable.

Quelquefois aussi les entremets étaient combinés de manière à tenir constamment occupée l'attention des convives, pendant la durée du banquet. Aux noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, célébrées à Bruges en 1468, et dont les fêtes, tournois et banquets, ne durèrent pas moins

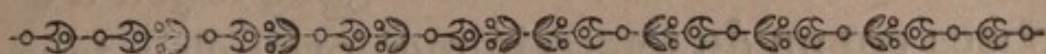
de dix jours entiers, on représenta en plusieurs séances, les douze travaux d'Hercule, que les chevaliers de cette époque regardaient comme l'un de leurs devanciers en prouesse et en galanterie. Les scènes qui passèrent successivement sous les yeux des spectateurs, furent suivies de l'apparition d'une baleine monstrueuse, apportée dans la salle même par deux géants, armés de bâtons, au son des trompettes et des clairons, et dont la gueule béante livra passage à deux Sirènes et à douze Dieux Marins, désignés par le Chroniqueur, sous le nom de « Chevaliers de Mer », qui exécutèrent un ballet au bruit d'un tambourin caché dans le corps même du vaste Cétacé. Après quoi, les géants firent rentrer les danseurs et les sirènes dans leur cachette, en les poursuivant de leurs bâtons, et remportèrent l'immense appareil avec le même cérémonial qui avait été observé pour leur entrée.

Aussitôt les tables enlevées de la salle du festin, qui se trouvait ainsi transformée en salle de bal, les entremets étaient presque toujours suivis de danses, auxquelles prenaient part les plus nobles personnages : cha-

cun sait que Charles VI, jeune encore, faillit périr par l'imprudence d'un jeune courtisan, dans une fête de ce genre, où il s'était travesti en sauvage avec plusieurs des seigneurs de sa cour (1393). On rapporte également que lors du pompeux accueil que reçut à Besançon, en 1442, l'Empereur Frédéric III, alors roi des Romains, du même duc Philippe le Bon, ce monarque choisit pour sa danseuse la duchesse de Bourgogne; et que chaque fois que ce prince figurait à son tour, deux chevaliers, désignés parmi les plus illustres de l'assemblée, dansaient devant lui en se tenant par la main, et portant chacun une torche allumée.

Nous ne pouvons guère de nos jours, mes jeunes amis, nous faire une idée exacte de ce que furent au Moyen Age, et principalement pendant les XIV^e et XV^e siècles, ces fêtes gigantesques dans lesquelles la cour des ducs de Bourgogne paraît avoir surpassé toutes les autres. On pourrait même souvent révoquer en doute les récits que les historiens contemporains nous en ont transmis, si ces écrivains ne racontaient pas presque toujours ce qu'ils avaient vu de leurs propres yeux. 'Aucun tra-

vail, aucune dépense, aucun excès de luxe, ne semble avoir été épargné pour célébrer ces pompeuses représentations, auxquelles les princes de ce temps attachaient autant d'importance pour leur gloire, qu'aux plus brillants exploits de chevalerie. Leur largesse, c'est-à-dire leur folle prodigalité, était une vertu sans cesse célébrée par les trouvères, les ménestrels et les courtisans de toute espèce, qu'ils se plaisaient à combler de leurs dons les plus magnifiques. Ces hommes de fer dont les jeux même étaient des combats meurtriers; les plus simples exercices, des chasses périlleuses et pénibles; les voyages les plus ordinaires, d'aventureuses expéditions contre les « Mécréants Sarrazinois », comme on disait alors, regardaient sans doute comme le seul délassement digne d'eux ces festins somptueux, où l'or était prodigué à pleines mains, et dont aucun souverain de l'Europe ne pourrait aujourd'hui imiter la magnificence.



LES JEUX ET LES DIVERTISSEMENTS.

Le goût des représentations et des festins somptueux que nous venons de voir porté à un si haut degré chez les seigneurs du Moyen Age, mes jeunes amis, me conduit naturellement à vous entretenir des jeux et des divertissements particuliers aux différentes classes de notre nation.

En effet, s'il n'était pas donné à tous les Français, de se procurer ces plaisirs brillants et dispendieux, dont les entremets ont pu vous donner quelque idée, ils n'en étaient pas moins ardents à jouir de tous les amusements qui se trouvaient à leur portée.

Ces amusements toujours proportionnés au degré de civilisation ou plutôt de barbarie de cette nation encore nouvelle, se divisaient en jeux d'adresse, dont je vous parlerai tout à l'heure, et en jeux de calcul ou de hasard.

Parmi ces derniers, on distinguait le jeu d'échecs connu de temps immémorial chez tous les anciens peuples ; le jeu de dés, dont l'origine n'est peut-être pas moins antique, et enfin le jeu des « Tables », que l'on croit avoir eu beaucoup de ressemblance avec ceux des Dames ou du Trictrac, que nous connaissons aujourd'hui.

Mais un genre d'amusement qui paraît appartenir en propre au Moyen Age, est celui des jeux de Cartes, dont on attribue communément l'invention au peintre français Jacques Gringonneur, contemporain de Charles VI, qui les imagina, dit-on, pour procurer quelque distraction à ce prince infortuné, dans les courts intervalles où il retrouvait, avec sa raison, le sentiment douloureux de ses malheurs et de ceux de son peuple.

Cependant on a quelque raison de croire, que cette invention des Cartes à Jouer était connue dès le XIII^e siècle, où, à une époque presque contemporaine de saint Louis (1284), on les désignait par le nom de « Jeu des Rois et des Reines » : il paraît même probable que Gringonneur n'eut d'autre mérite, que de

peindre avec un peu plus d'art que ses devanciers, les personnages de ces jeux, qu'il prit soin d'affubler des costumes du siècle où il vivait; car vous pouvez remarquer, dans les cartes que nous employons encore à présent, que la forme des habillements des diverses figures est précisément celle en usage, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

C'était alors, ainsi que je vous l'ai dit ailleurs, une mode presque générale pour la noblesse française, de faire broder ses armoiries sur ses vêtements, afin de se distinguer, à la première vue, des autres classes de la nation. Aussi trouvons-nous cette mode strictement observée sur les figures de nos jeux de cartes, dont tous les personnages portent des costumes bariolés de couleurs tranchantes et des signes caractéristiques de la science du blason.

Les noms même des Rois, David, Alexandre, César, Charlemagne, ainsi que ceux des dames, Judith, Pallas, Rachel, Argine (où l'on a cru voir la personnification de la reine Isabeau de Bavière, sous le mot latin de « Regina », dont les lettres sont interverties), sont tous empruntés à la fable ou à l'histoire.

Plus tard, on leur adjoignit les quatre valets dont les noms furent pris, les uns dans les romans de chevalerie, fort répandus à cette époque, tels que LANCELOT et OGIER; les autres, parmi les guerriers contemporains, comme le fameux LAHIRE, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc et de Dunois, et « HECTOR » de Galard, l'un des capitaines des gardes de Charles VII. Les As figurèrent l'argent, considéré dès ce temps-là « Comme le nerf de la guerre »; et les jeux de Cartes, dont les combinaisons passaient pour l'image fidèle de l'art militaire, tant honoré à cette époque, furent complétés par les quatre couleurs destinées à représenter, dit-on, les attributs de l'homme de guerre.

Ainsi, le Cœur était l'emblème du courage, et le Trèfle celui de la fertilité des campagnes, nécessaire à la subsistance des armées, désignées à leur tour par les Piques et les Carreaux d'arbalète, qui formaient alors le principal armement du soldat d'infanterie.

C'était peut-être, mes bons amis, aller chercher bien loin une interprétation bizarre, pour une invention qui n'appartient sans doute qu'à l'oisiveté ou au désir d'imaginer

quelque distraction nouvelle ; mais j'ai voulu vous faire connaître sous quel point de vue sérieux, on envisageait alors des choses trop simples en apparence pour donner lieu à des recherches aussi minutieuses, et dont il faut plutôt chercher la cause dans le goût immodéré que les Gaulois, et ensuite les Francs, manifestèrent à toutes les époques pour les jeux de hasard.

En effet, s'il faut en croire les récits que nous ont laissés les plus anciens historiens sur les mœurs gauloises, la passion de ces peuples pour cet amusement, surpasserait tout ce que nous pourrions imaginer aujourd'hui de plus désordonné. Ils assurent que tel était le goût de la race Celtique pour cette sorte de divertissement, que l'on vit souvent des hommes de cette nation, après avoir perdu au jeu tout ce qu'ils possédaient, jouer leur propre liberté contre un nouveau coup de dés, et consentir ainsi à se vendre comme esclaves, pour avoir le plaisir de tenter une dernière fois les chances de la fortune. Aussi ne faut-il pas être surpris que ce goût effréné se soit conservé pendant longtemps chez la postérité de cette nation

barbare; et je dois vous dire à ce sujet, que l'émotion inexprimable que causent aux joueurs invétérés les alternatives rapides de perte et de gain qu'ils trouvent dans les jeux de hasard, produit sur la plupart d'entre eux une sorte d'ivresse presque semblable à celle du vin, et qui dégénère quelquefois en une démence furieuse : cette passion funeste a bien souvent déterminé la ruine des familles les plus opulentes, et le déshonneur d'une multitude de gens honnêtes que le désespoir, la misère et l'impuissance de se livrer désormais à ce penchant qu'ils ne pouvaient plus maîtriser, ont poussé plus d'une fois jusqu'aux actions les plus condamnables.

Les malheurs, qui furent la suite de cette fatale passion, décidèrent à diverses reprises l'Église elle-même à lancer ses excommunications contre les joueurs récalcitrants; et les plus illustres de nos Rois, tels que Charlemagne (813), saint Louis (1254), Charles le Bel (1319), Charles V (1369), François I^{er} (1527) et Louis XIV lui-même à plusieurs époques, se virent contraints de défendre toute espèce de jeux de hasard, sous des peines sévères d'amende et de prison; mais

je ne veux pas vous laisser ignorer que cette défense, si légitime qu'elle fût, ne se trouva pas toujours observée par quelques-uns mêmes de leurs successeurs, parmi lesquels vous trouverez sans doute avec surprise le nom de Louis XI, si parcimonieux dans ses autres dépenses, et aussi celui de notre bon roi Henri IV, à qui l'existence des camps et les loisirs de la vie militaire avaient fait probablement contracter cette fâcheuse habitude, qu'il déplorait avec amertume, aussitôt que le goût passager qui l'avait entraîné faisait place à la réflexion et à des regrets toujours sincères.

Parmi les Jeux d'adresse usités chez nos aïeux, on comprenait ceux de la paume, de la boule, du mail, des billes, du palet, des quilles, du billard, de l'arc, de l'arbalète et de toute espèce d'exercice propre à donner au corps de l'agilité, ou à l'œil de la justesse et de la promptitude. La danse, l'équitation, les joutes, les tournois, les courses de bague, presque exclusivement réservés à l'éducation militaire des pages et des jeunes écuyers qui aspiraient à la chevalerie, n'étaient eux-mêmes que des jeux d'adresse, ou

plutôt des exercices de corps. Ceux-là étaient d'ailleurs regardés comme nécessaires à la défense du royaume; et le tir de l'arc ou de l'arbalète fut particulièrement encouragé dans plusieurs circonstances (1319 et 1369) par les rois Charles IV et Charles V, qui décernèrent des récompenses publiques à ceux qui réussissaient le mieux dans ces exercices.

Mais les amusements que procurent ces différentes espèces de jeux ne suffisaient déjà plus à cette nation d'humeur mobile et inconstante; le peuple et la bourgeoisie qui ne participaient point aux plaisirs brillants des grands seigneurs voulurent aussi avoir leurs fêtes et leurs divertissements. Des jeux publics, tels que des combats d'animaux, dont le goût avait sans doute pénétré dans les Gaules avec la conquête romaine, furent les premiers en possession d'amuser la foule; mais ils paraissent avoir été entièrement abandonnés vers la fin de la dynastie Carlovingienne (ix^e siècle) pour faire place à des divertissements tout aussi grossiers, mais où le caractère naturellement railleur et malin des Français commençait déjà à se faire sentir.

Vers le commencement du xv^e siècle, le

« Mât de Cocagne », ce jeu populaire qui fait encore aujourd'hui partie indispensable de nos réjouissances publiques, était connu des Parisiens. Dans un des quartiers les plus populeux de la capitale (entre la rue aux Ours et la rue Quincampoix), on vit, en 1425, se dresser une haute perche, soigneusement enduite de graisse, au sommet de laquelle fut placé un panier contenant une oie grasse et quelques pièces de monnaie, qui devaient être le prix de celui qui aurait l'adresse de grimper à l'extrémité de la perche. Personne n'ayant pu atteindre le but proposé, le prix fut adjugé par les assistants au concurrent qui s'en était le plus approché.

A la même époque, l'un des spectacles qui réjouissaient le plus la populace de Paris, était de faire entrer dans une espèce d'arène préparée à cet effet, un porc, que quatre aveugles, armés chacun d'un énorme bâton, s'efforçaient d'atteindre et d'assommer. Les cris joyeux de la multitude éclataient surtout lorsque les malheureux poursuivants, croyant avoir rencontré l'animal dans cette lice fermée, se portaient l'un à l'autre les coups qu'ils destinaient à leur victime. Cependant

un tel divertissement ne devait pas être moins ignoble que dangereux ; et l'on a peine à concevoir comment une grande nation a pu conserver si longtemps un pareil amusement, dont on retrouve encore des traces dans certains départements, où il est d'usage à des fêtes de village de faire « tirer à l'Oie », c'est-à-dire de faire poursuivre une pauvre volatille par de jeunes garçons, armés de bâtons, dont les yeux sont couverts d'un épais bandeau.

Ces spectacles grossiers, auxquels il faut ajouter les scènes populaires que représentaient des jongleurs, et les exercices de quelques animaux dressés par des bateleurs, furent donc à peu près, pendant de longues années, les seuls amusements publics de nos aïeux, jusqu'à l'introduction de certains usages bizarres, et dont il ne faut chercher la source que dans des traditions aussi anciennes peut-être que les Saturnales romaines, adoptées par l'esprit railleur de cette nation, à laquelle le rire semble aussi nécessaire que l'air même qu'elle respire.

En effet, ces sortes de divertissements qui n'offraient, le plus souvent, qu'un mélange

inconcevable des choses sacrées et des choses profanes , avaient presque toujours lieu , comme ces fêtes des anciens , à l'occasion de quelque solennité religieuse. C'était ordinairement à l'époque de Noël , que se célébrait l'une de ces cérémonies étranges , appelée « la Fête des Anes » , parce qu'on y faisait figurer les principaux prophètes de l'Ancien Testament , montés sur des animaux de cette espèce , et accompagnés de plusieurs personnages empruntés à l'histoire sainte ou profane , tels que Nabuchodonosor , saint Jean-Baptiste , et les trois enfants d'Israël condamnés par le roi de Babylone à être précipités dans une fournaise ardente. Ces personnages , habituellement choisis parmi les ecclésiastiques , après avoir parcouru en procession les rues principales de certaines villes , au milieu d'un grand nombre de personnes rangées de chaque côté , pour figurer les Juifs et les Gentils , rentraient à l'église principale , où ils représentaient tant bien qu'il le miracle des jeunes Hébreux sauvés de la fournaise. Après quoi les assistants entendaient dévotement la messe , qu'ils terminaient par un cantique d'actions

de grâces pour la naissance du Sauveur. Mais ce qui donnait à cette cérémonie un caractère burlesque, et tout à fait indigne de la sainteté du lieu qui en était le théâtre, c'est que les vêpres et plusieurs autres chants que l'église a consacrés à la célébration de cet événement mémorable, étaient terminés par le singulier refrain de « Hi-Han ! Hi-Han ! » pour imiter le braiment de l'âne, en l'honneur duquel on chantait aussi des cantiques bizarres, moitié en latin, moitié en langue vulgaire.

Dans quelques villes, la fête de l'âne avait aussi pour objet de rappeler la fuite de la Sainte-Famille en Égypte, lors du massacre des Innocents ordonné par Hérode : en pareil cas, le principal personnage de la procession, qui se mettait en marche de l'église cathédrale du lieu, était une jeune fille, choisie parmi les plus belles de l'endroit, pour représenter la Vierge Marie, portant dans ses bras un joli enfant, et montée sur un âne richement harnaché. L'évêque et le clergé marchaient à sa suite, et se rendaient ainsi processionnellement dans une autre église, pour y chanter une grande messe, où la Vierge

et l'enfant Jésus, toujours montés sur l'âne, prenaient place à la droite de l'autel.

Du temps de Philippe le Bel (xiii^e siècle), on célébrait aussi une Procession du Renard, où figurait un animal vivant de cette espèce, affublé d'un surplis fait à sa taille, et la tête couverte d'une tiare épiscopale : devant le vorace quadrupède, on portait en évidence quelques poules, sur lesquelles il s'efforçait à tout moment de s'élancer, sans pouvoir y parvenir, à la grande satisfaction des assistants, dont la foule saluait de mille cris de joie cette scène étrange.

Mais de toutes les fêtes de ce temps singulier, celle qui semble se rapprocher davantage des Saturnales latines, où vous savez sans doute qu'il était d'usage, pendant tout un jour, que les maîtres servissent leurs esclaves, c'était la « Fête des Fous », aussi appelée celle des « Diacres ». Elle se célébrait le jour de la fête des Innocents, où les enfants de chœur éalisaient parmi eux un évêque, qui feignait de célébrer l'office divin, auquel prenaient part, au lieu des chanoines et des autres fonctionnaires de l'église, les jardiniers, les cuisiniers et des enfants affublés d'ornements sacerdotaux déchirés ou mis à l'envers ;

les acteurs de cette scène bizarre portaient des lunettes dont les verres étaient figurés par des écorces d'orange, qui rendaient leurs visages difformes et épouvantables. Dans cet équipage grotesque, ils poussaient des cris discordants, marmottaient des paroles confuses, et faisaient ainsi du lieu saint le théâtre d'une véritable Bacchanale.

Vers le milieu du ^{xv}^e siècle, il existait à Dijon, alors capitale de l'important duché de Bourgogne, une bizarre association, qui prenait le titre de « Société des Fous », ou « Compagnie de la Mère-Folle », à laquelle se faisaient honneur d'appartenir un grand nombre de personnes de toutes les classes de cette ville, depuis la plus haute noblesse jusqu'aux simples artisans. Cette société, dont le but parfaitement conforme d'ailleurs à ce que nous connaissons déjà de l'esprit frondeur et malin qui semble inhérent au caractère français, avait pour objet de livrer au ridicule et à la publicité, ceux qui se rendaient coupables de quelque action blâmable, dont les lois ou les coutumes du pays ne permettaient pas de faire autrement justice.

Arrivait-il dans la ville de Dijon quelque scandale public ou secret, la Mère-Folle,

ordinairement représentée par quelque jeune homme entreprenant, de bonne mine, et surtout d'esprit facétieux et caustique, convoquait aussitôt ce qu'on appelait alors « l'Infanterie Dijonnaise », c'est à-dire la Société des Fous, qui ne manquaient pas de se réunir au jour et au lieu indiqués avec le costume de la compagnie.

Ce costume consistait, pour les dignitaires de l'ordre, en un manteau sur lequel était brodé un Fou d'argent, portant un capuchon tissu de pièces jaunes, vertes et rouges, avec des sonnettes d'or, des chaussures jaunes et des souliers noirs. Les autres membres de la société étaient également affublés de vêtements bariolés de vert, rouge et jaune; ils avaient la tête couverte d'un bonnet des mêmes couleurs, surmonté de deux cornes avec sonnettes, et tenaient en main des marmottes ornées de têtes de fous. Lorsque toute la bande joyeuse était réunie dans cet accoutrement étrange, le cortège se mettait en marche, précédé d'un étendard aux trois couleurs de la Compagnie, sur lequel on lisait, en latin, cette devise : « Le nombre des Fous est infini. »

La Mère-Folle venait ensuite, montée sur une haquenée blanche , accompagnée de toute sa cour, et escortée de ses gardes à pied et à cheval. Elle était précédée de deux hérauts d'armes , avec la livrée de la société , et suivie de ses dames d'honneur , de six pages et de douze laquais , après lesquels venaient les Écuyers , les Fauconniers , les Veneurs , les Maîtres-Queux ou cuisiniers , et enfin tous les officiers et domestiques qui formaient alors les attributs de la souveraineté féodale.

Dans les occasions solennelles , c'était avec de grands chariots bizarrement peints , chacun attelé de six chevaux caparaçonnés aux couleurs de la compagnie , et conduits par des cochers et des postillons vêtus de même , que le cortège se mettait en marche : sur l'un de ces chariots , prenaient place ceux de la société qui étaient chargés de représenter avec leurs costumes habituels , et ou même sous des masques qui figuraient les traits de leur visage , les personnages qu'il s'agissait de livrer aux risées de la multitude , qui se pressait en foule sur le passage de cette pompe grotesque. C'était du

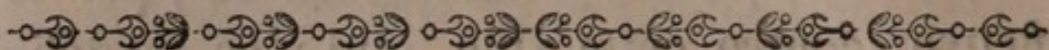
haut de ce chariot que se débitaient, comme d'un théâtre ou d'une tribune, les satires et les railleries les plus amères et les plus mortifiantes, soit en langue française, soit en patois bourguignon, contre quiconque avait eu le malheur d'attirer sur soi l'animadversion des membres de la malicieuse compagnie.

Cette folle institution qui se maintint à Dijon jusqu'au règne de Louis XIII (1630), où elle fut complètement abolie, en dévouant ainsi à la risée générale ceux qui avaient encouru par quelque méfait l'indignation de leurs concitoyens, avait peut-être, à cette époque, un but utile, puisqu'elle frappait impunément les actions blâmables ou ridicules, qui eussent échappé sans elle à la censure publique : mais elle présentait aussi le danger d'exciter de vifs ressentiments entre les habitants d'une même ville, et de braver ouvertement toute autorité reconnue. Aussi la Mère-Folle, l'Infanterie Dijonnaise, et tout leur cortège, ne résistèrent-ils pas longtemps à l'adoucissement des mœurs ; et l'on doit se féliciter que la société des fous ait cessé depuis longtemps de donner le spec-

tacle du scandale et de la diffamation, dont, à diverses époques, cette espèce de divertissement avait été l'occasion ou le prétexte.

Je dois vous faire remarquer, à propos des cérémonies étranges dont je viens d'essayer de vous donner une idée, qu'elles ont encore laissé, dans quelques-uns de nos départements, des traces qui remontent évidemment aux traditions du Moyen Age. Ainsi, l'on ne voit guère dans le midi de la France, une seule procession se montrer à l'occasion de quelque solennité religieuse, sans que l'on y trouve aussitôt mêlés des enfants, représentant divers personnages de l'Ancien ou du Nouveau Testament, soit quelque prophète, soit saint Jean-Baptiste couvert de son vêtement grossier de poil de chèvre, soit enfin sainte Madeleine, portant ses cheveux épars et son mouchoir à la main, en signe de pénitence et de désolation. A Tarascon, petite ville des bords du Rhône, il est d'usage, à un certain jour de l'année, de promener par les rues, accompagné d'un cortège nombreux de personnages bizarrement travestis, un immense dragon de carton, que l'on décore du nom de « Tarasque », sorte de serpent.

monstrueux , vomi autrefois , dit-on , par le fleuve , contre cette ville , qui n'en fut délivrée que par le courage de quelque vaillant chevalier ; et il n'est pas rare non plus de voir , dans plusieurs villes des départements du nord , des cérémonies du même genre rappeler solennellement à la population , quelque circonstance mémorable de l'histoire nationale , ou des traditions locales dont l'origine est le plus souvent environnée de circonstances incertaines et fabuleuses.



LES MYSTÈRES ET LES THÉÂTRES.

Si l'étude des mœurs et des coutumes de nos aïeux , mes jeunes amis , n'avait d'autre but que de faire connaître , autant que possible , l'époque où se sont établis les différents usages dont nous retrouvons aujourd'hui des traces plus ou moins marquées dans notre manière de vivre , son seul résultat serait presque toujours de satisfaire une curiosité inutile : mais si , au contraire , cette étude doit imprimer , à chaque période de notre histoire , le caractère qui lui est propre , elle ne peut manquer de nous apprendre de quels éléments s'est formé successivement l'esprit actuel de notre nation.

C'est ainsi que nous venons de voir tour à tour le caractère français naturellement porté par sa mobilité aux jeux et aux divertissements de toute espèce , se livrer , avec une sorte de dévergondage que nous ne compre-

nous plus aujourd'hui , à des fêtes scandaleuses , auxquelles les solennités religieuses servaient de prétexte ; et bientôt après s'abandonner à cet esprit railleur et caustique dont la compagnie de la Mère-Folle de Dijon paraît avoir été si largement pourvue. Nous allons voir maintenant le même esprit , modifié toutefois selon le temps et les circonstances , mêler dans des spectacles publics , de la manière la plus bizarre , les choses sacrées et les choses profanes , et concilier , par une sorte de confusion qui nous semble à présent difficile à concevoir , le respect dû à la religion , avec les scènes les plus burlesques de la vie commune.

C'était l'usage au Moyen Age , que parmi les cérémonies qui accompagnaient presque toujours les entrées solennelles des rois et des reines dans les villes principales de leurs États , soit après leur sacre , soit à l'occasion de leur mariage , on élevât de distance en distance sur le chemin que devait parcourir le cortège qui les environnait , des échafaudages sur lesquels se plaçait un certain nombre de personnages , représentant la plupart du temps des scènes de l'Ancien ou du

Nouveau Testament, mais quelquefois aussi des allégories, des traits d'histoire ou des fables mythologiques.

Ici, c'était le sacrifice d'Abraham; là, l'étable de Bethléem, où les mages venaient adorer le Sauveur; un peu plus loin, les principales circonstances de la Passion, où l'on voyait, dit un témoin oculaire, « une manière de sang couler des plaies du Crucifix »; dans un autre endroit, c'était la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

Lors de la première entrée à Paris de la reine Isabeau de Bavière (1389), entre autres décorations élevées sur le chemin qu'elle devait parcourir, on avait dressé un théâtre, sur lequel le roi Richard Cœur de Lion, dont les poètes du Moyen Age étaient accoutumés depuis longtemps à célébrer les exploits héroïques, était représenté combattant à outrance les Sarrasins qu'il mettait en déroute.

Après la bataille de Verneuil, gagnée sur les troupes de Charles VII par le duc de Bedford, régent de France et d'Angleterre, pendant la minorité de son neveu Henri VI (1424), ce prince fut reçu à Paris, dont les Anglais étaient maîtres à cette époque, avec

toute la pompe d'un véritable triomphe. La population de cette ville en habits de fête, vint à sa rencontre, en poussant le cri de Noël! Noël! qui était alors un cri de réjouissance; les ordres religieux s'avancèrent au-devant de lui avec les croix et les bannières; les rues qu'il traversa, pour se rendre à Notre-Dame, furent tapissées de verdure; et lorsque le cortège passa devant le Châtelet, les enfants de Paris représentèrent sous les yeux du vainqueur une scène de l'Écriture-Sainte, « sans parler ni gesticuler, dit un auteur « contemporain, comme si ce fussent ima- « ges enlevées contre un mur. »

Quelques années plus tard (1436), lorsque Charles VII, à son tour, rentra dans sa capitale, après l'expulsion des Anglais, on vit, pour l'édification des spectateurs, les sept Péchés Capitaux à cheval se présenter à sa rencontre; et sur un échafaudage, l'archange saint Michel, pesant les âmes des trépassés dans de vastes balances, avant de leur ouvrir les portes du paradis, ou de les précipiter dans l'enfer.

A son retour de Reims, où il venait de recevoir l'onction-sainte (1461), les Parisiens

rendirent également à Louis XI les honneurs d'une entrée solennelle, où, parmi d'autres spectacles sacrés et profanes, on avait disposé sur le passage du cortège royal, un groupe de jeunes filles, qui, costumées en Sirènes, prenaient leurs ébats dans un bassin rempli d'eau, en chantant des « Motets et Bergerettes », sorte de chansons pastorales que l'on trouvait alors sans doute fort appropriées à la circonstance.

Le xvi^e siècle lui-même ne fut point étranger à ce genre de solennités. En 1550, Henri II et Catherine de Médicis, tous deux jeunes alors, firent leur entrée à Rouen, au milieu des réjouissances de toute espèce que la population de cette ville avait préparées pour les recevoir. Le goût le plus bizarre semblait d'abord avoir présidé à l'ordonnance de cette fête, où l'on voyait pêle-mêle avec les divinités de l'Olympe, les Nymphes de Flore et les Tritons de Neptune, figurer les anciens Ducs de Normandie, le Clergé et le Parlement de cette province : mais, un cortège imposant attendait les augustes époux aux portes de la ville ; c'était la longue série des rois qui les avaient précédés sur le trône de France, représentés

avec l'âge et les traits caractéristiques que l'histoire a imprimés à chacun d'eux, depuis les premiers Mérovingiens, à la longue chevelure, jusqu'au chevaleresque François I^{er}, père du monarque présent. Ce prince, montant alors à cheval, prit rang dans cette pompe vraiment royale, à la suite de ces trois Dynasties, dont il était le continuateur, et se chargea ainsi lui-même du rôle qui lui appartenait dans le drame destiné à célébrer sa joyeuse entrée dans la riche capitale Normande.

Le plus souvent, comme nous venons de le voir, les personnages qui figuraient dans ces différentes scènes, gardaient le silence et n'exécutaient, tout au plus, qu'une sorte de tableau mouvant; mais un démonstrateur, placé dans un endroit convenable, prenait soin d'expliquer, à haute voix, aux assistants, ce qui se passait sous leurs yeux, à peu près comme nous le voyons faire aujourd'hui, à la porte des spectacles ambulants, qui sont en possession d'amuser le peuple des villes et des campagnes, sur les foires et sur les marchés.

C'était à ce genre de représentation, dont le sujet était presque toujours emprunté à

l'Écriture-Sainte, que nos ancêtres donnaient le nom de « Miracles » ou de « Mystères », parce qu'en effet leur principal objet était de donner à la multitude la vue des actes les plus célèbres de notre religion. Ces sortes de spectacles restaient en permanence pendant toute la durée de la cérémonie qui en avait été l'occasion, et se renouvelaient même quelquefois pendant plusieurs jours consécutifs, pour l'édification des fidèles, qui ne manquaient jamais de s'y porter en foule. Les acteurs qui figuraient dans ces miracles étaient habituellement, en pareille circonstance, d'honorables habitants des quartiers voisins, qui se faisaient un véritable devoir de contribuer, de leur personne et de leur bourse, à la splendeur de cette solennité.

Bientôt le goût de ces spectacles, si bien d'accord avec celui de toute espèce d'imitation, naturel au caractère français, rendit plus fréquent l'usage des Mystères. On n'attendit plus l'occasion trop rare des entrées solennelles des souverains dans leurs capitales, pour célébrer ces actes méritoires, que l'on prit la coutume d'accomplir aux principales fêtes de l'année, sur des

échafaudages dressés , soit dans les cimetières , soit à l'entrée même des églises , où leur représentation , entremêlée de chants religieux , augmentait encore l'édification des assistants. De respectables ecclésiastiques , dans ce but pieux , se chargèrent même d'en remplir les principaux rôles : et successivement , des Mystères figurés par des personnages immobiles , ou tout au plus par des Pantomimes ou acteurs gesticulant , on arriva , de proche en proche , à de véritables drames parlés et même chantés , où l'on vit par degrés s'introduire , avec des costumes mieux ordonnés , des décorations appropriées au lieu de la scène que l'on voulait représenter. On alla même jusqu'à inventer des machines destinées à faire exécuter adroitement , sous les yeux des spectateurs , quelques-uns des miracles qui sont rapportés par les livres saints.

Jusqu'à ce moment cependant , mes jeunes amis , on n'était parvenu à représenter qu'une seule scène , sur chaque échafaudage , lorsqu'on imagina de dresser , sur les places publiques , des théâtres (si l'on peut toutefois donner ce nom à ces essais informes de l'art dramatique) où l'on pouvait figurer , soit à la

fois, soit successivement, plusieurs circonstances de la même action, sans que pour cela les spectateurs fussent obligés de se déplacer.

La partie supérieure de ces échafaudages, qui atteignaient le plus souvent quatre ou cinq étages, représentait habituellement le Paradis; c'était là que le décorateur déployait toute sa magnificence, pour simuler, par des étoiles d'or et d'argent, les différents astres du firmament, au milieu des nuages qui environnaient le trône, d'où le Très-Haut, sous la figure d'un vieillard vénérable, présidait en quelque sorte à toute l'action du mystère.

Les étages placés au-dessous du Paradis représentaient les divers lieux qui, sur la terre, avaient été le théâtre du drame qu'il s'agissait de mettre en scène; et afin qu'il n'y eût point d'équivoque de la part du spectateur, même le moins intelligent, chacune de ces scènes différentes portait, en toutes lettres, une inscription qui en donnait l'explication; de sorte que tout le monde pouvait y lire en gros caractères : Ceci est le Paradis; Ceci est Bethléem; Ceci est la ville de Jérusalem; Ceci est le Calvaire.

Enfin , à la partie inférieure de l'édifice , s'ouvrait une gueule énorme de dragon ou de serpent , représentant la porte de l'Enfer , car Satan et les Démons jouaient le plus souvent un rôle très-important dans les drames de cette époque.

Avec de semblables dispositions , dont vous pouvez d'ailleurs concevoir une idée parfaitement juste , en examinant les scènes diverses sculptées en bas-relief sur la plupart des monuments religieux du Moyen Age , où elles sont divisées par des compartiments , il ne vous sera pas difficile de comprendre , j'espère , que le nombre des spectateurs qui se rendaient à ces fêtes devait être considérable , puisqu'on pouvait y prendre part , non-seulement de toutes les parties de la place publique sur laquelle le théâtre était dressé , mais encore de la plupart des rues et des maisons environnantes.

Les décorateurs et les machinistes de cette période , dont il est permis , selon toute apparence , de fixer la durée , depuis le ^{xiii}^e siècle jusque vers le milieu du ^{xvi}^e , ne s'embarrassaient pas d'ailleurs , autant que nous le pourrions croire , des moyens qu'ils de-

vaient employer. S'agissait-il pour eux, dans le mystère de la Création du Monde, de figurer le moment où le Tout-Puissant veut créer le Jour et la Nuit, ils étendaient successivement à travers la scène un drap blanc et un drap noir, sur lequel ils faisaient briller à l'instant convenable les étoiles du firmament. Le lieu de l'action se trouvait-il transporté au Paradis terrestre : « Dans un paysage
« fait avec du papier peint, ils plaçaient des
« branches d'arbres chargées de fruits de
« plusieurs espèces, tels que cerises, pom-
« mes, poires, raisins artificiels, et d'autres
« branches vertes de beau may : pour des
« rosiers et autres arbustes en fleurs, on avait
« soin qu'ils fussent nouvellement coupés, et
« mis dans des vases pleins d'eau, pour être
« tenus plus fraîchement ».

Quant à l'enfer, dont le spectateur n'apercevait ordinairement que l'ouverture figurée par l'énorme Gueule du Dragon, dont je vous ai déjà parlé, c'était là que le machiniste déployait toutes les ressources de son industrie : tantôt il montrait la gueule du serpent toute béante, pour livrer passage aux démons et aux flammes produites par des réchauds allu-

més d'esprit de vin ; tantôt il la tenait fermée, afin que les hurlemens des damnés, disait-on, ne troublassent point les autres scènes du Mystère. Rarement on laissait voir aux spectateurs l'intérieur de ce lieu redoutable « qui « devait être en manière de cuisine, comme « chez un grand seigneur », avec cette différence pourtant que les serviteurs de Lucifer, en proférant une sorte de chœur infernal, se servaient sur une table noire, couverte d'une nappe rouge, des vases contenant une liqueur enflammée, qui répandait sur toute la scène une lueur rougeâtre et lugubre. Ce genre de spectacle, appelé « Diableries », excitait surtout l'enthousiasme populaire.

Mais si l'art du Décorateur, au Moyen Age, ne cherchait pas à produire une illusion plus complète, la science du Costumier ne s'élevait pas beaucoup plus haut. Était-il question, par exemple, de faire paraître ces diables, qui jouent un si grand rôle dans les Mystères, on les montrait affublés de peaux de moutons ou de veaux noirs, traînant une longue queue, la tête couronnée d'une paire de cornes de béliers, et secouant dans leurs mains des torches de résine. Dans la plupart de ces

dramas grossiers, les fonctions habituelles des démons consistaient, lorsque quelque personnage restait mort sur la scène par suite d'un combat ou de quelque autre catastrophe, à venir enlever son corps sur une petite charrette, ou tout simplement dans une hotte. A la vérité le costume des principaux acteurs était traité avec plus d'élégance, et lorsqu'il était nécessaire de figurer des Rois ou des Reines, on n'épargnait pour eux ni le drap d'or, ni le velours, ni les autres accoutrements de soie. Il est seulement à remarquer que les ordonnateurs de ces spectacles, qui ne s'attachaient aucunement à la vérité historique, ne manquaient jamais de donner aux personnages de l'Écriture-Sainte, le costume du temps où le Mystère était représenté. Aussi, dans un drame de la Résurrection de Lazare, ce personnage paraissait-il en habit de chevalier richement vêtu, son faucon sur le poing, et faisant mener derrière lui ses chiens lévriers, selon la coutume Féodale.

Je n'entreprendrai point, mes jeunes amis, de vous donner de plus amples détails sur l'exécution de ces drames bizarres, qui exigeaient à cette époque un si grand appareil

et un nombre si considérable de personnages, que l'on a dit avec raison, qu'en pareille circonstance, la moitié d'une ville était chargée d'amuser l'autre moitié; mais il ne vous sera pas difficile de concevoir que la solennité dont ces cérémonies étaient entourées, ne permettait pas qu'elles fussent représentées seulement par des acteurs de profession, comme cela se fait aujourd'hui sur tous les théâtres de l'Europe.

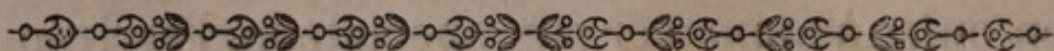
Lorsque, dans une ville, le temps était venu de célébrer un Mystère, les magistrats avaient soin de convoquer à son de trompe, plusieurs mois d'avance, les personnes de bonne volonté, presque toujours appartenant aux classes les plus honorables de la bourgeoisie, qui ne manquaient jamais de se présenter en foule, dans le but d'accomplir un pieux devoir, en s'associant à ces scènes mystiques. Des dames s'offraient également pour y remplir les rôles de leur sexe; et il n'y avait pas jusqu'aux enfants les plus jeunes, qui ne fussent appelés à figurer les groupes d'anges et de chérubins, dont on ne manquait jamais de peupler le Paradis.

Comme la représentation des mystères

avait habituellement lieu en plein air et au grand jour, c'était particulièrement pendant les mois d'été que se célébraient ces grandes solennités théâtrales. Il était d'ailleurs indispensable de choisir les plus longs jours de l'année, car non-seulement une semblable représentation durait depuis le matin jusqu'à la nuit (sauf le temps nécessaire pour que les acteurs et les assistants pussent aller dîner); mais encore elle se continuait, sans interruption, pendant plusieurs journées de suite. A la suite de chaque journée, un personnage de la troupe, appelé le « Meneur ou le Maître du Jeu », avait pour fonction déterminée d'inviter les spectateurs à revenir le lendemain dès le matin, en leur annonçant combien les scènes suivantes étaient propres à émouvoir leur pieuse curiosité. On a même un exemple d'un mystère représenté à Bourges vers le milieu du xvi^e siècle (1546), et qui ne dura pas moins de quarante jours consécutifs, sans que la dévotion des personnages ni celle du public s'en montrât fatiguée. Les fonctions de Meneur du Jeu consistaient encore, dans certains cas, à rendre compte aux assistants des effets de scène qui

pouvaient nécessiter quelque explication, et en outre à annoncer aux spectateurs l'arrivée des personnages qui, n'ayant point encore paru, pouvaient être inconnus de l'assemblée.

Du reste, la musique n'était point bannie de ces représentations; toutes les fois que la scène se passait en Paradis, un orgue et des chœurs d'anges figuraient l'harmonie céleste, et des ménestrels faisaient entendre les accords de leurs instruments.



LES MORALITÉS ET LES SOTIES.

IL n'y avait guère plus de deux cents ans, mes jeunes amis, que l'usage de représenter des mystères, pour ajouter à la solennité des principales fêtes de l'année, s'était répandu dans la plupart des villes de France, lorsque vers la fin du ^{xiv}^e siècle, on vit pour la première fois s'ouvrir à Paris un théâtre permanent destiné à ces sortes de jeux dramatiques.

Dans ce temps-là, il existait en dehors des murs de cette capitale, à peu de distance de la porte Saint-Denis, un hôpital, ou pour mieux dire, une hôtellerie fondée autrefois par deux gentilshommes allemands, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, pour donner un gîte aux pèlerins et aux voyageurs qui arrivaient à une heure trop avancée aux portes de la ville, pour qu'il leur fût permis d'y chercher un abri. Dans cet hôpital, se trouvait une vaste salle, soutenue par des arcades

et assez élevée pour qu'un grand nombre de personnes pussent y trouver un asile.

Ce fut là qu'un certain nombre de pèlerins arrivant de différents pays, d'autres disent de simples artisans de Paris appartenant à diverses professions, ayant conçu l'idée de représenter quelques-uns des Mystères au moyen desquels ils avaient réussi, dans d'autres lieux, à exciter la dévotion et peut-être aussi la charité publique, formèrent une compagnie qu'ils nommèrent « Confrérie de la Passion », parce que la représentation des Miracles de l'Évangile, des actes des Apôtres, des Légendes des Saints et des Martyrs fut presque exclusivement le but qu'ils se proposèrent.

Le grand nombre de personnes qui se portèrent aussitôt en foule à ces représentations les déterminèrent à construire peu de temps après, dans ce même lieu, un théâtre où les spectateurs assis et à couvert, ne se trouvèrent plus, comme devant les échafaudages des anciens mystères, exposés à toutes les intempéries du climat et de la saison.

Mais ce qui acheva d'assurer l'existence des confrères de la Passion, ce furent les

encouragements qu'ils ne tardèrent pas à recevoir du roi Charles VI lui-même, qui, après avoir assisté à l'un de leurs drames, fut tellement touché de la piété qu'ils apportaient à remplir les rôles dont ils se chargeaient, pour l'édification des fidèles, qu'il les autorisa pour toujours (1402) à continuer ce genre de spectacle, en ordonnant à ses officiers de la ville de Paris, de les laisser librement aller, venir, passer et repasser, vêtus et habillés comme ils l'entendraient, selon les rôles que chacun d'eux aurait à remplir, les prenant d'ailleurs sous sa protection et sauvegarde spéciales, pendant toute la durée de ces sortes de jeux.

Le temps où s'établirent ainsi les confrères de la Passion à l'hôpital de la Trinité, pour y représenter les Mystères, mes bons amis, n'était certainement pas celui du plaisir et de la joie. Jamais encore la France n'avait été accablée d'autant de maux de toute espèce; c'était l'époque des plus sanglantes querelles des Bourguignons et des Armagnacs, de la guerre civile et étrangère, de la démence du malheureux Charles VI, et des désastres qui devaient livrer le royaume presque entier à la

domination de l'Angleterre. Aussi ne doit-on pas être surpris, que, pendant de longues années, le spectacle religieux que donnaient aux Parisiens les confrères de la Passion, et où ils pouvaient puiser tant d'exemples de résignation et de confiance dans la Providence divine, devînt pour eux une sorte de consolation à tous les maux qu'ils enduraient. Ce premier théâtre de la Trinité subsista donc à Paris pendant près de cent cinquante ans, jusque vers le milieu du xvi^e siècle (1547), époque à laquelle ils se trouvèrent assez riches, pour acheter de leurs deniers l'ancien hôtel des Ducs de Bourgogne, dont il existe encore des débris assez remarquables dans l'un des quartiers les plus populeux de cette capitale, où la confrérie ne tarda pas à s'établir, sous la protection du roi François I^{er} et du parlement de Paris.

Mais si le théâtre de l'hôtel de Bourgogne fut, à proprement parler, le premier spectacle permanent établi dans cette grande ville, il faut remarquer aussi qu'à la même époque, les confrères de la Passion cessèrent de représenter uniquement les mystères religieux qui avaient été la première cause de la faveur qu'ils avaient obtenue, et dont ils abu-

sèrent quelquefois en y introduisant des spectacles grossiers et des scènes profanes. Ce fut même à l'un de ces jeux dont nous ne comprenons plus aujourd'hui la signification, que l'on donna le titre vulgaire de « Jeu des Pois Pilés », se rapportant sans doute à quelque parade triviale et burlesque, qui se trouvait à cette époque en possession de faire éclater le rire populaire. Les confrères de la Passion disparurent alors entièrement de la scène dramatique, pour faire place à de véritables comédiens qui, faisant simplement profession de divertir le public, se virent promptement assimilés aux histrions et aux jongleurs que la représentation des Mystères avait autrefois fait tomber dans l'oubli : toutefois il fut réservé aux membres de la confrérie, dans un des endroits les mieux placés de la salle de l'hôtel de Bourgogne, une loge à barreaux de fer, où ils pouvaient assister au spectacle de leurs successeurs, et que pour cette raison on nomma longtemps la « Loge des Maîtres ».

Dans le même temps que le théâtre de la Trinité avait ainsi introduit à Paris le goût de ce genre de spectacle, il existait dans cette capitale, une autre espèce de confrérie que

l'on appelait alors « la Compagnie des Clercs de la Basoche », parce qu'elle se composait uniquement des jeunes gens employés comme écrivains chez les procureurs et les divers officiers du Parlement, devenu sédentaire à Paris, sous le règne de Charles le Bel, comme vous l'avez peut-être lu dans quelque autre livre.

Les Basochiens, c'était le titre que prenaient les membres de cette compagnie, dont l'institution remontait au temps de Philippe le Bel (1303), jouissaient de certains privilèges assez bizarres, qui leur avaient été concédés par ce monarque, dans le but de faire observer parmi cette jeunesse turbulente une sorte de discipline : car à cette époque où le plus vif désir de chacun était de se soustraire au droit commun, presque toujours dur et impitoyable pour tous, les Privilèges, c'est-à-dire certaines permissions de faire ce qui était défendu au plus grand nombre, étaient la plus haute faveur que pût obtenir une personne ou une corporation.

Ainsi, l'un des privilèges des Basochiens était d'élire un Président qui, sous la dénomination de « Roi de la Basoche », avait seul le

droit de juger les différends qui s'élevaient entre des clercs, et de prononcer les peines que quelques-uns d'entre eux pouvaient encourir. Le Roi de la Basoche, par une sorte de ressemblance avec le cérémonial dont s'entourait la Mère-Folle de Dijon, était assisté dans ses fonctions par plusieurs personnages de son ordre, revêtus du titre de Chancelier, et des autres dignités qui environnent ordinairement la souveraineté.

Trois fois par an, le Roi de la Basoche convoquait en assemblée solennelle tous ses sujets, dont le nombre ne s'élevait guère à moins de sept ou huit mille pour la ville de Paris; et à chacune de ces réunions, il leur était permis de représenter une pièce de théâtre, presque toujours composée par l'un d'entre eux; mais qui, ne devant pas avoir pour motif la célébration des mystères de la religion, exclusivement réservée aux confrères de la Passion, était habituellement consacrée à quelque sujet d'enseignement public ou de morale, qui fit donner dans le principe à ces sortes de drames le titre de «Moralités», et plus tard celui de «Farces», à cause des plaisanteries, trop souvent grossières et inju-

rieusés, dont ils manquaient rarement d'assaisonner leurs badinages.

La mise en scène de ces Moralités n'était pas moins bizarre que les autres spectacles de cette époque. Les auteurs voulaient-ils, par exemple, faire comprendre au peuple les inconvénients de la gourmandise, la Moralité se nommait « la Condamnation de Banquet ». Les personnages qui paraissaient d'abord sur le théâtre, étaient Gourmandise, Passe-Temps, Bonne-Compagnie, Je-Bois-à-Vous, tous convives allégoriques du Banquet, qui, personnifié lui-même sous une figure humaine, voyait avec chagrin s'asseoir presque aussitôt à sa table, sans y être invitées cette fois, Pleurésie, Apoplexie, Paralyse, Esquinancie, et autres maladies, qui suivent ordinairement de près l'intempérance, et auxquelles les acteurs avaient sans doute l'intelligence d'attribuer tous les caractères propres à effrayer les spectateurs, sur les suites inévitables des excès de la table et de l'ivrognerie.

Ces moralités, dont cet exemple suffira, j'espère, pour vous donner une idée, étaient représentées aux halles, où la Basoche avait

obtenu la permission de dresser son théâtre ; mais sous le règne de Louis XII , ce prince ayant assisté en personne à l'une de ces représentations , dont le style et l'intention dramatique étaient probablement mieux assortis au goût peu délicat de cette époque , qu'ils ne le seraient certainement à celui de nos jours , leur accorda l'autorisation de jouer désormais les pièces de leur répertoire , sur la « Table de Marbre » , sorte de table immense , qui s'étendait alors dans toute la largeur de la grande salle du Palais de Justice , où les rois de France avaient coutume d'accepter un festin solennel , dans les occasions les plus importantes de leur règne.

Pendant cette période , ces représentations n'avaient lieu qu'aux trois réunions annuelles des Basochiens , d'abord le Jeudi après la fête des Rois ; ensuite le dernier Samedi du mois de Mai , jour auquel l'un des privilèges de la joyeuse compagnie était de planter un peuplier au pied du grand escalier du Palais , cérémonie que l'on nommait alors « la Plantation du May » ; et enfin le jour de la revue solennelle ou « Monstre » de la Basoche , époque à laquelle le roi de la

compagnie, à la tête d'une brillante cavalcade, était autorisé à convoquer une assemblée générale de ses sujets, presque tous à cheval, rangés sous les ordres de leurs princes et capitaines, et revêtus de costumes empruntés à la fable ou à l'histoire.

A l'occasion de cette revue, le roi des Basochiens faisait porter devant lui un grand étendard, sur lequel étaient figurées les armoiries de la compagnie, consistant en trois écritoires. La célébrité de cette sorte de réunion était si répandue, vers le milieu du xvi^e siècle, que François I^{er} voulut y assister en personne (1540); et que, quelques années plus tard (1548), le successeur de ce monarque, Henri II, désirant donner à son tour au royaume de la Basoche, un nouveau témoignage de satisfaction, lui accorda la permission de faire couper, chaque année, dans les forêts de la couronne, tels arbres qui lui conviendraient, pour être transplantés devant le grand perron du Palais, au jour fixé pour la cérémonie de la plantation du Mai.

Cependant, vers la fin de ce même siècle, sans doute à cause des désordres qui ne cessaient de troubler la tranquillité de la capitale,

pendant les guerres de religion, Henri III, moins favorable que ses prédécesseurs aux privilèges des Basochiens, dépouilla leur compagnie du titre de royaume, et défendit que désormais aucun sujet français pût prendre dans ses États le titre de Roi. Tous les avantages dont le président de cette association avait joui jusqu'à ce moment, passèrent alors à son Chancelier; et vers le milieu du règne de Louis XIV, la plupart des privilèges de la compagnie des clercs du palais cessèrent de donner lieu à des cérémonies publiques.

Quoi qu'il en soit, les succès presque incroyables obtenus par les Moralités, dont les Basochiens avaient tiré réellement un nouveau genre de spectacle français, ne tardèrent pas à donner lieu à une imitation moins heureuse, peut-être, mais qui devait atteindre également une assez longue durée, puisqu'elle prit aussi naissance, vers le commencement du xv^e siècle, et se trouvait encore en pleine vigueur, sous le règne de Henri IV.

Les « Enfants-sans-souci », autre association plus folle encore, et surtout plus audacieuse que le royaume de la Basoche, formée

à Paris, d'un certain nombre de jeunes gens, qui, uniquement occupés de leurs plaisirs, se glorifiaient du sobriquet de « Mauvais garçons », obtinrent aussi la permission de dresser des tréteaux en place publique, et bientôt après, d'ouvrir un théâtre où sous le titre de « Soties », ils représentèrent un assez grand nombre de petits drames satiriques et plaisants, destinés à faire la censure des mœurs de leur époque.

Cette dénomination de Soties fut donnée à leurs pièces, selon toute apparence, parce que les ridicules, les travers, les préjugés, les erreurs de ce siècle, qu'ils mettaient en scène, y paraissaient personnifiés sous la figure et le nom de Sots, et que d'ailleurs le président des Enfants-sans-souci, prenait le nom de « Prince des Sots » ou « de Mère-Sotte ». Un poète nommé PIERRE GRINGOIRE, contemporain de Louis XII, fut l'ordonnateur d'un grand nombre de spectacles de ce genre, auxquels « Ce bon sire » aimait à prendre part; mais encouragée sans doute par la faveur royale, l'audace des auteurs et acteurs de ces Soties, s'étant attaquée trop librement aux choses et aux personnes les plus vénéra-

bles, ce prince lui-même se vit forcé de réprimer la licence de leur théâtre par des peines sévères; et il arriva, dans plusieurs occasions, que toute la troupe comique envoyée en prison, y fut mise au pain et à l'eau, pour expier le tort d'avoir tourné en dérision ce qu'elle aurait dû respecter.

Dans une de ces Soties, intitulée « Le Monde Nouveau », on voyait plusieurs Sots ou personnages représentés sous ce nom, après avoir déploré ce qui se passait de leur temps, mettre le Vieux Monde en pièces, et tenter d'en construire un nouveau sur d'autres bases, qu'ils prétendaient figurer par une grosse boule de carton, supportée par six piliers différents, dont le pied reposait sur une table appelée « Confusion »; mais en se débattant entre eux pour consolider leur édifice, les Sots, qui se disputaient à qui l'emporterait sur ses concurrents dans cette tâche difficile, ébranlaient les piliers du globe, et le faisaient tomber en confusion, c'est-à-dire sur la table, sous laquelle ils couraient tous se cacher.

Cette singulière allégorie, assez bien appropriée, du reste, à cette époque du xvi^e siècle, dont le caractère, comme vous savez,

est d'avoir fait sortir un monde nouveau de la confusion où l'ancien monde était tombé , ne manquait peut-être pas d'à-propos et d'originalité : mais je doute qu'un pareil spectacle eût aujourd'hui le mérite d'attirer beaucoup de curieux.

Il ne me reste plus que peu de chose à ajouter , mes bons amis , à cette histoire succincte des divertissements de nos pères ; car des Jongleurs aux Mystères , des Confrères de la Passion aux Enfants-sans-souci , nous sommes arrivés au commencement du ^{xvii}^e siècle , c'est-à-dire au moment où Corneille et Molière allaient imprimer à la scène française un caractère si différent de ce qu'elle avait été jusqu'alors. Je ne veux pas cependant vous laisser ignorer que du temps de Louis XIII , les représentations de l'hôtel de Bourgogne , alors fréquentées par la meilleure compagnie de la cour et de la ville , avaient lieu en plein jour , de deux heures à quatre heures et demie de l'après midi , dans l'hiver ; que les comédiens de ce théâtre étaient tenus de pourvoir au moyen de lanternes de papier ou « Autrement » à l'éclairage des diverses parties de leur spectacle ; et

qu'enfin il était interdit sous peine de prison, aux pages et aux laquais de faire du bruit ou d'occasionner du désordre à la porte du théâtre, comme à toutes personnes de s'y introduire sans payer, d'y porter des armes à feu, et surtout d'y tirer l'épée. Sous le règne même du grand roi (1682), ces défenses furent renouvelées à diverses reprises; et il n'est pas hors de propos de faire remarquer, que ces mesures de police ne s'adressaient pas seulement aux valets et aux spectateurs vulgaires, mais encore aux jeunes seigneurs à qui certaines places étaient réservées sur le théâtre même, et qui croyaient alors avoir acheté à la porte le droit de troubler l'ordre et les plaisirs du public, par les clameurs et les plaisanteries dont ils apostrophaient les acteurs, aussitôt qu'ils paraissaient en scène.



LES ÉPREUVES

ET LE COMBAT JUDICIAIRE.

LORSQU'ON se reporte par les souvenirs de l'histoire à ce que devait être , au VI^e siècle , la société telle que les barbares l'avaient faite après leur invasion dans les Gaules , où l'abus de la force , le pillage et le meurtre étaient devenus le résultat de la conquête , on se demande quelle sorte de crime leurs législateurs pouvaient songer à punir.

Cependant , mes jeunes amis , à peine les envahisseurs sont-ils maîtres du territoire qu'ils ont dévasté , qu'on voit poindre parmi eux une apparence de justice , destinée à protéger cette espèce d'ordre social , qu'ils ont entrepris de fonder sur les débris de la civilisation romaine. La loi Salique importée par les Francs dans les Gaules , et dont les principales dispositions se retrouvent dans celles des Ripuaires , des Burgondes et des Visigoths , a pour but évident de réprimer la vio-

lence envers le vaincu, aussi bien que d'assurer la vie et la possession du conquérant, devenu à son tour propriétaire du sol.

Pour mettre un terme aux vexations du plus fort contre le plus faible, et faire cesser le pillage et le meurtre, elle donne pour juges à celui qui s'en est rendu coupable ses pareils et ses égaux, afin de leur inculquer, en quelque sorte, l'horreur des crimes que chacun d'eux peut être tous les jours appelé à punir et à réprimer; à la vérité elle leur interdit presque entièrement le droit de disposer de la vie même des plus criminels, qu'elle protège ainsi contre le ressentiment le plus juste; mais sous la dénomination singulière de « Composition », elle frappe simplement d'une amende pécuniaire, proportionnée à la gravité du dommage qu'il a causé, quiconque s'est rendu passible d'un châtement prescrit par la loi.

En même temps, cette composition, variable selon la qualité de la personne qui a été offensée, commence à fonder une véritable gradation entre les différents ordres d'habitants répartis sur le territoire. L'Antrustion ou le Convive du roi occupe le premier rang

dans cette hiérarchie nouvelle ; celui qui attente à ses jours , doit une composition de six cents sous d'or (le sou d'or valait alors environ quinze francs de notre monnaie) ; si la victime n'est qu'un barbare libre , l'amende se trouve réduite à deux cents sous ; elle diminue encore jusqu'à cent soixante sous , si c'est un Gaulois ou un Romain de même condition , car les vainqueurs confondent sous une dénomination commune les deux races vaincues ; une composition de cent sous paraît suffisante au législateur pour le meurtre d'un colon , c'est-à-dire de l'homme qui cultive une terre qui ne lui appartient point ; enfin elle est presque nulle pour l'homicide d'un esclave , dont la vie est évaluée à peine au sixième du prix de celle d'un Franc libre.

La composition existe également pour celui qui tue ou dérobe un bœuf , un cheval , selon la valeur de l'animal détruit ou volé , ou plutôt selon l'importance de celui à qui il appartient. Le meurtre d'un bœuf du roi ne peut être expié que par une amende de quatre-vingt-dix sols d'or (presque autant que celle d'un colon) , tandis que celui qui tue son cheval de guerre ne paye que soixante sous.

Ce mode de Composition, introduit dans les mœurs par la loi barbare, resta longtemps chez les Francs le seul châtement infligé à la plupart des crimes ou des actions répréhensibles ; c'était ainsi que l'offenseur se rachetait envers l'offensé de la vengeance que celui-ci aurait pu en tirer ; et en même temps c'était, en cas de meurtre, une sorte d'amende imposée au profit de la société, comme réparation du dommage que le coupable lui avait fait éprouver, en la privant d'un de ses membres.

Avec de pareilles lois qui demeurèrent suffisantes pendant plusieurs siècles, chez cette nation presque sauvage, mes bons amis, il n'était pas difficile de trouver des juges toujours prêts à en faire l'application, pour terminer les différends qui pouvaient s'élever, soit entre les conquérants eux-mêmes, soit entre ceux-ci et les anciens possesseurs du territoire. Aussi ces juges étaient-ils choisis parmi les voisins ou les égaux des deux adversaires, quelquefois même parmi les passants, avec la seule précaution de leur faire jurer préalablement de juger avec impartialité la cause qui leur serait soumise ; et c'est ce qui

a fait donner à ces juges assermentés le titre de « Jurés », que reçoivent encore de nos jours les citoyens appelés à remplir ces fonctions importantes. Le nombre des jurés était toujours de sept au moins et de douze au plus.

Le lieu où s'assemblait dans chaque canton cette espèce de tribunal, auquel on donnait alors le nom de « Malle », n'était pas toujours le même. Dans certains endroits où existaient encore quelques-unes de ces Pierres Druidiques consacrées au culte des anciens Gaulois, les jurés prenaient place sur ces sièges de pierre, la plupart du temps rangés en cercle. Souvent le Malle se réunissait sous un arbre notoirement connu dans la contrée, par l'étendue de son feuillage ou par sa position remarquable ; tantôt c'était sous un Sapin, sur le bord du grand Chemin, sous un Bouleau, sous un Noyer, sous un Sureau, devant une Aubépine, « sous le Ciel bleu », comme dans plusieurs provinces de France et d'Allemagne : tantôt le jugement était rendu sous un Orme, où les débiteurs étaient aussi tenus de venir s'acquitter envers leurs créanciers. L'on connaît même encore à Paris le lieu où s'élevait « l'Orme Saint-Gervais »,

auprès de l'église de ce nom ; et l'on prétend que c'est de cet usage, qu'est venu le dicton si connu : « Attendez-moi sous l'orme », dont on se sert encore aujourd'hui par ironie, lorsqu'on veut feindre une promesse que l'on n'a point l'intention de réaliser.

Quelquefois aussi ces sortes d'assemblées se tenaient dans les prairies , auprès des fleuves , ou même sur un bateau , au milieu du courant d'une rivière ; mais quel que fût le lieu où siégeait le tribunal , les jurés francs devaient avoir sous les yeux un bouclier et une hache d'armes , sans doute pour leur rappeler sans cesse l'origine guerrière de leur nation. Lorsque les jurés avaient pris séance , l'accusé comparaisait devant eux , libre et sans fers , car il était rare qu'il fût privé de sa liberté avant le jugement ; et d'abord on l'admettait à nier par serment le crime ou l'action qui lui était reprochée. La forme de ce serment , chez cette nation encore nouvellement convertie au christianisme , variait à l'infini : il jurait par sa barbe , par l'âme de son père , par les eaux , par les fontaines , par les montagnes , par les pierres sacrées , comme s'il eût espéré que la nature entière ,

même inanimée, élèverait la voix pour le justifier ou pour prendre sa défense. Il lui était également permis de produire des témoins, fût-ce même parmi des animaux, tels que son chien, sa chatte ou son coq, s'il se trouvait seul dans sa maison au moment où avait été commis le fait qui lui était imputé.

Mais bientôt sans doute, mes jeunes amis, on reconnut combien ces serments d'un accusé étaient trompeurs, et l'on exigea qu'il amenât ses proches ou ses amis, jusqu'au nombre de douze au moins, pour jurer avec lui qu'il n'était point coupable : On donnait le titre de « Co-jurants » à cette sorte de témoins, qui devaient se présenter en justice, tête, pieds et jambes nus, ne porter ni fer ni acier, et n'avoir sur eux ni ceinture ni couteaux.

Cependant, lorsque le serment ainsi prêté ne prouvait pas suffisamment l'innocence de l'accusé, les juges, pour éclairer leur conscience, pouvaient ordonner qu'il fût soumis à une épreuve, que l'on appelait le « Jugement de Dieu », parce qu'on était persuadé alors que, pour faire connaître la vérité, la Providence ne manquerait pas d'intervertir les lois de la nature. Ces épreuves de diffé-

rentes espèces étaient, pour la plupart, des tortures effroyables, auxquelles l'innocent comme le coupable était également soumis, et elles avaient lieu le plus souvent par l'eau froide, par l'eau bouillante, par le feu, ou par le fer rouge.

Pour l'épreuve par l'eau froide, le malheureux était plongé à diverses reprises, ayant une jambe et un bras étroitement liés ensemble, soit dans une rivière, soit dans une cuve profonde, où, s'il surnageait il était reconnu coupable, tandis que son innocence était proclamée, s'il disparaissait sous l'eau, comme heureusement cela arrivait le plus souvent.

L'épreuve par l'eau bouillante consistait, pour l'accusé, à plonger sa main dans une chaudière d'eau en ébullition, pour en retirer un anneau que l'on y jetait en sa présence. Lorsque le patient retirait cette main, elle était soigneusement enveloppée d'un sachet de toile, sur lequel le juge appliquait son cachet; et si, après trois jours écoulés, lorsqu'on levait l'appareil, cette main ne portait plus aucune trace de brûlure, son acquittement était aussitôt prononcé.

Lorsque l'épreuve par le fer rouge était

ordonnée, on contraignait l'accusé de saisir deux ou trois fois avec sa main une barre de fer rougie au feu, ou de marcher nu-pieds sur des socs de charrue, chauffés de la même manière. Le résultat de cette étrange procédure ne pouvait être douteux; et l'issue de cette épreuve était presque infailliblement la condamnation de l'accusé, à moins d'un secours tout à fait inespéré de la Providence; ou plutôt, ce qui n'avait rien de miraculeux, à moins que ceux qui étaient chargés de faire les préparatifs de cette cruelle opération, ne trouvassent le moyen de diminuer l'intensité du foyer, ou que le patient n'eût enduit secrètement sa main de quelque préparation qui la préservât de la chaleur excessive du fer ardent.

Ces épreuves judiciaires, qui nous semblent aujourd'hui si contraires aux plus simples règles du bon sens, mes jeunes amis, puisque leur résultat, quel qu'il fût, ne prouvait pas plus la culpabilité de l'innocent, que l'innocence du coupable, s'accomplissaient pourtant avec l'appareil le plus imposant des solennités de la religion. C'était ordinairement en présence du clergé, et dans

l'intérieur même de certaines églises, où des barres de fer et des chaudières, destinées à cet usage, étaient pieusement conservées, et après que l'accusé s'y était préparé par trois jours de jeûne et de veille aux tombeaux des saints, qu'elles avaient lieu sous les yeux des magistrats et du peuple, qui, dans l'espoir d'un miracle, se montrait attentif aux moindres circonstances de l'événement.

Aussi, cette coutume barbare, qui ne pouvait appartenir qu'à des siècles d'ignorance grossière, fut-elle en pleine vigueur pendant toute la durée de la dynastie Mérovingienne; et l'histoire de ces temps reculés est remplie des noms de personnages éminents, soumis à ces pratiques superstitieuses. Vainement, à diverses reprises, les papes et les rois s'efforcèrent de l'interdire à leurs sujets; Charlemagne lui-même se vit forcé d'en permettre l'usage, en le limitant toutefois à un petit nombre d'accusations graves (808). Louis le Débonnaire tenta de nouveau d'abolir cette coutume (829), mais elle reparut avec plus de force sous ses successeurs; et l'un des derniers Carlovingiens, **LOTHAIRE**, roi de Provence et de Lorraine, ne rougit pas de sou-

mettre à l'épreuve de l'eau bouillante, sa propre femme, la reine THEUTBERGE, qu'il répudia quelques années plus tard, quoiqu'un serviteur fidèle de cette princesse, qui s'était chargé de subir cette épreuve pour elle, en fût sorti victorieux. Ce fut seulement au commencement du XIII^e siècle, que cette pratique, aussi absurde que cruelle, fut totalement abolie par le concile de Latran (l'un des plus célèbres du Moyen Age), où les lumières de l'Église triomphèrent enfin des ténèbres de la superstition.

Mais une épreuve d'un autre genre, qui fut encore plus difficile à déraciner, parce qu'elle tenait profondément aux mœurs guerrières des nations germaniques, ce fut celle du « Combat Judiciaire », que les juges ordonnaient fréquemment entre l'accusateur et l'accusé, lorsqu'ils ne se regardaient pas comme suffisamment éclairés par le serment des parties, ou les dépositions des témoins : le plus souvent, même pour une cause légère, telle qu'une discussion entre deux voisins, pour un chétif espace de terre, les magistrats ou les jurés déclaraient solennellement « qu'il échéait gage de bataille », c'est-à-dire qu'il y avait

lieu de décider par le sort des armes de quel côté se trouvait le bon droit. A la vérité, le combat ainsi ordonné par le juge, et soumis à de certaines règles établies en pareil cas, était une sorte d'entrave apportée à la violence naturelle de ces hommes féroces, mais il n'en consacrait pas moins le droit du plus fort sur le plus faible, à qui la société, représentée par le juge, devait aide et protection. Cependant différentes classes de personnes telles que les femmes, les vieillards, les enfants, les ecclésiastiques, les infirmes, étaient dispensées du duel judiciaire, à moins, toutefois, qu'elles ne réclamassent le droit de se faire représenter par un Champion, qui se chargeait de défendre leur cause les armes à la main. C'était là peut-être un des plus beaux attributs de la chevalerie, que de prendre ainsi en main la cause de l'opprimé contre l'homme puissant, en se soumettant à tous les périls de cette lutte, dont le résultat, quel qu'il fût, pouvait entraîner la mort de l'un des deux adversaires.

La lice où avait lieu le duel judiciaire était presque toujours située auprès d'une église ou sur un terrain qui en dépendait; les conditions

du combat étaient réglées d'avance, selon la qualité des adversaires; et le juge lui-même remettait à chacun d'eux les armes dont il devait se servir, après leur avoir fait jurer au pied des autels et sur les reliques des Saints, de ne faire usage d'aucun maléfice ou d'aucune armure enchantée.

Si les deux champions étaient de même condition, nobles ou chevaliers, par exemple, ils se présentaient à cheval, armés de toutes pièces, et ordinairement avec l'écu, la lance, l'épée et la dague au côté: s'il s'agissait au contraire d'un duel entre deux bourgeois ou roturiers, ceux-ci ne pouvaient combattre qu'avec des bâtons de néflier, de longueur et de grosseur déterminées, et n'avoir pour armure défensive qu'un vêtement de cuir bouilli, étroitement cousu sur leur personne; ils avaient la tête rase, les pieds déchaussés, les ongles soigneusement coupés, et chacun d'eux descendait dans la lice, tenant en main une banderolle portant l'image du Saint de sa dévotion. Un combat de cette nature eut encore lieu vers le milieu du xv^e siècle (1454), entre deux bourgeois de Valenciennes, en présence du duc de Bour-

. .

gogne, Philippe le Bon, et ne se termina que par la mort de l'un des deux champions, assommé sur la place même par son ennemi. C'était du reste l'issue la plus ordinaire de ces sortes de duels, à moins que le prince ou le magistrat qui présidait, en jetant sa baguette au milieu de la lice, n'ordonnât aux combattants de se séparer.

A une époque plus éloignée (1371), on raconte qu'un duel du même genre, mais accompagné de circonstances presque fabuleuses, qui l'ont fait quelquefois révoquer en doute, fut ordonné par le roi Charles V lui-même, entre un chevalier de sa garde, nommé **MACAIRE**, soupçonné d'avoir « Occis traitreusement » un de ses compagnons, appelé **AUBRY de MONTDIDIER**, et le chien lévrier de cet infortuné, qui, entrant en fureur à la seule vue de cet homme, aussitôt qu'il l'apercevait, avait été considéré comme l'accusateur du meurtrier. Ce combat eut lieu, dit-on, dans l'île Notre-Dame de Paris, avec les formes ordinaires, si ce n'est que l'homme, vêtu d'une simple robe, ne reçut pour toute arme qu'un bâton noueux et un bouclier, et le chien pour toute défense qu'un tonneau dé-

foncé, dans lequel il pouvait, au besoin, chercher un abri. Une lutte terrible, à laquelle on assure que le roi lui-même assista avec une nombreuse assemblée, ne tarda pas, en effet, à s'engager entre les deux adversaires, et l'issue n'en fut pas longtemps incertaine : malgré le courage et le bâton du chevalier Macaire, le lévrier, l'ayant saisi à la gorge, le terrassa, et l'obligea ainsi à confesser son crime, dont il reçut aussitôt le châtiment.

Le principal acteur de ce récit est désigné par la tradition populaire sous le nom du Chien de Montargis, parce que c'était, en effet, au-dessus d'une cheminée du vieux château de cette ville, autrefois habité par Charles V, que l'on voyait représenté dans une grossière peinture du xiv^e siècle, ce combat d'un lévrier contre un chevalier armé d'un bâton, en présence de la cour de France. On ignore cependant si ce tableau, presque effacé par le temps, n'a pas reproduit quelque une de ces aventures fabuleuses que l'on aimait tant à répéter autrefois, plutôt qu'un trait historique et contemporain ; mais j'ai cru nécessaire de ne point vous laisser ignorer un fait qui, fût-il même supposé, peut servir à faire

connaître l'esprit qui présidait à ses sortes de duels, où nos aïeux voyaient sans étonnement des animaux mêmes descendre dans l'arène, pour la manifestation de la vérité.

L'issue de ces combats judiciaires, comme je vous le disais tout à l'heure, ne pouvait être que funeste à l'un des deux adversaires. Dès que le sort des armes avait prononcé : soit que le vaincu confessât son crime, soit qu'il expirât dans la lutte, il était aussitôt déclaré coupable ; et lors même que plus tard son innocence était reconnue, on n'hésitait pas à supposer que, s'il avait succombé, c'était sans aucun doute en punition de quelque méfait ignoré, que la Providence l'avait abandonné.

Lorsque l'un des deux plaideurs ne pouvait pas combattre lui-même (car ce n'était pas toujours une accusation grave, mais souvent un procès de peu d'importance, qui donnait lieu au juge d'ordonner le combat), le résultat était le même pour celui dont le champion était terrassé, car il était alors convaincu d'avoir trompé la justice, et subissait le dommage ou la sévérité de la loi.

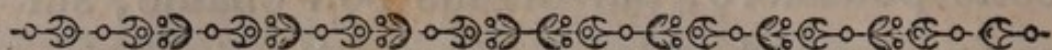
Quoi qu'il en soit, cette odieuse coutume,

qui mettait ainsi constamment le sort du faible à la disposition de l'homme fort et injuste, fut tellement enracinée dans les mœurs françaises, pendant toute la durée du régime féodal, que les seigneurs eux-mêmes, appelés à rendre la justice à leurs vassaux, ne connaissaient d'autre droit que celui de l'épée. Tous les efforts tentés avant le xii^e siècle pour réprimer cette mode barbare, demeurèrent à peu près sans résultat ; et Louis VII se vit forcé, par l'espoir d'y remédier, de défendre aux juges d'ordonner le duel, dans tous les cas où la valeur de l'objet contesté n'excéderait pas la modique somme de cinq sous ; Saint-Louis, par ses Établissements (1260), fit de nouvelles tentatives pour en proscrire l'usage ; mais il ne réussit à en diminuer les conséquences désastreuses, que par l'introduction des gens de robe dans les justices seigneuriales, où vous savez qu'ils prirent la place de ces rudes et ignorants batailleurs qui trouvaient sans doute plus commode d'observer cette forme de procédure, que d'écouter des témoins et d'examiner des explications écrites, que la plupart d'entre eux ne savaient point lire.

Cependant, mes bons amis, il arrivait souvent que les juges eux-mêmes hésitassent à prononcer une sentence presque toujours sévère, soit après les épreuves de l'eau et du feu, soit même après le duel judiciaire; et la plupart du temps pour n'avoir point à se reprocher une condamnation injuste, le bannissement était le châtiment qu'ils prononçaient contre l'accusé qu'ils n'avaient pu convaincre.

C'était également sous les Mérovingiens, la peine infligée à celui qui n'avait pu payer la composition que lui imposait la loi Salique; mais si le coupable pouvait s'estimer heureux d'échapper ainsi à une peine capitale, combien devait être amère cette sentence, pour l'homme à qui sa conscience n'adressait aucun reproche. Avant de quitter pour toujours le toit qui l'avait vu naître, il produisait douze témoins, pour jurer avec lui, qu'il ne possédait, ni sous terre, ni sur terre, rien de plus que ce qu'il avait donné. Puis, rentrant pour la dernière fois dans son habitation, il ramassait un peu de poussière aux quatre coins de cette demeure, et, se plaçant sur le seuil, le visage tourné vers l'intérieur, il lançait

cette poussière, par-dessus son épaule, sur son plus proche parent. Alors, vêtu d'une simple chemise, sans ceinture, nu-pieds, et un bâton blanc à la main, il franchissait la haie qui fermait son héritage, et allait chercher au loin une autre famille et un autre abri.



LA TORTURE ET LES SUPPLICES.

APRÈS avoir examiné , comme nous venons de le faire , mes jeunes amis , les formes judiciaires observées par les Français , pendant un si grand nombre d'années , on est porté à se demander par quels motifs ils avaient pu ainsi soumettre , en quelque sorte au hasard , les questions les plus importantes pour la fortune et la vie des plaideurs et des accusés ; mais il ne faut point perdre de vue que les coutumes mêmes qui nous paraissent aujourd'hui les moins raisonnables , ont pu avoir , à une certaine époque , les meilleures raisons pour s'établir et se perpétuer.

Ainsi , ces épreuves singulières qui semblaient aux Francs , récemment convertis au christianisme , le plus sûr moyen de distinguer la vérité du mensonge , étaient empruntées à de pieuses traditions répandues dans les Gaules , sur les miracles dont une foule

de glorieux martyrs avaient été l'objet au temps de la primitive église ; et les duels judiciaires , où ils étaient persuadés que la Providence ne pouvait manquer de faire triompher la cause la plus juste, n'était que la conséquence inévitable de l'esprit guerrier , que la chevalerie n'avait fait que développer parmi eux.

Cette jurisprudence étrange devait donc se conserver aussi longtemps que les mœurs barbares qui l'avaient produite ; et lorsque la féodalité s'empara de l'administration de la justice, comme elle s'était emparée de tous les autres pouvoirs de la société , il devint naturel qu'au lieu des jurés , appelés au Malle dans chaque canton , pour juger les procès , sous l'Orme de la forêt , ou sur la Pierre Druidique , transformée en tribunal rustique , ce fût du haut du perron de son manoir féodal , que le seigneur rendît la justice à ses vassaux. Nos rois eux-mêmes ne se dispensaient pas de cette obligation de la suzeraineté ; et l'on sait que saint Louis prenait souvent place à l'entrée du vestibule de son palais , entouré de sa cour , pour écouter les plaintes de ses sujets, dans des audiences solennelles quel'on

nommait alors « les Plaids de la porte ». Quelquefois aussi c'était « A la porte du Moûtier », c'est-à-dire sous le portail d'une église, ou « Entre les Lions » dont cette partie de l'édifice était assez fréquemment décorée, que se tenait la justice seigneuriale, devant laquelle les vassaux venaient exposer leurs griefs.

Mais, dans ces sortes d'assises judiciaires, se retrouvaient la plupart du temps, les traditions de la race Salienne : c'était encore l'épreuve par l'eau, le fer et le feu, le duel surtout sous les yeux du châtelain, et le châtiement terrible qui attendait le vaincu au gibet, élevé, comme un arbre sinistre, sur la principale avenue du manoir féodal. Aussi le titre de « Haut-Justicier », c'est-à-dire de suzerain, ayant droit absolu de vie et de mort sur ses vassaux, était-il envié de toute la Noblesse : et lorsque Louis IX entreprit de mettre un frein aux formes barbares qui régissaient la justice dans son royaume, les grands vassaux virent-ils, avec autant d'indignation que de mépris, l'ordre nouveau des gens de robe, qu'il venait en quelque sorte de tirer du néant, remplacer, dans cet exercice terrible de la souveraineté, les coutumes sau-

vages qui avaient prévalu jusqu'alors , par les lumières de la raison et de la vérité. La féodalité s'irrita de cette atteinte portée à ses droits par un prince animé de l'amour de Dieu et de l'humanité; mais la création des juges royaux, qui n'était que le prélude de celle des Parlements , substitués à ces juges bardés de fer, pour qui la justice était encore un combat, fut une immense victoire remportée sur la barbarie.

Cependant il s'en fallait encore beaucoup que le saint roi pût faire triompher, sans obstacle, la charité ardente qui l'animait pour son peuple; et la nation elle-même, courbée sous le glaive, ne pouvait être régénérée que par le double effet du temps et de l'adoucissement des mœurs. Aussi les Établissements de Louis IX portent-ils encore ce caractère de rigueur et même de cruauté, que les lois ne pouvaient perdre au XIII^e siècle, sans encourir aussitôt la dérision de ceux qu'elles devaient atteindre. Pour affermir la confiance publique et protéger l'habitant des campagnes, ils prononcent la peine capitale contre quiconque a volé un cheval ou un soc de charrue, fabriqué de la fausse mon-

naie , commis un larcin même de peu d'importance dans un lieu habité , ou incendié une maison pendant la nuit ; pour réprimer le vol , sans doute fort répandu parmi le peuple de cette époque , ils ordonnent que celui qui dérobe quelques deniers , un vêtement ou d'autres menus objets , soit puni pour la première fois de la perte d'une oreille , pour la seconde fois de celle d'un pied.

Le blasphémateur est traité avec une rigueur semblable ; sa peine pour un premier crime est d'avoir la lèvre supérieure fendue avec un fer chaud , pour un second la lèvre inférieure , pour un troisième enfin la langue coupée.

Ainsi le pieux monarque se trouve forcé d'introduire dans la législation française un châtiment qui n'appartient qu'à une société sauvage , la mutilation , jusqu'alors renfermée dans les mœurs des barbares , mais que leurs lois du moins n'avaient point consacrée.

Jusqu'à ce moment , mes jeunes amis , par une gradation qui ne vous a peut-être pas échappé , vous avez pu remarquer que , dans les premiers siècles de la monarchie , l'aveu ou le serment de l'accusé ou du plai-

deur suffisait auprès des juges pour attester son innocence ou sa bonne foi : bientôt, sa seule parole ne paraissant plus suffisante, il fallut que des Co-jurants se présentassent avec lui en nombre déterminé ; plus tard il fut soumis, par le jugement de Dieu, aux épreuves personnelles et au combat judiciaire, où son existence et son bon droit se trouvaient doublement compromis, puisque si le sort des armes lui était contraire sa condamnation devenait inévitable.

Nous allons voir maintenant une coutume plus barbare encore, faire subir à l'accusé, non plus l'épreuve du serment, du jugement de Dieu, ni même du duel juridique, mais une véritable torture, tellement douloureuse que la plupart du temps, à moins d'être doué d'une force surhumaine, il fallait que, vaincu par la souffrance, il confessât le crime dont il était soupçonné, lors même qu'il se sentait innocent.

C'était ce qu'on appelait alors « Mettre à la Gehenne » ou « donner la Question » ; et telle était l'horreur des tourments infligés à ces infortunés, qu'il semblait que les juges fussent impatients de trouver des cou-

pables plutôt que de sauver des innocents.

Notre histoire est remplie de ces faits déplorables qui attestent à jamais la barbarie des siècles où ils se sont accomplis ; et vous n'avez point oublié, sans doute, ces prétendues sorcières que Frédégonde fit appliquer à d'horribles tourments, pour tirer d'elles, par la douleur, les noms de quelques personnages éminents qu'elle voulait faire périr, comme coupables d'avoir causé par des maléfices la mort de ses deux enfans.

Ce fut aussi par des aveux arrachés à quelques-uns de leurs frères, qui n'avaient point eu la force nécessaire pour supporter les atroces souffrances de la question, que les malheureux Templiers furent conduits au bûcher sous Philippe le Bel (1307).

Ce serait donc une bien triste et bien lamentable histoire à vous raconter, que celle de tous les innocents à qui cette affreuse coutume de donner la question, non-seulement aux accusés, mais souvent même aux témoins, qui, par leurs aveux, pouvaient jeter quelque lumière sur une accusation, coûta l'honneur et la vie, pendant le xiv^e siècle et ceux qui suivirent.

L'horreur des tourments auxquels étaient soumis ces infortunés, soit par la torture de l'eau, en avalant de force une énorme quantité de liquide, au moyen d'une corne percée qu'on leur introduisait dans la bouche; soit par celle de la Tension, qui consistait à avoir les membres horriblement tiraillés par des cordes tendues; soit enfin par celle du feu, où le patient avait la plante des pieds exposée à toute l'ardeur d'un foyer ardent, était portée à un tel point, que, dès le *xvi^e* siècle, il fut ordonné aux juges de présenter seulement à la question, sans la leur faire subir, les accusés de crime capital, à qui l'on pouvait supposer que l'effroi de la torture suffirait pour arracher des aveux.

Après les formes barbares observées par la justice pendant toute la durée du Moyen Age et même dans les siècles suivants, on ne doit plus s'étonner de l'atrocité des supplices auxquels furent appliqués la plupart des condamnés à qui l'histoire a imprimé une triste célébrité.

Nous avons vu, sous les Mérovingiens, une reine de France, la grande Brunehaut, attachée à la queue d'un cheval sauvage, dont

la course indomptée suffit pour la mettre en pièces (613). Sous la seconde dynastie, Louis le Débonnaire fait crever les yeux à son malheureux neveu Bernard, roi d'Italie, qui ne survit pas à cet effroyable traitement (820).

Les premiers Capétiens ne restent pas, sous ce rapport, en arrière de leurs devanciers; la plupart des procès criminels, devenus si fréquents sous Philippe le Hardi et ses successeurs, se terminent par des condamnations capitales.

Enguerrand de Marigny est pendu aux fourches de Montfaucon, pour satisfaire la haine de Louis le Hutin, et sa femme brûlée comme sorcière, sous l'accusation absurde d'avoir attenté secrètement à la vie du jeune roi (1315); la maréchale d'Ancre est aussi conduite au bûcher par l'envie qu'a soulevée contre elle la faveur de Marie de Médicis (1617); et le cardinal de Richelieu fait tomber sous la hache du bourreau, les nobles têtes de Cinq-Mars et de de Thou, qui ont osé lui disputer les bonnes grâces de son maître (1642), comme Biron avait péri sous Henri IV, pour avoir oublié les bienfaits du sien (1602).

Il n'y a guère d'époque, en un mot, (car je pourrais vous citer beaucoup d'autres exemples bien plus rapprochés du temps où nous vivons), qui ne soit pas marquée par quelques-unes de ces exécutions sanguinaires, sur lesquelles l'étude de l'histoire nous oblige trop souvent d'arrêter les yeux.

Il ne faut pas croire surtout que, dans chaque période, le nombre des victimes de ce terrible pouvoir de juger, que la société est forcée de déléguer à quelques-uns de ses membres, pour assurer le salut de tous, se soit borné à quelques exemples remarquables que l'histoire a soigneusement enregistrés; à presque toutes les époques appartient, pour ainsi dire, une espèce de supplice qui lui est propre, comme aux différentes sortes de coupables le genre de mort qui lui est réservé. Pendant des siècles entiers, on pendit les Juifs criminels entre deux chiens; les Magiciens, ou du moins ceux que la crédulité publique désignait comme tels, furent conduits au bûcher vêtus d'une chemise soufrée, sur laquelle étaient grossièrement figurées des images diaboliques, par allusion aux puissances de l'enfer, avec lesquelles personne ne doutait

alors qu'ils ne fussent en relation intime; enfin, pour terminer, en me hâtant, cette longue et triste nomenclature, telle fut, vers le milieu du xv^e siècle, la multiplicité de ces supplices publics ou secrets, mis par Louis XI au nombre des moyens les plus sûrs de sa politique gouvernementale, qu'il n'était pas rare alors de voir les flots de la Seine ou de la Loire, rouler des sacs de cuir soigneusement fermés, où les dignes acolytes du compère Tristan avaient eu soin d'écrire en caractères lisibles, afin que personne ne s'avisât de les recueillir, ces mots sinistres dont chacun, à cette époque, comprenait la signification :

LAISSEZ PASSER LA JUSTICE DU ROI.

Les lieux mêmes où les prisonniers étaient retenus, soit avant, soit après leur condamnation, ne se ressentaient pas moins de la barbarie de cette période. Plongés indistinctement dans des cloaques infects, chargés de chaînes pesantes, privés de nourriture, et ne respirant qu'un air humide et vicié, les prisonniers des villes étaient souvent décimés par des épidémies meurtrières, avant même que les juges eussent entrepris de dis-

cerner les innocents des coupables. Un seul fait suffira pour nous donner une idée de ce que pouvaient être, au XIII^e siècle, ces épouvantables séjours.

A cette époque (1252), les environs de Paris et les différents quartiers de cette ville même, quoique bien moins considérables qu'ils ne sont aujourd'hui, étaient divisés entre plusieurs seigneuries, dont chacune possédait sa justice particulière et sa prison féodale. L'un de ces seigneurs ayant établi sur les habitants d'un village qui lui appartenait, un impôt que les plus pauvres d'entre eux se trouvèrent hors d'état d'acquitter, fit saisir un grand nombre de ces malheureux et les entassa dans une espèce de cachot obscur et fétide, où, manquant d'air et de nourriture, et ne pouvant même s'asseoir ni se coucher faute d'espace, ils endurèrent bientôt les plus cruelles angoisses.

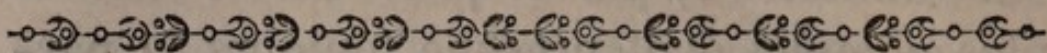
Les gémissements de ces infortunés furent entendus du voisinage; et la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, alors régente de France pendant la première croisade de son fils, informée du triste sort de ces victimes de la tyrannie seigneuriale, se rendit

aussitôt vers ce lieu de désolation dont elle commanda que la porte fût ouverte devant elle ; mais comme on tardait trop à lui obéir, elle-même, frappant cette porte d'une baguette qu'elle tenait à la main, la fit enfoncer à l'instant même par ceux qui l'accompagnaient. Un spectacle horrible s'offrit alors aux yeux de cette bonne princesse ; la plupart de ces misérables , presque suffoqués , étaient au moment d'expirer ; et ce fut avec peine que , rappelés à la vie par les soins que la reine elle-même leur prodigua , ils purent être rendus à leurs familles , où les bienfaits de leur libératrice les avaient précédés.

Dans les châteaux-forts où les personnages importants subissaient le plus souvent une captivité dont la durée était toujours incertaine , c'était au fond de quelque souterrain creusé sous les fondations de l'impénétrable donjon, que les prisonniers se voyaient plongés tout vivants dans une profonde obscurité. Ils y demeuraient quelquefois si longtemps , morts au monde et à la lumière, que l'on donnait à ces sombres réduits , où ils se consumaient lentement dans la souffrance et le désespoir , le nom terrible

« d'Oubliettes », parce qu'en effet l'oubli le plus complet était presque toujours le partage de ceux que l'on descendait dans ces sépulcres anticipés.

Mais une invention qui semble appartenir en propre au règne tyrannique de Louis XI, est celle de ces cages de fer dont le cardinal La Balue fit un des premiers, dit-on, un essai qui ne dura pas moins de quatorze années; et l'on ne peut s'empêcher de regretter que Louis XII ait fait subir, pendant dix ans, une semblable captivité au duc de Milan, Ludovic le Maure, en expiation du meurtre de son neveu, Jean Galéas Sforce, qu'il avait précipité du trône pour y monter à sa place (1510).



LA MAGIE BLANCHE

ET LA MAGIE NOIRE.

Parmi les nombreux accusés, auxquels la jurisprudence barbare du Moyen Age et des premiers siècles qui le suivirent, appliquait les châtimens sévères dont j'ai été forcé de vous donner la nomenclature, vous aurez sans doute remarqué, mes jeunes amis, que le supplice du feu était réservé à ceux sur qui venait tomber une de ces inculpations de Magie ou de Sorcellerie, dont presque toutes les histoires que nous connaissons offrent de si fréquents exemples.

C'est qu'en effet l'ignorance absolue dans laquelle vivaient les peuples de cette période, en les disposant à la crédulité, leur inspirait une terreur superstitieuse, pour tout ce qui leur semblait inexplicable. Les moindres phénomènes qu'ils ne comprenaient pas (et le nombre en était grand) paraissaient à leurs

yeux autant d'événements surnaturels ; et si vous ajoutez à cette observation , combien il a toujours été facile à l'imposture de fasciner , par des apparences trompeuses , les esprits faibles et crédules , vous n'aurez point de peine à concevoir que le Moyen Age devait être et fut en réalité l'époque la plus favorable aux erreurs les plus étranges.

Le mot seul de Magie , dont on faisait alors remonter l'origine jusqu'aux Mages de l'orient , à qui quelques connaissances imparfaites de physique et d'astronomie avaient imprimé , dès l'antiquité , une sorte de caractère mystérieux , exerçait une singulière puissance sur les peuples grossiers qui partagèrent l'empire romain : l'espèce de déférence religieuse que les hommes du nord témoignaient aux femmes de leur nation , qu'ils supposaient animées d'un esprit de prescience et de divination , n'était elle-même que le premier symptôme de cette facilité à tout croire , qui semble avoir été propre à la race des Celtes et des Teutons.

La Gaule , avant l'invasion des Barbares , n'avait pas non plus été préservée des pratiques superstitieuses de la Magie. Le Gui ,

cette plante parasite qui croît, comme vous savez, sur les branches du chêne, était de temps immémorial, entre les mains des druides, une sorte de spécifique sacré, dont ils se servaient alternativement comme préservatif pour leurs amis, et comme maléfice contre ceux auxquels ils voulaient nuire. Dans l'Armorique gauloise, dont le climat nébuleux entretenait parmi la population une humeur mélancolique et sauvage, les prêtresses de l'île de Sein, étaient également adonnées à certains artifices magiques, au moyen desquels elles prétendaient soulever l'Océan par des tempêtes, et faire ainsi naufrager sur leurs côtes, les navires dont les débris formaient la principale richesse de ces peuples inhospitaliers.

Aussi voyons-nous également, sous la dynastie Mérovingienne, les Sorcières et les Magiciens attirer la confiance et exciter la terreur des rois et des sujets. Vainement la loi Salique impose une composition considérable à celui qui insultera un Franc libre, en lui donnant le titre de Sorcier ; une mort inattendue vient-elle frapper les deux fils de Frédégonde, c'est à des maléfices que l'impie-

toyable reine de Neustrie attribue cette catastrophe, dont elle cherche, par d'autres maléfices, à découvrir les auteurs.

Sous Charlemagne, l'effroi qu'inspirent les impostures de quelques misérables, oblige le grand empereur à frapper les magiciens supposés des mêmes peines dont il punit l'homicide, le vol, et l'empoisonnement : ceux même qui se bornent à prédire l'avenir sont fouettés publiquement, et doivent être chassés des villes : et cependant la magie continue d'être aux yeux du plus grand nombre une sorte de science qui doit infailliblement faire découvrir les secrets les mieux cachés, et produire les effets les plus contraires à l'ordre de la nature : elle donne l'explication des songes ; elle indique des remèdes certains contre toutes les maladies des hommes et des animaux ; elle dispose à son gré de la température et du climat ; elle fait connaître les lieux où sont enfouis depuis des siècles de prétendus trésors, et enfin elle met ceux qui s'y abandonnent en rapport direct avec les puissances de l'enfer, qui ne manqueront pas de leur procurer tout ce qu'ils pourront désirer, pourvu qu'ils consentent à se livrer à

elles corps et âme. Les magiciens se réunissent mystérieusement à de certaines époques, dans des assemblées nocturnes qu'ils nomment leur Sabbat, pour y fabriquer, dans d'énormes chaudières, les charmes et les enchantements qu'ils emploient ; et ils se transportent, en quelques instants, de tous les coins de la terre aux lieux indiqués pour ces rendez-vous sacrilèges, montés sur des manches à balai, qui leur faisaient donner autrefois le nom de « Chevaucheurs d'Escouettes. »

Je n'entreprendrai point, mes bons amis, de vous donner ici de plus amples renseignements sur ces sortes d'absurdités, dont le bon sens public a fait justice depuis longtemps. La Magie Blanche et la Magie Noire, c'était ainsi que les prétendus sorciers distinguaient les différentes parties de leur science, selon que les phénomènes qu'elles produisaient devaient être bienfaisants ou nuisibles, sont heureusement passées de mode, c'est-à-dire ont disparu avec l'ignorance qui leur avait donné naissance. Mais si ces pratiques illusoires n'inspirent plus aujourd'hui aux esprits judicieux que la dérision, il n'est pas moins curieux de suivre,

de siècle en siècle, l'espèce d'influence qu'elles ont pu exercer sur l'esprit de nos aïeux.

Cependant, si les prétendus magiciens se fussent bornés à faire montre de leur savoir supposé, en mettant à profit l'ignorance stupide de ceux qui venaient les solliciter, pour leur vendre des remèdes inoffensifs, ou des promesses de pluie et de beau temps que le hasard réalisait quelquefois; leurs subterfuges, après tout, n'eussent mérité que le mépris qui s'attache à la mauvaise foi; mais, lorsque quelques-uns de ces imposteurs se rendirent coupables de crimes odieux, soit en fabriquant des poisons subtils et propres à donner la mort, soit en violant des sépultures, et en composant de prétendus « Philtres », dont l'effet était presque toujours de faire perdre le raison à ceux qui avaient le malheur d'en faire usage, ils devinrent avec juste raison l'objet d'une sorte d'horreur, à laquelle il faut attribuer un grand nombre d'événements désastreux qui remplissent l'histoire du XIII^e siècle et des siècles suivants.

Le mystère dont ils feignaient d'environner leurs assemblées nocturnes, les animaux

monstrueux et les serpents apprivoisés qu'ils conservaient dans le laboratoire où ils étaient censés fabriquer leurs charmes ; les costumes bizarres dont ils s'affublaient au moment où ils prétendaient, aux yeux de certaines personnes d'esprit faible, évoquer le démon, qu'ils avaient soin de représenter à l'aide de quelque familier d'une discrétion éprouvée, sous le travestissement grotesque usité pour les diableries des Mystères, étaient autant de moyens à leur usage pour entretenir la terreur et la crédulité publique.

Une superstition détestable, parce qu'elle ne s'adressait jamais qu'aux plus mauvaises passions, également accréditée par ces imposteurs, consistait à fabriquer une figure de cire, représentant l'image d'une personne qu'ils s'engageaient à faire mourir dans un délai déterminé, lors même qu'elle était éloignée d'eux. Par un subterfuge sacrilège, ils feignaient de donner le baptême à cette image, dont ils perçaient le cœur d'une aiguille, et qu'ils faisaient fondre ensuite par degrés, en l'exposant progressivement à la chaleur d'un foyer. Le résultat immanquable de cette opération magique, disaient ces

misérables, devait être de faire tomber en langueur celui qu'ils avaient ainsi figuré, et dont le dernier soupir s'exhalait infailliblement, au moment même où le charme avait achevé d'agir.

C'était là ce qu'ils appelaient « Envoûter », c'est-à-dire tourmenter les gens jusqu'à les faire périr lentement par des moyens secrets et surnaturels ; et vous pouvez vous souvenir que l'un des griefs allégués contre Enguerrand de Marigny et contre la femme de ce malheureux ministre de Philippe le Bel, dont Louis le Hutin avait résolu la perte, fut d'avoir envoûté le jeune roi, qu'une maladie de langueur conduisait en effet vers la tombe.

Une semblable accusation d'envoûtement contre Philippe de Valois, pesa sur le fameux Robert d'Artois, dont la haine contre ce monarque fit éclater, entre la France et l'Angleterre, cette guerre funeste qui ne devait pas durer moins de cent ans ; et jusqu'à la fin du xvi^e siècle, cette déplorable inculpation fut reproduite en quelque sorte, de règne en règne, sous François I^{er}, sous Henri II, sous Charles IX, et pendant toute l'administration de Catherine de Médicis, dont nous verrons

bientôt la domination marquée par l'adoption de toutes les pratiques superstitieuses qu'elle avait sans doute apportées d'Italie, où elles étaient alors fort répandues.

Aussi l'inculpation de magie, toutes les fois qu'elle fut intentée contre des innocents, dans le seul but de les perdre, manqua-t-elle rarement son effet sur une nation mobile et facile à émouvoir. En 1276, ne vit-on pas une reine de France, Marie de Brabant, seconde femme de Philippe le Hardi, accusée d'avoir donné la mort au fils aîné de ce monarque par des poisons subtils, qu'elle-même avait préparés à l'aide d'une opération magique? Des témoins subornés par son accusateur, Pierre Labrosse, affirmaient avoir vu la reine se livrer pendant la nuit à ce travail mystérieux. Après de longs débats qui faillirent conduire au bûcher cette princesse infortunée, elle ne se trouva pleinement justifiée, que lorsqu'une célèbre magicienne, alors connue sous le nom de la Béguine de Nivelles, eut proclamé son innocence, et prédit le châtimement de son calomniateur.

Sous Philippe le Bel, un des griefs les plus accablants imputés aux malheureux Tem-

pliers, fut de s'être livrés à des évocations diaboliques ; et l'opinion du peuple ne vit plus dès lors dans ces intrépides chevaliers, que des victimes réservées au dernier supplice (1307).

Sous l'un des règnes suivants, celui de Philippe le Long, une épidémie éclate avec violence dans plusieurs provinces du royaume ; et la terreur publique, en accusant aussitôt les juifs d'avoir empoisonné les rivières et les fontaines à l'aide de maléfices, se manifeste par un horrible massacre de cette race persécutée, que l'on regardait alors comme frappée d'une réprobation universelle.

Lorsque, vers la fin du xiv^e siècle (1392), Charles VI fut atteint des premiers symptômes de la démence furieuse à laquelle il fut en proie pendant le reste de sa vie, les Physiciens qui l'entouraient, c'est-à-dire les meilleurs médecins de l'époque, après avoir épuisé sur le royal malade toutes les ressources de leur art, n'hésitèrent point à déclarer que le prince était certainement victime de quelque sortilège, contre lequel leurs efforts étaient impuissants. On eut alors recours à la magie, pour combattre le mal dont

personne ne doutait qu'elle ne fût la cause ; et un prétendu Sorcier se présenta , annonçant qu'il se faisait fort de guérir le roi , au moyen d'un certain livre composé , disait-il , autrefois « pour consoler Adam de la mort d'Abel ». Mais le savoir supposé de ce charlatan n'eut pas plus de succès que les tentatives de la médecine ; et la mauvaise foi de cet imposteur ayant été reconnue , il fut honteusement chassé du palais , trop heureux d'échapper à ce prix au supplice , qui atteignait le plus souvent ses semblables.

Ainsi cette accusation, sous quelque forme qu'elle fût produite , devenait presque toujours fatale à ceux qui s'en trouvaient l'objet ; et personne ne doit oublier que Jeanne d'Arc , cette vierge héroïque qui venait de sauver la France au xv^e siècle , ne fut conduite au bûcher , que lorsque les Anglais , honteux d'avoir été vaincus par le bras d'une femme , ne rougirent pas de lui reprocher d'avoir employé la sorcellerie pour triompher de leurs armes (1431).

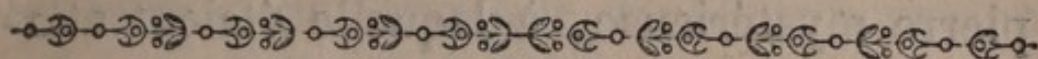
A la vérité , il n'était pas difficile , pendant cette période , d'acquérir une renommée d'enchanteur ou de magicien , trop souvent pé-

rilleuse et funeste. Un savant se livrait-il à quelques calculs d'algèbre ou de géométrie, dont les signes ou les figures empruntées aux Arabes semblaient au vulgaire autant de caractères symboliques et mystérieux, personne ne doutait que l'enfer même ne l'eût initié à ses secrets les plus ténébreux. Peu d'hommes éminents de cette époque échappèrent à cette inculpation ridicule. Au XIII^e siècle, ALBERT LE GRAND, qui avait étudié les mathématiques dans les écoles de Séville et de Cordoue, passa parmi ses contemporains pour adonné aux plus profonds mystères de l'art magique; mais ce qui contribua le plus à fortifier cette opinion, fut le mécanisme ingénieux d'un Automate parlant dont il était l'inventeur, et qu'un de ses écoliers brisa d'un coup de bâton, impatienté, dit-on, de son babil, ou persuadé peut-être qu'une semblable merveille ne pouvait être que l'œuvre du démon.

Le savant AGRIPPA (1535), médecin de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême et mère de François I^{er}, subit aussi cette déplorable réputation, que sa royale maîtresse lui fit cruellement expier, en le chassant de sa présence, pour avoir émis un pronostic fa-

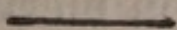
vorable au Connétable de Bourbon, dont cette princesse était l'ennemie personnelle.

Tel était donc alors l'aveuglement des esprits, que les hommes mêmes dont les lumières eussent pu dissiper les ténèbres de l'ignorance, se voyaient les premiers en butte au terrible déchaînement des passions soulevées contre toute espèce de savoir réel.



LES ALCHEMISTES

ET LES ASTROLOGUES.



PARMI les sciences supposées qui n'eurent pas moins d'importance que la magie, pendant la plus grande partie du Moyen Age, mes jeunes amis, aucune ne paraît avoir obtenu sur les esprits un crédit aussi étendu que « l'Alchimie » ou la science par excellence, dont le but avoué était de découvrir le moyen de faire de l'or, par le mélange et la transmutation des métaux, c'est-à-dire par les opérations secrètes et impénétrables, que la nature effectue lentement dans les entrailles de la terre, pour la production de ce métal précieux.

Mais les « Adeptes » (c'était ainsi que se nommaient entre eux les Alchimistes), tout en s'exerçant ostensiblement sur des objets matériels et visibles, avaient encore, dans leurs travaux, un autre objet qu'ils n'avouaient pas ; c'était de découvrir la composition d'une

pierre mystérieuse, à laquelle étaient attachés, disaient-ils, non-seulement tous les biens de la terre, mais encore la sagesse, la santé, la jeunesse, et l'existence enfin la plus longue et la plus heureuse.

Cette composition merveilleuse, qu'ils affirmaient avoir été enseignée dans l'antiquité aux Prêtres de l'Égypte par leur dieu Hermès ou Mercure, était l'objet principal de la science Hermétique, qui devait infailliblement produire un jour, suivant eux, la « Pierre Philosophale » qu'avaient possédée autrefois quelques savants juifs ou orientaux ; et ce fut dans l'espoir de retrouver « le Grand OEuvre », c'est-à-dire ce prodigieux secret, que l'on vit, pendant plusieurs siècles, des insensés de toutes les nations, se livrer sans relâche à des travaux mystérieux, où la plupart d'entre eux engloutirent infructueusement tout ce qu'ils possédaient, dans les fourneaux qui devaient faire éclore cette merveille.

Pendant les dernières années du XIV^e siècle (vers 1380), un simple écrivain de Paris, appelé NICOLAS FLAMEL, vint donner à cette science supposée une sorte d'apparence de réalité, par l'opulence considérable qu'on lui

vit tout à coup acquérir, sans que personne soupçonnât la source de cette fortune inattendue.

Vivant dans une petite maison écartée qui lui appartenait, seul avec sa femme PERNELLE, déjà avancée en âge, et une vieille servante, Flamel ne sortait de chez lui que pour se rendre à son échoppe, car l'échoppe, dès cette époque, était en quelque sorte, comme aujourd'hui, l'enseigne de l'écrivain public. Mais cette profession utile avait dans ce temps-là, où si peu de gens savaient écrire, une tout autre importance que dans le nôtre. Aussi Nicolas Flamel, qui était en même temps un des peintres les plus habiles de ces délicieuses « Miniatures » dont on avait alors coutume d'orner les manuscrits, se trouvait-il, en quelques années, possesseur d'un grand nombre de maisons, de rentes, de propriétés de toute espèce, presque toutes situées dans Paris, sans que le paisible et laborieux bourgeois, ni la dame Pernelle, apportassent le moindre changement à l'excessive simplicité de leur manière de vivre.

Mais ce qui excita à la fois la surprise et l'envie de tous les voisins de Flamel, ce fut

lorsque le pieux écrivain fit bâtir de ses propres deniers un portail magnifique à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie (contre laquelle était adossée son échoppe, et dont il n'existe plus aujourd'hui qu'une tour remarquable), avec une inscription où il se faisait représenter, ainsi que sa femme, parmi les bienfaiteurs de cette église.

Presque dans le même temps, il faisait rebâtir sa propre maison, et sculpter en pierre, parmi les ornements de la façade, certaines figures d'hommes et de femmes, vêtus de costumes étranges, au nombre desquels on distinguait, dit-on, un homme noir, qui, selon les envieux, ne pouvait être que le démon en personne.

Enfin, pour achever de stimuler la curiosité de ceux qui trouvaient inouï qu'un simple bourgeois pût accomplir à ses frais de pareils travaux, Flamel faisait élever deux arcades du cimetière des Innocents, chose regardée alors comme exorbitante pour un homme de sa condition, sur lesquelles étaient sculptés des dessins bizarres, où les érudits de l'époque crurent reconnaître de mystérieux hiéroglyphes, qu'ils s'empressèrent de déclara-

rer empruntés à la philosophie Hermétique.

Depuis ce moment, Nicolas Flamel et sa femme Pernelle, quelles que fussent leur modestie habituelle, leur piété bien reconnue et manifestée par des fondations pieuses de chapelles et d'hôpitaux pour les pauvres malades, sans que personne pût deviner d'où leur venait cette opulence, passèrent pour avoir reçu d'un Rabbín juif, récemment converti, le secret du Grand OEuvre; et, lorsqu'ils moururent l'un et l'autre à quelques années de distance (1382 et 1418), le bruit se répandit que, rajeunis tous deux par les merveilleuses propriétés de la pierre philosophale, ils s'étaient retirés en Suisse, n'ayant consenti à payer en apparence leur tribut à la nature, que pour jouir, pendant mille ans encore, en toute liberté, du bienheureux résultat de leur découverte.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mes jeunes amis, ce qu'il faut penser de cette singulière tradition répandue sur Nicolas Flamel, à qui l'on a attribué quelques livres hermétiques, où pendant longtemps les Alchimistes cherchèrent infructueusement, comme vous pouvez croire, des traces de l'objet prétendu de leurs recherches. Le seul secret de Flamel,

qui laissa en effet une fortune assez considérable pour le temps où il vivait, et dont il fit, par son testament, un emploi utile et honorable, ne fut, croyez-le bien, que le travail, l'ordre, l'économie, et cette courageuse opiniâtreté dans le bien, que la divine Providence accorde à quelques hommes favorisés, pour servir d'exemple et d'encouragement à leurs semblables.

Quoi qu'il en soit, l'Alchimie continua pendant longtemps encore d'occuper certains esprits avides de merveilleux, qui ne voulaient pas renoncer à l'espérance chimérique d'obtenir enfin tous les avantages promis au Grand Œuvre : pendant le siècle même qui nous a précédés, quelques imposteurs (parmi lesquels je dois vous citer un certain comte de SAINT-GERMAIN, contemporain du règne de Louis XV), qui avaient intérêt sans doute à cacher la source de l'opulence dont ils jouissaient, trouvèrent le moyen d'accréditer cette erreur, en feignant de posséder une partie des secrets que les adeptes supposaient attachés à la découverte de la Pierre Philosophale.

Après avoir ainsi embrassé aveuglément toutes les erreurs dont l'esprit humain est

susceptible, il semblait, n'est-il pas vrai, que le Moyen Age avait payé un assez large tribut à la crédulité, compagne ordinaire de l'ignorance, lorsque le ^{xiv}^e siècle vit une nouvelle branche de superstition s'emparer des personnages les plus éminents de cette époque.

Cette fois, la magie noire et la magie blanche, si propres à entretenir toutes les mauvaises passions; l'Alchimie elle-même, qui ne tendait à rien moins qu'à élever l'homme au niveau de la Divinité, en le plaçant au-dessus de toutes les infirmités de sa nature, se trouvèrent presque entièrement supplantées par les pompeuses illusions, dont de nouveaux imposteurs prétendirent trouver la source dans la contemplation des corps célestes.

C'était une vieille erreur chez les plus anciens peuples du monde, tels que les Égyptiens et les Perses, de tirer certains présages des observations astronomiques auxquelles les nations de l'Orient furent adonnées dès leurs premiers âges. Quelques-uns avaient cru parfois trouver dans les phénomènes célestes des pronostics heureux ou malheureux

pour les événements de la terre ; et vous n'avez point oublié, sans doute, l'effroi que répandit, en diverses circonstances, parmi des hommes ignorants et crédules, l'apparition d'une comète ou la manifestation inattendue d'une éclipse.

Le ix^e siècle, en France, fut surtout dominé par cette croyance ridicule ; une éclipse de soleil, observée en 810, fut signalée à Charlemagne comme le signe certain de quelque catastrophe, sans doute la mort du grand roi lui-même, arrivée quatre ans plus tard (814) : il en fut de même d'une comète qui parut en 837, et qui inspira une si grande terreur à Louis le Débonnaire, que ce prince superstitieux, peu satisfait des réponses de son astronome, se disposa dès ce moment à une fin prochaine, par des œuvres de piété et d'abondantes distributions d'aumônes. Enfin, en 882, l'apparition d'un nouvel astre chevelu, deux jours avant la mort de Louis le Germanique, troisième fils de ce faible monarque, fut considérée par les contemporains comme ayant pronostiqué cet événement.

Cependant le préjugé qui s'attachait à ces sortes de phénomènes, semblait avoir perdu

une partie de sa gravité, lorsque cette étrange prédisposition des esprits du Moyen Age à adopter sans examen toutes les idées surnaturelles, fit imaginer à quelques hommes que la « Conjonction », c'est-à-dire la position relative des corps célestes, au moment de la naissance d'un enfant, par exemple, devait exercer une influence irrésistible sur sa destinée. Eh bien ! ce fut là le fondement de l'Astrologie judiciaire, science imaginaire, s'il en fut jamais, que d'habiles imposteurs ne manquèrent pas d'exploiter à leur profit, et dont les aberrations se rencontrent à presque toutes les pages de notre histoire, pendant une période de plus de trois cents années.

En effet, depuis le sage Charles V jusqu'au frivole Henri III, nos rois eurent constamment auprès de leur personne, des Astrologues en titre, qu'ils ne manquaient pas de consulter à toute heure du jour, sur l'issue des événements qui se préparaient : ils étaient surtout chargés d'expliquer, d'après la Conjonction des astres « l'Horoscope de Nativité », c'est-à-dire la destinée future de chacun des princes de la maison régnante, et des autres familles souveraines.

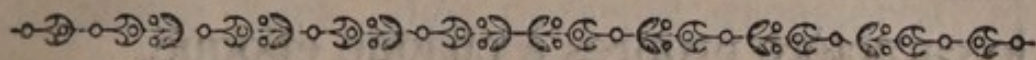
Le jour de la naissance du Dauphin de

France, qui fut depuis Charles VI (3 décembre 1368), un astrologue nommé ANDRÉ DE SULLY, fut appelé à tirer l'horoscope de ce prince infortuné, et deux ans plus tard (1370), en pareille circonstance, ceux de Charles, duc d'Orléans, et de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, dont la rivalité devait un jour être si funeste à la France. L'illustre Duguesclin lui-même croyait à l'Astrologie ; un prétendu savant de ce genre, nommé YVES DE SAINT-BRANDIN, était attaché à son service, et le suivit dans la plupart de ses expéditions militaires. Aussi ne vit-on pas à cette époque, et pendant la plus grande partie du siècle suivant, un seul événement remarquable en Europe, qui n'eût été prédit par les astrologues, s'il fallait les en croire, quoique toujours leurs pronostics ne fussent connus qu'après le fait accompli ; ou, du moins, que la plupart de leurs prédictions fussent conçues en termes si ambigus et si vagues, qu'elles eussent pu s'appliquer également à toute autre circonstance.

Mais l'époque la plus brillante de l'Astrologie Judiciaire, par l'importance que lui accordèrent plusieurs personnages éminents, fut le règne des trois fils de Henri II, sous lesquels se

fit sentir l'influence de Catherine de Médicis, qui avait évidemment importé d'Italie toutes les superstitions dont cette contrée était alors le théâtre. Un soi-disant astrologue, nommé COSME RUGGIERI, qui l'avait accompagnée en France, devint le confident et le guide de la plupart de ses actions; et ce fut pour faciliter les observations astrologiques de ce savant, que cette princesse fit élever cette tour élégante qui existe encore à Paris, auprès de la halle au blé, bâtie sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons, qu'elle habitait à cette époque. On doit donc présumer que cet homme, dont la science supposée avait su captiver l'esprit de sa royale maîtresse, ne fut pas sans influence sur la plupart des événements désastreux, auxquels elle ne prit que trop de part; et l'on ne peut s'empêcher de regarder comme un juste châtiment, le sort de cet imposteur, qui, accusé, peu de mois après le massacre de la Saint-Barthélemy, d'avoir attenté, par sortilèges, à la vie de Charles IX, qu'une lente souffrance, causée peut-être par le remords, conduisait au tombeau, fut condamné comme magicien au supplice du feu, qu'il subit sur la place de Grève, en 1573.

Après avoir suivi, en quelque sorte, pas à pas, l'histoire des crimes et des superstitions de tant de siècles, on ne doit plus s'étonner, mes jeunes amis, qu'il soit resté si longtemps dans la plupart de nos départements, des traditions populaires propres à entretenir chez les habitants des campagnes, des croyances ridicules, que la raison publique et le concours salulaire de la religion elle-même ont eu tant de peine à déraciner. Il n'est presque pas de localité, où les ruines d'un ancien monument, les changements survenus dans l'aspect du sol par l'effet du temps et des saisons, les souvenirs qui se rattachent à des événements historiques mal définis, ne soient devenus autant de sujets de contes de fées, de loups-garous, de personnages fantastiques ou merveilleux, de bergers magiciens enfin, dont la crédulité s'est emparée pour nourrir des terreurs superstitieuses : aussi, c'est à détruire ces restes véritables de la barbarie, que les personnes éclairées doivent s'appliquer aujourd'hui sans relâche, et le résultat de leurs efforts sera infailliblement d'effacer ces honteux vestiges de l'ignorance d'un autre âge.



LES FUNÉRAILLES

ET LES TOMBEAUX.

Lorsqu'on parcourt attentivement les vingt siècles qu'embrasse notre histoire, mes jeunes amis, on ne peut s'empêcher d'être frappé de surprise et d'effroi, en voyant quel mépris semblent avoir toujours fait de la vie des hommes, les peuples qui formèrent plus tard la nation française. Presque toutes les pages de nos annales sont remplies de scènes sanglantes, de meurtres de rois et de personnages éminents, de guerres d'extermination, de malheurs de toute espèce, suscités par les passions de quelques hommes au détriment du plus grand nombre ; et pourtant, pendant cette longue période, les honneurs funéraires, ce dernier témoignage de souvenir et de regret que reçoivent de nous ceux qui nous précèdent dans une autre vie, n'ont point cessé d'être rendus

aux cendres des morts, selon les mœurs et le caractère propres à chaque époque.

Longtemps avant que les nations de race Teutonique eussent envahi l'occident de l'Europe, les Celtes, qui occupaient la plus grande partie des provinces gauloises, donnaient à leurs morts une sépulture conforme à leurs rites sauvages et aux usages de leur civilisation imparfaite. Semblables en cela à ces nations barbares d'Orient qui donnaient à leurs rois, des montagnes ou des fleuves pour tombeaux (rappelez-vous les funérailles d'Alaric et d'Attila), c'était sous des monticules formés de terre et de cailloux entassés, qu'ils pratiquaient des loges funéraires, bâties sans ciment, de plusieurs pierres plates, au milieu desquelles ils plaçaient la dépouille mortelle du défunt.

Ces monticules, qu'il n'est pas rare de rencontrer en France, sont particulièrement connus sous le nom de « Tumulus » dans nos départements du centre et de l'ouest, où ils sont devenus depuis longtemps l'objet de l'étude des antiquaires, parce qu'ils renferment le plus souvent des objets remarquables, tels que des armes de bronze ou

de pierre dure, des poteries grossières, et simplement pétries à la main, des colliers d'or ou d'argent, et des monnaies de différentes espèces, dont l'empreinte sert aujourd'hui à constater, autant que possible, l'époque de la fondation de ces monuments sauvages. On y rencontre aussi fréquemment des vases de terre ou de cristal, de forme variée, qui semblent avoir été déposés dans ces sombres demeures, soit pour recueillir les restes des morts après que le bûcher les avait réduits en cendres, selon la coutume grecque et romaine; soit pour obéir à l'usage, qui paraît avoir été général chez les peuples de l'antiquité, de placer auprès de chacun, après sa mort, quelques-uns des objets dont il se servait pendant sa vie.

Ces Tumulus dont l'élévation et l'étendue sont quelquefois considérables, renferment souvent un certain nombre de sépultures, communiquant entre elles par des galeries souterraines, sur lesquelles s'ouvrent les loges funèbres, où se rencontrent, parmi des ossements humains, les vases cinéraires,

ou quelques-uns des objets curieux dont je vous parlais tout à l'heure. Les monnaies romaines que l'on y trouve assez fréquemment ont permis de préciser la date de la construction de ces monuments, qui ne paraissent guère remonter au delà des ^{III}^e ou ^{IV}^e siècles de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où la Gaule soumise à la domination de Rome, était au moment de passer pour toujours au pouvoir des nations teutoniques. Ces Tumulus appartiennent donc à la période Gallo-Romaine, et doivent être postérieurs aux Dolmens, aux Cromlechs, et aux pierres mouvantes, que je vous ai cités comme les seuls monuments existants de la grossière architecture des Celtes.

En se rendant maîtres de la Gaule, les Francs et les autres nations germaniques y introduisirent avec leurs coutumes une nouvelle manière de donner la sépulture aux morts. Leurs seuls monuments funèbres, au rapport de l'historien Tacite, qui a si bien décrit les mœurs des peuples de race germanique, étaient de simples tombeaux couverts de gazon, ou surmontés d'une petite toiture

de planches, sur laquelle les personnes riches étendaient des tapis plus ou moins précieux.

Les monuments funéraires des rois de la dynastie Mérovingienne ne consistaient le plus souvent qu'en une grande pierre profondément creusée, et fermée d'une autre pierre taillée en forme de voûte. Tel était particulièrement le sépulcre de Childéric I^{er}, roi des Francs Saliens et père de Clovis, qui fut découvert à Tournai, il n'y a pas deux siècles (1653), et qui renfermait entre autres objets, une bourse de cuir contenant environ cent pièces d'or et deux cents monnaies d'argent, à l'effigie de divers empereurs romains, des boucles de ceinture, des agrafes ornées de pierres précieuses, la poignée d'or d'une épée dont la lame de fer tomba en poussière lorsqu'on la toucha ; plus de trois cents petites abeilles d'or, provenant sans doute du manteau royal dans lequel ce prince avait été enseveli ; un fer et des débris d'un harnais de cheval, et enfin un anneau d'or, sur lequel ce monarque était représenté portant la longue chevelure ordinaire à sa race, avec les mots de « CHILDÉRIC, ROI », écrits en langue latine.

Mais ce qui peut jeter une horrible clarté sur la cruauté des Francs de cette époque, c'est qu'à côté des ossements du vieux roi, on trouva la tête d'un jeune homme, que l'on croit être celle d'un de ses écuyers, immolé peut-être sur le tombeau de son maître, suivant la coutume des Barbares, qui égorgeaient le plus souvent sur la sépulture de leurs princes, ou des personnages éminents de leur nation, les domestiques attachés à leur service, les chevaux de guerre qu'ils montaient le plus habituellement, et enfin un certain grand nombre d'esclaves ou de captifs, destinés à former, dans l'autre vie, selon la croyance grossière des peuples Scandinaves, un cortège funèbre à celui qu'ils voulaient honorer.

Les tombeaux des rois Francs de la première dynastie ne portaient presque jamais au dehors, ni inscriptions, ni ornements sculptés : c'était dans l'intérieur du sépulcre qu'étaient gravées leurs épitaphes, dont plusieurs ont été découvertes et parfaitement déchiffrées. On croit même que cet usage doit être attribué à la nécessité évidente à cette époque, de soustraire les tombes royales à

la rapacité des brigands qui violaient les sépultures, pour dépouiller ces morts illustres des bijoux et des vêtements précieux que l'on avait coutume d'ensevelir avec eux; ou peut-être de dérober aux effets des révolutions de palais, si fréquentes pendant cette période, ce dernier asile de la royauté, qu'elles ne respectaient pas toujours.

Les premiers Carlovingiens ne suivirent pas, à cet égard, l'exemple de leurs prédécesseurs : la tombe de Pépin le Bref à Saint-Denis, était marquée, dit-on, par cette courte mais fastueuse inscription : « Ci-gît Pepin, père de Charlemagne ». Sans doute parce que le grand empereur, par ses vertus et ses exploits, mérita de donner son nom à toute sa race, si promptement dégénérée après lui. Charles lui-même, dont la sépulture, à Aix-la-Chapelle, fut une vaste basilique, sous les voûtes de laquelle on le plaça, assis sur un trône d'or, revêtu des ornements impériaux, ayant à son côté « Joyeuse », sa formidable épée, et dans ses mains le globe d'or, emblème de la puissance impériale : on mit également sur ses genoux un livre d'évangiles; et le caveau royal rempli de parfums, et d'un

grand nombre d'autres objets de prix , fut soigneusement fermé et scellé , afin que personne ne pénétrât jamais dans ce palais de la mort , qu'une inscription latine , extérieurement sculptée , désignait à la vénération des générations à venir.

Les caveaux de Saint-Denis , fondés au VII^e siècle , par Dagobert I^{er} , pour servir de sépulture aux princes qui régneraient après lui , n'ont cependant pas toujours reçu cette destination. A l'exception des derniers Mérovingiens , de Charles-Martel qui ne porta jamais le titre de roi , de Pépin le Bref , et de Charles le Chauve , presque tous les princes des première et seconde dynasties , trouvèrent ailleurs des tombeaux ; mais depuis Hugues-Capet , qui se glorifiait du titre d'Avoué de la funèbre abbaye , on ne connaît que Philippe I^{er} , Louis VII et Louis XI , qui , par une volonté formellement exprimée de leur part , aient été ensevelis dans d'autres églises , pour lesquelles ils professaient une dévotion particulière.

Presque toutes les tombes royales qui subsistèrent pendant dix siècles sous ces somptueuses voûtes , étaient ornées de sculptures de pierre , de marbre noir ou blanc , ou de

métal, représentant l'effigie du prince mort, étendu sur un coussin de même matière, et les mains jointes sur la poitrine. Parmi ces monuments funéraires, on distinguait le mausolée de cuivre rouge, où gisait Charles le Chauve, dont la statue, revêtue des habits royaux, tenait dans sa main droite le sceptre royal, et dans sa main gauche le globe d'or, attribut des empereurs d'Occident.

Les monuments de Louis XII, de la reine Anne et de François I^{er}, se faisaient remarquer parmi tant de sépultures illustres, par l'élégance de leurs bas-reliefs, les figures allégoriques dont ils étaient ornés, et la ressemblance exacte de ces augustes morts, sculptés sur leurs tombeaux, dans le costume de leur époque. Mais ce qui surpassait de beaucoup en magnificence tout ce que la somptuosité du sépulcre avait inventé jusqu'alors, c'était le Mausolée à plusieurs étages, formés d'élégantes colonnes de marbre jaspé, que Catherine de Médicis fit élever à son époux Henri II, par les plus habiles sculpteurs de la Renaissance, et dans les caveaux duquel furent déposés, bientôt après, et tous trois avant l'âge, les derniers princes de

la maison de Valois , François II , Charles IX et Henri III.

La violation de ce grand ossuaire de trois races royales , lors même qu'elle ne serait pas le résultat d'une effroyable profanation , doit être à jamais regrettable , comme ayant détruit sans retour le plus grand monument historique que les siècles eussent amassé.

Cependant , l'espèce de magnificence que les rois avaient déployée pendant si longtemps , pour honorer les cendres de leurs prédécesseurs , avait , de temps immémorial , introduit une sorte de faste dans les sépultures de presque toutes les classes de la nation. A l'exemple des souverains , les personnes riches avaient adopté l'usage de se faire sculpter sur leurs tombeaux , dans le costume ou avec les attributs de leur profession ; c'est-à-dire armées de toutes pièces pour les chevaliers , ou vêtues de robes longues pour les magistrats et les dignitaires de l'Église ; mais comme le marbre était encore fort rare en France pendant le Moyen Age , il fut réglé au ^{xiv}^e siècle , que cette matière précieuse serait exclusivement réservée aux statues des rois et des princes de leur famille ; que les

statues des nobles seraient de pierre , ayant seulement les pieds et les mains de marbre ; et qu'enfin les bourgeois ou autres personnages notables ne pourraient se faire représenter qu'en pierre , sur les monuments qu'ils feraient élever.

Les figures placées sur les tombeaux étaient le plus souvent couchées , entièrement vêtues , et les bras croisés sur la poitrine ; cependant on voyait quelquefois des statues de personnages à genoux , les mains jointes , et dans l'attitude de la prière ou de la méditation.

Le seul aspect du tombeau d'un chevalier devait faire connaître quel genre de mort il avait éprouvé. S'il avait péri sur un champ de bataille , on le représentait armé de toutes pièces , son épée nue dans la main droite , son bouclier au bras gauche , et les deux pieds appuyés sur un lion couché : si , au contraire , la mort l'avait surpris dans son lit , le roi des animaux était remplacé par un chien lévrier , compagnon ordinaire de la noblesse de ce temps ; et le défunt , la tête nue , la cotte d'armes dégagée de la ceinture militaire , ne portait ni épée ni bouclier ; enfin , si l'illustre

mort avait succombé étant captif, son sépulcre était environné de toutes parts d'un grillage de fer, indice certain de la captivité dans laquelle il avait perdu la vie.

Jusqu'au ix^e siècle, il était interdit de creuser des tombeaux auprès des habitations, et de construire aucun édifice religieux dans un lieu qui avait servi de sépulture; mais à cette époque, la plupart des seigneurs adoptèrent la coutume de se faire ensevelir dans les églises qu'ils avaient fondées ou favorisées de leurs dons. Cet usage subsista en France jusque vers la fin du dernier siècle, où les événements de la révolution l'abolirent violemment avec bien d'autres abus, qui, pour satisfaire l'orgueil de quelques familles privilégiées, compromettaient gravement la salubrité publique, dans la plupart des villes du royaume.

Les coutumes observées en France pour les funérailles, ne sont pas moins curieuses à observer, que cette singulière hiérarchie du sépulcre, qui sembla protester si longtemps contre l'inexorable nivellement de la mort : mais nous devons regretter de ne posséder que des documents incomplets, sur le céré-

monial pratiqué en pareille occasion , sous les deux premières races , où il paraît à peu près certain qu'un grand nombre de traditions Celtiques et barbares s'étaient conservées dans la France chrétienne. Ce fut ainsi que l'on vit , pendant cette période , les rois et les personnages les plus élevés par leur rang ou leur naissance , faire renfermer dans leurs tombeaux , leurs armes , leurs bijoux , auxquels on ajouta , plus tard , un faucon ou un épervier , signes distinctifs de la noblesse féodale. Il n'est pas même prouvé que les sacrifices humains ne fussent pas encore en usage , en pareille circonstance , vers le milieu du ^{vi}^e siècle : et l'on cite , à ce propos , les dernières volontés de la reine AUSTRIGILLE , femme de Gontran , roi de Bourgogne , qui exigea , en mourant , de son époux , la promesse de faire égorger et ensevelir avec elle , dans le même tombeau , les deux médecins qui l'avaient soignée pendant la maladie à laquelle elle succombait. A la vérité , l'histoire ne fait point connaître , si le monarque se crut obligé d'accomplir ce vœu barbare , dicté peut-être , par un atroce désir de vengeance contre des hommes , à qui cette

princesse pouvait attribuer la cause de sa mort, plutôt que par une coutume nationale encore observée à cette époque.

Sous la dynastie Capétienne, un usage dont il serait difficile de découvrir l'origine, voulait que les princes et les seigneurs français portassent sur leurs épaules jusqu'à leur dernière demeure, les corps des rois et des princes de la famille régnante. Cette coutume était en pleine vigueur au XIII^e siècle, où les restes mortels de l'un des fils de Louis IX, mort à l'âge de seize ans, furent ainsi transportés jusqu'à Saint-Denis, par les plus grands seigneurs du royaume, au nombre desquels se trouva, par une circonstance particulière, Henri III, roi d'Angleterre, qui ne crut pas devoir se dispenser de remplir ce devoir féodal, que lui imposait sans doute sa qualité de grand feudataire de la couronne.

Personne n'ignore que les ossements du saint roi lui-même, pieusement rapportés de Tunis en France, par Philippe le Hardi, son fils et son successeur, furent transportés, depuis Notre-Dame de Paris jusqu'à Saint-Denis, sur les épaules de ce monarque lui-même, qui accomplit ainsi dans cette circonstance, ce

devoir solennel, qui n'avait évidemment rien d'inusité à cette époque (1272). La douleur qu'il éprouvait, plus encore que la fatigue sans doute, obligea le jeune roi à s'arrêter sept fois dans ce long trajet ; et chacun des endroits où il déposa son précieux fardeau, fut marqué plus tard par l'élévation d'un pareil nombre de croix de pierre, qui furent pendant longtemps l'objet de la vénération publique, et le but d'un pèlerinage religieux.

Il existait, pendant la même période, lors de la mort des rois de France, une coutume singulière, qui fut observée même à une époque beaucoup plus rapprochée de la nôtre : c'était de conserver autour du monarque défunt, pendant tout le temps qui s'écoulait depuis l'instant où il avait rendu le dernier soupir, jusqu'à celui fixé pour les funérailles, qui n'avaient lieu le plus souvent qu'après quarante jours, tout l'appareil dont la royauté s'entourait alors dans les occasions les plus solennelles.

Ainsi, l'on continuait de servir fidèlement chaque jour à l'heure accoutumée, dans un appartement voisin de celui où gisait la dé-

pouille mortelle du monarque, un repas somptueux dans lequel tous les grands officiers de la couronne étaient tenus de s'acquitter des fonctions qui leur avaient appartenu auprès de l'auguste défunt; le Pannetier, l'Échanson, le Maître d'hôtel, venaient y exercer leur ministère, autour du fauteuil vide du feu roi; les pages et les écuyers tranchants y remplissaient les devoirs de leurs charges; et toutes les cérémonies usitées à la table royale y étaient strictement observées, avec cette différence pourtant que les actions de grâce que l'on était dans l'usage de dire au commencement et à la fin de chaque repas, étaient remplacées par les prières des morts que récitait un prélat. Ce festin funèbre ainsi dressé, pour ainsi dire, en présence d'un lit mortuaire, avec le silence et le respect qu'inspirait la majesté royale, devenue plus imposante encore par la mort qui l'avait frappée, était un dernier hommage rendu par les puissants de la terre à cette grandeur souveraine qui allait disparaître pour toujours, et dont il semblait qu'ils voulussent encore dérober le néant aux yeux des autres hommes.

Cependant, mes jeunes amis, il faut sup-

poser que les usages pratiqués dans ces tristes solennités, étaient encore bien mal définis en France, au commencement du xv^e siècle, puisqu'en 1422, lorsque mourut l'infortuné Charles VI, il ne se trouva personne qui pût donner quelque indication sur le Cérémonial observé en pareille circonstance, et que la pompe funèbre, qui fut établie à cette occasion, devint, par la suite, celle qui prévalut pour la plupart des successeurs de ce prince.

On vit alors les restes mortels du vieux roi, renfermés dans un coffre de plomb, d'un poids considérable, sur lequel était étendue une riche couverture de drap d'or et « Vermeil », dont la bordure, brodée de fleurs de lis d'or, sur un fond d'azur, traînait jusqu'à terre. Sur ce pesant cercueil fut placé un lit de parade, où reposait l'effigie en cire du feu roi, aussi ressemblante que possible, vêtue d'une robe de drap d'or fourrée d'hermine, les jambes chaussées de brodequins de soie azurée, tissée de fleurs de lis d'or, et tenant dans ses mains le sceptre et la main de justice, signes distinctifs dès cette époque, de la puissance souveraine.

Cet appareil , posé sur une vaste litière et surmonté d'un dais magnifique , que soutenaient tour à tour le Prévôt des marchands, les échevins et les notables bourgeois de la ville de Paris, fut transporté de l'hôtel Saint-Paul à l'église Nôtre-Dame , où il dut passer la nuit, par cinquante valets de la maison du roi, tous vêtus de deuil, qui le lendemain remplirent le même office jusqu'à la porte Saint-Denis. Ils étaient précédés et accompagnés de deux cents maîtres d'hôtel, valets de chambre , panetiers , fruitiers , domestiques de toute classe de la maison royale, aussi vêtus de noir, et portant sur leur poitrine et leurs épaules, des écussons aux armes de France, qui décoraient également les torches de cire jaune, du poids de quatre livres, que chacun d'eux tenait en main. Le cortège funèbre formait une double file, où marchaient d'un côté, deux à deux, tous les ordres religieux et le nombreux clergé des paroisses de Paris, et de l'autre les maîtres et « Escoliers » de l'Université, au nombre d'environ cinq mille.

Les quatre coins du drap mortuaire étaient portés par les Présidents du Parlement

de Paris en robes « vermeilles » fourrées d'hermine, suivi de tous les magistrats de cette illustre compagnie, coiffés de leurs chaperons fourrés comme dans les audiences solennelles. Après ceux-ci venaient le Prévôt de Paris, tenant dans sa main droite la redoutable baguette, signe distinctif de l'autorité qu'il exerçait dans la cité, et immédiatement derrière le lit funèbre, le Duc de Bedford, régent de France et d'Angleterre pour son neveu Henri VI, encore enfant.

Je dois vous faire remarquer à cette occasion, mes bons amis, que ce fut alors pour la première fois, que l'on vit ainsi l'effigie en cire d'un roi de France figurer publiquement à ses funérailles; mais depuis cette époque cet usage fut observé à toutes les obsèques des successeurs de Charles VI, jusqu'à celles de Henri IV lui-même (1610). Ces images de cire, ainsi que les riches vêtements dont elles étaient ornées, étaient ensuite soigneusement recueillies dans le trésor de Saint-Denis, où elles existaient encore vraisemblablement lors de la dévastation de cette antique cathédrale.

Il y avait autrefois à Paris une corporation de vingt-quatre porteurs de sel, auxquels on donnait le titre de « Hannouards », qui jouissaient du privilège singulier de transporter sur leurs épaules les dépouilles mortelles des rois de France, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la dernière croix plantée sur le chemin de cette ville, où le cercueil royal était reçu par les chanoines de l'abbaye. Cette coutume, dont l'origine n'est point connue, avait pour objet, dit-on, de rappeler aux peuples que la royauté était aussi nécessaire au bien-être des nations que le sel à l'existence des hommes. D'autres ont prétendu que le sel entrant en grande quantité dans les embaumements, pratiqués alors en France par des moyens tout différents de ceux qu'employaient les anciens Égyptiens, dont le secret n'a jamais été retrouvé, les hannouards s'étaient prévalus de cette circonstance, pour réclamer un privilège qui sans doute ne laissait pas d'être lucratif pour eux. Mais cette explication semble peu satisfaisante ; et cet usage, qui ne paraît pas cependant s'être maintenu au delà du règne de Louis XI, a donné lieu à une infinité d'autres

interprétations , qui ne sont peut-être pas plus rationnelles.

Lorsqu'enfin le cortège fut arrivé à Saint-Denis, après une marche lente de plusieurs heures, la cérémonie funèbre fut célébrée avec toute la pompe imposante dont la religion entoure ces lugubres solennités ; mais au moment où le cercueil royal allait être descendu dans sa dernière demeure, un violent débat éclata tout à coup entre les valets qui avaient porté le lit funéraire pendant une partie du trajet , et les religieux de l'abbaye, qui prétendaient avec la même insistance, que les riches vêtements de drap d'or et les somptueux ornements dont la litière était surchargée devaient leur appartenir sans partage. Peu s'en fallut même que la querelle ne devînt sanglante entre les deux partis, qui commençaient déjà à s'arracher ces opulentes dépouilles , lorsque l'autorité du duc de Bedford mit fin à ce débat scandaleux, en renvoyant les prétendants à se pourvoir en justice.

Quelques instants plus tard, une discussion presque semblable faillit éclater, pour une question de préséance, entre les sergents d'ar-

mes et les officiers du parlement, à l'occasion d'une table que ceux-ci avaient occupée, et que les premiers disaient leur appartenir, pendant le festin, qui, selon la coutume des funérailles antiques, se trouvait splendidement servi dans la plus grande salle de l'abbaye. Heureusement ce nouveau germe de discorde fut promptement étouffé; et la pompe funèbre se termina par une abondante distribution d'argent, qui fut faite au peuple aux portes de la basilique.

Chacune de ces royales Obsèques, auxquelles le peuple ne manquait jamais de se rendre en foule, partout où il pouvait aborder, se trouvait ainsi l'occasion d'une multitude de dépenses considérables, tant pour la quantité prodigieuse d'étoffes précieuses et de décorations de toute espèce qu'elles nécessitaient, que pour les aumônes distribuées aux pauvres et les largesses faites aux assistants. L'abbaye de Saint-Denis recevait aussi en pareille circonstance des présents considérables; et l'on sait qu'aux somptueuses funérailles que Charles V fit faire à l'illustre Duguesclin (1389), en lui accordant un tombeau parmi les sépultures des rois,

l'évêque, qui officia dans cette cérémonie, reçut en présent quatre des plus beaux chevaux des écuries du roi, entièrement caparaçonnés de velours noir, qu'un pareil nombre d'écuyers conduisit jusqu'aux pieds du prélat qui en accepta l'offrande, en leur imposant la main droite sur la tête. Le Connétable de Clisson, qui présidait au nom du roi à cette cérémonie, se présenta ensuite lui-même avec deux maréchaux de France et quatre des plus grands seigneurs du royaume, tenant chacun par la pointe une épée nue; et fut suivi bientôt après de plusieurs chevaliers armés de toutes pièces, qui déposèrent sur les marches de l'autel, des casques et des bannières aux armoiries du noble défunt.

Cette pompe militaire, qui tirait évidemment son origine des coutumes de la Chevalerie, était observée, à peu de chose près, aux funérailles de tous ceux qui avaient été investis de cette dignité, où l'on ne manquait jamais de faire paraître la tête basse, et entièrement voilé d'un crêpe noir, le cheval de bataille de l'homme de guerre. Mais un usage bien plus singulier, dont on connaît

plusieurs exemples dans ces sortes de cérémonies, c'était de faire représenter le personnage du chevalier mort, par un homme payé pour jouer ce rôle, afin que revêtu des vêtements et de l'armure du défunt, il imitât sa démarche, ses manières, et jusqu'à ses habitudes de corps. Cette sorte de bouffonnerie, peu digne d'une circonstance aussi tristement solennelle, semble encore un reflet de ce goût bizarre de l'esprit français pour l'imitation, même burlesque, que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous faire remarquer dans le cours de ce livre.

Les signes de deuil publics et particuliers ont si évidemment varié chez nos aïeux, selon les différentes époques de leur histoire, qu'il est devenu presque impossible de découvrir les usages qui ont prévalu sur cette matière : cependant on est à peu près certain que sous la première Race les seigneurs et les dames qui assistaient aux obsèques royales s'y présentaient vêtus de noir, les cheveux épars et souillés de cendre. Lorsque beaucoup plus tard, vers la fin du ^{xv}^e siècle (1476) René d'Anjou visita solennellement le corps inanimé de Charles le Teméraire, tué peu de

jours auparavant sous les murs de Nancy, ce prince, dit un historien, était habillé de noir, et portait « une grande Barbe d'or, « venant jusqu'à la ceinture, en signification « des anciens Preux », chez lesquels c'était vraisemblablement un signe extérieur d'affliction, de laisser croître sa barbe.

Les rois de France, jusqu'à nos jours, ont presque tous porté le deuil en couleur violette, qui devenait aussi, en pareille occasion, celle de la tenture de leurs appartements. Pendant les premières années de leur veuvage, les reines prenaient des vêtements blancs, qui faisaient donner à ces princesses le titre de « Reines Blanches ». Il ne paraît pas néanmoins que cette dernière coutume ait été constamment observée, et l'on a la certitude que la reine Anne de Bretagne, après la mort de Charles VIII, qu'elle regrettait amèrement (1498), adopta des vêtements noirs, et dont la forme se rapprochait, selon toute apparence, du costume des religieuses des temps modernes.

jours apparaissant sous les murs de Rome,
 ce prince, dit un baron, était habillé de
 noir, et portait une grande barbe d'or.
 « Venant jusqu'à la clôture, on signification
 « les anciens livres », chez lesquels on était
 évidemment un signe extérieur d'ab-
 sence, de laisser croître sa barbe.
 Les rois de France, jusqu'à nos jours, ont
 toujours tenu pour le droit de couleur vio-
 lette, qui devenait rose, en partie occu-
 pée, celle de la tenture de leurs appartements.
 Pendant les premières années de
 son règne, les rois prenaient des vis-
 ites plus, qui leur donnaient à ces
 princesses le titre de « Reines Blanches ». Il
 ne paraît pas néanmoins que cette dernière
 coutume ait été constamment observée, et
 on a la certitude que la reine Anne de Bro-
 tagne, après le mort de Charles VII, qu'elle
 régnaient, autrement (1498), adopta des
 vêtements noirs, et dont la tenture se rap-
 prochait, selon toute apparence, du cou-
 leur des églises des temps modernes.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU MOYEN AGE.

Variations évidentes des mœurs et coutumes d'une nation aux diverses époques de son histoire. — Modifications successives du caractère français sous les différentes Dynasties. — Classes distinctes existant en France pendant la période Mérovingienne. — Clergé, Leudes et Antrustions. — Gallo-Romains. — Classe des Affranchis dans les villes. — Condition misérable des Serfs de la campagne. — Ducs, Comtes et Marquis substitués aux Leudes et Antrustions pendant la décadence des Carlovingiens. — Origine de la Noblesse ou de la classe des Gentilshommes. — Caractère et développement du Régime féodal. — La Féodalité considérée comme un premier symptôme d'ordre public. — Révolution communale au ^x^e siècle. — Classe des Communiens ou Bourgeoisie des villes. — Ses progrès et son importance. — Naissance de la

..

classe des Gens de Robe au ^{xiii}^e siècle. — Leur introduction dans le Parlement. — Gens de Poëste ou de Corps successivement affranchis et agrégés à la Bourgeoisie des communes. — Distinction des classes effacée par la Révolution Française..... P. 4

LES ARMES ET LES ARMOIRIES.

Caractère belliqueux de la Race Franque. — Armement des guerriers de cette nation au ^v^e siècle. — Francisque. — Distinction des armes offensives et défensives. — Armes prescrites aux Francs par les Capitulaires de Charlemagne. — Époque de l'adoption du Haubert ou de l'Habitemaillé. — Destination de la Cotte d'armes. — Usage de l'épée, du coustil ou poignard de Miséricorde, et surtout de la lance. — Invention de l'Armure Articulée, sous les Valois. — Différentes parties du Heaume ou Casque, employé comme armure de tête. — Variations dans la forme du Bouclier jusqu'au ^{xi}^e siècle. — Usage de la Rondelle et de l'Écu, et signes divers dont ils étaient ornés. — Force matérielle des hommes d'armes du Moyen Age. — Chevaux bardés de fer. — Usage du Chanfrein. — Aversion des Francs pour les armes de Jet. — Invention de l'Arbalète au ^{xii}^e siècle. — Premier usage des Canons de bataille, à la journée de Crécy. —

Construction grossière et dangereuse des premières armes de ce genre. — Artillerie multipliée dans les armées sous Charles VIII et sous François I^{er}. — Premières Armes à Feu Portatives. — Coulevrines à main. — Arquebuse inventée au xv^e siècle. — Arquebusiers distingués des Piquiers et Hallebardiers. — Arquebuse à rouet transformée en mousquet au commencement du xvi^e siècle. — Usage du Fusil, et invention de la Baïonnette sous Louis XIV. — Origine des Armoiries. — Couleurs et signes distinctifs dont elles se composaient. — Devises. — Science du Blason. — Bannières et Pennons. — Chape de Saint-Martin sous les Mérovingiens. — Oriflamme sous les Capétiens. — Bannières royales déployées dans les armées à différentes époques. — Coutume du Cri d'armes. — Époque où elle cessa d'être observée..... P. 44

LA CHEVALERIE.

Époque probable de l'origine de la Chevalerie. — Naissance noble exigée des Aspirants à cette dignité militaire. — Éducation du jeune Damoisel comme Page ou Varlet d'un Haut-Baron. — Connaissances qu'il devait acquérir en cette qualité. — Admission d'un page au grade d'Écuyer. — Fonctions et titres des différentes sortes d'écuyers.. — Cérémonies observées pour la récep-

tion d'un Chevalier. — Bain. — Costume du Réci-
piendaire. — Veille des Armes. — Serment
prêté au pied des Autels. — Accolade ou Acco-
lée. — Éperons chaussés par les Dames. — Si-
gnification des cérémonies pratiquées dans cette
solennité. — Tournois inventés en France vers
la fin du ^xⁱ^e siècle. — Vertu militaire appe-
lée Prouesse. — Pas d'armes. — Castilles. —
Combats à la foule, ou Trespignées. — Joutes
ou combats corps à corps de deux chevaliers. —
Armes Courtoises. — Fréquence des accidents
fâcheux dans ces sortes d'exercices. — Mort de
Henri II. — Vif intérêt des dames et damoiselles
pour ces jeux militaires. — Annonce et Célébra-
tion d'un Tournoi. — Solennité déployée dans
cette circonstance. — Juges ou Maréchaux du
Camp. — Enseignes ou Joyaux distribués par les
dames. — Clameurs usitées en pareille occasion.
— Prix et récompenses décernés aux Vainqueurs.
— Occasions habituelles de la réception des che-
valiers. — Veille des armes accomplie sous les
remparts d'une ville assiégée. — Titres et hom-
mages décernés aux chevaliers aussitôt leur ré-
ception. — Hauts-Chevaliers, Bannerets et Ba-
cheliens. — Chevaliers Errants. — Utilité réelle
de leur institution. — Emprises. — Institution des
Treize Chevaliers de la Dame Blanche à l'Écu-
Vert. — Pratiques puériles et Superstitions ob-

servées par les Chevaliers du Moyen Age. — Singulier exemple tiré de l'Histoire de Duguesclin. — Prière de la Hire. — Influence favorable de la chevalerie sur les mœurs. — Peine infamante décernée contre le Chevalier félon. — Inviolabilité de la personne des Officiers d'armes. — Chevaucheurs, Poursuivants et Hérauts d'armes. — Noms attribués à ces officiers par leurs seigneurs. — Fonctions éminentes du premier Roi d'armes de France. — La Chevalerie discréditée au *xvi^e* siècle. *P. 41*

LES COSTUMES JUSQU'AU *xvi^e* SIÈCLE.

Caractère mobile des Gaulois signalé par Jules César. — Inconstance héréditaire des Français en matière de modes. — Costumes gaulois. — Chasuble, Braye et Sayon. — Usage des Étoffes de laine semblables au Tartan écossais. — Ajustements des Femmes gauloises. — Leur goût pour les bijoux et les coiffures de cheveux roux. — Vêtements romains adoptés après la conquête par les peuples des Gaules. — Habillement grossier des Francs au *v^e* siècle. — Usage des fourrures commun aux deux sexes. — Clovis et ses successeurs adoptent la pourpre romaine. — La chevelure servant à distinguer la race conquérante de la race conquise. — Costume habituel des femmes sous la Dynastie Mérovingienne. —

Fermail et bijoux de cette époque. — Fixité de la mode du ^{vi}^e au ^{viii}^e siècle. — Costume de Charlemagne décrit par les historiens. — Diversité des fourrures selon les différentes classes de personnes. — Usage de l'Escarcelle. — Habillement des femmes au ^{ix}^e siècle. — Costume de Charles le Simple. — Vêtements divers du ^{xii}^e siècle, indiqués par les monuments. — Époque où le costume français prend la forme qu'il doit conserver pendant le reste du Moyen Age. — Destination de la Boutonnière. — Adoption du Surcot, commun aux deux sexes. — Armoiries portées sur les robes des dames nobles. — Coiffures particulières à cette période. — Progrès du luxe pendant le ^{xiv}^e siècle. — Usage du Justaucorps. — Manches extravagantes adaptées au surcot. — Usage du Camail à capuchon. — Pierreries introduites dans la coiffure des dames. — Costume et ajustements des élégants du ^{xiv}^e siècle. — Invention des Chaussures à la Poulaine. — Introduction de l'Escoffion et du Hennin flamand. — Le Chaperon devient la coiffure des hommes. — Variations rapides de la forme du chaperon. — Chapel de feutre. — Vêtements mi-partis. — Manches à l'Ange ou Perdues, sous Charles VI. — Vicissitudes du surcot. — Faste d'Isabeau de Bavière. — Bonnets pyramidaux et grands Papillons. —

Dames à chaperons de velours et à chaperons de drap. — Modifications apportées au costume par le règne de Louis XI. — Adoption du Pourpoint étriqué, blâmée par Comines..... P. 85

LES MODES SOUS LOUIS XII

ET SES SUCCESSEURS.

Circonstances diverses à observer dans l'Histoire du costume. — Modes introduites par les difformités de Charles VIII. — Simplicité du costume adopté par Louis XII. — Souliers à Bec de Canard ou à la Guimbarde. — Coiffes féminines apportées en France par Anne de Bretagne. — Robes à la Grand' Gorre. — Usage général des Chausses dans l'habillement des hommes au *xvi^e* siècle. — Invention des Taillades. — Manches Gibbeuses et à Ventre de Cornemuse. — Double bonnet adopté par la bourgeoisie. — Influence personnelle de François I^{er} sur les modes françaises. — Usage des Trousses importé d'Italie. — Les taillades appliquées à toutes les parties du vêtement. — Accident arrivé à François I^{er}. — Mode de la barbe longue et des cheveux courts. — Vêtements mi-partis et blasonnés laissés aux livrées des pages et des laquais. — Goûts fastueux propagés en France par l'exemple de Catherine de Médicis. — Modes diverses sous

Henri II. — Premier usage des Bas de soie tricotés à l'aiguille. — Faste extravagant de la Cour de Henri III. — Adoption des draps d'or et d'argent. — Henri III forcé de réprimer les progrès du luxe. — Usage du Point coupé dans les fraises de col communes aux deux sexes. — Influence du Protestantisme sur la réforme du costume national. — Austérité du vêtement français sous Henri IV. — Vertugadins et Robes à Fraises. — Changements apportés dans la forme du Pourpoint sous Louis XIII. — Profusion ridicule des Galons et des Broderies de tous genres. — Écharpes et Baudriers introduits dans le vêtement civil. — Manières différentes de porter la barbe en France, depuis Louis VIII jusqu'à Louis XIII. — Invention des Perruques in-Folios. — Engouement général excité par cette mode exagérée. — Amélioration notable du costume sous Louis XIV. — Réduction successive de la forme des perruques. — Diversité des chaussures en usage. — Les dentelles prodiguées dans les ajustements des deux sexes. — Coiffures à la Fontange. — Anecdote relative à l'abandon subit de cette mode. — Introduction des Paniers dans le costume des femmes. — Rapides fluctuations de la mode jusqu'à nos jours..... P. 117

L'ARCHITECTURE ET LES BEAUX-ARTS.

Ignorance grossière des Francs au v^e siècle. — Industrie architectonique des Gaulois avant la conquête romaine. — Peulvans. — Pierres Mouvantes. — Dolmens. — Allées couvertes, vulgairement appelées Grottes-aux-Fées. — Cromlechs, ou pierres courbes. — Cromlech de Carnac. — Destination probable des monuments druidiques. — Fondations nombreuses d'églises et de palais sous les premiers Mérovingiens. — Architecture Romane. — Cathédrales célèbres de cette période. — Architecture Byzantine. — Événements mémorables du xi^e siècle. — Commencement de l'architecture Ogivale, improprement nommée Gothique. — Caractères distinctifs du genre Ogival. — Monuments de cette époque devenus communs dans les différents pays de l'Europe. — Rapidité remarquable de la construction des cathédrales gothiques. — Pieuse ardeur des travailleurs. — Vitraux des basiliques chrétiennes. — Art de la Peinture sur Verre. — Peinture sur Émail connue en France dès l'époque Mérovingienne. — Encouragements donnés à cet art par François I^{er}. — Invention de la Peinture à l'Huile par Jean de Bruges. — Imperfection de la Statuaire pendant la plus grande partie du Moyen Age. — Habilité remarquable et uni-

versalité de quelques artistes du xvi^e siècle.
 — Jean Goujon, surnommé le Michel-Ange
 français..... P. 151

LES TROUBADOURS ET LES TROUVÈRES.

Nullité des beaux-arts chez les peuples sauvages. — Leur ignorance sur la musique. — Instruments grossiers usités dans les Gaules pour le culte druidique. — Effets de la musique guerrière sur les Francs, à l'époque de leur invasion dans les Gaules. — Chants Nationaux. — Chansons de guerre ou de Gestes. — Hymne de Roland. — Moines appelés d'Italie par Charlemagne, pour enseigner le chant Grégorien. — Le Plain-chant, seule harmonie musicale connue au Moyen Age. — Compositions de Charles le Chauve et de Robert II. — Influence des Orgues sur les progrès de la musique en France. — Invention de la Gamme par Guy d'Arezzo. — Commencement de la musique profane. — Rareté des communications entre les différentes provinces. — Diversité du langage au Nord et au Midi. — Langues provençale et romane. — Les Troubadours dans les provinces du Languedoc. — Accueil favorable qu'ils recevaient dans les châteaux et aux tournois. — Présents qui leur étaient attribués en pareille occasion. — Jongleurs et Ménestrels. — Introduction de la

musique et de la poésie dans la France Romane.
— Circonstances propices à leur propagation. —
Encouragements donnés aux arts par quelques
princes des XIII^e et XIV^e siècles. — Thibaut, comte
de Champagne. — Charles d'Anjou et Adam de
Halle. — Charles d'Orléans. — René d'Anjou,
peintre, poète et musicien..... P. 470

LES HABITATIONS.

Époque précise de l'élévation des châteaux forts.
— Double but évident de leur construction. —
Leur situation ordinaire dans des lieux élevés.
— Établissement de deux enceintes fortifiées. —
Donjon ou citadelle. — Destination particulière
de cette sorte d'édifice. — Architecture militaire
introduite en Angleterre par Guillaume le Con-
quérant. — Épaisseur des murs du donjon. —
Passage souterrain. — Entrée principale. — Dis-
tribution intérieure. — Privation d'air et de lu-
mière. — Absence d'ornements. — Salle d'armes.
— Appartements du châtelain et de sa famille.
— Dispositions de défense en cas d'attaque. —
Effet des Croisades sur la construction des châ-
teaux forts. — Architecture Ogivale adoptée
au XIII^e siècle. — Ornaments intérieurs de cette
période. — Décroissement rapide du nombre des
châteaux. — Conséquences remarquables de la
révolution communale. — Tours du Beffroi élevées

dans les villes. — Idée qui s'attachait alors à ce genre de monuments. — Hôtels de ville. — Parloir aux Bourgeois. — Aspect général des villes du moyen âge. — Pignons sur rue. — Tourelles bourgeoises. — Rues étroites. — Rareté des édifices publics. — Moyens de transport usités à cette époque. — Chevaux et mulets communs à toutes les classes. — Voitures en usage sous les Mérovingiens. — Basterne de la reine Clotilde. — Litières préférées au ^{xiv}^e siècle. — Chariots employés par Isabeau de Bavière et Marguerite d'York. — Chariots suspendus ou Coches. — Invention des Carrosses au ^{xvi}^e siècle. — Construction grossière des premières voitures de ce genre. — Carrosse de Henri IV. — Voitures fermées et à glaces, inventées sous Louis XIII. — Magnificence du maréchal de Bassompierre. — Établissement des premiers Fiacres à Paris. — Les Omnibus sous Louis XIV..... P. 482

LES AMEUBLEMENTS.

Variation des formes de l'ameublement aux différentes époques. — Rareté des meubles proprement dits, et abondance de la vaisselle d'or et d'argent sous les Mérovingiens. — Influence de l'architecture sur la construction des meubles. — Forme Byzantine des lits au ^{viii}^e siècle. — Style Ogival. — Usage des Couches et Cou-

chettes. — Ciels de lit. — Sorte de politesse observée au Moyen Age. — Lits royaux de François I^{er}. — Lits à ruelle sous Louis XIII. — Sièges divers. — Trône de Dagobert I^{er}. — Sièges royaux du xiv^e siècle. — Trône du roi Jean. — Escabeaux, Banquettes et Pliants. — Manière de s'asseoir pendant les repas. — Hautes-Chaires ou Faldistoirs. — Sièges à Dosseret. — Fauteuils du temps de Henri III. — Tables à manger de diverses époques. — Armoires, Bahuts et Dressoirs. — Étiquette prescrite au sujet de ces derniers meubles à la cour des ducs de Bourgogne. — Usage national du dressoir conservé jusqu'à nos jours. — Tapis de pied longtemps inconnus. — Jonchées de paille ou de verdure. — Tapisseries à Herbages et à Personnages. — Tentures de cuir doré et argenté. — Progrès remarquables de l'ameublement au xvi^e siècle. — Miroirs métalliques. — Glaces de Venise. — Fondation des premières manufactures de glaces étamées en France par Colbert. — Moyens employés pour mesurer le temps. — Gnomon et sablier. — Horloge d'eau ou Clepsydre envoyée en présent à Charlemagne. — Invention des Horloges à roues attribuée à Gerbert. — Progrès de l'horlogerie en Italie au xvi^e siècle. — Jacques de Dondis, surnommé Horologius. — Henri de Vic appelé à Paris par Charles V. — Tour de l'horloge du

Palais. — Application du Pendule à l'horlogerie. — Luxe de la ciselure des pendules sous Louis XIV. — Chauffe-Doux. — Éclairage des appartements. — Cierges et chandelles de cire connus dès le ^{xr} siècle. — Ordonnance de Philippe le Bel sur les torches de cire. — Cérémonial prescrit pour l'éclairage des reines pendant leur veuvage. — Valets porte-flambeaux. — Barbarie du franc Ranching. — Chandeliers et Candélabres. — Machine inventée à Bruges pour éclairer les noces de Charles le Téméraire. — Lustres et Girandoles au ^{xvii} siècle. — Profusion de meubles d'or et d'argent. — Interdiction d'en fabriquer de nouveaux prononcée à diverses époques..... P. 204

LES REPAS PUBLICS ET PARTICULIERS.

Rapports incontestables entre les habitudes gastronomiques des Peuples et leurs mœurs sociales. — Intempérance des Romains à l'époque de leur décadence. — Frugalité proverbiale des Spartiates. — Voracité dégoûtante des Gaulois. — Usage du vin connu de ces peuples au temps de César. — Diversité de leurs vases à boire. — Cornes de taureaux. — Crânes humains enchâssés d'or. — Modes romaines adoptées dans les Gaules. — Luxe de table répandu sous les premiers Mérovingiens. — Usage des Nappes ou

Doubliers. — Celui des Serviettes longtemps inconnu des Français. — Cuillères employées sous la première dynastie. — Les Fourchettes ne sont point en usage avant le ^{xiv}^e siècle. — Couteaux de table. — Couteaux de la Chine sous Henri III. — Hanaps d'or et de cristal. — Célébrité fabuleuse de quelques vases à boire. — Outres de cuir en usage sous Philippe de Valois. — Destination de la Nef au ^{xiv}^e siècle. — Plats Tailloirs ou Tranchoirs. — Petits pains du même nom. — Pots à Aumônes. — Prodigueuse quantité de vaisselle d'or et d'argent. — Grillage du tombeau de saint Martin de Tours, voté par Louis XI. — Monnaie fabriquée sous François I^{er}, avec le même métal. — Introduction de la Faïence italienne. — Travaux opiniâtres et invention de Bernard Palissy. — Ordonnances des rois de France pour réprimer l'ivrognerie et l'intempérance. — Multiplicité des Potages. — Goût national pour ce genre de mets. Soupe dorée. — Anecdote relative à la fameuse sauce noire des Lacédémoniens. — Assaisonnements épicés. — Usage de l'hippocras, de l'hydromel et de l'Eau rose..... P. 236

LES ENTREMETS.

Abondance extrême des mets dans les repas. — Viandes empilées. — Citation de Boileau à l'occasion de cette coutume. — Progrès de l'art culi-

naire jusqu'au ^{xvii}^e siècle. — Solennité des banquets féodaux. — Service de table fait par des hommes à cheval. — Usage de Corner l'eau avant et après le repas. — Introduction des Jongleurs et Ménestrels dans les salles des festins. — Origine des Entremets. — Leur invention au ^{xiii}^e siècle. — Exemples historiques d'entremets fameux. — Les vœux du Héron et du Faisan. — Solennité de cette dernière fête à la cour de Bourgogne. — Entremets remarquables qui s'y trouvent représentés. — Autres entremets aux noces de Charles le Téméraire. — Bals à la suite des banquets. — Magnificence et prodigalité des princes du Moyen Age, dans les occasions solennelles..... *P.* 258

LES JEUX ET LES DIVERTISSEMENTS.

Goût naturel des Français pour les fêtes et la représentation. — Jeux d'adresse différents des jeux de calcul ou de Hasard. — Jeux des Échecs, des Dés et des Tables. — Invention des Cartes à jouer, faussement attribuée à Jacques Gringonneur. — Jeu des Rois et des Reines, connu au ^{xiii}^e siècle. — Explication probable des figures et des couleurs de nos jeux de cartes. — Passion extravagante des Peuples Celtiques pour les jeux de hasard. — Résultats déplorables de ce penchant funeste. — Ordonnances successives

des Rois de France contre cette sorte de jeux. — Goût prononcé de Louis XI et de Henri IV pour cet amusement. — Jeux d'adresse usités chez les Français. — Exercices militaires encouragés par Charles IV et Charles V. — Jeux publics et Combats d'animaux sous les deux premières dynasties. — Mât de Cocagne, et Combat des aveugles, connus des Parisiens au xv^e siècle. — Bateleurs et histrions. — Fête des ânes. — Personnages divers que l'on y voyait figurer. — Procession du Renard sous Philippe le Bel. — Fête des Fous ou des Diacres. — Compagnie de la Mère-folle à Dijon. — Avantages et dangers de ce genre de divertissements populaires. — Coutumes traditionnelles encore observées dans quelques départements..... P. 271

LES MYSTERES ET LES THÉÂTRES.

Caractère mobile et railleur de l'Esprit français.

— Scènes muettes représentées à l'occasion des Entrées solennelles de plusieurs Rois et Reines de France. — Exemples remarquables de ce genre de représentations. — Miracles ou Mystères joués dans les Églises aux principales fêtes de l'année. — Scènes et drames parlés et chantés. — Dispositions d'un théâtre destiné à la représentation d'un mystère. — Affluence des spectateurs. — Décorations et machines. — Ma-

nière de figurer le Paradis et l'Enfer.¹ — Diableries. — Science du Costumier. — Travestissements et fonctions principales des Démones dans les drames du Moyen Age. — Acteurs chargés de jouer les différents rôles dans les Mystères. — Longue durée des représentations. — Fonctions du Maître ou Meneur du jeu. P. . . . 290

LES MORALITÉS ET LES SOTIES.

Premier théâtre permanent établi à Paris. — Hôpital de la Trinité. — Confrères de la Passion. — Encouragements et protection qui leur sont accordés par Charles VI. — Tristes Circonstances politiques de cette période. — Théâtre de l'hôtel de Bourgogne. — Cessation des Mystères. — Jeu des *Pois-Pilés*. — Spectacles représentés par des Comédiens de profession. — Loge des Maîtres. — Royaume de la Basoche. — Privilèges des Basochiens. — Moralités et Farces. — La *Condamnation de Banquet*. — Spectacles des halles et de la Table de marbre. — Réunions annuelles des Clercs de la Basoche. — Plantation du May. — Monstre ou Revue générale. — Étendard et Armoiries des Basochiens. — Nouveau privilège accordé à leur Compagnie par Henri II. — Suppression définitive du titre de Roi de la basoche sous Henri III. — Les Enfants-Sans-Souci, ou Mauvais-Garçons. — Les Soties.

— Idée générale de cette espèce de Drame satirique. — Le Poète Gringore. — Faveur accordée par Louis XII à ce genre de Comédiens. — Répression nécessaire de leur licence excessive. — Le *Monde-Nouveau*. — Caractère distinctif du *xvi^e* siècle. — Résumé succinct de l'Histoire du Théâtre en France, jusqu'au règne de Louis XIV..... P. 306

LES ÉPREUVES ET LE COMBAT JUDICIAIRE.

État social créé par la Conquête au *v^e* siècle. — Disposition de la loi Salique pour réprimer la violence. — Composition. — Gradation établie entre les habitants du territoire. — Différence de la composition imposée selon les différentes classes. — Vol ou meurtre d'un bœuf et d'un cheval. — But de la composition. — Jurés institués pour juger les crimes et les procès. — Lieux où s'assemblait le Malle dans chaque canton. — L'Orme Saint-Gervais. — Dicton populaire auquel il a donné lieu. — Armes et boucliers placés sous les yeux des Jurés. — Comparution et serment de l'accusé. — Témoins produits en justice. — Co-jurants. — Jugements de Dieu. — Épreuves de l'eau froide, de l'eau bouillante et du fer rouge. — Solennité religieuse dont elles étaient entourées. — Tentatives inutiles jusqu'au *xii^e* siècle pour abolir les épreu-

ves. — Combat judiciaire. — Esprit de son Institution. — Champions accordés à certaines classes de personnes. — Lice où s'accomplissait le Duel judiciaire. — Formalités observées en pareille occasion. — Combat singulier entre deux bourgeois de Valenciennes. — Le chien de Montargis. — Conséquences fatales du Duel judiciaire. — Effets des Établissements de Saint-Louis sur cette coutume barbare. — Peine du bannissement prononcée par la loi Salique. P. 324

LA TORTURE ET LES SUPPLICES.

Origine rationnelle de la plupart des préjugés et des erreurs populaires. — Jurisprudence barbare modifiée par l'adoucissement des mœurs. — Formes juridiques observées sous le régime féodal. — Plaids de la Porte. — Jugements rendus *Entre les Lions*. — Introduction des Gens de robe dans les Justices seigneuriales. — Conséquences remarquables de l'institution des Juges royaux. — Rigueur excessive de quelques dispositions des Établissements de Saint-Louis. — Peine de la Mutilation. — La Torture substituée au serment et aux interrogatoires de l'accusé. — Effets déplorables de la Question appliquée aux accusés et aux témoins. — Supplices barbares usités à diverses époques. — Meurtre de Brunehaut. — Aveuglement de Bernard, roi d'Italie. — Procès

nombreux et condamnations capitales sous Philippe le Hardi et ses successeurs. — *Laissez passer la justice du Roi.* — Prisons de la plupart des villes de France. — Anecdote relative à la reine Blanche de Castille. — Cachots et Oubliettes des châteaux forts. — Les Cages de fer..... P. 340

LA MAGIE BLANCHE ET LA MAGIE NOIRE.

Châtiments infligés aux prétendus Sorciers et Magiciens. — Ignorance absolue des peuples du Moyen Age, cause principale de leur crédulité. — Origine supposée de la Magie. — Prescience et divination attribuée aux femmes du Nord. — Artifices magiques répandus parmi les populations gauloises. — Gui sacré. — Prêtresses armoricaines de l'île de Sein. — Titre de Sorcier, puni comme un outrage par la loi Salique. — Terreurs superstitieuses de Frédégonde. — Capitulaire de Charlemagne contre les Magiciens. — Effets ridicules de leur prétendue science. — Les *Chevaucheurs d'Escouettes*. — Absurdité de la Magie blanche et de la Magie noire. — Subterfuges employés par les Sorciers du Moyen Age pour entretenir la crédulité populaire. — Envoûtements. — Accusations criminelles fondées sur ces pratiques superstitieuses. — Odieuses persécutions dont elles deviennent le prétexte. — Jeanne d'Arc condamnée par les An-

glais sous une accusation de Sorcellerie. — Savants soupçonnés de s'être livrés aux sciences magiques, depuis le ^{xiii}^e jusqu'au ^{xvi}^e siècle. — Aveuglement de l'Esprit public pendant cette période..... P. 354

LES ALCHEMISTES ET LES ASTROLOGUES.

Objet avoué de l'Alchimie. — Intention réelle des opérations secrètes des Adeptes. — Recherche de la Pierre Philosophale, but évident du grand OEuvre. — Histoire de Nicolas Flamel. — Cause ignorée de son opulence, attribuée à ses connaissances Hermétiques. — Fondations pieuses et monuments élevés à ses dépens. — Tradition fabuleuse sur la longue vie de Flamel et de sa femme Pernelle. — Sources vraisemblables de la fortune du docte écrivain. — L'Alchimie encore pratiquée au ^{xviii}^e siècle par des imposteurs. — Origine et progrès de l'Astrologie judiciaire. — Influence faussement attribuée aux astres sur la marche des événements humains. — Observations astronomiques des Perses et des Égyptiens. — Croyances superstitieuses à ce sujet, répandues en France au ^{ix}^e siècle. — Époque de la recrudescence de l'Astrologie Judiciaire. — Conjonction des astres. — Horoscopes de Nativité. — Pronostics conçus en termes vagues et ambigus. — L'Astrologie cultivée avec ardeur par Cathe-

rine de Médicis. — Influence attribuée à l'astrologue Cosme Ruggiéri sur les événements désastreux de cette époque. — Traces encore existantes des Superstitions du Moyen Age..... P. 367

LES FUNÉRAILLES ET LES TOMBEAUX.

Honneurs rendus par les différents peuples aux cendres des morts. — Sépultures pratiquées chez les peuples Celtiques. — Tumulus appartenant à l'époque gallo-romaine. — Disposition intérieure de ces monuments. — Tombeaux des nations germaniques. — Monuments funèbres des Mérovingiens. — Sépulcre de Childéric I^{er}, découvert à Tournai. — Description intérieure des Tombeaux de cette période. — Violation des sépultures, très-fréquente à cette époque. — Tombeaux de Pepin le Bref et de Charlemagne. — Caveaux de Saint-Denis, fondés par Dagobert I^{er}. — Monuments remarquables qui s'y trouvaient renfermés. — Profanations sacrilèges de ces tombes royales. — Usage des Figures sculptées sur les monuments funéraires. — Attitude ordinaire de ces figures. — Tombeau d'un chevalier mort en captivité. — Interdiction de creuser des Sépultures auprès des habitations, au ix^e siècle. — Traditions Celtiques et barbares conservées en France pour les Funérailles. — Sacrifices humains encore usités au vi^e siècle. — Exemple des

dernières volontés de la reine Austrigille. — Cérémonial observé sous les Capétiens pour la Translation des Restes mortels des rois et des princes de leur famille. — Ossements de Louis IX portés à Saint-Denis sur les épaules de Philippe le Hardi. — Croix de pierre élevées à cette occasion, sur le chemin de cette ville. — Appareil conservé autour des rois morts jusqu'au jour de leurs funérailles. — Repas mortuaires. — But présumable de ce cérémonial. — Pompe funèbre de Charles VI.—Effigies de cire. — Privilège des Hannouards ou porteurs de sel. — Discussion de préséance entre les valets du roi et les sergents d'armes. — Somptuosité des présents offerts à l'occasion des obsèques royales. — Funérailles militaires de Duguesclin. — Représentation vivante du chevalier défunt. — Signes extérieurs de Deuil public et particulier. — Singulière pratique observée par René d'Anjou, pour honorer les restes de Charles le Téméraire. — Couleur du deuil des rois de France. — Reines blanches. — Costume d'Anne de Bretagne, pendant son veuvage de Charles VIII..... P. 379

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE DES CHAPITRES

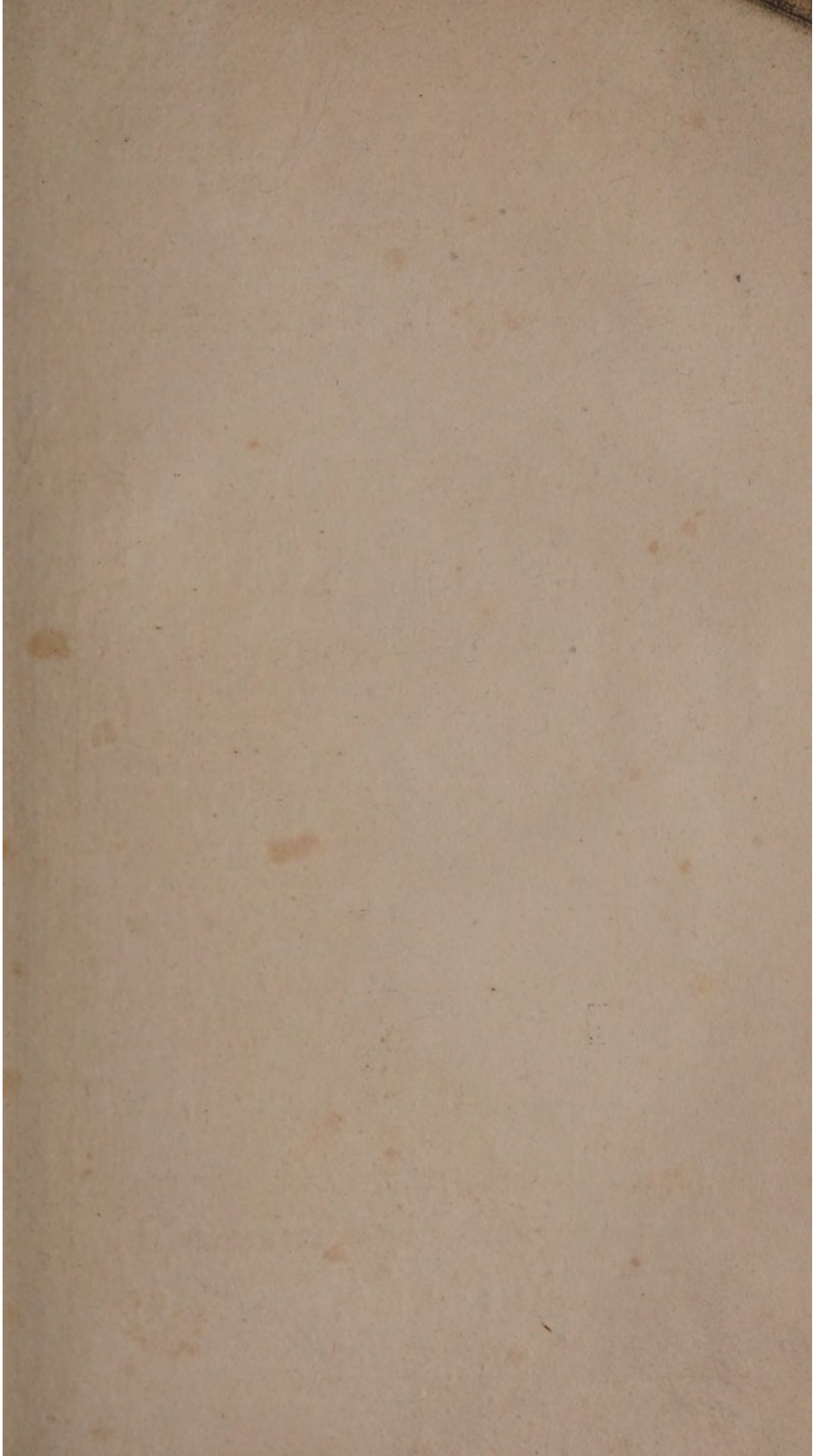
CONTENUS

DANS CE VOLUME.

AVERTISSEMENT.....	v
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU MOYEN ÂGE.....	1
LES ARMES ET LES ARMOIRIES.....	14
LA CHEVALERIE.....	45
LES COSTUMES JUSQU'AU XVI ^e SIÈCLE.....	86
LES MODES SOUS LOUIS XII ET SES SUCCES- SEURS.....	117
L'ARCHITECTURE ET LES BEAUX-ARTS.....	151
LES TROUBADOURS ET LES TROUVÈRES.....	170
LES HABITATIONS.....	182
LES AMEUBLEMENTS.....	201
LES REPAS PUBLICS ET PARTICULIERS.....	236
LES ENTREMETS.....	258
LES JEUX ET LES DIVERTISSEMENTS.....	271
LES MYSTÈRES ET LES THÉÂTRES.....	290
LES MORALITÉS ET LES SOTIES.....	306

LES ÉPREUVES ET LE COMBAT JUDICIAIRE.....	321
LA TORTURE ET LES SUPPLICES.....	340
LA MAGIE BLANCHE ET LA MAGIE NOIRE.....	354
LES ALCHEMISTES ET LES ASTROLOGUES.....	367
LES FUNÉRAILLES ET LES TOMBEAUX.....	379

FIN DE LA TABLE.



Même Librairie.

**GÉOGRAPHIE ANCIENNE, HISTORIQUE
ET COMPARÉE DES GAULES CISAL-
PINE ET TRANSALPINE**, suivie de l'Ana-
lyse géographique des Itinéraires anciens et
d'un Index géographique; par M. le baron
WALCKENAËR, secrétaire perpétuel de l'Acadé-
mie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris,
imprimerie de Crapelet, 1839, 3 vol. in-8, et
Atlas in-4, colorié; br. 50 fr.

Cet important ouvrage, couronné par l'Institut de France, et qui a ouvert à M. Walckenaër les portes de l'Académie des Inscriptions, peut être regardé comme ce qui a paru de plus remarquable sur la science géographique depuis les travaux de d'Anville et de Gosselin, qu'il complète dans plusieurs parties, surtout en ce qui concerne les Itinéraires anciens. L'auteur, qui a toujours suivi avec une studieuse constance, comme il le dit lui-même, les grands progrès qu'a faits de notre temps la Géographie, s'en montre aujourd'hui l'interprète le plus éclairé. Il critique la méthode suivie par les savants d'Allemagne et d'Angleterre pour la *Géographie ancienne*, et fait voir qu'elle pourrait compromettre plus tard l'avancement de cette science.

**TESTAMENT PHILOSOPHIQUE ET LIT-
TÉRAIRE**, par M. CH. LACRETELLE, membre
de l'Académie française et professeur d'histoire
à la Faculté des Lettres. 2 vol. in-8; br. 15 fr.

Ouvrage adopté par l'Université pour la distribution de s
prix dans les collèges.

**DIX ANNÉES D'ÉPREUVES PENDANT
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE**, par LE
MÊME. 1842, 1 vol. in-8; br. 7 fr. 50 c.